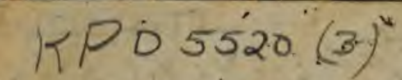


HN 2SCQ M
Digitized by Google




SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDINAE IN NOV ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS


Digitized by Google



HISTOIRE DE FRANCE

TOME III

DU MÊME AUTEUR :

LE MOUVEMENT COMMUNAL ET MUNICIPAL
AU MOYEN AGE.
Paris, Didier. Un vol. in-12, prix : 3 fr.

SAINT-QUENTIN.— IMP. JULES MOUREAU, 7, PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS JUSQU'A NOS JOURS

d'après les sources et les travaux récents

PAR

EDMOND DEMOLINS

III

La Monarchie Moderne



PARIS
LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE
MAURICE TARDIEU, DIRECTEUR
35, RUE DE GRENELLE, 35

1880

HISTOIRE DE FRANCE

LIVRE NEUVIÈME

RUINE DE LA FÉODALITÉ APANAGÉE

Louis XI.
Charles VIII. Louis XII. François Ier.

1461 — 1546

La féodalité a successivement perdu le pouvoir judiciaire, avec Philippe le Bel et ses fils; le pouvoir militaire, pendant la guerre de Cent ans ; mais elle garde encore quelque apparence de pouvoir politique, en s'abritant derrière les grandes maisons *apanagées*.

C'est donc autour de cette puissante classe de feudataires, que nous allons la voir grouper toutes ses forces vives, pour livrer à la royauté une suprême bataille. L'œuvre de Louis XI sera de la poursuivre dans ce dernier retranchement; elle succombera dans la lutte et les *apanages* feront définitivement retour à la couronne.

Charles VIII, Louis XII et François Ier, en entraînant la noblesse à leur suite dans les guerres d'Italie,

consommeront son assujettissement ; ils la plieront à la discipline militaire et l'obligeront à attendre l'avancement, bien plus de la volonté royale, que de la naissance.

Le luxe et la démoralisation des villes de la péninsule seront pour la noblesse un autre élément de décadence. Elle perdra, au contact de la *Renaissance* italienne, les traditions de simplicité et de bonnes mœurs, contractées dans ses résidences rurales, et commencera à devenir une classe de courtisans, plus propre à servir d'ornement au trône que de soutien à l'État.

CHAPITRE PREMIER *

LIGUE DES GRANDES MAISONS FÉODALES CONTRE LA ROYAUTÉ

Louis XI et Charles le Téméraire.

1461-1492

I

1461-1468

Les maisons d'Anjou, de Bretagne et de Bourgogne. — Les apanages. — Louis XI, son caractère. — Mécontentement des seigneurs. — Charles le Téméraire. — Formation de la *Ligue du Bien public*. — Attitude des *Bonnes Villes*. — Bataille de Montlhéry. — Traités de Conflans et de Saint-Maur. — Réunion des États généraux. — Lettre du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, au roi. — Entrevue de Péronne.

A l'avènement de Louis XI, les trois puissantes maisons d'Anjou, de Bretagne et de Bourgogne se partageaient la France et groupaient autour d'elles tout ce qui restait encore de la féodalité. La première avait dans sa mouvance la Provence, l'Anjou, le Maine et la Lorraine. Mais ses forces étaient trop disséminées pour pouvoir agir avec ensemble.

* SOURCES PRINCIPALES DE CE CHAPITRE :
PHILIPPE DE COMMINES, *Mémoires*, 1464-1498.
THOMAS BASIN, évêque de Lisieux, *Histoire de Charles VIII et de Louis XI.*
JACQUES DU CLERCQ, *Mémoires*, 1448-1467.
Chronique de GEORGES CHASTELLAIN, 1461-1470.
Chronique de JEAN MOLINET, 1474-1506.
Mémoires d'OLIVIER DE LA MARCHE, 1435-1492.
Panégyrique du chevalier sans reproche, Louis de la Trémoille, par JEAN BOUCHET, 1460-1525.
Histoire de Louis onzième, ou chronique scandaleuse, attribuée à JEAN DE TROYES, 1460-1483.

D'ailleurs, elle avait alors pour chef le bon roi René, prince loyal et chevaleresque, mais plus occupé d'art et de poésie que de politique et de combats.

La maison de Bretagne régnait sur des peuples unis par les traditions et dévoués à leur duc, mais pauvres et, par conséquent, hors d'état de lutter seuls contre le roi de France.

Il n'en était pas de même de celle de Bourgogne, sans contredit la plus redoutable de toutes. Outre la Bourgogne, elle possédait, en toute souveraineté, la Franche-Comté, la Picardie, l'Artois, la Flandre, les comtés de Mâcon et d'Auxerre, la châtellenie de Bar-sur-Seine, le Ponthieu, le Boulonnais, les villes de la Somme, l'ancien comté de Santerre et tous les Pays-Bas. Si ces diverses provinces fussent demeurées fortement unies entre elles, le roi de France n'eût été ni assez puissant, ni assez riche pour les réduire ; mais, groupées par le hasard des guerres et des traités et non par des affinités naturelles, elles étaient réunies plutôt qu'unies ; la Flandre même n'attendait que le moment favorable pour recouvrer son indépendance. La maison de Bourgogne avait alors à sa tête le duc Philippe le Bon, auquel allait bientôt succéder son fils, le comte de Charolais, plus connu sous le nom de Charles le Téméraire, qui devait engager contre la royauté la dernière lutte de la féodalité apanagée.

L'institution des apanages remontait aux origines mêmes de la monarchie. La succession au trône ayant lieu de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, l'usage s'était établi d'accorder en *apanage*

aux cadets certaines provinces, qui faisaient retour à la couronne, soit à leur mort, soit à l'extinction de leur descendance masculine. A chaque génération la royauté greffait ainsi sur le vieil arbre féodal de nouvelles branches et fournissait elle-même à la féodalité ses chefs les plus redoutables. Elle lui avait donné successivement les ducs de Bourbon, d'Alençon, de Guyenne, les comtes de Courtenai, d'Armagnac, les ducs d'Orléans, d'Anjou et de Bourgogne.

Pour tenir tête à ces puissants vassaux, si le nouveau roi de France n'avait aucune qualité guerrière, il possédait du moins, au plus haut degré, l'art de nouer une intrigue et de la faire triompher. « Entre tous ceux que j'ai connus, dit Philippe de Commines, le plus sage pour se tirer d'un mauvais pas en temps d'adversité, c'était le roi Louis XI, notre maître, le plus humble en paroles et en habits, et le plus habile à gagner un homme qui le pouvait servir, ou qui lui pouvait nuire. Il ne s'ennuyait point d'être refusé une fois d'un homme qu'il prétendait gagner, mais il persistait, en lui promettant largement et donnant sans compter argent et états. Et quant à ceux qu'il avait chassés et déboutés en temps de paix et de prospérité, il les rachetait bien cher quand il en avait besoin; il s'en servait et ne les avait en nulle haine pour les choses passées. Il était naturellement ami des gens de moyen état et ennemi de tous grands qui se pouvaient passer de lui. Nul homme ne prêta jamais tant l'oreille aux gens et ne s'enquit de tant de choses à l'étranger et aux seigneuries des ducs de Bretagne

et de Bourgogne. Les difficultés qu'il eut en sa jeunesse quand il fut fugitif de son père et retiré chez le duc Philippe de Bourgogne, où il fut six ans, lui profitèrent beaucoup ; car il fut contraint de complaire à ceux dont il avait besoin, et connut ainsi l'adversité. »

Louis XI avait trente-huit ans lorsqu'il monta sur le trône. Les grands seigneurs, dont il avait été le complice, sous le règne de son père, espéraient triompher à son avènement, aussi se rendirent-ils en grand nombre à son sacre, qui eut lieu à Reims le 18 août 1461. Le duc de Bourgogne, entouré de ses principaux vassaux, y tint le rang de premier pair du royaume; avant tous les autres, il prêta hommage pour son duché de Bourgogne, ses comtés de Flandre et d'Artois et ses autres possessions. Au festin qui suivit, mettant un genou en terre, il demanda au roi, « au nom de la passion et de la mort que Notre-Seigneur Jésus-Christ avait endurées pour tous les hommes, » de pardonner à ceux qui avaient pu l'offenser alors qu'il n'était que Dauphin. Pour ne s'engager à rien, Louis promit, mais en exceptant huit personnes dont il ne voulut pas donner les noms. Cette réponse évasive peignait bien son caractère et justifiait sa devise favorite : « Celui qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner. »

A peine de retour à Paris, il commença à bouleverser l'administration du royaume et à inaugurer la politique qui devait être celle de son règne. Il renvoya les conseillers de son père, mais continua à s'entourer, à son exemple, de gens de petit état. Son

médecin Fumée, son cuisinier Pierre des Habiletés, Olivier le Daim son barbier, Tristan l'Hermite, qu'il appelait son compère, furent les hommes auxquels il donna sa confiance.

En même temps il s'efforça par tous les moyens de s'attacher le peuple des bonnes villes ; il rendit aux bourgeois de Rouen la garde de leur cité, à ceux de Guyenne, d'Auvergne et de Touraine le droit de s'assembler et de délibérer en commun. Lorsque des villes députaient vers lui pour se plaindre des impôts : « Je vous remercie, mes bons amis, répondait-il, de me faire de telles remontrances ; je n'ai rien plus à cœur que de faire cesser toutes sortes d'exactions et de remettre le royaume dans ses anciennes libertés. Je viens de passer cinq ans dans le pays de mon oncle de Bourgogne ; là, j'ai vu de bonnes villes, bien riches, pleines d'habitants, de gens bien vêtus, bien logés, bien meublés, ne manquant de rien ; le commerce y est grand, les communes y ont de beaux privilèges. Quand je suis entré dans mon royaume, j'ai vu au contraire des maisons en ruine, des champs sans labourage, des hommes et des femmes en guenilles, des visages maigres et pâles. C'est une grande pitié et j'en ai l'âme remplie de chagrin. Tout mon désir est d'y porter remède, et, avec l'aide de Dieu, nous en viendrons à bout. »

De telles paroles et de tels actes lui attiraient une certaine popularité, mais mécontentaient les seigneurs et excitaient leurs murmures. Le duc de Bourgogne osa le premier se plaindre ouvertement. En 1463, deux ans à peine après le sacre, il députa vers Louis XI, Jean de Croy, sire de Chimay, pour signa-

ler quelques empiétements du pouvoir royal. Le roi ne daigna pas même accorder une audience à l'envoyé, et l'écouta à peine au sortir de sa chambre ; enfin il lui répondit aigrement : « Quel homme est-ce donc que le duc de Bourgogne ? Est-il d'un autre métal que les autres seigneurs du royaume ? — Oui, sire, répliqua, sans se troubler, le sire de Chimay, il est d'un autre métal, car il vous a gardé et soutenu contre la volonté du roi Charles, votre père, et contre l'opinion de tous ceux qui vous étaient opposés dans le royaume, ce que nul autre prince ou seigneur n'eût osé faire. » Louis s'éloigna, sans répondre. « Comment avez-vous osé parler ainsi au roi ? dit alors le comte de Dunois à l'envoyé de Philippe le Bon. — Quand j'aurais été à cinquante lieues d'ici, répartit le sire de Chimay, si j'avais cru que le roi eût seulement la pensée de m'adresser de telles paroles, je serais revenu exprès pour lui parler comme je l'ai fait. »

Le vieux duc de Bourgogne, dont l'humeur pacifique augmentait avec l'âge, n'aurait pas voulu s'arrêter au propos du roi : mais son jeune fils, Charles le Téméraire, comte de Charolais, n'était pas d'humeur à supporter en silence un pareil dédain. « Il aimait la guerre, dit le chroniqueur Olivier de la Marche, et n'eût point souffert d'être foulé de ses voisins. » Philippe de Commines ajoute, « qu'il était soupçonneux, ce qu'il tenait de sa mère qui avait été la plus soupçonneuse dame qui onques fut. » Il avait d'ailleurs à se plaindre personnellement de Louis XI, qui, après lui avoir donné le gouvernement de la Normandie, le lui avait retiré, en le privant de sa pension.

Avant de se mettre en hostilité ouverte, il envoya, dès le 18 juillet de la même année, le comte de Saint-Pol, son conseiller intime, auprès du duc de Bretagne François II. Celui-ci, vaniteux et léger, s'efforçait par tous les moyens d'ériger son duché en État souverain; aussi accueillit-il avec empressement la proposition d'une alliance contre le roi de France, et il n'hésita pas à s'engager par un traité avec Charles le Téméraire. A la suite de ces deux puissants feudataires, un grand nombre de seigneurs entrèrent bientôt dans la conjuration. On y remarquait le duc de Berry, propre frère du roi, le duc de Calabre de la maison d'Anjou, les ducs de Bourbon et de Nemours, les comtes d'Armagnac, de Saint-Pol, de Dunois, de Dammartin, le sire d'Albret et une foule d'autres. « Il y en avait plus de cinq cents, ajoute Olivier de la Marche, un des partisans du comte de Charolais, tant princes que chevaliers, dames, demoiselles et écuyers, qui étaient bien instruits de cette alliance sans que le roi en sût encore rien. » Malgré sa modération accoutumée, Philippe le Bon se rangea du côté de la révolte: « Va, dit-il à son fils, maintiens bien ton honneur, et s'il te faut cent mille hommes de plus pour te tirer de peine, je veux moi-même te les conduire. » Le dessein des conjurés était, selon Commines, « de remontrer au roi le mauvais ordre et injustice qu'il faisait dans son royaume, se promettant d'être assez forts pour le contraindre, s'il ne voulait se ranger; et fut cette guerre appelée le *bien public*, parce qu'elle s'entreprenait sous couleur que c'était pour le bien public du royaume, lequel fut bientôt converti en bien particulier. »

Louis XI était plus au courant que ne le pensaient les seigneurs coalisés. Fidèle à sa politique de ruse et d'habileté, il essaya d'abord de diviser ses adversaires. Pour y arriver plus sûrement, il convoqua à Tours une grande réunion de seigneurs, sans distinction d'amis ou d'ennemis, et y parla avec beaucoup d'humilité. « Je ne puis, dit-il, remédier aux maux du royaume qu'avec l'amour et la fidélité des princes de mon sang et des autres seigneurs ; ils sont les piliers de l'État ; sans leur aide, un homme seul ne peut supporter le poids de la couronne. »

Plusieurs membres de l'assemblée protestèrent de leur fidélité : « Vous êtes notre roi, notre souverain seigneur, s'écria entre autres le roi René, duc d'Anjou ; nous vous remercions des bonnes, gracieuses et honnêtes paroles que vous venez de nous dire. Je vous dis, de par tous nos seigneurs qui sont ici, que nous vous servirons envers et contre tous, comme il vous plaira de nous l'ordonner. » Le bon roi René s'avançait beaucoup, en se portant garant de la fidélité de tous les seigneurs présents. En effet, le vieux duc d'Orléans, prenant la parole à son tour, formula plusieurs plaintes contre l'administration royale. « Mais le roi, dit un chroniqueur, se mit en colère et l'humilia fort, sans avoir égard à la majesté de sa vieillesse, ni à sa loyauté, ce dont le bon duc fut si troublé, à cause de la débilité de sa personne, qu'il en finit sa vie avant douze jours. »

Louis XI ne se méprit pas sur les sentiments des seigneurs, et, pour regagner dans le peuple l'appui que la noblesse lui refusait, il adressa un manifeste aux gens des bonnes villes et à tout le royaume. Il

s'y plaignait de l'attitude hostile « de son frère le duc de Berry et d'autres princes, gens d'Eglise ou nobles, » qui auraient dû se souvenir des anciennes calamités du royaume et des menaces des Anglais. « Ils prétendent abolir les impôts, ajoutait-il ; c'est ce qu'ont toujours annoncé les séditieux et les rebelles ; mais, au lieu de soulager le pauvre peuple, ils le ruinent. Si j'avais voulu augmenter leurs pensions et leur permettre de fouler leurs vassaux comme par le passé, ils n'auraient jamais pensé au bien public. Ils prétendent vouloir mettre l'ordre partout, et ils ne peuvent le souffrir nulle part ; et moi, sans tirer de mon peuple plus que ne le faisait le feu roi, je paye bien mes gens d'armes et je les tiens en bonne discipline. »

Le Dauphiné, l'Auvergne, le Languedoc, de grandes villes comme Lyon et Bordeaux, accueillirent ce manifeste avec faveur. L'attitude des bourgeois de Paris fut surtout remarquable. Ils décidèrent que les portes de la ville seraient murées et que la nuit on ferait le guet sur les remparts. Le roi les remercia de leur dévouement et leur écrivit, qu'en signe de gratitude, il enverrait la reine faire ses couches dans la capitale, la « ville du monde que plus il aimait. »

De leur côté, les conjurés se réunirent au mois de décembre, dans l'église Notre-Dame à Paris, sous divers déguisements. Chacun portait une aiguillette de soie rouge à la ceinture, en signe de ralliement. Il fut décidé que les hostilités seraient commencées sans plus de retard.

Ce fut le duc de Bourbon Jean II, beau-frère du

roi, qui se mit le premier en campagne. Invité à fournir sa compagnie de cent lances, il déclara à Louis XI qu'il était lié par serment aux autres princes, pour la réformation du royaume, le bien du pauvre peuple et le salut de la couronne. En même temps, pour appuyer ces paroles, il confisqua tous les revenus du fisc royal dans ses domaines.

Cependant la principale armée des conjurés se groupait autour de Charles le Téméraire. Elle se composait d'environ quatorze cents hommes d'armes et de huit mille archers. Le rendez-vous général était à Saint-Denis ; Charles y arriva le premier. Il se mit aussitôt à soumettre le pays d'alentour, s'empara de Dammartin, Nantouillet, Villemonble et Lagny, puis essaya de faire une tentative sur Paris ; mais les bourgeois ne voulurent entendre aucune proposition et résistèrent courageusement à la porte Saint-Denis et à la porte Saint-Lazare. Sur ces entrefaites, il apprit, par une lettre d'une dame de la cour, que Louis XI, après avoir remporté divers succès au midi de la Loire, venait de traiter avec le duc de Bourbon et marchait en toute hâte sur Paris. Cette nouvelle le décida à passer la Seine, pour fermer l'entrée de la capitale, et faciliter sa jonction avec les ducs de Bretagne et de Berry, le comte de Dunois et les autres conjurés qui arrivaient à travers l'Anjou, le Maine et la Beauce.

Il opérait ainsi son mouvement, en se gardant avec soin, ne sachant quelle armée il rencontrerait d'abord, lorsque tout à coup le sire de Contay, qu'il avait dépêché en avant, revint à toute bride : « Si vous voulez gagner la bataille, monseigneur, s'écria-

t-il, il faut vous hâter ; les Français arrivent à la file et seraient déjà déconfits s'il y avait assez de monde. Ils croissent à vue d'œil, le temps presse. » C'était le 16 juillet 1465, et l'on se trouvait près du château de Montlhéry. En un moment, Français et Bourguignons furent aux prises ; la journée fut chaudement disputée. Le roi lui-même s'engagea fort avant, et un moment le bruit courut qu'il était mort : « Non, mes amis, dit-il en levant son casque, non, je ne suis pas mort, combattez de bon cœur pour défendre votre roi. » De son côté, le Téméraire était fort pressé, et reçut entre le casque et la cuirasse un vigoureux coup d'épée. La nuit seule sépara les combattants, qui campèrent les uns et les autres sur le champ de bataille.

Le lendemain, les ducs de Bretagne et de Berry et le comte de Dunois arrivèrent ; mais on chercha en vain l'armée du roi, elle avait décampé et était entrée dans Paris aux premières lueurs du jour. La capitale fut aussitôt investie par l'armée de la ligue, que renforçaient à chaque instant de nouvelles troupes. Louis qui, par tempérament, et parce qu'il y réussissait mieux, préférait les négociations à la guerre, eut devant la porte Saint-Antoine un long entretien avec le comte de Saint-Pol, confident de Charles le Téméraire. Comme il revenait dans la ville, il rencontra des bourgeois qui attendaient des nouvelles : « Eh bien, mes amis, leur dit-il, les Bourguignons ne vous feront plus tant de peines que par le passé. — A la bonne heure ! sire, répliqua un procureur du Châtelet; mais, en attendant, ils mangent nos raisin et vendangent nos vignes, sans que rien

les empêche. — Cela vaut toujours mieux, reprit le roi, que s'ils venaient boire votre vin dans vos caves. » Quelques jours après, il voulut avoir une entrevue avec Charles lui-même, espérant triompher facilement de sa jeunesse et de son inexpérience. On convint qu'elle aurait lieu sur les bords de la Seine; le roi s'y rendit en bateau avec cinq officiers seulement.

« Mon frère, lui dit-il, en l'abordant, m'assurez-vous contre tout danger? — Oui, monseigneur, comme frère, dit le comte de Charolais. — Je vois bien, mon frère, répliqua Louis, que vous êtes gentilhomme, et de la maison de France. — Et pourquoi, monseigneur? — Parce que, quand ce fou de Morvilliers parla si bien à vous naguère, vous me mandâtes par l'archevêque de Narbonne que je me repentirais des paroles qu'il vous avait dites avant qu'il fût le bout de l'an. Pâques-Dieu, vous m'avez tenu promesse, et encore beaucoup plus tôt que le bout de l'an. Avec telles gens j'aime avoir affaire, qui tiennent ce qu'ils promettent. » On s'occupa ensuite des conditions de la paix. Le Téméraire réclama pour lui les villes de la Somme, avec Péronne, Roye, Montdidier, et de grands avantages pour les autres princes. Cette entrevue fut suivie de plusieurs autres, dans lesquelles on se mit complètement d'accord, car Louis cédait sur tous les points, bien résolu à reprendre, en temps opportun, ce que les circonstances l'obligaient à abandonner.

Deux traités furent signés simultanément : le premier à Conflans, le 5 octobre 1465, entre Louis et Charles le Téméraire; le second à Saint-Maur, le 29,

entre Louis et les seigneurs coalisés. On lisait dans le préambule: «Afin de pourvoir au désordre du royaume, aux exactions, charges et dommages du peuple, et aux doléances des seigneurs du sang et autre sujets, le roi commettra trente-six notables hommes du royaume, savoir: douze prélats, douze chevaliers et douze notables du conseil, se connaissant en justice. Il leur sera donné pouvoir d'informer des fautes commises dans le gouvernement du royaume et d'y mettre remède convenable. Ils s'assembleront le 15 décembre, et auront terminé leur travail en deux mois au moins, et trois mois au plus. Le roi promet sur parole de roi, de tenir ferme et stable ce qu'ils ordonneront.»

Ensuite étaient énoncées les concessions faites à chacun des seigneurs. A Charles le Téméraire les villes de la Somme, le Ponthieu, le pays de Vimeux et quelques autres places; au duc de Berry, frère du roi, la Normandie en apanage; au duc de Bretagne, Etampes, Montfort, le droit de régale et les aides dans son duché; au duc de Bourbon, plusieurs seigneuries en Auvergne, cent mille écus comptant et la solde de trois cents hommes d'armes; au duc de Nemours, le gouvernement de Paris et l'Ile-de-France, avec une pension et divers priviléges; au comte d'Armagnac, trois châtellenies du Rouergue, la remise des aides dans ses domaines, une pension et la solde de cent lances; au duc de Calabre, plusieurs villes et une forte somme d'argent; aux comtes de Dunois, d'Albret, de Saint-Paul, de Dammartin, au sire de Lohéac, des terres et de l'argent. Ainsi, cette fameuse ligue du *Bien public* n'avait d'autre résultat que le

bien particulier de quelques seigneurs, qui, selon le mot de Commines, « butinèrent le monarque et le mirent au pillage, » Par dérision, le peuple lui donna le nom de ligue du Mal public.

Louis XI n'avait jamais pris au sérieux de pareilles conditions. Aussi, dès que les seigneurs furent retournés dans leurs domaines, il mit à profit une querelle survenue entre le duc de Bretagne et le nouveau duc de Normandie pour envahir cette dernière province et la remettre en son pouvoir.

Cette violation des traités de Conflans et de Saint-Maur fut sanctionnée par une assemblée des états du royaume convoquée à Tours, le 1er avril 1468, et composée principalement des députés des villes. « Nous déclarons, dirent les Etats, que, sans nulle contrariété ou difficulté quelconque, le duché de Normandie ne doit et ne peut être séparé de la couronne en quelque manière que ce soit, mais doit y demeurer uni, annexé et conjoint inséparablement. De plus, tout rapprochement du duc de Bretagne avec les Anglais est une chose damnable, pernicieuse et de très-mauvaise conséquence, et qui n'est pas à permettre, ni à souffrir, ni à tolérer en aucune manière. Enfin si le duc de Berry, le duc de Bretagne, ou autres, font la guerre au roi, notre souverain seigneur, ou s'ils ont traité ou adhérence avec ses ennemis, le roi doit procéder contre eux comme faire se doit pour la tranquillité et sûreté du royaume, sans attendre autre convocation des Etats ; promettant lesdits états de servir et aider le roi, de lui obéir de tout leur pouvoir, et de vivre et mourir avec lui en cette querelle. »

Fort de l'appui de la nation, Louis XI fit aussitôt proposer au roi d'Angleterre d'envahir la Picardie, domaine de Charles le Téméraire. En apprenant ces secrètes menées, l'impétueux prince envoya au roi une lettre des plus violentes, dans laquelle, au lieu de l'appeler « Mon très-redouté seigneur, » suivant l'usage féodal, il lui disait simplement *Monsieur*: « Qu'il vous plaise savoir, écrivait-il, que depuis quelque temps j'ai été averti d'une chose dont je ne me saurais trop ébahir. C'est à grand regret que je vous le déclare, quand il me souvient des bonnes paroles que toute cette année vous m'avez données, tant de bouche que par écrit. Il est certain qu'un parlement a été tenu entre vos gens et ceux du roi d'Angleterre, que vous avez été content de leur bailler le pays de Caux et la ville de Rouen, que vous leur avez promis de leur faire avoir Abbeville et le comté de Ponthieu, et que vous avez conclu avec eux certaines alliances contre moi et mon pays, en leur faisant de grandes offres à mon préjudice. Vous pouvez, Monsieur, disposer du vôtre selon votre plaisir; mais il me semble que vous pourriez mieux faire que de vouloir ôter de ma main ce qui est à moi pour le donner aux Anglais, ou à toute autre nation étrangère. Je vous supplie donc, Monsieur, si de telles ouvertures ont été faites par vos gens, que vous veuillez n'y consentir en aucune manière, mais faire cesser le tout afin que j'aie cause de demeurer toujours votre très-humble serviteur, comme je le désire.» Cette déclaration prenait une importance plus considérable, par suite de la mort subite du père de Charles le Téméraire. Ce dernier devenait ainsi chef

de la puissante maison de Bourgogne, et par conséquent assez puissant pour tenir tête à lui seul au roi de France.

Autour de Louis XI, les avis étaient partagés sur la réponse à faire à cet impertinente missive. Le comte de Dammartin et la plupart des gens de guerre poussaient à une prise d'armes : « Maugrebleu ! disaient-ils, qu'on nous laisse faire, et nous rendrons bon compte au roi de ce duc de Bourgogne. Le roi se fait brebis et marchande sa laine et sa peau, comme s'il n'avait pas de quoi se défendre. Par la mort ! à sa place nous aimerions mieux aventurer tout le royaume que de nous laisser mener de la sorte ! » Mais Louis, plus politique que guerrier, aima mieux proposer une nouvelle entrevue au duc de Bourgogne. Celui-ci accepta et offrit comme rendez-vous la ville de Péronne, située dans ses Etats : « Si votre plaisir est de venir en cette ville de Péronne, écrivit-il au roi, je vous jure et vous promets, par ma foi et sur mon honneur, que vous y pouvez venir, demeurer et vous en retourner à votre plaisir. »

Malgré la vive opposition de son entourage, qui voyait un piége dans cette offre, Louis se mit en route. Il fut très-bien accueilli par le duc, qui vint au-devant de lui, l'embrassa et le conduisit lui-même au logement qu'on lui avait préparé. « Or, raconte Commines, le roi, en venant à Péronne, ne s'était point rappelé qu'il avait envoyé auparavant deux ambassadeurs à Liége pour solliciter les bourgeois contre leur duc. Néanmoins les ambassadeurs avaient si bien diligenté qu'ils avaient déjà fait une grande révolte et que les Liégeois avaient déjà pris la ville de Tongres. »

Charles le Téméraire connut l'insurrection de ses sujets et la part que le roi y avait prise, au moment même où ce dernier traitait de la paix avec lui. « Le roi n'est donc venu ici que pour me tromper ? s'écria-t-il ; c'est lui qui par ses ambassadeurs a excité ces méchantes gens de Liége ; mais, par saint Georges, ils en seront rudement punis, et il aura, lui, sujet de s'en repentir. » Et soudainement il envoya fermer les portes de la ville et du château, et en fit donner une assez mauvaise raison : c'était qu'il voulait retrouver une boîte qui était perdue, où il y avait de bonnes bagues et de l'argent. Le roi, qui se vit enfermé en ce château du duc avec force archers à la porte, n'était pas sans crainte. » Logé dans la grosse tour, il se rappelait qu'un comte de Vermandois y avait jadis fait mourir Charles le Simple. Le vieux renard se sentait pris au piége.

Pendant que Louis XI, privé pendant trois jours de toute communication avec le dehors, roulait de sombres pensées, on discutait sur son sort dans le conseil du duc. Les avis les plus violents étaient proposés, et le Téméraire ne semblait pas les repousser. Il déclara cependant que, si le roi voulait confirmer le traité de Conflans et marcher avec lui pour soumettre les Liégeois, il le mettrait en liberté. Louis aurait promis bien autre chose, car les promesses lui coûtaient peu ; aussi s'estima-t-il heureux de s'en tirer à si bon compte. « Ce consentement, raconte Commines, réjouit fort le duc, et incontinent fut apporté ledit traité de paix, et fut tirée des coffres du roi la vraie croix que saint Charlemagne portait, qui s'appelait la croix de Victoire ; et jurèrent

la paix ; et tantôt furent sonnées les cloches par la ville, et tout le monde fut fort réjoui. »

Le duc de Bourgogne ne laissa pas aller son prisonnier avant qu'il eût exécuté la dernière condition du traité ; il le traîna à sa suite contre les Liégeois, et l'obligea à assister à leur châtiment. Trop habile pour ne pas dissimuler jusqu'au bout, Louis s'exécuta de bonne grâce. Il entra dans Liége avec la croix de Saint-André de Bourgogne à son chapeau, et en criant aussi fort qu'il pouvait : « Vive Bourgogne ! » au grand ébahissement des habitants. Ce ne fut qu'au retour de cette humiliante démonstration, « qu'il put enfin s'en aller à son plaisir, après avoir passé, selon le mot du chroniqueur, les trois plus rudes semaines de sa vie. »

II

1468-1477.

Parallèle entre Louis XI et Charles le Téméraire. — Arrestation et emprisonnement du cardinal Balue et de l'évêque de Verdun. — Louis XI se réconcilie avec son frère le duc de Guyenne. — Assemblée des notables. — Charles le Téméraire est cité à comparaître en parlement. — Reprise des hostilités. — Nouvelle ligue des seigneurs. — Mort du duc de Guyenne. — Suite des hostilités. — Trêve générale. — Charles le Téméraire rêve de reconstituer le royaume de Bourgogne. — Batailles de Granson et de Morat. — Mort de Charles le Téméraire.

Toute paix ne pouvait être qu'une trêve entre deux adversaires d'humeur et de caractère aussi différents. Le chroniqueur Georges Chatelain, un des familiers du duc de Bourgogne, nous fait connaître les causes de cet antagonisme : « Il y avait, dit-il, de tout temps rancune entre ces deux princes, et quel-

que pacification qui s'en pût faire aujourd'hui, tout retournait demain en son premier état et nul vrai amour ne s'y pouvait former. Ils avaient des volontés toujours discordantes, et plus ils avançaient dans leurs jours, plus ils tombaient en graves différends et en désespérables aigreurs. Le roi était homme subtil et plein de feinte ; il savait reculer pour saillir plus loin, faire l'humble et le doux dans des desseins couverts, concéder et donner pour recevoir au double, porter et souffrir pour un temps ses propres griefs, dans l'espoir qu'il en pourrait enfin prendre vengeance. Il était donc fort à craindre, à cause de son savoir-faire le plus adroit et le plus pénétrant du monde. Le duc Charles, à son tour, était à craindre, à cause de son grand courage, qu'il découvrait et étalait dans ses actions, ne tenant compte ni de roi ni d'empereur. »

A peine de retour dans ses Etats, Louis XI songea aux moyens de déchirer le traité de Péronne et de recommencer les hostilités : « Je n'ai pas dans l'imagination, écrivit-il au comte de Dammartin, d'autre paradis què celui-là. » Mais, en politique habile, il s'efforça d'abord de gagner les principaux alliés du Téméraire, parmi lesquels se trouvait son propre frère Charles, duc de Berry. A tous il faisait les propositions les plus séduisantes, et cependant ses négociations demeuraient sans succès, lorsqu'une circonstance fortuite vint lui apprendre qu'il était trahi sous main par un homme auquel il accordait toute sa confiance.

Dans le courant du mois d'avril 1469, un voyageur d'une allure équivoque fut arrêté par des sergents

d'armes du roi. Comme ses réponses paraissaient embarrassées, on le fouilla et on découvrit une lettre cousue dans son pourpoint. En conséquence, il fut conduit à Louis XI, qui se trouvait alors à Amboise. Le prisonnier avoua tout. Il était envoyé par l'évêque de Verdun, qui lui avait dit avant son départ : « Je me fie à toi, tu t'en iras à Hesdin devant monseigneur de Bourgogne ; tu te diras serviteur de monseigneur le cardinal Balue, évêque d'Angers, et non pas de moi, car il ne faut pas me nommer en tout ceci. Tu guetteras monseigneur de Bourgogne à son passage, quand il ira à la messe, et lui remettras cette petite lettre de monseigneur le cardinal : prends garde de ne la donner à nul autre ; ne parle à personne de cette affaire, tant elle est grande et secrète. Monseigneur le duc de Bourgogne t'enverra ensuite chercher, et voilà ta créance auprès de lui : tu lui en expliqueras le contenu de la façon que je vais te dire. » Dans cette créance, le cardinal annonçait au duc de Bourgogne que le roi cherchait à le brouiller avec le duc de Berry, et qu'il s'apprêtait à violer le traité de Péronne ; il ajoutait que les comtes d'Armagnac et de Foix étaient gagnés au parti de Bourgogne ; que le connétable de Saint-Pol et le duc de Bourbon étaient mécontents, mais que les maisons d'Anjou et de Bretagne demeuraient fidèles au roi ; enfin il lui donnait quelques conseils sur la conduite à tenir.

Louis XI manda aussitôt auprès de lui le cardinal Balue et l'évêque de Verdun. Après leur avoir fait avouer leurs secrètes machinations, il ordonna de les enfermer chacun dans une cage de fer, le cardinal

à Onzain, près de Blois, et l'évêque à la Bastille Saint-Antoine. Ils devaient y demeurer plus de dix ans.

Cet acte de rigueur facilita le rapprochement du roi avec le duc de Berry. Celui-ci consentit à traiter; il reçut en apanage la Guyenne, l'Agénois, le Périgord, le Quercy, la Saintonge et l'Aunis, avec le titre de duc de Guyenne. Une telle combinaison avait pour Louis XI l'avantage de reléguer son frère dans le Midi et de l'éloigner ainsi des domaines du duc de Bourgogne.

La réconciliation fut scellée dans une entrevue, sur un pont de la Sèvre, non loin de Niort. Rendu plus prudent par le guet-apens de Péronne. Louis fit placer un grillage au milieu du pont pour empêcher toute surprise. En l'abordant, le nouveau duc de Guyenne mit un genou en terre et le salua. « Soyez le bienvenu, mon frère, lui dit Louis, et levez-vous; une des choses que je désirais le plus, c'était de vous voir. — Monseigneur, répondit le duc, sans se relever, je vous remercie très-humblement : c'était pareillement mon désir; je ne souhaitais rien tant que vous faire ma révérence. Je veux vous servir de tout mon pouvoir, et vous supplie d'oublier le passé, de me pardonner, de m'avoir en votre bonne grâce, et de me tenir pour recommandé. — Levez-vous donc, mon frère, » reprit Louis. Et il lui tendit la main à travers le grillage. La conversation se poursuivit ensuite avec cordialité, et les deux frères parurent complètement réconciliés.

Avant d'engager ouvertement les hostilités contre Charles le Téméraire, Louis XI tenait à faire annuler

d'une manière solennelle ce malheureux traité de Péronne, qu'il avait juré par force sur le bois de la vraie croix. A cet effet, il convoqua à Tours une assemblée des notables des trois ordres par des lettres spéciales, dans lesquelles il disait « que son procureur général, les princes et seigneurs du sang royal, les gens d'Église, les nobles, les marchands et autres personnes de divers états, lui avaient remontré combien toutes les entreprises du duc de Bourgogne portaient de préjudice à la couronne, au royaume et aux sujets ; combien adviendraient d'inconvénients irréparables, subversion de toute justice et de toute paix et tranquillité, s'il n'était pas pourvu aux mauvaises et iniques voies par lesquelles le duc fomentait les séditions, guerres, rebellions et désobéissances contre le roi et la chose publique. D'ailleurs ledit duc n'avait point accompli plusieurs choses qu'il était tenu de faire par traités et qu'il avait solennellement promises et jurées, par quoi le roi et les princes étaient quittes et déliés desdits traités. Malgré lesdites remontrances, ajoutaient les lettres du roi, nous avons longuement différé et patiemment toléré lesdits outrages. Toutefois, comme ces détestables maux se multiplient de jour en jour. nous convoquons à notre ville de Tours qnelques-uns des princes et seigneurs de notre sang, comtes, barons et autres nobles et gens notables de notre conseil. »

Dès l'ouverture de l'assemblée, le chancelier exposa tous les griefs énumérés dans la lettre, et n'eut garde de taire l'alliance du duc avec l'Angleterre, dont il avait arboré la croix rouge. Le traité de Péronne et la validité du serment prêté sur les reliques furent

ensuite examinés. Après longues et mûres délibérations, les notables décidèrent, par déclaration devant notaire, que le roi était délié de ce traité, que les ducs de Guyenne et de Bretagne l'étaient également de leurs engagements avec le Téméraire. « Il fut enfin conclu, dit Commines, que ledit duc serait ajourné à comparoir en personne en parlement à Paris. Le roi savait bien qu'il répondrait orgueilleusement ou ferait quelque autre chose contre l'arrêt de la cour ; par quoi son occasion de lui faire la guerre en serait toujours plus grande. Le duc fut donc ajourné par un huissier du parlement en la ville de Gand, comme il allait ouïr la messe. Il en fut fort ébahi et mal content, et incontinent fit prendre et enfermer ledit huissier. »

Le Téméraire se sentait pris au dépourvu par la rapidité de la décision du roi ; ses hommes d'armes n'étaient pas rassemblés, ses frontières étaient ouvertes de toutes parts. A force d'activité cependant, il répara le temps perdu et se mit sur le pied de guerre. Il réunit quatre mille lances, comprenant chacune trois archers à cheval, un cranequinier, un couleuvrier, un picquier, un coutilier et un page ; quatorze cents chariots d'artillerie et de munitions, ayant chacun deux hommes pour le conduire et deux pionniers armés d'une salade, d'une jacque de maille et d'une masse de fer ou de plomb. En outre, la Bourgogne devait envoyer deux cents lances, le Luxembourg cent soixante, la Flandre et le Hainaut tout le ban et l'arrière-ban. C'est avec cette armée, pour ainsi dire improvisée, qu'il put entrer en campagne, dès le mois de janvier 1471. Le début ne lui fut pas favorable ;

le connétable de Saint-Pol lui enleva successivement Saint-Quentin, Roye et Montdidier, pendant que le comte de Dammartin mettait le siége devant Amiens.

Mais Charles comptait autant sur les intrigues que sur la force des armes. Il employa toute son habileté à détacher du parti du roi les seigneurs les plus puissants, principalement le duc de Guyenne. Ce dernier était demeuré fidèle, tant qu'il s'était cru assuré de la succession au trône; mais Louis XI ayant eu un fils sur ces entrefaites, toutes ses espérances s'évanouirent, en même temps que se réveilla son ambition. Dès lors, sa petite cour de Bordeaux devint le rendez-vous de tous les mécontents; déjà même on y parlait ouvertement de la formation d'une nouvelle ligue. Louis XI en eut vent par une circonstance fortuite.

Maître Olivier Leroux, qu'il avait envoyé en Espagne pour affaire, s'étant arrêté à Mont-de-Marsan, rencontra dans l'hôtel où il était descendu un envoyé secret du duc de Bretagne. Il sut habilement le faire parler et découvrir ainsi qu'une alliance se tramait en ce moment entre les ducs de Guyenne, de Bretagne, de Lorraine et de Bourgogne, que le roi d'Angleterre offrait des secours, à condition qu'on lui assurât la Guyenne et la Normandie. Maître Leroux trouva de nouveaux détails dans les morceaux d'une lettre déchirée qu'il parvint à rassembler. Il adressa aussitôt ces renseignements au roi, en lui conseillant de se méfier des seigneurs qui l'entouraient.

La situation était en effet critique : il ne s'agissait de rien moins que de reconstituer la féodalité au profit des grands vassaux et de démembrer la mo-

narchie. On rapportait que le duc de Bourgogne s'était écrié un jour: « J'aime tant le bien du royaume de France qu'au lieu d'un roi j'en voudrais six » Et l'on disait hautement, en parlant du roi lui-même : « Anglais, Bretons, Bourguignons vont lui courir sus, et s'il entreprend quelque chose contre monseigneur de Guyenne, on mettra tant de lévriers à ses trousses qu'il ne saura de quel côté fuir. »

Pour déjouer cette nouvelle conspiration, Louis XI appelait à son aide toute son habileté en fait d'intrigues, lorsqu'il apprit tout à coup que son frère venait de tomber très-gravement malade. « Monsieur le grand maître, écrivit-il au comte de Dammartin, j'ai eu nouvelles que monseigneur de Guyenne se meurt ; il n'y a point de remède à son fait ; un de ses plus privés conseillers me l'a fait savoir par un homme exprès. Il ne croit pas qu'il soit vivant d'ici a quinze jours, c'est le plus qu'on le puisse mener. S'il me vient d'autres nouvelles, incontinent je vous les ferai savoir. Afin que vous soyez sûr de celui qui me fait savoir les nouvelles, c'est le moine avec qui monseigneur dit ses heures: dont je me suis fort ébahi et m'en suis signé de la tête au pied. » La nouvelle était vraie : la maladie faisait tous les jours de nouveaux progrès, si bien que le duc mourut le 24 mai 1472.

Des bruits d'empoisonnement coururent aussitôt, contre toute vraisemblance, sur le compte de Louis XI. Charles le Téméraire les exploita habilement. Dans un manifeste qu'il envoya à toutes les villes de Bourgogne et à plusieurs de France, il affirma que la mort du duc « avait été procurée par le roi au

moyen de poisons, maléfices, sortiléges et invocations diaboliques. » Ces imputations trompèrent peu de monde ; mais elles lui servirent de prétexte, pour commettre en Picardie toutes sortes de ravages.

Après ce bel exploit, il se dirigea vers la Normandie, où il comptait opérer sa jonction avec le duc de Bretagne ; mais il fut arrêté sous les murs de Beauvais par une résistance imprévue. Les habitants se défendirent héroïquement ; les femmes elles-mêmes, portant avec elles la châsse de sainte Angadresme, se rendirent aux remparts, d'où elles firent pleuvoir sur les assiégeants de l'huile, de l'eau bouillante et de grosses pierres. Une jeune fille, Jeanne Fouquet, surnommée depuis *Hachette,* à cause de l'arme qu'elle portait, arracha de ses propres mains une bannière bourguignonne déjà plantée sur les remparts. Après vingt-quatre jours de siége, le Téméraire, désespérant de pénétrer dans la ville, s'éloigna, au milieu de la nuit, sans tambour ni trompette, et continua sa route vers la Normandie.

Pendant ce temps, Louis XI était occupé à guerroyer contre le duc de Bretagne. Quand il apprit l'héroïque résistance des habitants de Beauvais, il voulut les récompenser dignement, en leur accordant le droit de posséder des fiefs nobles, l'exemption de l'arrière-ban, la libre élection du maire et des échevins, le droit de se réunir en assemblée générale pour délibérer sur leurs intérêts communs, et enfin la remise de tous les impôts directs. En outre, il maria lui-même Jeanne Hachette à un bourgeois nommé Collin Pilon et dispensa les nouveaux époux,

eux et leurs descendants, de la taille et du service militaire.

Ces détails ne lui faisaient pas perdre de vue le duc de Bourgogne ; il écrivit au comte de Dammartin : « Gardez bien la ville de Compiègne, c'est une bonne place : qu'on désempare celles qui ne sont pas tenables, afin que les gens d'armes ne s'y perdent point. Au plaisir de Dieu et de Notre-Dame, nous recouvrerons bien tout après. Monsieur le grand maître, je vous prie d'aviser au moyen de frapper quelque bon coup sur le duc de Bourgogne, si vous pouvez le rencontrer à votre avantage. J'espère faire si bonne diligence de mon côté, que vous connaîtrez que si j'ai demeuré longtemps, je n'ai pas chômé, et je pense avoir bientôt fait au plaisir de Dieu, et vous aller aider là-bas. »

Obéissant aux ordres du roi, Dammartin se mit à la poursuite du duc, le harcelant, lui coupant les vivres, mais sans jamais engager de combat décisif. Ainsi escorté, le Téméraire arriva à Rouen, où il avait donné rendez-vous au duc de Bretagne. Ne l'ayant pas rencontré, il lui manda par écrit : « Mon bon frère, je me recommande à vous de très-bon cœur. J'avais un certain espoir, ayant marché jusqu'à Rouen, d'en profiter, du moins pour avoir passage ; mais toute la puissance des ennemis étant sur cette frontière, la chose n'a pu encore avoir d'effet. Voyant cela, j'ai pris ici mon camp entre Rouen et Neufchâtel, et ferai tout ce qui sera possible pour éloigner l'ennemi de votre marche. Mes gens de guerre de Bourgogne et de Luxembourg font bien leur devoir en Champagne. J'ai su aussi que vous faisiez bien de

votre côté, dont je suis très-joyeux. J'ai brûlé tout le pays de Caux, de façon qu'il ne nuira de longtemps à vous, à nous ni à d'autres, et ne me départirai point des armes sans vous, comme je suis certain que vous ne le ferez pas sans moi; mais je poursuivrai l'œuvre commencée selon vos avis et remontrances au plaisir de Notre-Seigneur, qui vous donne bonne et longue vie et fructueuse victoire. »

Malgré son projet de tenir bon, le Téméraire dut bientôt abandonner la Normandie, pour regagner la Picardie et l'Artois, où le connétable se promenait en maître. Louis XI en profita pour proposer une trêve générale. De part et d'autre on commençait à être las. Cependant les pourparlers se prolongèrent pendant près d'un an, et ce ne fut qu'à la fin de l'année 1743 qu'on parvint à s'entendre.

Cet accommodement fut, pour Charles le Téméraire, l'occasion d'exécuter un projet qu'il caressait depuis longtemps. « Il tâchait à tant de grandes choses, dit Commines, qu'il n'avait point le temps de vivre, pour les mettre à fin, et ces choses étaient quasi impossibles, car la moitié de l'Europe ne l'eût su contenter. Il était assez hardi pour entreprendre toutes choses. Sa personne pouvait bien supporter le travail ; il était assez puissant de gens et d'argent, mais il n'avait pas assez de sens et de malice pour conduire ses entreprises. »

Le projet du Téméraire était en effet aussi chimérique qu'audacieux. Il rêvait de reconstituer l'ancien royaume de Bourgogne, en agrandissant ses possessions à l'est et au midi et en s'emparant de l'Alsace, de la Suisse et de la Provence. On racontait qu'un

de ses officiers avait dit : « Nous écorcherons l'ours de Berne et nous en ferons une fourrure. » Ces paroles avaient fait le tour des montagnes de la Suisse et y avaient produit une vive émotion,

Louis XI, qui suivait d'un regard attentif tout ce qui pouvait servir ses desseins, se hâta d'envoyer « à ses très-grands et puissants seigneurs et très-chers amis de la ligue et cité de Berne » des ambassadeurs chargés de proposer un traité d'alliance offensive et défensive. Après quelques pourparlers, il fut conclu et signé en ces termes : « Si à l'avenir, lesdits seigneurs de la ligue demandent secours au roi contre le duc de Bourgogne, et si ledit seigneur roi, occupé en ses guerres propres, ne peut les secourir d'hommes, il leur fera tenir et délivrer, en la ville de Lyon, vingt mille florins du Rhin par chaque quartier d'année, tant que la guerre effectuellement durera ; et de notre part nous promettons, sur notre foi et honneur, que toutes et quantes fois que ledit seigneur roi demandera secours auxdits seigneurs de la ligue, nous aurons soin qu'ils le secourent et aident de six mille hommes en ses guerres et expéditions, suivant la teneur de la dernière alliance et union faite entre eux, toutefois en payant. »

Cependant Charles était entré en campagne et s'avançait à la tête d'une armée de trente à quarante mille hommes et d'une formidable artillerie. Les Suisses envoyèrent un messager à sa rencontre, avec mission de lui dire : « Monseigneur, il n'y a rien à gagner chez nous, car notre pays est pauvre et stérile ; les éperons et les mors de vos chevaux valent

plus d'argent que nous ne saurions en payer pour notre rançon, si nous étions tous prisonniers. » Le prince ne voulut rien écouter, il regarda cette démarche comme une marque de faiblesse et arriva, le 19 février 1496, devant Granson, petite ville du pays de Vaud, où il rencontra l'armée des confédérés.

Les fiers montagnards étaient accourus au nombre de vingt mille, pour sauver leur indépendance ou pour mourir. Louis XI, suivant le traité conclu avec eux, leur avait fourni l'argent nécessaire à la guerre. Au moment d'engager l'action, les Suisses mirent un genou en terre, pour se recommander à Dieu. « Ils demândent merci, » s'écria le duc de Bourgogne ; mais il les vit se relever aussitôt et se former en un carré menaçant. Le carré s'ébranla tout à coup et vint tomber comme une masse irrésistible sur l'avant-garde bourguignonne, qui fut rejetée sur le corps de bataille. Au même instant, les Bourguignons entendirent, sur leur gauche, le son de deux énormes trompes de corne, auxquelles les Suisses donnaient les noms populaires de « taureau d'Uri et de vache d'Unterwalden. » C'étaient les cantons du nord et de l'est qui avaient tourné l'armée ennemie et venaient l'attaquer en flanc.

Dès ce moment la déroute commença ; les Bourguignons reculèrent, se débandèrent, et bientôt se dispersèrent de tous côtés, « comme fumée épandue par vent de bise. » Le Téméraire lutta jusqu'au dernier moment en désespéré, mais il dut fuir à son tour, abandonnant son camp, ses trésors et jusqu'à son collier de la Toison d'or. Ces pauvres monta-

gnards n'avaient jamais vu tant de richesses ; ils se partagèrent la vaisselle d'argent qu'ils croyaient d'étain, les dentelles de Flandre, les tapis d'Arras, les tentures de velours, d'or et de damas dont il ne soupçonnaient pas l'emploi. Le gros diamant du duc, d'une valeur incalculable, fut d'abord pris pour un morceau de verre et jeté, puis vendu un écu seulement.

Charles courut cacher sa honte à Lausanne, où il fut bientôt atteint « par une grande maladie, provenue, dit Commines, de douleur et de tristesse ; et, à dire la vérité, je crois que jamais depuis il n'eut l'entendement si bon qu'il l'avait eu auparavant cette bataille. » Peu à peu cependant, il retrouva son infatigable activité. En deux mois, il mit sur pied une nouvelle armée, et le 10 juin il apparut en face de Morat, à six lieues de Berne, à la tête d'environ trente mille hommes. La bataille ne s'engagea que le 22 au matin, par une pluie battante ; elle fut encore plus désastreuse pour les Bourguignons que celle de Granson ; il y laissèrent près de dix mille des leurs.

« Le roi Louis, dit Commines, donnait toujours volontiers quelque chose à celui qui lui apportait quelque grande nouvelle ; et il prenait plaisir à en parler avant qu'elles fussent venues, disant : « Je donnerai tant à celui qui le premier m'apportera telle nouvelle. » Mgr de Bouchage et moi eûmes, étant ensenble, le premier message de la bataille de Morat, et ensemble le dîmes au roi, lequel nous donna à chacun deux cents marcs d'argent. »

Quant au Téméraire, il s'était enfermé au château

de La Rivière, près de Pontarlier, où il essayait, avec une ardeur fiévreuse, de réunir une troisième armée. « Toutefois il y faisait peu de besogne, se tenait comme solitaire, semblait qu'il le fît par obstination plus qu'autrement. Sa chaleur naturelle était si grande qu'il ne buvait pas de vin, prenait ordinairement le matin de la tisane, et mangeait de la conserve de roses, pour se rafraîchir. Mais la tristesse changea tant sa complexion qu'il lui fallut boire le vin bien fort sans eau ; et pour lui faire revenir le sang, on lui mettait des étoupes ardentes dans des ventouses et on les lui passait ainsi chaudes à l'endroit du cœur. Il était si terrible à ses gens que nul n'osait s'avancer à lui donner nul confort ou conseil; mais tous le laissaient faire à son plaisir, craignant que, s'ils lui eussent remontré quelque chose, il ne leur en fût mal pris. »

Parmi ceux qui combattirent à Morat dans les rangs des Suisses, se trouvait le jeune duc de Lorraine, René II, que le duc de Bourgogne avait dépouillé de ses états. Il résolut de mettre à profit, pour sa propre cause, cette double défaite. La ville de Strasbourg lui fournit quelques canons, quatre cents cavaliers et huit cents fantassins ; Louis XI, toujours prêt à soutenir les ennemis du Téméraire, lui donna de l'argent. Au moyen de ces secours, il reprit plusieurs villes de Lorraine et vint mettre le siége devant Nancy, dont il s'empara, le 6 octobre 1476.

Ce nouveau désastre rendit à Charles son ancienne énergie. Il apparut tout à coup en face de la ville, au moment où elle venait de se rendre, et perdit deux mois à en faire le siége. Le duc de Lorraine

employa ce répit à réunir en Suisse une armée plus nombreuse, avec laquelle il vint présenter la bataille le 4 janvier 1477. Le matin de l'action, au moment où le duc de Bourgogne posait son casque sur sa tête, le lion doré qui le surmontait se détacha et tomba à terre : « C'est un signe de Dieu, » dit-il, avec un sombre pressentiment. Néanmoins il disposa son armée. La neige tombait à flocons et semblait couvrir la terre d'un linceul. Les combattants s'apercevaient à peine, et ce fut vers le soir seulement que l'on reconnut que les Bourguignons étaient en pleine déroute. Le duc de Lorraine put entrer à Nancy, où il fut reçu en triomphe, aux acclamations du peuple, heureux de revenir sous son gouvernement.

Cependant, on ne savait ce qu'était devenu le Téméraire. On interrogea les prisonniers, qui donnèrent les renseignements les plus contradictoires. Enfin, un jeune page de l'armée de Bourgogne déclara avoir vu tomber son maître et s'offrit pour retrouver la place. On le suivit, et, environ à trois portées de couleuvrine de la ville, sur les bords de l'étang de Saint-Jean, on aperçut un cadavre, dont on ne voyait pas la face, et qui portait au doigt un anneau brillant d'un vif éclat. Le visage, déjà à moitié dévoré par les chiens et par les loups, était méconnaissable. Néanmoins des marques certaines qu'il portait sur le corps permirent de reconnaître le cadavre du duc de Bourgogne.

Ses restes furent recueillis avec soin, enterrés d'abord à Nancy, dans l'église Saint-Georges, puis transportés à Bruges, où l'on grava sur sa tombe

l'épitaphe suivante : « Ci-gît très-haut, très-puissant et magnanime prince Charles, duc de Bourgogne, lequel étant grandement doué de force, constance et magnanimité, prospéra longtemps en hautes entreprises, batailles et victoires, tant à Montlhéry, en Normandie, en Artois, en Liége, que autre part, jusqu'à ce que fortune, lui tournant le dos, l'oppressa devant Nancy. »

III

1477-1483.

La succession de Charles le Téméraire. — Mariage du dauphin de France avec sa petite fille. — Réunion des grands apanages à la couronne. — Arrestation et exécution du connétable de Saint-Pol. — Procès et condamnation du duc de Nemours. — Affaiblissement de Louis XI. — Sa retraite de Plessis-les-Tours. — Sa mort.

La nouvelle de la mort de Charles le Téméraire fut portée à Louis XI, au château de Plessis-lès-Tours, le 9 janvier par un coureur de Georges de la Trémoille, sire de Craon, commandant des troupes royales sur la frontière de Lorraine. « Le roi, de prime abord, dit Commines, fut tant surpris de la joie qu'il eut de cette nouvelle, qu'à grand'peine sut-il quelle contenance tenir. Autant cette maison de Bourgogne était plus grande et plus puissante que les autres, autant le plaisir fut grand pour le roi, plus que tous les autres ensemble : c'était la joie de se voir au-dessus de tous ceux qu'il haïssait et de ses principaux ennemis ; il lui semblait bien qu'en sa vie désormais il ne trouverait aucun contredit en son royaume, ni aux environs près de lui. »

Sans perdre de temps, il écrivit au sire de Craon :

« Sire comte, mon ami, j'ai reçu vos lettres et les bonnes nouvelles que vous m'avez fait savoir, dont je vous remercie autant que je puis. Maintenant il est temps d'employer tous vos cinq sens de nature à mettre le duché et comté de Bourgogne en mes mains. Avec votre bande et le gouverneur de Champagne, mettez-vous dedans ledit pays, et faites garder, aussi cher que vous m'aimez, aux gens de guerre le meilleur ordre, comme si vous étiez dedans Paris; et remontrez aux habitants que je les veux mieux traiter et garder que nuls de mon royaume; et que pour notre filleule, la fille du duc Charles, j'ai l'intention de parachever le mariage que jadis j'ai fait traiter de monseigneur le dauphin et d'elle. Sire comte, j'entends que vous n'entriez ès dits pays, ni que vous fassiez mention de ce que dessus est, sinon que le duc de Bourgogne soit bien véritablement mort. »

Charles le Téméraire ne laissait qu'une fille, Marie de Bourgogne, héritière de tous ses États. Depuis longtemps la grande préoccupation de Louis XI était de la marier au dauphin son fils, malgré la jeunesse de ce dernier, qui n'avait encore que huit ans, tandis que la princesse en avait déjà vingt. Un pareil mariage devait avoir pour résultat de réunir à la couronne toutes les possessions du Téméraire, sans compter la Bourgogne qui, comme apanage, faisait de droit retour au domaine, par l'extinction de la lignée masculine. Malheureusement Marie refusait de se plier aux exigences du roi de France. « J'entends, répétait-elle, que monseigneur mon père a réglé mon mariage avec le fils de l'empereur Frédéric III, je n'en veux point d'autre. »

Pour vaincre sa résistance, Louis XI se rendit lui-même en Flandre dans ses états ? « Si je viens en ce pays, dit-il aux habitants du Quesnoy, ce n'est que dans l'intérêt de mademoiselle de Bourgogne, ma bien-aimée cousine et filleule. De ses méchants conseillers, les uns veulent lui faire épouser le fils du duc de Clèves ; c'est un prince trop peu illustre pour une si glorieuse princesse ; je sais qu'il a à la jambe un mauvais ulcère ; il est ivrogne comme tous les Allemands : après avoir bu il lui brisera son verre sur la tête et la battra. D'autres veulent l'allier aux Anglais, ces anciens ennemis du royaume, qui sont tous de mauvaise vie. Il en est qui veulent lui donner pour mari le fils de l'empereur. Mais ces princes de la maison impériale sont les plus avares du monde ; ils emmèneront mademoiselle de Bourgogne en Allemagne, pays étranger et grossier, où elle ne connaîtra aucune consolation, tandis que votre terre du Hainaut demeurera sans seigneur pour la gouverner et la défendre. Si ma cousine était bien conseillée, elle épouserait le dauphin. Vous autres, Wallons, vous parlez français, il vous faut un prince de France et non pas un Allemand. Pour moi, j'estime les gens du Hainaut plus que toutes les nations du monde ; il n'y en a pas de plus noble, et, selon moi, un berger du Hainaut vaut mieux qu'un grand gentilhomme d'un autre pays. » Toutes ces habiletés et toute cette éloquence furent inutiles.

Le 19 août 1477, sept mois seulement après la mort de Charles, l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur, épousa la princesse Marie de Bourgogne. Cette union devait être l'origine d'une rivalité de trois siècles

entre la maison de France et la maison d'Autriche.

Tout en négociant, Louis XI s'était préparé à envahir ceux des domaines du Téméraire, qui revenaient de droit à la couronne par l'absence de tout héritier mâle. A cet effet, il avait demandé des subsides aux provinces et aux bonnes villes du royaume, « afin de l'aider à remettre, réunir et réduire à la couronne et seigneurie de France les duchés et comtés de Bourgogne, Flandre, Ponthieu, Boulogne, Artois et autres terres et seigneuries, que naguère tenait et occupait feu Charles, en son vivant duc de Bourgogne. » En peu de temps le duché de Bourgógne, la Franche-Comté, la Picardie et les villes de la Somme furent occupés. Mais le mariage de la princesse Marie, en amenant tout à coup l'intervention des forces allemandes, arrêta ces heureux débuts. Après une série de petits combats, les deux armées se rencontrèrent à Guinegate, entre Saint-Omer et Thérouanne, le 7 août 1479. La victoire demeura à Maximilien ; mais il ne sut pas en profiter. D'ailleurs la situation de ce prince était précaire, car l'héritage de sa femme se composait de provinces disséminées ; en outre, plusieurs de ses villes étaient en pleine révolte, d'autres lui refusaient des subsides. De son côté Louis XI préférait, par tempérament, les négociations à la guerre. Cette double situation facilita un rapprochement ; on convint d'une trêve, puis d'une paix, qui, malgré quelques avantages pour la France, laissait indécis le fond du débat,

L'habileté et les évènements devaient produire, ainsi que l'espérait Louis XI, ce que la force des armes ne pouvait donner. Le 27 mars 1482, Marie de

Bourgogne mourut subitement, en laissant une fille nommée Marguerite, à peine âgée de trois ans, et un fils du nom de Philippe. Louis reçut cette nouvelle au château de Beaujeu. Aussitôt les partisans qu'il entretenait en Flandre lui écrivirent de se hâter et de proposer le mariage du dauphin avec la jeune princesse; ils ajoutaient que les États de Flandre venaient de refuser au duc Maximilien la tutelle de ses enfants et le tenaient à l'écart des affaires. Louis ne demandait pas mieux que de reprendre avec la fille les projets qui avaient si mal réussi avec la mère. Il engagea des négociations, qui se prolongèrent pendant quatre mois, par suite du refus de Maximilien. Enfin, les États de Flandre, de Brabant, de Hainaut et des autres provinces bourguignonnes, gagnés d'avance au roi de France, se réunirent à Alost et déclarèrent qu'il fallait absolument conclure ce mariage. Maximilien dut céder.

Des conférences s'ouvrirent à Arras, le 23 décembre 1482, et les termes du traité furent arrêtés. Marguerite apportait en dot au dauphin le comté d'Artois, la Franche-Comté et les seigneuries de Mâcon, Auxerre, Salins, Bar-sur-Seine et Noyon. Il ne restait plus qu'à faire signer Louis XI, qui, suivant son habitude, se tenait enfermé au fond de son château de Plessis-lès-Tours. Les ambassadeurs de l'archiduc s'y rendirent dans le courant de janvier. « Leur surprise fut grande de voir ce triste séjour, cette espèce de prison, où l'on ne pénétrait qu'après tant de formalités et de précautions. Lorsqu'ils eurent un peu attendu, ils furent introduits, sur le soir,

dans une chambre mal éclairée. En un coin obscur était le roi, assis sur un fauteuil. Ils s'avancèrent vers lui : alors, d'une voix faible et tremblante, mais qui semblait encore railleuse, Louis demanda pardon à l'abbé de Saint-Pierre de Gand, et aux autres ambassadeurs, de ce qu'il ne pouvait se lever pour les saluer. Après les avoir entendus, et avoir conversé quelques instants avec eux, il se fit apporter les Évangiles, pour prêter serment, s'excusa d'être obligé de se servir de sa main gauche, car sa main droite était paralysée et son bras soutenu par une écharpe ; prit le saint livre, le souleva péniblement, et, posant dessus le coude du bras droit, il fit le serment convenu.

Pendant que ce traité donnait à la France une partie des domaines de la maison de Bourgogne, la mort du vieux roi de Sicile, René d'Anjou, survenue le 10 juillet 1480, lui livrait le duché d'Anjou, en vertu du principe qui excluait des apanages les femmes et les collatéraux. L'année suivante, la Provence et le comté du Maine, relevant également de la maison d'Anjou, eurent le même sort et firent retour à la couronne. Ainsi cette féodalité apanagée, qui avait donné tant de mal à Louis XI, se démembrait d'elle-même par la marche naturelle des événements et venait se perdre peu à peu dans le domaine royal, d'où elle était autrefois sortie.

Mais il y avait, au-dessous de ces grandes maisons féodales, d'autres maisons moins puissantes, et cependant redoutables, par leurs longues intrigues et leurs incessantes révoltes. Louis XI, qui, pendant tout son règne, s'était efforcé de déjouer leurs com-

plots par des avances et des négociations, les réprima sur la fin de sa vie, au moyen d'une justice plus expéditive.

Parmi ces grands seigneurs, le connétable de Saint-Pol s'était fait remarquer au premier rang. Décidé à en finir, Louis XI lui écrivit une lettre, dans laquelle il lui mandait qu'il aurait bien besoin d'une tête comme la sienne pour terminer certaines affaires importantes, et qu'il le priait de venir au plus tôt. En même temps, se tournant vers les personnes qui l'entouraient, il leur dit avec un étrange sourire : « Vous entendez bien que je n'ai pas besoin de son corps, il me suffit d'avoir sa tête. » Mais le connétable, se doutant du sort qu'on lui préparait, se garda bien de se rendre à l'invitation. Il fallut s'emparer de lui par surprise, et le 27 novembre 1475 il fut conduit à Paris, et enfermé à la Bastille. En le remettant entre les mains du chancelier et des membres du parlement, l'amiral de France leur dit : « Messeigneurs, voici monseigneur de Saint-Pol que le roi m'a chargé d'aller quérir et que je remets entre vos mains pour instruire son procès le plus diligemment que vous pourrez, et faire tout ce que Dieu, la raison, la justice et vos consciences vous aviseront devoir être fait. — Selon le plaisir du roi, répondit le chancelier, la cour l'interrogera, et en ordonnera ainsi qu'elle verra qu'il doit être fait par raison. »

L'interrogatoire commença dès le lendemain; le connétable avoua tout : ses efforts pour entretenir la discorde entre le roi et le feu duc de Guyenne, son alliance avec le duc de Bourgogne, ses tentatives pour faire entrer le duc de Bourbon dans la ligue du

Bien public, ses intelligences auprès du roi d'Angleterre, avec lequel il avait conspiré le démembrement du royaume, en stipulant pour sa part la Brie et la Champagne; ses relations étroites avec le duc de Bretagne, et, ce qu'il y avait de plus grave, sa parole donnée au duc de Bourgogne de saisir le roi au collet et de le faire mourir. Le 19 décembre au matin, il fut conduit par-devant le parlement. « Monseigneur de Saint-Pol, lui dit le chancelier, vous avez été, jusqu'à présent, réputé comme le plus sage et le plus constant chevalier de ce royaume, et maintenant il faut avoir meilleure constance encore que vous n'avez jamais eue. » On lui enleva alors toutes les marques de dignités qu'il portait sur lui. Le président prit ensuite la parole : « La cour du parlement, dit-il, a déclaré messire de Luxembourg, comte de Saint-Pol, criminel du crime de lèse-majesté; comme tel l'a privé de l'office de connétable de France et de toutes ses autres dignités. En outre, ladite cour le condamne à souffrir la mort, à être décapité en place de Grève à Paris, et déclare chacun de ses biens, meubles et immeubles, confisqués au profit de la couronne. » Le connétable sembla un instant étonné de cette condamnation, à laquelle il ne s'attendait pas; mais il reprit aussitôt avec fermeté : « Voilà une bien dure sentence, je prie Dieu que je le puisse voir aujourd'hui. » L'exécution eut lieu le jour même en place de Grève. Après avoir fait tomber sa tête, le bourreau la prit par les cheveux, et là montra à la foule, qui dans tous les temps a été avide de ces sortes de spectacles.

Le procès du connétable de Saint-Pol révéla les

intrigues d'un certain nombre de seigneurs, entre autres de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, ancien ami de jeunesse du roi. Mais Louis XI savait faire taire la voix de l'amitié devant celle de sa politique; il donna ordre de l'arrêter dans son château de Carlat en Auvergne et de l'enfermer à la Bastille, dans une cage de fer, sous la garde du sire de Saint-Pierre. Le procès commença; mais il allait trop lentement au gré de Louis XI, qui s'en plaignit, ainsi que des ménagements dont on usait à l'égard du prisonnier. « Monsieur de Saint-Pierre, écrivit-il à son gardien, il me semble, que vous n'avez qu'une chose à faire, c'est de savoir quels engagements le duc de Nemours avait pris avec le connétable, pour faire le duc de Bourgogne régent, pour me faire mourir, prendre monsieur le dauphin, et avoir l'autorité et gouvernement du royaume. Il faut le faire parler clair sur ce point, et le faire mettre à la question bien étroit. Je ne suis pas content de ce que vous m'avez averti qu'on lui a ôté les fers des jambes, qu'on le fait aller dans une autre chambre pour besogner avec lui, qu'on l'ôte hors de sa cage, aussi qu'on le mène ouïr la messe où les femmes vont, et qu'on lui a laissé des gardes qui se plaignaient de ne pas être payés. »

De son côté, le duc de Nemours protesta contre ses juges et réclama, mais en vain, comme pair du royaume, le jugement par ses pairs. Enfin, voyant ses protestations inutiles, il se décida à s'adresser au roi lui-même : « Mon très-redouté et souverain seigneur, lui écrivit-il, tant et si humblement que je puis, je me recommande à votre grâce et miséricorde.

J'ai tant méfait envers Dieu et envers vous, que je vois bien que je suis perdu, si votre grâce et miséricorde ne s'étend sur moi. Si vous avez eu amour pour ma femme, votre cousine, qu'il vous plaise avoir pitié de son pauvre malheureux mari et de ses orphelins. Écrit en la cage de la Bastille, le dernier de janvier 1477. Votre très-humble et très-obéissant serviteur et sujet, le pauvre Jacques. »

Le roi ne répondit point à cette lettre. Le malheureux prisonnier n'eut plus d'espoir que dans une confession complète; il « avoua qu'il avait eu connaissance des desseins du connétable; mais ajouta que, tout en désirant des sûretés pour les seigneurs, il lui avait déclaré quelles grandes obligations et grands serments il avait au roi, contre lesquels il ne voulait aller; il n'avait d'ailleurs, pour le présent, avait-il dit au connétable, nul argent dont il pût disposer, nul parent à qui il voulût se confier, ni qu'il pût s'efforcer de gagner, pas même le sire d'Albret, son cousin. » A la suite de ces aveux, le parlement, transporté à Noyon, pour la circonstance, et composé avec soin, d'après les ordres du roi, prononça le jugement. Il portait que Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, était coupable du crime de lèse-majesté, par conséquent privé de tous honneurs, dignités et prérogatives, et condamné à être décapité par voie de justice. De plus, tous ses biens devaient être confisqués au profit du roi. « Certes, s'écria le duc de Nemours, en entendant cette sentence, voici la plus dure nouvelle qui me fût jamais apportée. C'est dure chose de souffrir telle mort, et si ignominieuse; mais, puisque je ne la peux éviter, plaise à Dieu de me

donner patience et constance pour la souffrir et recevoir. »

Ceci se passait dans la Bastille, le 4 août; l'exécution eut lieu le jour même devant les Halles. Cette double condamnation, qui décapitait en quelque sorte la féodalité, et livrait à Louis XI les domaines de deux puissants seigneurs, acheva de désorganiser la ligue de la noblesse, déjà fort ébranlée par la disparition des maisons apanagées de Bourgogne et d'Anjou.

La politique royale triomphait, et il semblait que Louis n'eût plus qu'à jouir en paix de tous ces avantages. « Mais, dit Commines, il commençait à vieillir et devenait malade. Un jour qu'il était aux Forges, près de Plessis-lès-Tours, à son dîner, lui vint comme une perclusion et perdit la parole. Il fut levé de table et tenu près du feu, et les fenêtres closes; et ce fut en l'an 1480, au mois de mars, que cette maladie lui prit. Il perdit de tous points la parole et toute connaissance et mémoire. Après quelques soins et médicaments de son médecin, quelque peu de parole lui revint et du sens ; il monta à cheval et retourna en son logis. Quand j'arrivai, je le trouvai avec maître Adam Fumée, autrefois médecin, et un autre médecin appelé maître Claude. » Dès ce jour, il fut en proie aux plus sombres terreurs. Redoutant les approches de la mort, il crut s'y soustraire en s'enfermant plus étroitement dans son château de Plessis-lès-Tours.

Ce sombre manoir, sorte de forteresse défendue par plusieurs enceintes, était gardé jour et nuit comme une place assiégée, car les incessantes conjurations auxquelles Louis XI avait été en butte, avaient en-

core augmenté, avec l'âge, sa défiance et ses terreurs. « Il n'entrait guère au château de Plessis-lès-Tours, dit Commines, que les domestiques et les archers, dont il y avait quatre cents, qui faisaient toujours le guet et gardaient la porte avec soin. Nul seigneur, ni grand personnage ne logeait dedans, et il n'y entrait guère compagnie de grands seigneurs. Tout à l'environ dudit Plessis, le roi Louis fit faire un treillis de gros barreaux de fer et planter dedans la muraille des broches de fer ayant plusieurs pointes. Il fit faire quatre guérites de fer bien épais, en lieu par où l'on pouvait bien tirer à son aise. Il y mit qnarante arbalétriers qui jour et nuit étaient en ces fossés, et avaient commission de tirer à tout homme qui en approcherait de nuit jusqu'à ce que la porte fût ouverte le matin. »

C'est dans ce château, ou plutôt dans cette prison, que Louis XI passa tristement et solitairement les dernières années de sa vie, entouré seulement de gens de petite condition, de son compère Tristan l'Hermite, exécuteur de ses hautes œuvres, de ses médecins Fumée et Coittier, d'Olivier le Daim, de devins, d'astrologues, de valets et d'archers. Mais, dans la crainte qu'au dehors on le crût mourant, il signalait son activité en renvoyant fréquemment ses serviteurs et en faisant pendre aux arbres du Plessis, par son compère Tristan, tous ceux qui lui paraissaient suspects.

Le pauvre prince avait d'ailleurs une autre raison de se dérober à tous les regards ; son corps amaigri, son dos voûté, son visage creusé par la défiance et par la peur, le faisaient ressembler plutôt à un sque-

lette qu'à un roi. Il croyait dissimuler ces ineffaçables ravages, en changeant ses anciens vêtements de bure et de futaine contre de belles robes de satin cramoisi brodées d'or et fourrées de martre. Mais tout ce luxe, loin de déguiser sa décrépitude, ne faisait que la faire ressortir davantage,par le contraste.

A mesure que la mort semblait prendre une plus entière possession de son corps, il sentait toutes ses terreurs se réveiller à la fois. Pour les calmer il épuisait son trésor en fondations pieuses, faisait dire des prières dans toute la chrétienté, et portait à son chapeau plusieurs images de saints qu'il priait fort dévotement. Sa dévotion se ressentait de son caractère rusé et méfiant. Il traitait avec les saints comme à Péronne avec Charles le Ténéraire, en leur faisant de belles promesses, qu'il comptait bien éluder une fois revenu à la santé. Mais cette santé, loin de revenir, se délabrait tous les jours davantage. Il avait pensé arrêter les progrès du mal en mandant de Calabre un saint ermite nommé François de Paule. Mais tout fut inutile, et son médecin, Jacques Coittier, se décida à lui apprendre la terrible nouvelle qu'il redoutait par-dessus tout : « Sire, lui dit-il un jour, il faut nous acquitter d'un triste devoir. N'ayez plus d'espérance dans le saint homme de Calabre, ni dans nulle autre chose ; c'est fait de vous assurément ; ainsi, pensez à votre conscience, car il n'y a nul remède. » Mais Louis ne pouvait se faire à l'idée de la mort : « J'ai espérance que Dieu m'aidera, répondit-il, car je ne suis peut-être pas si malade que vous le pensez. » Il se faisait illusion. Ses forces déclinèrent rapidement, et peu après, le 30 août 1483,

entre sept et huit heures du soir, dans sa soixante et unième année, il rendit le dernier soupir, en répétant son invocation accoutumée : « Notre-Dame d'Embrun, ma bonne maîtresse, ayez pitié de moi. »

Si l'on juge ce prince d'après les résultats considérables de sa politique, ce fut un grand roi; les feudataires ne se relevèrent jamais des coups qu'il leur porta. Mais si l'on examine l'homme, il faut se rallier au jugement de Bossuet : « D'avoir tourné la religion en superstition, de s'être si étrangement abandonné aux soupçons et à la défiance, d'avoir été si rigoureux dans les châtiments et d'avoir aimé le sang, sont les qualités d'une âme basse, indigne de la royauté. »

IV

1483-1492.

La Régente Anne de Beaujeu. — Réaction féodale contre le règne de Louis XI. — Réunion des Etats généraux. — Le duc Louis d'Orléans; il reconstitue la ligue des seigneurs. — Bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. — Captivité du duc d'Orléans. — Il rentre en grâce et s'emploie au mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne. — Portrait de Charles VIII et d'Anne. — Conséquences de ce mariage.

Sur son lit de mort, Louis XI, s'adressant au sire de Beaujeu son gendre lui avait dit : « Allez à Amboise trouver le jeune roi mon fils; je l'ai confié, ainsi que le gouvernement du royaume, à votre charge et aux soins de ma fille, votre épouse. Vous savez tout ce que je lui ai recommandé : veillez à ce que ce soit fidèlement observé. Qu'il accorde faveur et confiance à ceux qui m'ont bien servi et que je lui

ai nommés. Vous savez aussi de qui il doit se garder, et qui il ne faut pas laisser approcher de lui. »

Le jeune Charles VIII atteignait à peine sa treizième année et, par conséquent, n'était pas encore majeur : l'ordonnance de Charles V fixait en effet à quatorze ans la majorité des rois de France. Le pouvoir fut donc exercé par la fille aînée de Louis XI, Anne de Beaujeu, âgée seulement de vingt trois ans. Mais c'était une princesse habile et avisée, « fine femme et déliée s'il en fut oncques, selon Brantôme, et vraie image en tout du roi Louis, son père. » Celui-ci savait bien ce qu'il faisait,en la désignant pour continuer sa politique, car il avait coutume de dire en parlant d'elle que c'était « la moins folle femme du monde, car, de femme sage, il n'y en a point. »

Anne de Beaujeu avait besoin de toutes ses qualités, pour tenir tête à la réaction qui s'accusait déjà de toutes parts. Fidèle à la politique de son père, elle essaya de désarmer l'opposition, par des promesses et des faveurs, au lieu de lui résister ouvertement. Elle nomma son beau-frère, le duc de Bourbon, connétable de France et lieutenant général du royaume, le duc Louis d'Orléans, gouverneur de l'Ile-de-France et de la Champagne, et le comte de Dunois, gouverneur du Dauphiné. Par ces adroites mesures, elle parvint à conserver auprès d'elle ceux des anciens conseillers qui étaient le moins impopulaires. Deux officiers subalternes seulement furent sacrifiés à la haine publique : Olivier le Daim et Jean Doyac, qui furent pendus ; quant au médecin Jacques Coittier, on se contenta de lui faire restituer cinquante mille écus qu'il avait reçus de Louis XI.

Cependant, la réaction, impossible à étouffer, commençait à demander hautement la convocation des états généraux. On répétait de divers côtés « qu'il n'était roi ni seigneur sur terre qui eût pouvoir de lever un denier sur ses sujets en sus des revenus de son domaine, sans l'octroi et consentement des peuples. » Parmi les seigneurs les plus puissants, plusieurs, le duc d'Orléans à leur tête, poussaient à cette convocation, espérant bien y trouver un moyen de ressaisir le pouvoir et d'effacer les résultats du règne précédent. Au contraire, beaucoup de gens « de petite condition et de petite vertu disaient que c'était crime de lèse-majesté de parler d'assembler les États et qu'on voulait seulement diminuer l'autorité du roi. » Anne céda néanmoins, et les états généraux se réunirent à Tours le 15 janvier 1484 dans la grande salle de l'archevêché.

Jamais la représentation de la France n'avait été aussi complète. Plus de deux cent quatre-vingt-quatre députés étaient présents. L'élection avait eu lieu pour les trois ordres au chef-lieu de chaque bailliage et les paysans eux-mêmes avaient pris part au vote.

Le chancelier de France, Guillaume de Rochefort, ouvrit l'assemblée par un long discours, dans lequel il promettait, au nom du roi, la réforme de la justice et de l'Église, le rétablissement des bonnes ordonnances de Charles VII, la promulgation de nouveaux édits, de concert avec les États, et une enquête sur les malversations du règne précédent. La première question qui se posa fut celle du conseil royal. Il s'agissait de savoir, s'il devait être composé exclusi-

vement de princes du sang ou de membres élus par les états généraux. Les ducs d'Orléans et de Bourbon étaient donc directement intéressés au débat.

Le sire de la Roche, Philippe Pot, ancien conseiller du duc de Bourgogne, prit la parole pour soutenir une doctrine aussi nouvelle qu'audacieuse : « La royauté, dit-il, est une fonction, non point un héritage, et ne doit pas, à l'instar des héritages, être nécessairement confiée à la garde des tuteurs naturels, des plus proches par le sang. Je voudrais vous voir bien convaincus que le gouvernement de l'État est l'affaire du peuple ; j'appelle le peuple non-seulement la foule de ceux qui sont simplement sujets de cette couronne, mais encore tous les hommes de chaque état, y compris aussi les princes. Loin de moi l'intention de dire que la domination passe à quelqu'autre personne que le roi ; c'est seulement l'administration, la tutelle du royaume qui est attribuée, pendant la minorité du roi, au peuple ou à ses élus. Pourquoi hésitez-vous à nommer le conseil de la couronne ? Vous êtes ici pour dire et pour conseiller librement ce que, par l'inspiration de Dieu et de votre conscience, vous croyez utile au royaume. »

Ce discours était un signe avant-coureur de la tendance qui allait bientôt entraîner les esprits vers les idées et les traditions romaines réveillées par la Renaissance. Mais les états hésitèrent à se lancer dans une voie aussi nouvelle ; ils prirent un moyen terme et décidèrent que pendant la minorité du roi, le conseil serait présidé par le duc d'Orléans, et composé à la fois des princes du sang, et de douze conseillers choisis par le roi dans les bureaux des États

La question de gouvernement ainsi résolue, l'assemblée rédigea ses cahiers de réforme. Ainsi qu'on devait s'y attendre, la réaction féodale éclata principalement dans celui de la noblesse.

Celle-ci demanda le rétablissement des juridictions seigneuriales, dans l'espoir de reconquérir le terrain que la royauté lui avait fait perdre depuis Philippe le Bel. Elle revendiqua en outre le droit de conduire ses vassaux à la guerre, ce qui équivalait au rétablissement du service militaire féodal, aboli par Charles VII. Mais il était trop tard; ces doléances, demeurèrent lettre morte.

Une des séances fut marquée par un incident dramatique. L'orateur des États ayant adressé au roi une supplique en faveur des malheureux orphelins du duc de Nemours, on vit l'aîné des enfants s'avancer, en pleurant, au milieu de l'assemblée et se mettre à genoux devant Charles VIII, pour implorer sa miséricorde. En même temps, leur avocat interpella publiquement quelques-uns des officiers de Louis XI, qui se trouvaient présents, et leur retraça, au grand contentement des seigneurs, le long tableau de leurs exactions. Il termina, en demandant un supplice exemplaire. Quelques jours après, les jeunes héritiers d'Armagnac furent remis en possession de leurs domaines.

Cependant, on était arrivé au 14 mars, jour fixé pour la clôture des états. Quelques députés soutenaient que l'assemblée ne devait pas se séparer, sans que ses délibérations eussent été sanctionnées par une ordonnance royale. « Mais, dit un député normand, le chanoine Jean Masselin, un bien plus grand

nombre craignaient de rester trop longtemps, et beaucoup de nos collègues, malgré le zèle qu'ils avaient montré autrefois, brûlaient du désir de partir, selon le bon plaisir et l'ordre des princes. Pour nous, nous enjoignîmes aux trois délégués de notre nation normande de redoubler de sollicitude et de diligence pour tout ce qui intéressait le cahier général et la totalité des états. Ayant ainsi laissé nos mandataires à Tours et mis ordre aux affaires, nous partîmes contents, et nous prions Dieu que nos travaux et tout ce qui a été fait deviennent utile au salut du peuple. »

En donnant la présidence du conseil au duc d'Orléans, les états créaient une source d'incessante rivalité entre ce prince et Anne de Beaujeu. « J'ai ouï dire, raconte Brantôme, que du commencement elle portait au duc d'Orléans de l'affection, voire de l'amour, de sorte que si M. d'Orléans y eût voulu entendre, il y eût bonne part, comme je le tiens de bon lieu; mais il ne s'y put commander ; d'autant qu'il la voyait trop ambitieuse, et qu'il voulait qu'elle dépendît de lui comme premier prince et le plus proche, et non lui d'elle; en quoi elle désirait le contraire, car elle voulait tenir le haut lieu et tout gouverner. Ils avaient des picotements de jalousie, d'amour et d'ambition. »

Anne, du même âge que le duc, avait du moins sur lui une grande supériorité. Autant il était léger, imprévoyant, quoique brave comme un chevalier féodal, autant elle se montrait sérieuse, prudente, sensée et pleine de finesse. Tandis qu'il ne songeait qu'à donner des tournois, elle travaillait à entourer le jeune roi

d'hommes dévoués, et préparait ainsi secrètement son avènement au pouvoir.

Le duc d'Orléans s'aperçut trop tard de cette manœuvre. Il adressa aussitôt une protestation au Parlement, à l'Université et aux bonnes villes du royaume.

Il reprochait à « Mme de Beaujeu » de tenir Charles VIII en *bail*, c'est-à-dire sous une tutelle étroite, et d'empêcher tout prince ou seigneur de l'approcher. Il ajoutait « qu'elle avait pris tout le fait des finances, élevé les tailles, augmenté les pensions pour se faire des créatures, au mépris de la décision des États. » Il terminait enfin, en déclarant qu'il s'emploierait avec ses parents et ses amis à remettre le roi en liberté, Cet appel n'ayant rencontré dans la masse de la nation qu'une profonde indifférence, il recourut à la conspiration et à la révolte. Il n'eut pas de peine à rattacher à sa cause le duc de Bourbon, les comtes de Dunois et d'Angoulême et surtout le duc de Bretagne, dernier représentant des grandes maisons féodales, et l'ancien adversaire de Louis XI. En peu de temps la ligue des seigneurs se trouva reconstituée et prête à entrer en campagne.

Mais de son côté, la fille de Louis XI ne resta pas inactive. Le 22 octobre, elle signa un traité avec le sire de Rieux et trois grands vassaux du duc de Bretagne ; et le 25 du même mois, elle conclut un pacte « d'amitié, intelligence et confédération » avec les trois cités de Flandre, Gand, Bruges et Ypres.

Pour ouvrir les hostilités par un coup d'audace, elle donna l'ordre à une troupe de gens d'armes d'enlever le duc d'Orléans au milieu même de Paris et de

l'amener prisonnier. Celui-ci se trouvait en ce moment aux halles, où il jouait en public à la paume avec Dunois et quelques autres jeunes seigneurs. Averti à temps, il put monter en toute hâte sur une mule et gagner les domaines du duc d'Alençon, l'un de ses partisans. De là, il appela ouvertement tous les seigneurs aux armes.

Le 13 décembre 1486, il conclut une aliance secrète avec l'empereur Maximilien, le roi de Navarre, les ducs de Bourbons et de Bretagne, les comtes de Narbonne, de Nevers, de Comminges, de Dunois, d'Angoulême et d'Albret, le ducde Lorraine et la plupart des barons du royaume, dans le but de « faire respecter l'ordonnance des trois états, violée par l'ambition et la convoitise de ceux qui entouraient le roi et avaient débouté d'auprès de lui les princes et seigneurs de son sang, et ému la guerre entre lui et l'empereur Maximilien.»

Le premier plan auquel s'arrêtèrent les conjurés, sur le conseil de Philippe de Commines et de Georges d'Amboise, fut de s'emparer de Charles VIII ; mais le complot fut découvert à temps. Anne résolut alors de précipiter les choses. Les troupes royales franchirent la Loire et s'avancèrent jusqu'à Bordeaux, obligeant à la soumission le comte d'Angoulême, le sire d'Albret et plusieurs seigneurs du parti des princes. L'Anjou et le Maine furent pareillement envahis, tandis que les sires de la Trémoille et de Saint-André pénétraient en Bretagne, centre principal de la révolte, et rasaient jusqu'au sol les châteaux d'Ancenis et de Châteaubriant.

L'armée des seigneurs et l'armée du roi se rencon-

trèrent devant la petite ville de Saint-Aubin-du-Cormier, le 27 juillet 1488. L'avant-garde de celle-ci fut d'abord rejetée sur le corps de bataille commandé par La Trémoille. Mais ce dernier, prenant à son tour l'offensive, culbuta l'infanterie bretonne qui formait le gros de l'armée ennemie. Ce fut le signal de la déroute. Le duc d'Orléans, qui combattait à pied, n'eut même pas le temps de battre en retraite, et fut obligé de se rendre à merci. On l'enferma au château de Lusignan, d'où on le transféra un peu plus tard dans celui de Bourges.

Accablé par cette défaite, le duc de Bretagne se décida à envoyer une ambassade au roi de France, qu'il appelait humblement « son souverain seigneur, » et à lui demander la paix. Dans des conférences tenues à Sablé, le 20 août suivant, il s'engagea à ne plus pactiser avec les ennemis du prince, à livrer plusieurs villes comme garantie de sa parole, et, ce qui était la clause capitale, à ne pas marier ses filles, sans le consentement de Charles VIII.

L'importance de cette dernière stipulation ne tarda pas à se manifester, car le duc de Bretagne mourut le 9 septembre de la même année, laissant son duché à sa fille aînée Anne, âgée de douze ans seulement. Cette jeune princesse était assiégée par une foule de prétendants. Le plus en faveur, était l'empereur Maximilien, qui, assurait-on, l'avait même épousée par procuration. Il fallait, à tout prix, dans l'intérêt de la France, qu'une pareille alliance fût rompue, et que le duché de Bretagne, depuis si longtemps étranger au reste du royaume, rentrât enfin dans le grand courant national, où étaient venues se fondre peu à

peu toutes les autres provinces. Anne de Beaujeu le comprit; aussitôt elle assembla des théologiens et des jurisconsultes, qui déclarèrent la promesse de mariage nulle, parce qu'elle avait été faite sans le consentement du roi de France, contrairement au traité de Sablé. Restait à substituer Charles VIII à l'empereur, chose d'autant plus difficile que le roi de France, on s'en souvient, avait été promis en mariage à la fille même de Maximilien.

Un événement qui semblait devoir retarder ce projet, vint au contraire le faciliter. On a vu qu'après la bataille de Saint-Aubin du Cormier, le duc d'Orléans avait été retenu prisonnier dans la tour de Bourges. Il y était étroitement gardé dans une cage de fer. Sa femme Jeanne de France, fille de Louis XI, et par conséquent sœur d'Anne de Beaujeu, princesse difforme et infirme, mais vertueuse et dévouée, s'efforçait par tous les moyens de le faire mettre en liberté. Tout naturellement elle s'adressa à sa sœur : « Comme je pense incessamment, lui écrivit-elle, à la délivrance de mon mari, je me suis avisée de mettre par écrit la forme en laquelle on pourrait avoir paix et mon mari délivré. Je récris au roi, et vous verrez le tout. Je vous prie, ma sœur, que vous teniez la main que j'aie en bref réponse ; il m'est bien arrivé en mal, de ce que je ne vous vois plus. » Mais comptant peu sur cette intervention, la malheureuse épouse courut, en longs habits de deuil, se jeter aux pieds du roi ; « Mon frère, lui dit-elle, mon mari traîne sa vie en prison, je suis tellement troublée que je ne sais pas bien ce que je dois dire pour sa défense. S'il a eu quelque reproche à se faire, je suis la seule

qu'il ait outragée. Pardonnez-lui mon frère, vous n'aurez jamais une si heureuse occasion d'être généreux. — Vous l'aurez, ma sœur, lui dit Charles en l'embrassant ; veuille le Ciel que vous ne vous repentiez pas un jour de ce que vous faites aujourd'hui pour lui ! »

Charles VIII était devenu majeur et commençait à prendre dans la direction des affaires une certaine initiative. D'ailleurs il avait toujours éprouvé pour son beau-frère d'Orléans, prince chevaleresque et prodigue une réelle sympathie. Aussi, sans communiquer son projet à sa sœur Anne, *Madame la Grande*, ainsi qu'on l'appelait, il partit un soir du Plessis, sous prétexte de chasse, se rendit dans les environs de Bourges, et manda auprès de lui le duc d'Orléans. Celui-ci, en apercevant le roi, sauta à bas de son cheval et mit un genou en terre, en versant d'abondantes larmes, « Charles, rapporte un chroniqueur contemporain, lui sauta au cou et ne savait quelle chère lui faire, pour donner à connaître qu'il agissait de son propre mouvement et libre volonté. » Enfin, pour lui marquer la sincérité de ses sentiments, il le fit coucher avec lui dans son lit et lui donna le gouvernement de Normandie (mai 1491).

Il ménagea ensuite un rapprochement entre le prince et la régente. L'un et l'autre jurèrent sur les Évangiles et par leur baptême, « de se reprendre en amour perpétuel, d'oublier toutes anciennes rancunes, haines et malveillances, pour bien et loyalement servir le roi Charles, garder sa personne et son autorité, et l'aider à soulager le peuple et à mettre en ordre sa maison et son royaume. »

Cette réconciliation eut pour premier effet la reprise des négociations au sujet du mariage du roi de France avec Anne de Bretagne. Louis d'Orléans pouvait en effet peser d'un grand poids dans la conclusion de cette importante affaire, car son ancienne alliance avec le duc de Bretagne, lui donnait une grande influence sur la jeune héritière. Il s'y employa sans réserve.

On renvoya d'abord à Maximilien sa fille Marguerite, en lui signifiant que toutes les promesse de mariage antérieures étaient annulées. Restait à faire agréer le roi de France à la jeune princesse. Charles VIII n'avait pas un extérieur agréable ; sa taille était petite et mal proportionnée, sa tête grosse, son nez trop fort, ses lèvres proéminentes et toujours entrouvertes, sa parole hésitante ; enfin des mouvements nerveux contractaient continuellement son visage. « A mon jugement, dit l'ambassadeur de Venise, Contarini, qui se trouvait à Paris cette année même, je tiens que de corps et d'esprit il ne vaut pas grand'chose ; cependant, ils en font tous l'éloge à Paris, comme étant fort gaillard à jouer de la paume, à chasser et à jouter, exercices auxquels, à tort ou à raison, il consacre beaucoup de temps. » Il est vrai qu'Anne de Bretagne n'était point sans défauts ; « Elle est petite, ajoute le même ambassadeur, maigre, boiteuse d'un pied et d'une façon sensible, bien qu'elle s'aide de chaussures à talons élevés, brunette et fort jolie de visage, et pour son âge fort rusée ; de sorte que ce qu'elle s'est une fois mis dans l'esprit, elle le veut obtenir de toutes manières, qu'il faille rire ou pleurer pour cela. » Son intelligence était cul-

tivée ; elle connaissait le latin et quelque peu le grec.

Enfin, grâce à l'habile intervention du duc d'Orléans, toutes les difficultés furent aplanies, et, le 19 novembre 1491, Charles VIII, et Anne de Bretagne, furent secrètement fiancés à Rennes, dans la chapelle de Notre-Dame. Le contrat était dressé avec le plus grand soin et avec une habileté où l'on reconnaissait la main de la fille de Louis XI. « Si madame Anne, y disait-on, meurt avant le roi Charles VIII et avant les enfants issus de leur mariage, elle cède et transporte irrévocablement, à lui et à ses successeurs rois de France, tous ses droits au duché de Bretagne; le roi Charles cède pareillement à madame Anne ses droits à la possession dudit duché, s'il meurt avant elle sans enfants légitimes nés de leur mariage. Mais madame Anne ne pourra, en cas de veuvage, convoler en secondes noces, hors avec le roi futur, s'il lui plaît et si faire se peut, ou avec autre prochain et présomptif futur successeur de la couronne, lequel serait tenu de faire au roi régnant, pour raison dudit duché, les reconnaissances que les prédécesseurs de la dite dame Anne ont faites. »

Un mois plus tard, le 16 décembre, le mariage fut célébré solennellement au château de Langeais en Touraine : Charles avait vingt-et-un ans : Anne près de quinze. Le 8 février, les nouveaux époux firent leur entrée à Paris au milieu d'un peuple innombrable accouru pour les acclamer : « Un tel honneur, dit le chroniqueur contemporain Saint-Gelais, était bien dû à la reine, car il y a longtemps qu'aucune dame n'apporta tant de biens à la couronne. »

La réunion de la Bretâgne à la France consomma la ruine de la seule maison féodale qui demeurât encore debout. Il semblait que l'ombre de Louis XI eût présidé elle-même à l'achèvement de cette œuvre difficile. Quant à Anne de Beaujeu, elle s'était montré la digne héritière de la politique paternelle, et avait justifié ce jugement de Brantome : « Fine femme et déliée, s'il en fut oncques et vraie image en tout du roi Louis, son père. »

CHAPITRE II *

ASSUJETTISSEMENT DE LA NOBLESSE

Les guerres d'Italie.

1492-1546.

I

1492-1498.

Droits des rois de France sur le royaume de Naples.—Projet d'une expédition en Italie. — Situation de ce pays. — Charles VIII s'allie avec le duc de Milan, Ludovic le More. — Le roi de Naples se prépare à la résistance. — Dénombrement de l'armée française ; elle franchit les Alpes. — Premiers succès. — Entrée de Charles VIII à Naples. — Trahison de Ludovic le More. — Retraite de l'armée française. — Bataille de Fornoue. — Rentrée en France. — Mort de Charles VIII.

En réunissant à la couronne les domaines de la maison d'Anjou, les rois de France avaient acquis

* Sources principales de ce chapitre :

Outre plusieurs du chapitre précédent, voir Philippe de Commines, *Mémoires*.

Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier (1515-1536).

Commentaires et lettres de messire Blaise de Monluc, maréchal de France (1521-1575).

Œuvres de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme.

Mémoires de Guillaume de Villeneuve (1494-1497).

La Très-joyeuse, plaisante et récréative histoire du gentil seigneur de Bayart, composée par le Loyal serviteur (1476-1524).

Histoire des choses mémorables advenues du règne de Louis XII et François Ier, mise en escript par Robert de la Mark, seigneur de Fleurange (1499-1521).

Journal de Louise de Savoie, mère de François Ier (1476-1522).

Mémoires de Guillaume et de Martin du Bellay (1513-1547).

Mémoires de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes (1515-1573).

des droits sur le royaume de Naples. La perspective d'une entreprise lointaine séduisait depuis longtemps l'esprit aventureux de Charles VIII. Dès qu'il eut conclu son mariage, il sentit toutes ses idées chevaleresques se réveiller, et rêva, comme les héros dont il avait lu dans les romans les beaux exploits et les grandes aventures de s'illustrer par quelque expédition glorieuse. Mais il espérait bien étendre ses conquêtes au-delà de l'Italie.

« Mon maître, dit l'ambassadeur qu'il envoya à cette occasion au roi d'Angleterre, se propose de faire valoir par les armes ses droits évidents sur le royaume de Naples, qu'occupe je ne sais quel usurpateur, bâtard de la maison d'Aragon. Il ne considère d'aileurs la conquête de Naples que comme un pont jeté devant lui pour le conduire dans la Grèce; il est résolu d'y prodiguer son sang et ses trésors, quand il devrait mettre sa couronne en gage et épuiser son royaume, pour renverser la tyrannie des Ottomans et s'ouvrir par cette voie le royaume des cieux. »

Le conseil royal ne partagea pas ce bel enthousiasme, ainsi que nous l'apprend Commines, qui en faisait partie : « Avant d'entreprendre ce voyage, dit-il, il y eut maintes disputations pour savoir si le roi irait ou non, car l'entreprise semblait à toutes gens sages et expérimentés très-dangereuse, et il n'y eut que lui seul qui la trouva bonne et un nommé Étienne de Vers, natif de Languedoc, homme de petite lignée, qui n'avait jamais vu ni entendu nulle chose au fait de la guerre. Un autre s'en mêla aussi, homme de finances, appelé Brissonnet. Eux deux

furent cause de l'entreprise, ce dont peu de gens les louaient et plusieurs les blâmaient ; car toutes choses nécessaires à une si grande entreprise leur manquaient. Le roi était très-jeune, faible personne plein de son vouloir, peu accompagné de sages gens ni de bons chefs, et il n'avait ni argent comptant, ni tentes, ni pavillons, pour entrer en Lombardie en hiver. Une chose pourtant il avait bonne : c'était une gaillarde compagnie, pleine de jeunes gentilshommes, mais en peu d'obéissance. »

Il fallait à cette jeunesse turbulente et oisive un théâtre où elle pût déployer ses forces et son activité. Aussi le maréchal d'Esquerdes proposa-t-il une expédition plus avantageuse. « La grandeur et le repos du royaume, dit-il, dépendent de la possession de la Flandre ; c'est de ce côté qu'il faut porter tous nos efforts, bien plutôt que contre un État dont la possession, loin de nous être utile, ne pourrait que nous affaiblir. » Ces sages conseils ne furent point écoutés ; l'expédition d'Italie, précisément parce qu'elle était difficile et lointaine, plaisait davantage à l'imagination de Charles VIII.

Avant d'entrer en campagne, ce prince acheta chèrement la neutralité de ses trois plus redoutables voisins, le roi d'Angleterre Henri VII, l'empereur Maximilien et le roi d'Espagne Ferdinand le Catholique. Les deux premiers, qui avaient eu des vues sur Anne de Bretagne, ne lui pardonnaient pas son mariage avec la riche héritière. Pour apaiser Henri VII, Charles paya six cent vingt mille écus au nom de la reine, et cent vingt-cinq mille en son propre nom ; quant à l'empereur Maximilien, il lui céda l'Artois et

la Franche-Comté. Enfin il se concilia Ferdinand le Catholique, en lui rendant le Roussillon et la Cerdagne, réunis à la couronne par Louis XI.

A la fin du XVe siècle, l'Italie se divisait en six États principaux : le Piémont, domaine des ducs de Savoie, le duché de Milan, les républiques de Venise et de Florence, les États du Pape, et le royaume de Naples, cause et but de cette prise d'armes.

Le roi de France pouvait compter, sinon sur le concours, du moins sur la neutralité du Piémont, par lequel il comptait pénétrer en Italie. Il se fiait en outre à une alliance formée avec le duc de Milan, Ludovic Sforza, dit le More. « Ce duc était, selon Commines, un homme sage, mais fort craintif, et bien souple quand il avait peur, et homme sans foi, s'il voyait son profit pour la rompre. » Or, précisément, en ce moment, il avait peur, car ses États étaient menacés par les princes aragonais qui régnaient à Naples. Aussi l'expédition dirigée contre eux lui apparaissait-elle comme une bonne fortune. Il promit sans peine le libre passage à travers ses États, s'engagea à entretenir à ses frais cinq cents lances, pendant toute la durée de la guerre, autorisa le roi à équiper à Gênes et à Savone autant de navires qu'il voudrait, et lui compta deux cent mille ducats avant l'entrée en campagne. De son côté, Charles s'obligea à défendre le duc de Milan contre tous ses ennemis et à lui assurer la principauté de Tarente.

En rapportant ces conditions à son maître, l'ambassadeur de Ludovic lui fit part de ses craintes : « Considérez, avant de signer, les suites possibles de

l'entrée des Français en Italie. Charles VIII a dans l'esprit d'étendre au loin sa domination. S'il doit couvrir notre pays de ses ailes, craignez que le jour de sa venue ne précède de bien près celui de votre ruine. » Ludovic était trop engagé pour reculer; d'ailleurs entre deux dangers il préféra celui qui paraissait le plus éloigné.

Les autres gouvernements ne répondaient aux propositions du roi de France que par ces assurances vagues et artificieuses où s'est complu de tout temps la politique italienne.

Quant au roi de Naples, il ne voyait pas sans anxiété s'amonceler l'orage qui allait fondre sur son petit royaume. « Nul homme, dit Commines, ne fut plus cruel que lui, ni plus mauvais, ni plus vicieux, ni plus gourmand, moins dangereux pourtant que son père, lequel prenait et trahissait les gens en leur faisant bonne mine, comme m'ont conté de ses prochains et amis, et qui n'avait jamais eu aucune pitié ni compassion de son pauvre peuple. » Ce prince proposa une alliance à la puissante république de Venise. Celle-ci, qui préférait attendre les évènements, avant de se prononcer, se contenta de donner de bons conseils : « Ne vous effrayez pas, lui écrivit-elle, mais soyez bien armé et prêt à tout. Si vous faites une bonne paix avec Rome, vous déconcerterez les projets formés contre vous. Représentez aussi à l'empereur et au roi d'Espagne combien seraient grands les périls du monde chrétien, si les plans de Charles étaient réalisés, et demandez-leur assistance. » Le roi de Naples engagea aussitôt des négociations avec le pape Alexandre VI, qu'il amena à conclure un traité

d'alliance offensive et défensive. Il s'occupa ensuite de lever une armée et d'équiper une flotte.

Le temps pressait. Charles VIII débouchait déjà en Italie par le mont Genèvre, qu'il franchit sans obstacle, malgré le froid et les neiges de novembre. L'armée française, grâce aux réformes de Charles VII, était supérieure à toutes celles du continent; elle comprenait seize cents hommes bardés de fer, huit mille cavaliers d'ordonnance, avec leurs écuyers, coutiliers et sergents; six mille Suisses, vêtus de justaucorps et de chausses qui dessinaient leur taille colossale, armés de longues piques, de hallebardes, d'arquebuses et d'épées à deux mains. Venaient ensuite six mille archers bretons, six mille Gascons d'infanterie légère avec frondes et arbalètes, sans compter un grand nombre de volontaires. Mais ce qui inspirait le plus de terreur aux Italiens, c'étaient quarante pièces de siége ou de bataille, un millier de petites pièces de montagne, servies par douze mille artilleurs et ouvriers et traînées par huit mille chevaux. « Les Italiens, ajoute Commines, n'entendaient point le fait de l'artillerie; en France, au contraire, il n'avait jamais été si bien entendu. »

A son entrée dans le Milanais, Charles VIII fut reçu par son astucieux allié Ludovic le More, qui, suivant son habitude, se confondit en assurances de dévouement : « Sire, lui dit-il, ne craignez point cette entreprise; il y a en Italie trois puissances que nous tenons grandes et dont vous avez l'une qui est Milan; l'autre ne bouge, qui sont les Vénitiens, ainsi vous n'avez affaire qu'à celle de Naples, et plusieurs de vos prédécesseurs nous ont battus quand nous

étions tous ensemble. Quand vous me voudrez croire, je vous aiderai à vous faire plus grand que ne fut jamais Charlemagne ; et quand vous aurez ce royaume de Naples, nous chasserons aisément le Turc hors de l'empire de Constantinople. » Il insista ensuite pour que Charles vînt visiter Milan ; mais le roi de France, qui recevait déjà des avis secrets sur sa duplicité, donna des prétextes et refusa. Ludovic comprit, mais il ne laissa rien paraître.

Du Milanais, Charles gagna les terres de la république de Florence, dont le chef Pierre de Médicis accorda tout ce qu'on exigeait de lui. Les Français purent ainsi arriver sous les murs de Rome, où ils entrèrent sans obstacle le 1er janvier 1495, au grand mécontentement d'Alexandre VI. « Voilà donc le roi entré dans Rome, bravant et triomphant, écrit Brantôme, armé de toutes pièces, la lance sur la cuisse, comme s'il eût voulu aller à la charge ; marchant en ce bel et furieux ordre de bataille, trompettes sonnantes et tambourins battant, il entre et loge, par la main de ses fourriers, là où il lui plaît, fait asseoir ses corps de garde, pose ses sentinelles par les places et cantons de la noble ville, avec force rondes et patrouilles, fait planter ses justices et potences en cinq ou six endroits, ses édits et ordonnances publiés et criés à son de trompe, comme dans Paris. Allez-moi trouver jamais roi de France qui ait fait de ces coups, fors Charlemagne ; encore pensé-je qu'il n'y procéda pas d'une autorité si superbe et si impérieuse. Que restait-il donc à ce grand roi de plus, sinon qu'il s'impatronisât bien à plein de cette glorieuse ville qui avait dompté tout le monde autrefois, comme

cela était en sa puissance et comme peut-être il l'eût bien voulu, selon son ambition et quelques-uns de son conseil qui l'y poussaient fort, quand ce n'eût été que pour se tenir sur ses gardes ? Mais tant s'en faut ; le violement de la sainte religion le retira et le reproche qu'on lui eût pu faire d'avoir offensé Sa Sainteté, bien qu'elle lui en eût donné l'occasion ; il lui rendit au contraire tout honneur et obéissance, en lui baisant en toute humilité sa pantoufle. »

Charles VIII atteignit bientôt les fontières du royaume de Naples, où il ouvrit les hostilités par la prise de Monte San Giovani. De là, il gagna San Germano, où il fut reçu presque en triomphe. Le clergé se rendit à sa rencontre avec croix et bannières ; on le plaça sous un dais porté par les notables et on l'introduisit dans la ville, au milieu d'une multitude d'hommes, de femmes et d'enfants, qui chantaient ce verset du Psalmiste : *Benedictus qui venit in nomine Domini.*

« Par toute l'Italie, dit Commines, le peuple ne désirait qu'à se rebeller en faveur des Français, si du côté du roi les affaires se fussent bien conduites, en ordre, et sans pilleries ; mais tout se faisait au contraire par force et rapine, dont j'ai eu grand deuil pour la renommée de la nation française : car le peuple nous regardait comme saints, estimant en nous toute foi et bonté ; mais ce sentiment ne lui dura guère à cause de notre désordre et pillerie. »

San Germano n'est qu'à une faible distance de Naples. Le jeune Ferdinand II, qui, sur ces entrefaites, venait de succéder à son père Alphonse II, déployait une grande activité pour organiser la ré-

sistance et pour trouver des alliés. Soupçonnant bien qu'il ne serait pas difficile de détacher Ludovic le More de son alliance avec le roi de France, il lui écrivit : « Souvenez-vous que nous sommes tous deux du même sang. Il est bien désirable qu'une ligue se fasse très-promptement entre le pape, les rois des Romains et d'Espagne, vous et Venise. Si ces puissances étaient unies, l'Italie n'aurait rien à redouter de personne. Donnez-moi votre appui; j'en ai le plus grand besoin. Si vous me secondez, je vous devrai la conservation de mon trône et je vous honorerai comme mon père. » Il était trop tard : Charles venait d'entrer dans Capoue, aux acclamations du peuple. Le malheureux Ferdinand, désespérant de défendre sa capitale, fortifia à la hâte les deux forts de Naples, le château Neuf et le château de l'Œuf, et se réfugia dans l'île d'Ischia, pour attendre les événements.

Le 12 mai 1495, le roi de France fit son entrée triomphale dans la ville de Naples. Pour la circonstance, il avait revêtu le costume des empereurs d'Orient, dont il se croyait l'héritier, le manteau d'hermine sur les épaules, la couronne fermée au front, le globe d'or à la main droite, à la gauche le sceptre. Ce fut dans cet appareil, au milieu de son armée, sous un dais de drap d'or porté par quatre seigneurs napolitains, qu'il fut « reçu, dit l'italien Guichardin, avec des acclamations et une allégresse impossibles à décrire : incroyable exaltation d'une foule de tout sexe, de tout âge, de toute condition, de toute qualité, de tout parti, comme s'il eût été le père et le premier fondateur de la cité. » Commines ajoute :

« Jamais peuple ne montra tant d'affection à roi ni à nation, comme ils montrèrent au roi, et pensaient tous être hors de tyrannie. »

Pendant que Charles VIII, se complaisant dans son triomphe, se croyait déjà aux portes de Constantinople, la politique italienne accomplissait secrètement son œuvre souterraine et regagnait par les intrigues l'avantage que les armes lui avaient fait perdre. Commines, qui était de l'expédition, apprit le premier la trahison de Ludovic le More et la formation d'une ligue entre tous les États italiens. Il se hâta d'en aviser son maître. « Plût à Dieu, s'écrie-t-il, que le roi eût voulu m'entendre! de tout je l'avertis et j'eus maigre réponse. » Aucune observation ne put vaincre l'aveugle confiance de Charles. Lorsqu'il se rendit à l'évidence, une quintuple alliance était déjà conclue entre le pape Alexandre VI, l'empereur Maximilien, le roi d'Espagne Ferdinand d'Aragon, les Vénitiens et le duc de Milan. Ce n'était plus un mystère pour personne : dans les principales villes de l'Italie on chantait le *Te Deum* et l'on faisait des réjouissances publiques.

Charles, comprenant enfin qu'il avait été joué par Ludovic, lui envoya un ambassadeur pour lui demander des explications. Celui-ci, levant le masque, se contenta de répondre : « Nous avons fait une ligue avec Venise et avec d'autres puissances, et en réunissant nos forces nous ne craignons plus personne. Si votre maître veut le passage pour retourner chez lui, nous exigerons au préalable qu'il nous rembourse les sommes qu'il nous doit, et aussi celles que nous lui avons fait prêter par la banque de Gênes. »

Au lieu de prévenir la coalition et de hâter son retour avant que le chemin de la retraite ne lui fût fermé, Charles VIII perdit son temps en fêtes et en plaisirs de tout genre. Les mœurs faciles et la renaissance littéraire et artistique de l'Italie le captivaient : « Vous ne pourriez croire, écrivait-il au duc de Bourbon, les beaux jardins que j'ai en cette ville de Naples, sur ma foi, il me semble qu'il n'y faille qu'Adam et Eve, pour en faire un paradis terrestre, tant ils sont beaux et pleins de bonnes et singulières choses, comme j'espère vous en conter. Avec ce, j'ai trouvé en ce pays les meilleurs peintres; je vous en enverrai pour faire d'aussi beaux plafonds qu'il est possible. Les plafonds de Beauce, de Lyon et d'autres lieux de France ne sont en rien approchants ceux-ci de beauté et de richesse. C'est pourquoi je m'en fournirai et les mènerai avec moi, pour en faire à Amboise. »

Il fallut enfin se décider à reprendre le chemin de la France. Charles se mit en route, après avoir laissé la garde du royaume de Naples à huit ou dix mille hommes, sous les ordres de son cousin Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier. Il n'eut aucun obstacle à surmonter jusqu'au duché de Parme ; mais là, non loin du village de Fornoue, le 5 juillet 1495, il rencontra, lui barrant le passage, l'immense ligne de l'armée italienne, forte d'au moins trente mille hommes. Il n'avait à opposer à ces troupes fraîches que neuf à dix mille hommes fatigués par une longue marche.

Les deux armées passèrent la nuit en présence sur un sol détrempé par la pluie. Le lendemain matin,

à six heures, Charles entendit la messe, communia et se prépara au combat : « Je vins à lui, dit Commines, et le trouvai armé de toutes pièces, et monté sur le plus beau cheval que j'aie vu de mon temps, appelé *Savoie* ; le duc Charles de Savoie le lui avait donné ; il était noir et n'avait qu'un œil : c'était un moyen cheval, de bonne grandeur pour celui qui était dessus. Semblait que ce jeune homme fût toute autre que ne portait sa nature, ni sa taille, ni sa complexion, car il était fort craintif à parler, et ainsi est encore aujourd'hui ; ce cheval le montrait grand et il avait le visage bon et de bonne couleur, et la parole audacieuse et sage. » Il vint se placer sur le front de bataille et, élevant la voix pour être entendu de ses troupes : « Ne voulez-vous pas vivre et mourir ici avec moi ? s'écria-t-il ; ils sont dix fois autant que nous, mais vous valez dix fois mieux qu'eux. Dieu aime les Français ; il est avec nous et bataillera pour nous. J'ai eu jusqu'à Naples victoire sur mes ennemis ; je vous ai amenés ici sans honte ni blâme ; avec l'aide de Dieu, je vous reconduirai en France à notre honneur et à celui de notre royaume.» Les chevaliers firent le signe de la croix, et, sur le signal donné par le roi, la bataille s'engagea sur toute la ligne.

Elle fut disputée avec un égal acharnement ; un moment Charles, engagé au plus épais des bataillons ennemis, faillit être pris. Enfin, l'avantage resta aux troupes françaises ; le chemin était glorieusement ouvert. Le roi s'empressa d'annoncer cet heureux résultat à sa sœur Anne de Beaujeu : « Ma sœur, ma mie, lui écrivit-il, je me recommande très-fort à

vous. J'écris à mon frère comment j'ai trouvé en mon chemin une grosse armée que le seigneur Ludovic le More, les Vénitiens et leurs alliés m'avaient préparée, croyant me garder de passer. A quoi, avec l'aide de Dieu, il a été tellement résisté que je suis venu jusqu'ici sans avoir rien perdu. Au surplus, je fais la plus grande diligence que faire se peut pour passer outre, et j'espère de bref vous voir, ce que je désire afin de vous conter bien au long tout mon voyage. Et à Dieu, ma sœur, ma mie, qui vous ait en sa garde. »

Comme l'annonçait sa lettre, il rentra en France quelques jours après. Ce fut pour y apprendre les plus mauvaises nouvelles. Le comte de Montpensier, après avoir été chassé de toutes les villes du royaume de Naples, était tombé lui-même au pouvoir de Ferdinand II.

Charles ne prit point son parti de cet insuccès, et jura qu'il en tirerait promptement une éclatante vengeance. Il s'y prépara par une sage administration et par une vie plus régulière. « Il avait mis en son imagination, dit Commines, de vouloir vivre selon les commandements de Dieu, et mettre en bon ordre la justice et l'Eglise. Il voulait aussi ranger ses finances, de sorte qu'il ne levât sur son peuple que douze cent mille francs et par forme de taille, outre son domaine sur lequel il voulait vivre, comme faisaient anciennement les rois. En outre, il établit une audience publique où il écoutait tout le monde, et par espécial les pauvres ; je l'y vis huit jours avant son trépas, deux bonnes heures, et oncques depuis ne le vis. »

En effet, tous ces beaux projets ne devaient point se réaliser. Le samedi 7 avril 1498, veille de Pâques Fleuries, Charles VIII, étant au château d'Amboise, voulut assister à une partie de paume que l'on faisait dans les fossés. En traversant une galerie pour s'y rendre, il se heurta la tête à une porte fort basse, ressentit une violente douleur et quelque heures après tomba à la renverse, frappé d'une attaque d'apoplexie. On le coucha en cet endroit sur une misérable paillasse où il resta neuf heures presque sans connaissance. On l'entendait seulement murmurer : « Mon Dieu, et la glorieuse Vierge Marie, mon seigneur saint Claude, et mon seigneur saint Blaise me soient en aide. » Après ces mots, il expira, âgé seulement de vingt-sept ans neuf mois et quelques jours. « J'arrivai à Amboise deux jours après son trépas, raconte Commines ; j'allai dire mon oraison là où était le corps, et j'y fus cinq ou six heures, songeant combien c'est bien peu de chose que notre misérable vie, qui tant nous donne de peine pour les choses du monde, et que les rois n'y peuvent résister, non plus que les laboureurs. »

II

1498-1515

Louis XII épouse Anne de Bretagne. — Portrait de ce prince. — Conquête du Milanais. — Bayard, le *chevalier sans peur et sans reproche.* — Défaite et captivité du duc de Milan, Ludovic le More. — Tentative infructueuse contre le royaume de Naples. — Campagne contre les Vénitiens : Bataille d'Agnadel. — Le pape Jules II ; il forme contre la France la ligue de la *Sainte Union.* — Concile et anti-conciles. — Reprise des hostilités. — Belle conduite de Bayard. — Bataille de Ravenne et de Novarre. — Paix générale. — Mariage de Louis XII et de Marie d'Angleterre. — Mort de Louis XII. — Prospérité de la France sous son règne.

Le contrat de mariage fait entre Charles VIII et Anne de Bretagne renfermait, on s'en souvient, la clause suivante, destinée à rendre définitive la réunion de cette province à la couronne : « Madame Anne ne pourra en cas de veuvage convoler en secondes noces, hors avec le roi futur, s'il lui plaît et si faire se peut. » La fin tragique de Charles VIII, mort sans enfants, vint donner à cette prescription toute son importance.

« Le roi futur » se trouvait être le petit neveu de Charles V, Louis d'Orléans, qui prit le nom de Louis XII. Mais il avait dû épouser, malgré ses répugnances, Jeanne de France, fille de Louis XI, princesse infirme et contrefaite.

Ce mariage semblait rendre inapplicable la clause du contrat; cependant Louis réussit à le faire annuler, en raison de la contrainte qu'il avait subie en le contractant. Dès lors, tout empêchement étant levé, il put épouser la riche héritière des ducs de Bretagne.

Louis XII, alors âgé de trente-six ans, n'était

plus ce jeune homme fougueux qui avait autrefois formé contre Anne de Beaujeu la ligue des seigneurs. « C'était un gentil prince, dit Robert de la Marcq, tant à la guerre qu'autre part et en toute chose où on le voulait mettre. — Il est de stature maigre et grande, ajoute un ambassadeur vénitien qui le vit quelque temps après, sobre dans le manger, ne se nourrissant presque que de bœuf bouilli ; il est de nature avare et retenue ; son grand plaisir est la chasse à l'oiseau ; de septembre jusqu'en avril il chasse. »

Au lieu de tirer vengeance des ennemis qu'il s'était faits dans les guerres civiles, il les maintint dans leurs honneurs et dignités, sans en excepter la Trémouille, son vainqueur au combat de Saint-Aubin-du-Cormier : « Il ne serait décent et à honneur à un roi de France, dit-il à cette occasion, de venger les querelles d'un duc d'Orléans. »

Son premier acte, en montant sur le trône, fut de revendiquer par les armes les droits qu'il tenait de ses prédécesseurs sur le royaume de Naples, et ceux qu'il avait lui-même sur le Milanais par sa grand'mère, Valentine Visconti, fille des ducs de Milan. Ce dernier pays était toujours au pouvoir de Ludovic le More, en vertu de l'élection populaire et de l'investiture impériale.

Jamais campagne ne fut conduite avec une pareille promptitude. En moins de vingt jours, le duché de Milan fut envahi, presque sans résistance. « Ludovic le More, dit un contemporain, parut à ses troupes et à ses gens comme un esprit lethargieux. La tête inclinée vers la terre, il demeura longtemps pensif et

sans dire un seul mot. Toutefois il ne fut pas tellement troublé que ce même jour il ne fît trousser son bagage, charger son charroi, ferrer ses chevaux, encoffrer ses ducats, dont il avait plus de trente mulets chargés, et en somme apprêter tout son train pour déloger le lendemain au plus matin. » C'est alors qu'il dit aux ambassadeurs vénitiens alliés de Louis XII : « Vous m'avez amené le roi de France à dîner, je vous préviens qu'il ira souper chez vous. »

Il réussit cependant à se maintenir dans sa capitale. Mais sa situation était des plus précaires ; à chaque instant il se voyait obligé de repousser quelque nouvelle attaque. Dans l'une d'elles, un jeune chevalier français, nommé Bayard, poursuivit l'ennemi avec tant d'acharnement qu'il pénétra dans la ville, sans être suivi par ses compagnons d'armes. Fait prisonnier, il fut conduit devant Ludovic. « Qui vous a amené en cette ville ? lui demanda celui-ci. — Par ma foi, monseigneur, répondit Bayard, qui ne fut de rien ébahi, je n'y croyais pas entrer tout seul, et croyais bien être suivi de mes compagnons, qui ont mieux entendu la guerre que moi, car s'ils eussent fait ainsi que j'ai fait, ils seraient comme moi prisonniers.

« Par votre foi, lui demanda Ludovic, de combien est l'armée du roi de France ? Sur mon âme, répondit Bayard, à ce que je puis entendre, il y a quatorze ou quinze cents hommes d'armes et seize ou dix-huit mille hommes de pied ; mais ce sont tous gens d'élite qui sont décidés à si bien besogner cette fois qu'ils assureront l'État de Milan au roi notre maître, et me semble, monseigneur, que vous seriez bien en

aussi grande sûreté en Allemagne que vous êtes ici, car vos gens ne sont pas pour nous combattre ? — Tant assurément parlait le bon chevalier, ajoute le *Loyal serviteur,* que le seigneur Ludovic y prenait plaisir, quoique son dire fût assez pour l'étonner. — Sur ma foi, mon gentilhomme, lui répliqua-t-il comme par risée, j'ai belle envie que l'armée du roi de France et la mienne se trouvent ensemble, afin que par la bataille se puisse connaître à qui, de droit, appartient cet héritage ; car je n'y vois point d'autre moyen. — Par mon serment, monseigneur, dit Bayard, je voudrais que ce fût dès demain, pourvu que je fusse hors de prison. — Vraiment à cela ne tiendra pas, répondit le seigneur Ludovic, car je vous en mets dehors présentement. Davantage demandez-moi et je vous le donnerai. — Le bon chevalier, le genou en terre, après avoir remercié le seigneur Ludovic des offres qu'il lui faisait, lui dit : « Monseigneur, je ne vous demande autre chose sinon que votre courtoisie veuille me faire rendre mon cheval et mes armes que j'ai apportées dans cette ville, et de m'envoyer ainsi vers ma garnison qui est à vingt milles d'ici ; vous me feriez un très-grand bien, dont toute ma vie je me sentirais obligé à vous. — En bonne foi, vous aurez ce que vous demandez. » Et le duc ordonna qu'on lui trouvât cheval, armes et équipement, et le fit armer devant lui. Quand il fut accoutré, Bayard monta sur son cheval sans mettre pied à l'étrier ; puis demanda une lance qui lui fut baillée, et, levant les yeux, il dit au seigneur Ludovic : « Monseigneur, je vous remercie de la courtoisie que vous m'avez faite ; Dieu

veuille vous le rendre. » Il était en une belle grande cour ; lors il commença à donner de l'éperon au cheval, lequel fit quatre ou cinq sauts, tant gaillardement que serait impossible de mieux faire ; puis le jeune chevalier lui donna une petite course en laquelle il rompit une lance contre terre en cinq ou six pièces, ce dont le seigneur Ludovic ne s'éjouit pas trop et dit tout haut : « Si tous les hommes d'armes de France étaient pareils à celui-ci, j'aurais mauvais parti » Néanmoins il lui fit bailler un trompette pour le conduire jusqu'à sa garnison. »

Cette générosité ne le sauva pas. Peu après, le 10 avril 1500, comme il défendait la place de Novare contre les troupes françaises, avec des mercenaires suisses, ceux-ci capitulèrent sans son aveu, moyennant un sauf-conduit pour retourner dans leur pays. Pour n'être point fait prisonnier, il se cacha parmi eux, en prenant leur costume, « les cheveux troussés sous une coiffe, une gorgerette autour du col, avec un pourpoint de satin cramoisi, des chausses d'écarlate et la hallebarde au poing. Les Français, soupçonnant la ruse, obligèrent les Suisses à défiler deux par deux au milieu de leurs rangs. Grâce à cette précaution, et peut-être aussi à une trahison, le malheureux prince fut reconnu et arrêté. Enfermé au château de Loches, « dans une cage de six pieds de large sur huit de long, » il sembla accepter son sort. L'ambassadeur vénitien Dominique le Trévisan, qui le visita peu après, écrit : « Il joue à la paume et aux cartes, et il est plus gros qu'auparavant. » Il ne sortit jamais de cette prison, dans laquelle il mourut après sept années de captivité.

De la Lombardie, l'armée française, forte seulement de cinq mille quatre cents chevaux, de sept mille fantassins et de trente-six canons, se mit en marche pour Naples, le 26 mai 1501. Grâce à l'alliance du pape Alexandre VI et du roi d'Espagne Ferdinand le Catholique, les débuts de la campagne furent heureux. Un moment, Louis XII se crut maître, comme son prédécesseur, de tout le royanme de Naples ; mais Ferdinand, jaloux de ses succès, le trahit, et en peu de temps lui fit perdre toutes ses conquêtes. Furieux de cette défection, Louis l'accusa hautement de l'avoir trompé deux fois : « Il en a menti, l'ivrogne, s'écria Ferdinand : je l'ai trompé plus de dix fois. »

Louis XII se vengea, en revendiquant le duché de Brescia, Bergame et Crémone, dont la république de Venise s'était emparée à la faveur de toutes ces guerres. Il parvint même à former contre la puissante république une ligue dans laquelle entrèrent le nouveau pape Jules II, l'empereur Maximilien et jusqu'à Ferdinand le Catholique. L'alliance fut signée secrètement à Cambrai, le 10 décembre 1508. Malgré le mystère dont on l'entoura, l'ambassadeur vénitien auprès de Louis XII en eut connaissance et essaya d'en dissuader ce prince : « Sire, lui dit il, ce serait folie d'attaquer ceux de Venise ; leur sagesse les rend invincibles. — Je crois qu'ils sont prudents et sages, répondit Louis, mais tout à contre-temps ; s'il faut en venir à guerroyer, je leur mènerai tant de fous, que vos sages n'auront pas le loisir de leur remontrer la raison, car mes fous frappent partout sans regarder où. » Sans plus tarder, il envoya à Venise un

héraut d'armes pour déclarer la guerre : « Nous n'aurions jamais cru, dit à l'envoyé le doge Loredano, qu'un si grand prince eût prêté l'oreille aux discours empoisonnés d'un pape qu'il devrait mieux connaître, et aux insinuations d'un cardinal d'Amboise. Pour leur complaire, il se déclare l'ennemi d'une république qui lui a rendu de grands services. Nous tâcherons de nous défendre et de lui prouver qu'il a manqué de foi. Dieu jugera entre nous. Père héraut, et vous, trompette, vous avez entendu ce que nous avions à vous dire ; rapportez-le à votre maître. Sortez. »

Les deux armées se rencontrèrent le 14 mai 1509, près d'Agnadel, dans la province de Lodi. Les Français étaient commandés par Louis XII et ses deux lieutenants La Trémoille et Trivulce; les Vénitiens avaient pour généraux Petigliano et Barthélemy d'Alviano. Le roi paya bravement de sa personne. Comme on le pressait de se mettre un peu à couvert de l'artillerie ennemie : « Ce n'est rien, dit-il, ceux qui ont peur n'ont qu'à se mettre derrière moi ; car vrai roi de France ne meurt point de coup de canon.» La victoire lui demeura et il perdit peu de monde ; on évalua les pertes des Vénitiens à six ou huit mille hommes. Les résultats de cette journée furent considérables ; en quelques jours, la plupart des places fortes de la haute Italie ouvrirent leurs portes. Croyant sa conquête assurée par cette victoire, Louis XII repassa les Alpes ; mais il laissait derrière lui un ennemi plus habile et plus redoutable que tous ceux qu'il avait vaincus jusqu'alors.

Le siége de saint Pierre était occupé en ce moment

par un pape d'une activité infatigable et d'une indomptable énergie. Pour mettre un terme aux guerres qui désolaient l'Italie, Jules II avait formé le dessein patriotique de chasser de la péninsule Allemands et Français, les *barbares*, ainsi qu'ils les appelait. S'il était un moment entré dans la ligue formée par Louis XII contre les Vénitiens, c'était pour les obliger à rendre les villes injustement envahies et non pour détruire un Etat chrétien qui servait à l'Italie de barrière contre les Turcs. Aussi dès qu'il vit les Français établir définitivement leur domination sur toute la péninsule, il ouvrit des négociations avec les Vénitiens, les Suisses, les rois d'Angleterre et d'Espagne, et l'empereur Maximilien. Au mois d'octobre 1511, une alliance fut formée entre ces diverses puissances, sous le nom de *ligue de la sainte Union*, parce que le pape en était le chef : « C'est moi, dit Louis XII, en apprenant la coalition, qui suis le Sarrasin contre lequel cette ligue est dirigée ; » et, sans perdre de temps, il convoqua à Tours les évêques du royaume, pour les consulter sur ce qu'il pouvait entreprendre, sans blesser sa conscience.

« Là, raconte Bossuet, il fut dit que le roi pouvait non-seulement se défendre, mais même attaquer le pape sans craindre l'excommunication. Ne trouvant pas encore cela assez fort, Louis résolut d'assembler un nouveau concile. Celui-ci s'ouvrit à Pise, le 1er novembre 1511, avec peu de solennité, par les procureurs des cardinaux qui avaient fait la convocation. Le pape les avait déposés et avait mis en interdit la ville de Pise, où le concile devait se tenir, et même celle de Florence, à cause que les florentins

avaient donné Pise pour cette assemblée. Sur cela, les religieux ne voulurent pas se trouver à l'ouverture du concile, et les prêtres de l'Église refusèrent les ornements nécessaires. Le peuple s'émut, et les cardinaux étant arrivés ne se trouvèrent point en sûreté; de sorte qu'après la première session, ils transportèrent le concile à Milan, où ils ne furent pas mieux reçus. Gaston de Foix, neveu de Louis XII qui venait de le nommer gouverneur du Milanais, put bien forcer le clergé à célébrer et le peuple à se taire, mais il ne put point les obliger à avoir pour le concile le respect que méritait un si grand nom, on n'y voyait point paraître, à l'ordinaire, les légats du Saint-Siège; à peine y avait-il quinze ou seize prélats français; l'empereur Maximilien n'avait pas eu la volonté d'y en envoyer un seul d'Allemagne; en un mot, on ne voyait rien, dans cette assemblée, qui sentit la majesté d'un concile général, et on savait qu'elle se tenait pour des intérêts politiques. »

Pendant que les prélats, au service du roi de France, allaient ainsi de ville en ville pour essayer de tenir leur conciliabule, Jules II ne perdait pas de temps. Il ouvrit solennellement à Rome, au palais de Latran, le 3 mai 1512, un véritable concile. Seize cardinaux et quatre-vingt sept prélats et abbés étaient présents. Le Général des Dominicains, Thomas Cajetan, exposa dans un long discours les caractères de la véritable Église; puis, mettant en opposition l'assemblée schismatique de Pise, il fit voir « qu'au lieu d'être la cité sainte, la nouvelle Jérusalem, c'était plutôt la tour de Babel, la cité de la confusion, non

pas descendue, mais tombée du ciel comme les anges déserteurs. » Il termina, en exhortant le concile et le pape à mettre tout en œuvre, pour frapper les rebelles et mettre fin au schisme. Jules II se leva alors et lança solennellement l'interdit sur la république de Florence et sur tous ceux qui favoriseraient le conciliabule schismatique de Pise.

Pensant bien que l'excommunication n'aurait pas tout l'effet désirable, Jules II, dont le caractère guerrier ne reculait pas devant l'emploi de la force, poussa activement les hostilités, et même ne craignit pas d'y prendre part en personne, revêtu d'une cuirasse et armé comme un chevalier. On disait qu'il avait jeté dans le Tibre les clefs de saint Pierre pour saisir le glaive de saint Paul. Il ouvrit lui-même le siège de Ferrare, dont le duc Alphonse d'Este, seul entre tous les Italiens, était allié à la France. Mais avant de l'attaquer, il avait essayé de le gagner à la cause de l'Italie par des promesses séduisantes; loin de se laisser convaincre, celui-ci avait corrompu l'envoyé du pape, et l'avait même décidé à empoisonner son maître. Alphonse d'Este s'étant empressé d'instruire de cette négociation le brave Bayard en ce moment avec lui, la confidence n'eut pas, auprès du chevalier sans peur et sans reproche, le succès attendu. Bayard indigné déclara qu'il allait avertir le pontife et faire pendre le traître. « Comment! dit le duc, il en a bien autant voulu faire de vous et de moi. — Il ne m'importe, répondit le chevalier, il est lieutenant de Dieu en terre, et le faire mourir d'une telle sorte, jamais je n'y consentirai. — Par le corps de Dieu, monseigneur Bayard, s'écria le duc, je vou-

drais avoir tué tous mes ennemis en faisant ainsi; mais puisque vous ne le trouvez pas bon, la chose demeurera; ce dont, si Dieu n'y met remède, vous et moi nous nous repentirons. »

S'il repoussait avec indignation le moyen odieux que lui proposait le duc de Ferrare, Bayard ne laissait échapper aucune occasion de causer, par la voie des armes, quelque dommage au pontife. Il apprit un jour que ce dernier devait passer en un certain endroit; aussitôt, dès la pointe du jour, il se mit en embuscade avec ses hommes d'armes. « Le pape, qui était assez matineux, monta en sa litière dès qu'il vit le jour, et les clercs et officiers de toute sorte allaient devant sans penser aucune chose. Quand le bon chevalier les entendit, il sortit de son embûche et vint charger sur les rustres, qui, fort effrayés, retournèrent piquant à bride abattue et criant : Alarme! alarme! Mais tout cela n'eût servi de rien, sans un inconvénient très-bon pour le Saint-Père, et très-malheureux pour le bon chevalier : quand le pape fut monté dans sa litière, il n'était pas à un jet de boule, quand il tomba du ciel la plus âpre et véhémente pluie qu'on eût vue cent ans devant : « Saint-Père, dit au pape le cardinal de Pavie, il n'est pas possible d'aller dans ce pays pendant que ceci durera; me semble que vous devez retourner; » ce que le pape accorda; mais sur le point qu'il arrivait à Saint-Félix et ne faisait qu'entrer dans le château, il entendit les cris des fuyards que le bon chevalier chassait à pointe d'éperons; sur quoi il eut telle frayeur que subitement et sans aide il sortit de sa litière et aida lui-même à lever le

pont; ce qui fut fait d'homme d'esprit : car s'il eût autant demeuré qu'on mettrait à dire un *Pater noster*, il était croqué. Qui fut bien marri, ce fut le bon chevalier; oncques homme ne retourna si mélancolieux qu'il était d'avoir failli si belle prise, et le pape, de la belle peur qu'il avait eue, trembla la fièvre tout le long du jour. »

Quelques temps après, dans une nouvelle rencontre sous les murs de Brescia, Bayard fut grièvement blessé. Ce contre-temps ne l'empêcha pas de s'emparer de la ville, mais ce fut pour s'y mettre au lit et soigner sa blessure. Pendant sa convalescence, il reçut fréquemment la visite de Gaston de Foix, duc de Nemours, qui commandait l'armée française en Italie. « Hé, monseigneur de Bayard, mon ami, lui dit un jour celui-ci, pensez de vous guérir, car je sais bien qu'il faudra que nous donnions une bataille aux Espagnols d'ici un mois; et si ainsi il en était, j'aimerais mieux avoir perdu tout mon vaillant que vous n'y fussiez pas, tant j'ai grand fiance en vous. — Croyez, monseigneur, répondit Bayard, s'il en est ainsi qu'il y ait bataille, tant pour le service du roi mon maître que pour l'amour de vous, et pour mon honneur qui va devant, je m'y ferais plutôt porter en litière que je n'y fusse. »

Sur ces entrefaites, Louis XII, qui dirigeait de Lyon les mouvements de son armée, écrivit à son lieutenant qu'il importait de frapper un grand coup; il ajoutait que l'empereur Maximilien allait prendre l'offensive, que le roi d'Angleterre Henri VIII s'apprêtait à envahir la France par le nord, et le roi d'Espagne par le midi. Gaston ne demandait pas

mieux que de livrer bataille; mais, avant de rien entreprendre, il réunit ses capitaines en conseil et demanda à Bayard d'exposer son avis : « Monseigneur, dit celui-ci, tant plus nous séjournerons et plus malheureux nous deviendrons : car nos gens n'ont nuls vivres, de plus, vous savez que le roi, notre maître, vous écrit chaque jour de donner la bataille, et que non-seulement en vos mains repose la sûreté de son duché de Milan, mais aussi tout son État de France, vu les ennemis qu'il a aujourd'hui. Par quoi, quant à moi, je suis d'avis qu'on doit donner la bataille. »

L'action s'engagea le surlendemain, 11 avril 1512 près de Ravenne. « Depuis que Dieu créa ciel et terre, dit le *Loyal Serviteur* de Bayard, ne fut vu un plus cruel ni plus dur assaut que celui que Français et Espagnols se livrèrent les uns aux autres; ils se reposaient les uns devant les autres pour reprendre leur haleine; puis ils baissaient la vue et recommençaient de plus belle, criant : *France!* et *Espagne!* le plus impérieusement du monde. Les Espagnols furent enfin complètement rompus et contraints d'abandonner leur camp, sur lequel, et entre deux fossés moururent trois ou quatre cents hommes d'armes. » La bataille était déjà gagnée, lorsque Gaston de Foix, ne consultant que son ardeur chevaleresque, se jeta, accompagné de vingt ou trente hommes seulement, sur une troupe espagnole en pleine retraite. Il fut aussitôt enveloppé, et après s'être défendu « comme Roland à Ronceveaux, » suivant les chroniques, il tomba percé de coups.

Cette mort compromit les résultats de la victoire.

Elle devint le signal d'une levée générale de l'Italie. Vingt mille Suisses entrèrent dans le Milanais à la suite de Maximilien Sforza, fils de Ludovic le More; Jules II envahit la Romagne et s'empara de Bologne, Parme et Plaisance; Gênes se souleva, expulsa le gouverneur français et nomma un doge; la Toscane fut envahie par les Espagnols qui y rétablirent les Médicis; enfin, l'armée française, sous les ordres de la Trémoille, fut vaincue sous les murs de Novare. Tant de revers contraignirent les Français à la retraite; ils se replièrent peu à peu, et bientôt durent franchir les Alpes. « Je vous assure, dit le contemporain Fleuranges, qu'il était bon besoin de retourner en France, car on trouva le roi fort embrouillé d'Anglais et d'autres nations »

Il ne s'agissait plus en effet de conquérir l'Italie, mais de défendre le sol national. Les Espagnols menaçaient le midi; les Suisses s'apprêtaient à envahir la Bourgogne; l'empereur Maximilien annonçait son arrivée prochaine; enfin les Anglais avaient débarqué à Calais. Après quelques engagements sur terre et sur mer, Louis XII, pressé de toutes parts, recourut aux négociations. Il acheta les Suisses pour quatre cent mille écus d'or; se réconcilia avec Léon X, successeur de Jules II, en promettant de ne plus revendiquer le Milanais; fit une trêve avec l'empereur Maximilien et avec Ferdinand le Catholique, à qui il rendit la Navarre. Le roi d'Angleterre Henri VIII, entraîné par la défection générale de ses alliés, consentit, lui aussi, à traiter, à condition que Louis XII, veuf d'Anne de Bretagne, épouserait la princesse Marie d'Angleterre, âgée seulement de seize ans.

Louis en avait alors cinquante-deux; il éprouvait déjà les atteintes de la goutte et un affaiblissement général. « Il n'avait pas grand besoin d'être marié, pour beaucoup de raisons, dit le *Loyal serviteur*, et aussi n'en avait-il pas grand vouloir; mais parce qu'il se voyait de tous côtés en guerre qu'il n'eût pu soutenir sans grandement fouler son peuple, il ressembla au pélican. Après que la reine Marie eut fait son entrée à Paris, qui fut fort triomphante, et que plusieurs joûtes et tournois furent achevés, qui durèrent plus de six semaines, le bon roi, à cause de sa femme, changea toute sa manière de vivre; il avait coutume de dîner à huit heures : il convint qu'il dînât à midi; il avait coutume de se coucher à six heures du soir : il se coucha souvent à minuit. Il tomba malade à la fin de décembre, de laquelle maladie rien ne le put garantir. »

Le mal empira rapidement. Enfin, le 1er janvier 1515, le peuple de Paris fut tout à coup réveillé par les clocheteurs des trépassés, qui parcouraient les rues, en sonnant tristement et en criant : « Le bon roi Louis, père du peuple, est mort! »

Le surnom de *Père du peuple*, que d'une commune voix lui donnèrent les contemporains, était bien mérité. Avec l'aide du cardinal d'Amboise, son conseiller intime, il avait fait rendre exactement la justice aux petits comme aux grands, et diminué les tailles malgré les guerres d'Italie. Celles-ci, précisément à cause de leur éloignement, ni ne foulèrent le peuple, ni n'entravèrent l'agriculture. C'était d'ailleurs un prince économe; ses courtisans l'accusaient même d'avarice. « J'aime mieux, répondait-il, faire rire les

courtisans de mon avarice que faire pleurer mon peuple de mes profusions. » Aussi fut-il populaire dans tout le royaume. « Partout où il passait, rapporte un contemporain, hommes et femmes s'assemblaient de toutes parts et couraient après lui trois ou quatre lieues. Et quand ils pouvaient toucher sa mule ou sa robe, ou quelque chose du sien, ils baisaient leurs mains d'aussi grande dévotion qu'ils eussent fait d'un reliquaire. Les Bourguignons montraient autant d'enthousiasme que les vieux Français. »

« C'est chose apparente, dit Claude de Seyssel, que le revenu des bénéfices, des terres et des seigneuries augmenta partout généralement de beaucoup : en plusieurs lieux de plus des deux tiers. Et pareillement les fermes des gabelles, péages, greffes et de tous autres revenus sont augmentés bien grandement. Aussi est le commerce de la marchandise tant par mer que par terre fort multiplié. Car, par le bénéfice de la paix, toutes gens, excepté les nobles, lesquels encore je n'excepte pas tous, se mêlent de marchandise. Pour un marchand que l'on trouvait du temps du roi Louis XI, riche et grossier, à Paris, à Rouen, à Lyon et autres bonnes villes du royaume, l'on en trouve, de ce règne, plus de cinquante; et il y en a, par les petites villes, plus grand nombre qu'il n'y avait coutume d'y en avoir par les grosses et principales cités. Tellement qu'on ne fait guère maison sur rue qui n'ait boutique pour marchandise ou pour art mécanique. Et font à présent moins de difficulté d'aller à Rome, à Naples, à Londres et ailleurs delà la mer, qu'ils n'en faisaient autrefois d'aller à

Lyon ou à Genève; tellement qu'il y en a quelques-uns qui, par mer, sont allés chercher et ont trouvé des terres nouvelles. Car la renommée et l'autorité du roi est si grande que ses sujets sont honorés et supportés en tout pays, tant en mer qu'en terre. »

La mort d'un si bon prince fit éclater la douleur publique : on lui pardonna ses longues et malheureuses expéditions pour ne se souvenir que de son administration sage et éclairée. « On le porta enterrer à Saint Denis, dit le *Loyal Serviteur*, avec ses bons prédécesseurs, en grands pleurs et cris, et au grand regret de ses sujets. »

III

1515-1546.

Caractère de François Ier. — Bataille de Marignan ; conquête du duché de Milan. — François Ier et Charles d'Autriche briguent la couronne impériale. — Election de Charles d'Autriche, qui prend le nom de Charles-Quint. — Entrevue au *Camp du drap d'or*. — Bataille de la Bicoque ; perte du Milanais. — Trahison du connétable Charles de Bourbon. — Bataille de la Sésia ; mort de Bayard. — Bataille de Pavie ; François Ier est fait prisonnier. — Traité de Madrid. — Siége de Rome par les Impériaux ; mort de Bourbon. — Traité de Cambrai. — Rapprochement entre François Ier et Charles-Quint. — Reprise des hostilités ; bataille de Cérisoles. — Paix de Crespy et d'Ardres.

Louis XII étant mort sans enfants, la couronne revenait de droit à son cousin François d'Angoulême, descendant comme lui, mais par une autre branche, du duc d'Orléans, assassiné par Jean Sans-Peur. « Ce gros garçon me gâtera tout, » disait Louis XII, en parlant de son futur héritier. En effet, il y avait entre ces deux princes un contraste frappant. Autant Louis était prudent et économe, autant Fran-

çois, jeune homme de vingt et un ans, était chevaleresque et prodigue. C'était un véritable enfant gâté; sa mère, Louise de Savoie, qui lui passait toutes ses fantaisies, avait coutume de l'appeler : « Mon roi, mon seigneur, mon César et mon fils. »

Les seigneurs saluèrent avec joie l'avénement d'un prince qui semblait leur promettre fêtes et plaisirs de toutes sortes. « Beau prince était, dit le *Loyal Serviteur*, autant qu'il y en eut point au monde; jamais n'avait été vu roi en France de qui la noblesse se réjouit autant. » D'une taille élevée, d'un visage agréable et de beaucoup d'esprit naturel, « il était fier de maintien et gai de manières, le teint brun, les yeux grands, le nez long, les lèvres épaisse, la poitrine et les épaules larges, et de petites jambes et de grands pieds. » Sa jeunesse s'était passée à lire les romans de chevalerie, dont il rêvait de reproduire les grandes et merveilleuses aventures.

Les Français s'habituaient à regarder l'Italie comme le théâtre naturel de leurs grandes entreprises. François Ier n'était pas homme à rompre avec une pareille tradition. A peine monté sur le trône, il se rappela que, comme ses prédécesseurs, il avait des droits sur le royaume de Naples et sur le Milanais, et se prépara, sans bruit, à les revendiquer. Le vieux roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, qui craignait toujours pour ses possessions d'Italie, ayant eu vent du projet, écrivit aux princes signataires de la sainte Ligue : « Ne vous endormez pas; un moment suffit aux Français pour suivre leur maître où il veut les mener, est-ce uniquement pour défendre la Bourgogne que le roi de France

ajoute à sa gendarmerie quinze cents lances, et qu'un train d'artillerie défile dans le Lyonnais et s'approche peu à peu des montagnes? » En même temps, il négociait activement avec le pape Léon X, l'empereur Maximilien, le duc de Milan, Maximilien Sforza, et les Suisses, pour reconstituer la coalition.

Les négociations se poursuivaient encore, lorsqu'on apprit tout à coup que l'armée française, composée de plus de soixante mille soldats et de trente mille chevaux, avait franchi les Alpes et débouchait dans les plaines du Piémont. Les Suisses, au service du duc de Milan, avaient eu à peine le temps de se former en bataille devant Marignan, que déjà François Ier y arrivait, le 13 septembre 1515.

« Le roi, raconte le biographe de Bayard, s'en vint droit vers l'ennemi. Il avait grand nombre de lansquenets, lesquels voulurent faire une hardiesse de passer un fossé pour aller trouver les Suisses; mais ceux-ci en laissèrent passer sept ou huit rangs, et puis vous les poussèrent de sorte que tout ce qui était passé fut jeté dans le fossé. Lesdits lansquenets furent fort effrayés; et sans le secours d'une troupe d'hommes d'armes, parmi lesquels était le bon chevalier Bayard, qui donnèrent au travers des Suisses, il y aurait eu là une triste fâcherie : car il était déjà nuit, et la nuit n'a point de honte. Une bande de Suisses vint passer vis-à-vis du roi, qui gaillardement les chargea. Il y eut là lourd combat et gros danger pour la personne du roi : car la visière de son casque y fut percée à jour d'un coup de pique. Il était déjà si tard que l'on ne se voyait pas l'un

l'autre ; les Suisses furent contraints, pour ce soir, de se retirer d'un côté, et les Français d'un autre ; ils se logèrent comme ils purent ; mais je crois bien que chacun ne reposa pas à son aise ; le roi de France prit en gré le sort aussi bien que le moindre de ses soudards, car il demeura toute la nuit à cheval comme les autres. Le lendemain, dès le point du jour, les Suisses voulurent recommencer, et ils vinrent droit à l'artillerie des Français, dont ils furent bien servis. Toutefois, jamais gens ne combattirent mieux, et l'affaire dura trois ou quatre bonnes heures. Enfin, ils furent rompus et défaits, et il en mourut sur le champ dix ou douze mille. Le demeurant, en assez bon ordre le long d'un grand chemin, se retirèrent à Milan, où ils furent conduits à coup d'épée. »

François Ier ne voulut pas abandonner un champ de bataille où il avait remporté une si grande victoire, sans s'être fait armer chevalier de la main même de Bayard : « Sire, dit celui-ci, le roi d'un si noble royaume, celui qui est couronné, sacré et oint de l'huile envoyée du ciel, le premier fils de l'Église, est chevalier sur tous autres chevaliers. — Bayard, mon ami, dépêchez-vous, reprit le roi ; il ne faut alléguer ici ni lois ni canons ; faites mon commandement. — Certes, sire, dit Bayard, je le ferai puisqu'il vous plaît, » et prenant son épée : « Autant vaille, dit-il, que si j'étais Roland ou Olivier, Godefroi ou Baudouin, son frère ; Dieu veuille, sire, qu'en guerre oncques ne preniez la fuite ! » Et élevant son épée en l'air : « Certes, ma bonne épée, tu seras bien gardée comme relique et sur

toutes autres honorée, pour avoir aujourd'hui donné à un si beau et puissant roi l'ordre de chevalerie ; et je ne te porterai jamais, si ce n'est contre Turcs, Maures et Sarrasins. » Sur quoi il fit deux sauts et mit son épée au fourreau. »

La victoire de Marignan ouvrit à François Ier les portes de Milan, dont le malheureux duc vint finir ses jours en France avec une pension de trente mille écus. De leur côté, les Suisses signèrent, sous le nom de *Paix perpétuelle*, un traité qui reconnaissait cette conquête : depuis cette époque, ils ne tournèrent jamais plus leurs armes contre la France.

La possession du duché de Milan n'était, dans l'esprit de François Ier, qu'un moyen d'obtenir la dignité impériale à la mort du vieux Maximilien qui ne pouvait tarder d'arriver. Pour se mettre sur les rangs il fallait être prince de l'Empire. Or, le duché de Milan relevait précisément de l'Empire, et François Ier comptait bien s'en prévaloir, pour briguer les suffrages des électeurs. Mais il avait un compétiteur redoutable dans la personne de Charles d'Autriche, plus connu sous le nom de Charles-Quint.

Ce prince, petit-fils par son père de Ferdinand le Catholique, et par sa mère de l'empereur Maximilien, descendait des anciens ducs de Bourgogne, et à ces divers titres possédait l'Espagne, le royaume de Naples, les Pays-Bas, et le duché d'Autriche. Ce n'était qu'un jeune homme de dix-neuf ans, d'une taille moyenne, d'une santé délicate ; il portait sur son visage une empreinte de tristesse, parlait peu et avec lenteur. Il avait l'esprit vif, une grande énergie de caractère, une volonté qui savait forcer l'o-

béissance, et de grandes manières qui commandaient le respect. Dès l'âge de quinze ans, on l'avait habitué à présider lui-même son conseil ; il y dépouillait la correspondance et s'était ainsi formé de bonne heure au gouvernement d'un grand Etat. Nul homme ne ressemblait moins au chevaleresque François Ier. On eût dit que le roi d'Espagne avait reçu en partage toutes les qualités sérieuses, le roi de France toutes les qualités brillantes.

L'empereur Maximilien, après avoir employé ses dernières années à préparer l'élection de son petit-fils, mourut le 12 janvier 1519. En apprenant cette mort, qui ouvrait la succession impériale, François Ier s'écria avec son enthousiasme habituel : « Je dépenserai trois millons pour être élu empereur, et je jure que, trois ans après l'élection, je chasserai les Turcs de Constantinople, ou je serai mort. » En même temps, il tenait aux ambassadeurs de son rival un langage où se peignait la légèreté confiante de son caractère : « Nous ne sommes point ennemis, le roi votre maître et moi, nous sommes deux amants qui font la cour à la même dame ; quel que soit celui des deux qu'elle préférera, l'autre devra se soumettre et n'en point garder de ressentiment. »

En attendant, il ne négligeait ni présents, ni promesses, pour gagner les sept princes du Saint-Empire qui avaient le droit d'élection.

Il envoya en Allemagne l'amiral Bonnivet, le sire de Fleuranges et le président Gaillard « et avaient toujours lesdits embassadeurs, avec eux, quatre cent mille écus que archers portaient en brigandines et en bougettes. » A peine arrivés au delà du Rhin, ils

écrivirent à François Ier : « Tout ira bien si nous pouvons rassasier le margrave Joachin de Brandebourg ; lui et son frère, l'électeur de Mayence, tombent chaque jour dans de plus grandes avarices ; il faut se hâter de les satisfaire vite, vite, vite. » Le roi de France s'empressa de répondre : « Je veux qu'on *soulle* de toutes choses le marquis Joachim. »

De son côté, Charles d'Autriche travaillait avec non moins d'ardeur ; il avait pour lui le prince-électeur archevêque de Mayence, qui écrivait aux autres électeurs : « Si François est élu, combien peu l'on doit s'attendre qu'il conserve la liberté de l'Allemagne aux terres franches et aux princes, quand on voit, par experience, qu'en France même il y avait autrefois tant de princes de grandes autorité qui maintenaient la justice et la liberté dans cette contrée, tandis qu'aujourd'hui toutes leurs principautés sont anéanties, et il ne s'y trouve plus si grand personnage qui ne tremble au moindre signe du roi et qui ose faire autre chose que de louer tout ce qu'il plaît au roi de dire ou de faire. »

La diète se réunit à Francfort le 17 juin 1519. Les débats furent longs et animés ; l'archevêque de Mayence parla en faveur de Charles, l'archevêque de Trêves en faveur de François. On ne parvenait pas à s'entendre, lorsqu'un des électeurs proposa par transaction un troisième candidat, le duc de Saxe, Frédéric. Ce dernier aurait probablement réuni la majorité des suffrages ; mais il refusa le dangereux honneur de l'emporter sur deux puissants monarques. Cependant il déclara qu'il donnait sa voix à Charles d'Autriche, « vrai prince allemand,

dont le choix lui semblait le plus naturel en droit et le plus convenable en fait dans l'état de l'Europe. » Cet avis entraîna les autres, et Charles, roi d'Espagne et de Naples, prince des Pays-Bas et duc d'Autriche, fut proclamé, à l'unanimité, roi des Romains et empereur d'Allemagne, sous le nom de Charles-Quint.

Cette élection était un échec grave pour la politique de François Ier. Elle donnait à son rival une prépondérance incontestable et créait entre eux une cause incessante de dissentiment. Pour rétablir l'équilibre, François résolut de s'allier au roi d'Angleterre, auquel il proposa une entrevue près de Calais. Mais Charles-Quint, ayant eu vent du projet, devança le roi de France et débarqua subitement à Douvres. Averti de son arrivée, Henri VIII accourut à sa rencontre ; ils firent ensemble leur entrée solennelle à Cantorbéry et passèrent trois jours au milieu des fêtes et des réjouissances. Le roi d'Angleterre promit de ne faire aucune alliance avec les ennemis de l'empereur ; puis l'on se sépara, Charles-Quint pour retourner dans les Pays-Bas, Henri pour se rendre à l'entrevue du roi de France.

Les deux princes se rencontrèrent entre Ardres et Guines, près de Calais, au commencement de juin 1520. Ils s'efforcèrent de s'éblouir mutuellement et de se surpasser en magnificences, ce qui fit donner à ce lieu le nom de *Camp du Drap d'or*.

« Avait fait le roi de France, dit le sire de Fleuranges, les plus belles tentes qui furent jamais vues et le plus grand nombre, et les principales étaient de drap d'or frisé dedans et dehors, tant chambres,

salles que galeries ; et tout plein d'autres draps d'or ras et toiles d'or et d'argent. Et y avait dessus les dites tentes force devises et pommes d'or ; et quand elles étaient tendues au soleil, il les faisait beau voir. Et y avait sur celle du roi un saint Michel tout d'or, afin qu'elle fût connue entre les autres, mais il était tout creux. Le roi d'Angleterre ne fit qu'une maison, mais elle était trop plus belle que celle des Français, et de plus de coûtance ; et était assise ladite maison aux portes de Guines, assez proche du château ; et était de merveilleuse carrure, et était ladite maison toute de bois, de toile et de verre ; et était la plus belle verrine que jamais l'on vit, car la moitié de la maison était toute de verrine, et vous assure qu'il y faisait bien clair. Et y avait quatre corps de maison, dont au moindre vous eussiez logé un prince. Et était la cour de bonne grandeur, et au milieu de ladite cour et devant la porte y avait deux belles fontaines qui jetaient par trois tuyaux, l'un hypocras, l'autre vin et l'autre eau. Et faisait dedans ladite maison le plus clair logis qu'on saurait voir, et la chapelle de merveilleuse grandeur et bien étoffée, tant de reliques que tous autres paremens. Et vous assure que si tout cela était bien fourni, aussi étaient les caves, car les maisons des deux princes, durant le voyage, ne furent fermées à personne. »

Les deux rois s'abordèrent et s'embrassèrent sans descendre de cheval ; puis, mettant pied à terre, ils se donnèrent le bras et entrèrent en conférence. « Mon cher frère et cousin, dit François 1er avec sa franchise habituelle, je suis venu loin et non sans peine pour vous voir en personne. J'espère que vous

me jugez tel que je suis, prêt à vous faire aide dans les royaumes et les seigneuries qui sont en mon pouvoir. — Ce ne sont point vos royaumes, répondit Henri avec moins d'abandon, ni vos diverses possessions que je considère, mais la solidité et la loyale observation des promesses contenues dans les traités entre vous et moi. Mes yeux n'ont jamais vu de prince qui pût être plus cher à mon cœur, et j'ai passé les mers à l'extrême frontière de mon royaume pour venir vous voir. » On convint de part et d'autre du mariage du dauphin de France, François, avec Marie d'Angleterre, en signe d'alliance entre les deux pays.

« Alors, continue le sire de Fleuranges, commencèrent les joûtes qui durèrent huit jours, et furent merveilleusement belles, tant à pied comme à cheval. Après tous ces passe-temps, le roi de France et le roi d'Angleterre se retirèrent en un pavillon où ils burent ensemble. Et là, le roi d'Angleterre prit le roi de France par le collet et lui dit : « Mon frère, je veux lutter avec vous, » et il lui donna une attrape ou deux, et le roi de France, qui est un fort bon lutteur, lui donna un tour et le jeta par terre. Et voulait encore le roi d'Angleterre relutter ; mais tout cela fut rompu et fallut aller souper. Après ce, ils firent encore trois ou quatre joûtes et banquets ; ils prirent ensuite congé l'un de l'autre, le 24 juin 1520, en la plus grande paix entre les princes et les princesses qu'il était possible. Cela fait, s'en retourna le roi d'Angleterre à Guines et le roi de France en France ; et ce ne fut pas sans donner gros présents au partir, les uns aux autres. »

Se croyant sûr de l'Angleterre, François Ier ne chercha plus qu'une occasion d'ouvrir les hostilités contre Charles-Quint. Sous le futile prétexte de soutenir Robert de la Mark, duc de Bouillon et seigneur de Sedan, qui se plaignait d'une injustice de l'empereur, il passa la frontière et s'empara d'Hesdin, au mois d'avril de l'année suivante. « Dieu soit loué de ce que ce n'est pas moi qui commence la guerre, s'écria Charles, et de ce que le roi de France veut me faire plus grand que je ne suis : car, en peu de temps, ou je serai un bien pauvre empereur, ou il sera un pauvre roi de France. » La prophétie se réalisa d'abord en Italie, où les armées impériales battirent à la Bicoque, le 29 avril 1522, les Français, commandés par Lautrec, et s'emparèrent de presque tout le Milanais.

Le maréchal de Lautrec avait remplacé le connétable Charles de Bourbon dans le gouvernement de ce pays, à la suite d'une disgrâce dont les conséquences eurent une trop grande influence sur la suite des événements pour être passée sous silence.

Charles de Bourbon-Montpensier, connétable de France, appartenait à la puissante famille des ducs de Bourbon, branche du tronc royal. Ces princes apanagés avaient seuls survécu à la ruine des grandes maisons féodales de Bourgogne, d'Anjou et de Bretagne. Ils possédaient l'Auvergne, le Bourbonnais, la Marche, le Forez, le Beaujolais et plusieurs autres domaines. Ils y levaient eux-mêmes les impôts, convoquaient les milices, réunissaient les assemblées locales, nommaient les divers officiers de justice, en

un mot, gouvernaient et administraient presque sans contrôle.

Charles de Bourbon, qui n'avait que quatre ans de plus que François Ier, était un prince intrépide et magnifique, partageant sa vie entre les combats et les plaisirs. Il s'était distingué dans les batailles d'Agnadel, de Ravenne et de Marignan; c'est à la suite de cette dernière que lui avaient été conférés le titre de connétable et la charge de gouverneur du Milanais. « Ce duc de Bourbon, dit un ambassadeur vénitien, manie une épée très-gaillardement et heureusement; il craint Dieu, il est dévot, humain et très-libéral. Il a cent vingt mille écus de revenu, vingt mille par sa belle-mère Anne de France, deux mille par mois, comme connétable de France; et selon le dire de M. de Longueville, gouverneur de Paris, il pourrait disposer de la moitié de l'armée du roi pour l'entreprise qu'il voudrait, quand même le roi ne voudrait pas. » Ce redoutable feudataire avait sa résidence à Moulins, où il tenait une cour presque aussi brillante que celle de France.

Tant de puissance et de luxe portaient ombrage à François Ier : « Je lui voudrais, disait-il, une âme plus ouverte, plus gaie, moins taciturne; je crains l'eau qui dort. » Il prit le parti de le rappeler subitement, au printemps de l'année 1516, de son gouvernement du Milanais, qu'il confia au maréchal de Lautrec, ainsi que nous l'avons dit. Cet affront était d'autant plus immérité que le connétable avait réussi, à force de courage et de sagesse, à conquérir tout le duché de Milan, quoique le roi de France ne lui envoyât ni hommes ni argent. Il ne laissait

cependant rien voir de son ressentiment, lorsque, un dernier acte plus grave, vint pousser à bout sa fidélité déjà ébranlée.

Au mois d'avril 1521, ayant perdu sa femme Suzanne, fille d'Anne de Beaujeu, il se trouva seul héritier de tous ses biens. Faire casser le testament, et entrer ainsi en possession de la majeure partie des domaines de la maison de Bourbon, devint, dès lors, l'unique pensée de François Ier. Le procès fut porté devant le Parlement, et s'y poursuivit pendant onze mois. Cette haute cour n'osant prononcer, renvoya le jugement au conseil du roi, en se contentant de mettre sous séquestre les biens en litige.

Le connétable ne prévoyait que trop le résultat final du procès. Tout le poussait d'ailleurs à une rupture ouverte : les propositions de Charles-Quint, qui lui offrait sa fille en mariage, les sollicitations de sa belle-mère, l'altière fille de Louis XI, qui, à la veille de mourir, lui répétait sans cesse : « Mon fils, considérez que la maison de Bourbon a été alliée de la maison de Bourgogne, à laquelle appartient Charles-Quint, et que, durant cette alliance, elle a toujours prospéré. Vous voyez à cette heure ici les affaires que nous avons, et le procès qu'on vous met sus ne procède que faute d'alliances. Je vous prie et commande que vous preniez l'alliance de l'empereur. Promettez-moi d'y faire toutes les diligences que vous pourrez, et j'en mourrai plus contente. » Sur ces entrefaites, il reçut de Charles-Quint la lettre suivante : « Mon cousin, je vous envoie le sieur de Beaurain, mon second chambellan. Je vous prie de le croire comme moi, et ce faisant, vous me trouve-

rez toujours votre bon cousin et ami. » Il s'agissait d'une proposition de mariage. Cette avance le décida; il dépêcha vers Charles-Quint un de ses conseillers en lui disant : « Vous informerez l'empereur que je me recommande humblement à sa bonne grâce, que je le prie de me donner sa sœur en mariage, et qu'en me faisant cet honneur, il me trouvera son serviteur, son bon frère et ami. »

Outre Charles-Quint et Bourbon, l'alliance contre la France comprenait le roi d'Angleterre qui, malgré l'entrevue au *Camp du drap d'Or*, n'avait cessé de pactiser avec l'empereur. Les hostilités s'ouvrirent vers la fin de l'année 1523. Les lansquenets à la solde de Henri VIII franchirent le Rhin, le 26 août, pendant qu'une armée anglaise débarquait à Calais, et opérait sa jonction avec les Flamands. En même temps, les Espagnols traversaient les Pyrénées, et le connétable se préparait à entrer en campagne.

Cependant François Ier avait eu connaissance de la conjuration et du sort qu'on lui réservait. « Sire, il est bon de vous garder, lui avait écrit le seigneur de Brézé, car il a été parlé d'essayer à vous prendre entre cy et Lyon et de vous mener en une place forte qui est dedans le pays de Bourbonnais ou à l'entrée de l'Auvergne. » François Ier, sans perdre de temps, envoya un corps de troupes pour s'emparer du connétable; mais celui-ci, averti à temps, prit la fuite sous un déguisement et parvint à Besançon, ville de l'empire. Il pensait y être rejoint par quelques-uns de ses vassaux; mais son espoir fut déçu ; l'époque des grandes ligues des seigneurs contre le

roi était passée, la souveraineté royale était incontestée dans tout le royaume.

Ainsi abandonné de tous ses anciens amis, Bourbon n'eut d'autres ressources que de se rendre en Italie, où Charles-Quint lui confia un commandement, en ayant soin toutefois de le faire étroitement surveiller par des lieutenants de son choix. L'armée française, sous les ordres de l'amiral Bonnivet, rencontra les Impériaux, le 30 avril 1524, près de la Sésia, au gué de Romagnano.

Au début de l'action, Bonnivet grièvement blessé donna le commandement au comte de Saint-Pol et au chevalier Bayard. Ce dernier chargeait avec son intrépidité ordinaire, lorsqu'un coup d'arquebuse l'atteignit au milieu des reins : « Jésus mon Dieu, s'écria-t-il, je suis mort. » — Il prit son épée par la poignée, en baisa la croisée, en signe de la croix et dit tout haut : *Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam ;* puis il devint incontinent tout blême et faillit tomber ; mais il eut encore la force de saisir l'arçon de la selle et demeura en cet état, jusqu'à ce qu'un jeune gentilhomme, son maître d'hôtel, l'aida à descendre et le mit sous un arbre, la face tournée vers l'ennemi. Le pauvre garçon fondait en larmes, voyant son bon maître si mortellement blessé que nul remède n'y avait ; mais le bon chevalier le réconfortait doucement en lui disant : « Jacques, mon ami, laisse ton deuil, c'est le vouloir de Dieu de m'ôter de ce monde ; j'y ai, pour la sienne grâce, longuement demeuré, et j'y ai reçu des biens et des honneurs plus qu'à moi n'appartient. Tout le regret que j'ai à mourir, c'est que je

n'ai pas si bien fait mon devoir que je devais. Je te prie, Jacques, mon ami, qu'on ne m'enlève point de ce lieu : car quant je me remue, je sens toutes les douleurs qu'on peut sentir hors la mort, laquelle me prendra bientôt. » Informé de sa blessure, le connétable de Bourbon vint à lui : « Bayard mon ami, lui dit-il, je suis bien déplaisant de votre inconvénient, il faut prendre patience ; ne vous donnez mélancolie, j'enverrai quérir les meilleurs chirurgiens de ce pays, et à l'aide de Dieu vous serez tôt guéri. — Monseigneur, lui répondit Bayard, il n'y a pas de pitié à avoir sur moi ; je meurs, ayant fait mon devoir, mais j'ai pitié de vous, de vous voir servir contre votre roi, votre patrie et votre serment. » Bourbon s'éloigna en silence. Comme les gentilshommes de Bayard refusaient de l'abandonner : « Je vous en supplie, leur dit-il, allez-vous-en ; autrement vous tomberiez entre les mains des ennemis, et cela ne me profiterait de rien : car c'est fait de moi. A Dieu, je vous recommande, mes bons amis. ma pauvre âme, et saluez, je vous prie, le roi notre maître, et dites-lui que je suis déplaisant de ne pouvoir plus longuement lui faire service, car j'en avais bonne volonté. » Il vécut encore deux ou trois heures. Un prêtre lui fut amené, auquel il se confessa ; puis il rendit son âme à Dieu, dont les ennemis eux-mêmes eurent un deuil non croyable. »

L'Italie était de nouveau perdue pour les Français. Ils durent repasser les Alpes en toute hâte, et revenir dans leur pays, où ils furent bientôt suivis par les Impériaux, sous les ordres de Charles de Bourbon. Celui-ci, après avoir pris quelques villes en Provence,

essaya de s'emparer de Marseille. Mais, grâce au courage des habitants et à l'héroïsme des femmes, qui travaillèrent de leurs mains à réparer les brèches, il fut obligé de se retirer et de reprendre peu après le chemin de l'Italie (septembre 1524).

François Ier l'y suivit à la tête d'une armée, et arriva le 24 février de l'année suivante sous les murs de Pavie, où il rencontra les Impériaux. Jamais victoire ne fut plus disputée. Blessé à la fois au visage, aux bras et aux jambes, le roi combattit comme un simple homme d'armes, tuant tout ce qui osait approcher de sa redoutable épée. Enfin, pressé de toutes parts, il dut se constituer prisonnier.

Au lendemain de cette grande défaite, il adressa à sa mère une lettre célèbre, qui commençait ainsi : « Madame, pour vous faire savoir comme se porte le reste de mon infortune, de toutes choses ne m'est demeuré que l'honneur et la vie qui est sauve. » Charles-Quint, alors à Madrid, ordonna qu'on y amenât le prisonnier, auquel il écrivit peu après son arrivée : « Ce m'a été plaisir de savoir votre venue par deçà, pour ce que, à cette heure, elle sera cause d'une bonne paix générale pour le grand bien de la chrétienté, qui est ce que plus je désire. »

Les conditions de la paix étaient inacceptables. On ne demandait rien moins que l'abandon complet de l'Italie, là cession de la Flandre, de l'Artois du duché de Bourgogne, de la Provence et du Dauphiné, et le payement à l'Angleterre d'une forte somme d'argent. En entendant ces propositions, François 1er tira son épée, en s'écriant : « Il vaut mieux pour un roi finir ainsi ! » Mais son gardien l'empêcha de se frapper et

parvint même à le calmer. Les négociations continuèrent sans résultat : car Charles-Quint espérait avoir raison de son ennemi en prolongeant sa captivité. Il ne réussit qu'à le plonger dans une profonde mélancolie, qui détermina bientôt une fièvre violente. Craignant qu'il ne lui échappât par la mort, il se décida enfin à lui rendre visite. En l'apercevant, François lui dit avec un profond découragement : « Votre Majesté vient donc voir mourir son prisonnier? — Vous n'êtes pas mon prisonnier, répondit Charles, mais mon frère et mon ami ; je n'ai d'autre dessein que de vous donner la liberté et toute la satisfaction que vous pouvez désirer . » Malgré ces assurances d'amitié, les prétentions restaient à peu près les mêmes. A bout de patience, François 1er prit une résolution généreuse : « Monsieur mon frère, écrivit-il à son ennemi, j'ai entendu par l'archevêque d'Embrun, et par mon premier président de Paris, la résolution que vous leur avez dite sur le fait de ma délivrance, et il me déplaît que ce que vous me demandez n'est en mon possible. Mais je suis résolu à prendre la prison en gré, étant sûr que Dieu, qui connaît que je l'ai méritée longue étant prisonnier de bonne guerre, me donnera la force de la porter patiemment.» En même temps, il abdiqua la couronne en faveur de son fils aîné, le dauphin François âgé de huit ans, dont il ordonna de faire le sacre. Mais il ne persista pas longtemps dans cette héroïque attitude: Charles-Quint ayant consenti à abandonner ses prétentions sur la Provence et le Dauphiné, il retira son abdication et signa à Madrid, au mois de janvier 1526 les conditions dictées par son adversaire.

C'était une feinte. A peine libre, il déclara à ses

ambassadeurs, « que c'était par force et contrainte, détention et longueur de prison, qu'il avait consenti, et que tout ce dont il était convenu demeurait nul et de nul effet. » Et il s'écria, en franchissant la frontière de France : « Je suis donc derechef roi. »

Comme Charles Quint pressait l'exécution du traité, principalement la cession de la Bourgogne, il lui fit répondre, « qu'il lui fallait savoir premièrement l'intention de ses sujets de Bourgogne, car il ne les pouvait aliéner sans leur consentement. » Selon son attente, les députés de cette province déclarèrent formellement que le roi ne pouvait céder de sa seule autorité aucune portion du royaume, et que le serment de son sacre était supérieur à celui qu'il avait prêté à Madrid. Cette décision équivalait à une déclaration de guerre ; François 1er la redoutait d'autant moins que, pendant sa captivité, il s'était formé en Italie, contre Charles-Quint, une ligue dans laquelle Henri VIII lui-même était entré. Il se joignit à la coalition, et les hostilités recommencèrent.

Comme toujours, l'Italie en fut le théâtre : Bourbon y commandait l'armée impériale, composée en grande partie d'aventuriers mercenaires. « Je ne suis plus, dit-il à ses soldats, qu'un pauvre cavalier qui n'a pas un denier de plus que vous ; mais, si vous voulez avoir un peu de patience, je vous ferai tous riches ou je mourrai à la peine. » En même temps, il leur distribua tout ce qui lui restait d'argent, de bagues, de joyaux, ne se réservant que ses habits et une casaque de toile d'argent pour mettre par-dessus ses armes. — « Nous vous suivrons partout, fût-ce à tous les diables, » s'écrièrent les soldats.

Le pape s'étant mis à la tête de la ligue, Bourbon marcha sur Rome ; il y arriva le 6 mai 1527, et se prépara à livrer l'assaut. « Vêtu tout de blanc, dit Brantôme, il lui advint que l'envieuse fortune, ou pour mieux dire traîtresse. fit qu'une arquebusade lui donna droit au côté gauche et le blessa mortellement. Il dit aussitôt à ses plus fidèles amis qu'ils le couvrissent d'un manteau et l'ôtassent de là, afin que sa mort ne fût occasion aux autres de laisser l'entreprise si bien commencée. Ses gens le firent, si, bien que l'escalade et l'assaut se poursuivirent si furieusement que la ville, après avoir un peu résisté, fut emportée ; et les soldats, ayant déjà ouï le vent de sa mort, en combattirent plus furieusement pour le venger, laquelle certes le fut très-bien, car on se mit à crier : « Tue, tue, du sang, du sang, Bourbon, Bourbon ! »

Telle fut la fin du dernier représentant de la féodalité apanagée, devenu par les circonstances traître à son roi et chef d'aventuriers. Un siècle plus tôt, il eût peut-être entraîné à sa suite une partie de la noblesse ; mais les temps étaient changés, la royauté avait grandi de tout ce que l'aristocratie avait perdu, elle était devenue un pouvoir souverain courbant les plus hautes têtes et forçant l'obéissance.

Après la mort de Bourbon, les hostilités se poursuivirent mollement de part et d'autre. On en vint bientôt à des propositions, puis à un traité conclu le 5 août 1529. François Ier y renouvela tous les engagements pris à Madrid ; seulement il conserva la Bourgogne, à condition de payer deux cent mille écus d'or pour la rançon de ses fils, livrés comme

ôtages lors de sa délivrance. Cette paix, signée à Cambrai, porte dans l'histoire le nom de *Paix des Dames*, parce qu'elle fut due à l'entremise de Louise de Savoie, mère de François Ier et de Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint.

La France jouit, dès ce moment, de quatorze années de paix, à peine troublés en 1536 par une prise d'armes sans importance. Ce fut pour les deux rivaux l'occasion d'un rapprochement. Charles-Quint, passant en vue des côtes de Provence, pour se rendre en Espagne, fit exprimer au roi de France le désir de conférer avec lui, et de prendre terre à Aigues-Mortes, s'il voulait y venir lui-même. François s'empressa d'accepter l'invitation, et arriva au lieu indiqué le 14 juillet 1538. En montant à bord de la galère impériale, il dit en riant à l'empereur : « Me voici derechef votre prisonnier ; » puis il l'embrassa cordialement, et les deux princes passèrent plusieurs jours ensemble au milieu des festins et des plaisirs.

Ces protestations d'amitié étaient sincères de la part de François Ier, ainsi qu'il le témoigna peu après à l'occasion de la révolte des Gantois. Ces fiers bourgeois, attachés à leurs priviléges immémoriaux, après avoir réclamé en vain contre une taxe que Charles-Quint voulait leur imposer, chassèrent les officiers impériaux et députèrent vers le roi de France, pour lui demander secours et lui offrir la suzeraineté de la Flandre. Loin d'accepter leur offre, celui-ci s'empressa de prévenir Charles-Quint, qui se trouvait alors en Espagne, et lui offrit même le libre passage à travers ses États pour aller punir les révoltés.

Pendant qu'il s'apprêtait à accueillir son ancien ennemi avec magnificence, il aperçut un jour son bouffon Triboulet, qui écrivait, sur des tablettes dites le *Journal des Fous*, le nom de Charles-Quint. Interrogé, le bouffon répondit : « Il sera plus fou que moi s'il passe par la France. — Que diras-tu, répliqua le roi, si je le laisse passer ? — J'effacerai son nom et je mettrai le vôtre à la place. » Sans s'arrêter à ce propos, François fit à son hôte une réception vraiment royale. « Il lui donna, dit du Bellay, tous les plaisirs qui se peuvent inventer, comme des chasses royales, tournois, escarmouches, combats à pied et à cheval, et toutes autres sortes d'ébattements. » Emerveillé de ce qu'il voyait, Charles ne put s'empêcher de s'écrier : « Il n'y a au monde grandeur telle que celle du roi de France. »

François Ier profita de ces bonnes dispositions, pour lui demander la restitution du Milanais, moyennant certaines compensations. Charles promit ; mais dès qu'il eut passé la frontière, il jeta le masque et déclara ne s'être engagé à rien. A cette première perfidie, il en ajouta bientôt une seconde. François Ier avait conclu depuis quelques années une alliance avec les Turcs, ce qui ne manquait pas d'exciter un certain scandale ; mais il répondait à cela : « Je ne puis nier que je désire vivement voir le Turc très-puissant et prêt à la guerre ; non pas pour lui, car c'est un infidèle, et nous autres sommes chrétiens ; mais pour affaiblir la puissance de l'empereur, pour le forcer à de grosses dépenses et pour rassurer tous les autres gouvernements contre un si grand ennemi. » Or, en l'année 1541, deux ambassadeurs français traver-

saient l'Italie, pour se rendre auprès de Soliman, lorsqu'ils furent assassinés par des émissaires de l'empereur.

Cette violation du droit des gens décida François Ier à reprendre les hostilités. Il donna le commandement de son armée à François de Bourbon, comte d'Enghien, avec défense toutefois d'engager aucune action générale. Mais ce dernier, plein d'une ardeur juvénile, ne tarda pas à dépêcher d'Italie un de ses compagnons d'armes, Blaise de Montluc, pour demander la permission de livrer bataille. Introduit dans le conseil, Montluc parla en soldat : « Sire, dit-il, j'estime que nous serons quatre mille cinq cents Gascons ; tous, capitaines et soldats, nous vous baillerons nos noms et les lieux de là où nous sommes, et obligerons nos têtes que nous combattrons le jour de la bataille, s'il vous plaît de l'accorder. C'est chose que nous attendons et désirons il y a longtemps ; croyez, sire, qu'il n'y a point de soldats plus résolus que ceux-là. Il y a d'ailleurs treize enseignes de Suisses qui vous feront pareille obligation que nous autres ; et nous vous manderons les noms de tous, afin que s'il y en a quelqu'un qui ne fasse son devoir, il meure. Voilà neuf mille hommes et plus, desquels vous pouvez être certain qu'ils combattront jusqu'au dernier soupir de leur vie. Quant aux Italiens et Provençaux, je ne vous en assurerai pas ; mais peut-être qu'ils feront tous aussi bien que nous quand ils nous verront mener les mains. » La majorité du conseil répugnait à la bataille ; mais le roi, levant les yeux au ciel, et joignant les mains, s'écria : « O mon Dieu, je te supplie qu'il te plaise

me donner aujourd'hui le conseil de ce que je dois faire pour la conservation de mon royaume, et que le tout soit à ton honneur et à ta gloire! » Puis, après un moment de silence : « Qu'ils combattent! qu'ils combattent ! » s'écria-t-il. — Alors, dit Montluc, je tressaillis d'aise, et M. de Saint-Pol m'accosta, me disant en riant : « Fou enragé, tu seras cause du plus grand bien qu'il pourrait venir au roi, ou du plus grand mal. »

La confiance de Montluc ne fut pas trompée : la bataille livrée à Cerisoles, le 14 avril 1544, fut gagnée par l'armée française, qui s'empara de l'artillerie, des armes et de l'argent des Impériaux. Pour réparer cette défaite, Charles-Quint prit une résolution hardie : il envahit la France de concert avec Henri VIII, de nouveau gagné à sa cause. Les Anglais assiégèrent Boulogne ; l'empereur s'avança sur Paris, à travers la Champagne. Il n'en était plus qu'à douze lieues, lorsque la maladie se mit dans son armée, l'obligea à s'arrêter et enfin à battre en retraite. Cette circonstance facilita les négociations. La paix fut signée à Crépy entre Charles-Quint et François Ier et peu après à Ardres, entre celui-ci et Henri VIII (1544-1546).

Par une clause expresse de ce traité, le roi de France et l'empereur s'engageaient à travailler ensemble à rétablir la paix dans l'Église, « pour obvier, disaient-ils, à l'extrême danger et au hasard où se trouve notre sainte foi, et cela par tous les moyens et expédients qu'ils aviseront par ensemble convenir à si bonne et très-sainte œuvre. » En effet, jamais péril plus grand n'avait menacé l'Eglise et l'unité de

la foi. Sous couleur de réforme religieuse, commençait à se répandre en Allemagne, en Suisse, en Angleterre et même en France, une doctrine nouvelle, qui, sapant par la base le vieil édifice catholique, menaçait l'Europe de luttes sanglantes et de profonds bouleversements.

LIVRE DIXIÈME

LA RÉVOLUTION RELIGIEUSE

Catholiques et Protestants.

1517-1610.

En même temps qu'elle perdait ses diverses attributions judiciaires, militaires et politiques, la haute noblesse abandonnait ses résidences rurales pour le séjour de la cour et des grandes villes ; elle y contractait l'habitude de l'oisiveté et commençait à donner l'exemple des mauvaises mœurs.

Sous cette influence, se produisirent successivement l'oubli du Décalogue et le retour aux idées du paganisme, les désordres de la vie privée, l'affaiblissement des habitudes de liberté et de dignité personnelle créées à l'époque féodale, la désorganisation de la vie publique par les guerres politiques et religieuses, l'intervention des princes étrangers dans les discordes intérieures, le scepticisme en matière de religion, et finalement le schisme qui divisa la France en catholiques et en protestants.

Tel est le spectacle auquel nous allons assister en parcourant cette triste période de notre histoire.

CHAPITRE PREMIER

LE LIBRE EXAMEN

Luther et Calvin.

1517-1559

I

1517-1528

Le moine Luther. — Son voyage à Rome. — La prédication des indulgences. — Intervention de Léon X et du cardinal Cajetan. — La bulle et l'anti-bulle. — Le schisme. — Le relâchement de la discipline. — Les premières réformes; le concile de Latran. — Le schisme dans le schisme.

Au commencement du seizième siècle, vivait à Wittemberg, en Saxe, dans le couvent des Augustins, un jeune moine qui se faisait remarquer par l'ardeur de son zèle et par l'austérité de ses mortifications. Mais, sous ces apparences de ferveur, Martin Luther, c'était son nom, cachait une âme déjà envahie par le doute et dévorée d'un insatiable orgueil. Dès l'année 1517, à l'âge de trente-quatre ans, il laisse entrevoir l'état de son cœur : « Qui ne sait, écrit-il, que sans l'orgueil on ne peut rien entreprendre de neuf? Pourquoi le Christ et les martyrs sont-ils morts, si ce n'est parce qu'ils se montrèrent superbes et contempteurs de la plus haute sagesse de leur temps? »

Plein de ces idées, Luther, sur l'ordre de son supérieur, se rend à Rome, dans cette Italie où la *Renaissance* s'étale à chaque pas. En entrant en Lombardie,

il descend dans un monastère de l'ordre de Saint-Benoît. « Ce couvent, raconte-t-il, rend annuellement trente-six mille ducats, douze mille en produits agricoles, douze mille en locations diverses, douze mille qui sont payés par les moines pensionnaires. » Cette richesse, qui choque les habitudes du pauvre moine de Wittemberg, commence à éveiller son esprit chagrin et jaloux. Tout lui semble en dehors des traditions de la primitive Eglise. S'il aperçoit au détour du chemin des saints placés dans leur niche : « Misérables ! s'écrie-t-il, qui craignent beaucoup plus saint Antoine ou saint Sébastien que Notre-Seigneur Jésus, et qui, pour préserver une maison, y peignent l'image d'un bienheureux. »

Enfin le voici dans Rome. Mais là, tout l'arrête, tout l'exaspère. Il rencontre des cardinaux en litière, à cheval, en voiture, au milieu d'un brillant cortége ; des palais de marbre, des colonnes d'albâtre, des obélisques de granit, des fontaines, des jardins, des villas, des cascades. S'il pénètre dans une église, il est ébloui par l'or et les diamants. « Cherche-t-il une sainte image, il ne voit que des fantaisies païennes, des divinités olympiques, Apollon, Vénus, Mars Jupiter, auxquelles travaillent mille mains de sculpteurs. Ce sont les dieux de Démosthènes, de Praxitèle ; les fêtes et les pompes de Délos, le mouvement du Forum, des folies toutes mondaines ; mais qui lui rendra la croix de bois qu'a chantée l'apôtre saint Paul ? Il n'en voit nul souvenir, nulle représentation. Il croit rêver, il s'indigne, et parce que Rome n'est pas faite à son image, il est tout prêt à condamner Rome. »

Luther remporta au fond de son pauvre couvent

de Wittemberg, avec le souvenir de tout ce qu'il avait vu, un sentiment de sombre colère. Il sentait sa foi chanceler : « Priez pour moi, écrivait-il à un de ses amis, car chaque jour m'amène une misère nouvelle, chaque jour je fais un pas vers l'enfer. »

Telles étaient ses dispositions d'esprit, lorsque le pape Léon X accorda des indulgences extraordinaires. Le dominicain Tetzel fut choisi par l'archevêque de Mayence comme prédicateur pour toute l'Allemagne. Luther, qui était augustin et que l'orgueil dévorait, se crut humilié par ce choix ; il sentit se réveiller tout ce qui fermentait en lui de révolte et d'incrédulité.

Enfin, n'y tenant plus, il annonça qu'il prêcherait sur les indulgences dans l'église de Wittemberg le 1er novembre 1517. Prenant texte des abus auxquels cette prédication avait donné lieu en plusieurs endroits, il ne craignit pas d'attaquer les indulgences elles-mêmes. Puis s'enhardissant peu à peu : « Les œuvres, s'écria-t-il, ne sont rien ; la foi est tout. C'est la foi seule qui sauve ; depuis la déchéance, tout ce qu'a fait l'homme de grand, de bon, ne saurait plaire à Dieu, mais n'est digne que de colère ; la contrition ne fait que rendre les hommes plus hypocrites. »

De si audacieuses affirmations effrayèrent les moines augustins. Un des pères, s'étant approché du prédicateur, le tira par sa robe : « Savez-vous, docteur, lui dit-il, que vous avez été bien hardi ? N'allez pas nous faire de mauvaises affaires au moins, les dominicains rient déjà dans leur barbe, notre ordre pourrait en souffrir. — Sur mon salut, disait plus

tard Luther, je ne savais pas plus à cette époque ce que c'était qu'une indulgence qu'aucun de ceux qui venaient me consulter. »

Tetzel examina ces propositions et les réfuta du haut de la chaire ; il termina son sermon, en défiant son contradicteur, par l'épreuve de l'eau et du feu. Pour toute réponse, Luther lui écrivit : « Je me moque de tes écrits comme des braiements d'un âne ; et, au lieu d'eau, je te conseille du jus de la treille ; et, en place du feu, hume, mon ami, l'odeur d'une oie rôtie. Je suis à Wittemberg. Moi, docteur Martin Luther, à tout inquisiteur de foi, mangeur de fer rouge, et pourfendeur de rochers, fais savoir qu'on trouve ici bonne hospitalité, porte ouverte, table à convenance et soins empressés, grâce à la bienveillance de notre duc et prince l'électeur de Saxe. » Tetzel, il est inutile de le dire, ne vint pas à un pareil rendez-vous.

Rome ne tarda pas à être informée de cette conduite. Après quelques hésitations, Léon X, par une citation du 7 août 1518, somma le moine de se rendre auprès de lui avant soixante jours, pour être interrogé sur ses doctrines. « S'il est innocent, disait le pape, nous le renverrons en paix ; s'il est coupable, nous lui ouvririons nos bras pour se repentir. » Mais Luther, après avoir refusé de venir à Rome, refusa également de se rétracter à Augsbourg devant le cardinal Cajetan, auquel le pape l'avait renvoyé. « Mon frère, lui dit Cajetan en l'abordant, je vous demande, par ordre de Sa Sainteté, de vous rétracter et de vous abstenir de rien enseigner désormais qui puisse troubler la paix de l'Église. — Me rétracter ! s'écria Luther, mais quelle erreur ai-je enseignée ? » Le cardi-

nal lui cita deux propositions : la première « que les « mérites de Jésus-Christ ne sont pas les trésors des « indulgences ; » la seconde « que pour être justifié la « foi seule suffit. » Luther continua à disputer. « Frère, frère, lui dit Cajetan en prenant sa main, il est encore temps ; qu'une vaine gloire, qu'une obstination aveugle ne vous retiennent pas ; allons, rétractez-vous. »

Le moine ne répondit rien. « Eh bien, reprit Cajetan, après un moment de douloureux silence, ne revenez plus.... tout est fini. »

Le lendemain Luther faisait afficher un placard par lequel il en appelait « du pape mal informé au pape mieux informé. »

Léon X temporisa encore ; enfin il se décida à fulminer une bulle contre l'hérésiarque. Mais ici encore on sent le père qui, en châtiant, voudrait pardonner. Que l'enfant vienne se jeter aux genoux de son père, celui-ci est là qui l'attend pour l'embrasser.

A ce dernier appel de la miséricorde, Luther répondit par une antibulle : « Je tiens l'auteur de la bulle, dit-il, pour l'antechrist ; je la maudis, cette bulle. Je voue tout chrétien qui la recevrait aux tortures de l'enfer. *Amen.* » Puis, pour couronner son œuvre, il fit élever un vaste bûcher sur la place de Wittemberg et, le 15 décembre 1520, la brûla solennellement.

La scission avec Rome était complète ; la doctrine du *libre examen* se plaçait audacieusement en face de la doctrine catholique et lui déclarait la guerre. La plupart des croyances de l'Église sur le jeûne, les fêtes, le culte des saints, les pèlerinages, le purga-

toire, le célibat, les vœux monastiques, la confession, l'autorité pontificale, la transsubstantiation, étaient rejetées par l'audacieux novateur; c'est à peine s'il conservait l'Incarnation, la Trinité, le baptême, et encore les soumettait-il, comme la Bible elle-même, au libre examen, c'est-à-dire à tous les caprices de la raison et des passions humaines.

Il est probable que ces spéculations théoriques et doctrinales n'auraient pas suffi à entraîner les princes et la noblesse d'Allemagne, si Luther ne les eût séduits par des considérations plus positives.

Dans un pamphlet violent, adressé « à Sa Majesté impériale et à la noblesse chrétienne allemande », il soutint que le pouvoir temporel est au-dessus du spirituel, que les laïques avaient trop longtemps toléré l'influence du clergé et qu'ils devaient enfin secouer le joug de Rome. A l'entendre, il fallait soumettre l'ordre des évêques, « réceptacle d'ignorance, de débauche et de tyrannie ; » abolir les monastères et confisquer leurs biens. Cet appel à la spoliation fut facilement compris ; une foule de seigneurs et de princes s'empressèrent d'y répondre, et, sous couleur de religion, firent main basse sur les biens des églises qui se trouvaient dans leurs domaines.

Ce grand déchirement de l'Église du Christ avait été prédit bien avant la révolte de Luther. Dès le milieu du quinzième siècle, des voix autorisées s'étaient élevées contre le relâchement de la discipline ecclésiastique et en faveur d'une réforme. Le cardinal Julien Césarini représentait à Eugène IV les désordres de son temps : « Si on ne les corrige, disait-il, on doit craindre que les laïques ne se jettent sur le clergé à

la manière des Hussites, comme ils nous en menacent hautement. On se jettera sur nous quand on n'aura plus aucune espérance de notre correction. Les esprits des hommes sont en attente de ce qu'on fera, et ils semblent devoir bientôt enfanter quelque chose de tragique. Le venin qu'ils ont contre nous se déclare : bientôt ils croiront faire à Dieu un sacrifice agréable, en maltraitant ou en dépouillant les ecclésiastiques, comme des gens odieux à Dieu et aux hommes et plongés dans la dernière extrémité du mal. Le peu qui reste de dévotion envers l'ordre sacré achèvera de se perdre. On rejettera la faute de tous ces désordres sur la cour de Rome, qu'on regardera comme la cause de tous les maux, parce qu'elle aura négligé d'y apporter le remède nécessaire. Je vois que la cognée est à la racine : l'arbre penche, et au lieu de le soutenir pendant qu'on le pourrait encore, nous le précipitons à terre. »

De son côté, le docteur Jean Geiler signalait le déplorable abus qui faisait nommer les évêques d'après la noblesse du sang. De toutes parts, on adressait à la papauté des appels pressants : « Très-Saint-Père, disait le poëte Baptiste le Mantouan, rappelez-vous l'exemple de vos glorieux prédécesseurs, Grégoire, Léon le Grand, Sylvestre et tant d'autres ; étayez de votre épaule un édifice qui semble menacer ruine. Tous ceux qui vous aiment désirent vous voir mettre la main à l'œuvre. »

La papauté ne fut point sourde à ces avertissements ; d'ailleurs elle n'avait pas attendu, pour s'y rendre, les invectives du moine de Wittemberg ; la première, elle avait prononcé le mot de réforme et

commencé à l'accomplir dans son sein avec Nicolas V, Sixte IV, Innocent VIII, Jules II. Ce dernier avait même convoqué à Latran un concile général destiné à remédier aux maux de l'Église. Il n'en vit pas l'issue, mais son successeur Léon X le continua. « Le champ du Seigneur, disait ce grand pape, a besoin d'être remué de fond en comble pour porter de nouveaux fruits. »

La vie des ecclésiastiques fut réglée dans ses moindres détails : « La table du prélat doit être simple, frugale, modeste ; dans sa maison ne régneront ni le luxe, ni l'avarice ; ses domestiques seront peu nombreux. L'évêque devra résider dans son diocèse ; le bien qu'il laissera à sa mort appartiendra aux pauvres. Désormais personne n'entrera dans le saint ministère s'il n'a fait un cours complet de théologie ; nul ne pourra prêcher s'il ne remplit ces conditions dont le juge ecclésiastique doit répondre sur le salut de son âme : âge mûr, probité, doctrine, prudence, mœurs exemplaires. » Et le concile s'adressant aux ecclésiastiques ajoutait : « Employez, pour guérir les plaies des pécheurs, l'huile et le vin, à l'instar du Samaritain, afin qu'on ne vous dise pas avec Jérémie : Est-ce qu'il n'y a plus de résine en Galaad ? Est-ce qu'il n'y a plus ailleurs de médecins ? »

Tandis que l'Église se réformait elle-même dans ses grandes assises sous l'œil du Saint-Esprit, les disciples de Luther commençaient à se fractionner en sectes et à se combattre avec une violence inouïe : ils semblaient écrire, par leurs actes, le premier chapitre de l'*Histoire des Variations*. Les uns préten-

daient que les âmes restaient plongées dans le sommeil jusqu'au jugement dernier ; d'autres soutenaient la nécessité d'un second baptême. Les luthériens croyaient à la présence réelle dans l'Eucharistie, les zwingliens la rejetaient ; certains défendaient le libre arbitre, d'autres le fatalisme ; les Mélanchtoniens admettaient une hiérarchie ecclésiastique, les Carlostadiens affirmaient que tout chrétien est prêtre ; les réalistes s'en tenaient à la lettre, les idéalistes à l'idée de la loi ; les rationalistes niaient tout mystère, les mystiques en voyaient partout ; les antitrinitaires ne voyaient que deux personnes en Dieu ; enfin une foule d'autres sectes, impossibles à classer et à énumèrer, invoquaient également la Bible. Le libre examen, loin d'être un symbole, n'était entre eux qu'une pomme de discorde. Ils traitaient déjà leur maître « d'allié du pape et d'antechrist. » Les divers chefs se détestaient et s'injuriaient ; Mélanchton, le plus modéré, se regardait, « au milieu de ces déma- « gogues, comme Daniel dans la fosse aux lions. » — Ce n'est pas de religion, disait-il à Luther, que les esprits sont occupés, c'est de liberté. » Un autre, le fanatique Muncer, poussant ce principe jusqu'à ses dernières conséquences, appela le peuple, particulièrement les paysans, à l'égalité absolue. « L'heure des méchants est venue ! s'écriait-il. En avant ! que le glaive chaud de sang ne se refroidisse jamais. »

Luther, après avoir imaginé la liberté pour se séparer de l'Église, invoqua l'autorité pour réprimer le zèle de ses partisans. Il recourut aux princes contre les paysans, trop observateurs du libre examen. « Puisqu'ils n'ont pas exécuté nos exhortations,

qu'ils soient exterminés. Pas de grâce pour eux ; qu'on les traite comme des chiens enragés. » Ainsi la réforme à peine naissante était déjà divisée contre elle-même et enfantait partout sur ses pas la guerre et l'extermination.

De ce côté-ci du Rhin, les doctrines nouvelles, jusqu'alors répandues dans l'ombre, éclatèrent tout à coup au grand jour, avec le même caractère de violence et de provocation.

II

1528-1553

Les *rompeurs d'images.* — Répressions sévères. — Pragmatiques et concordats. — Jean Calvin ; ses études sur la Bible. — La doctrine du *libre examen.* — Dissidences entre Calvinistes et Luthériens. — Calvin à Genève. — Les Vaudois. — Le supplice de Servet.

Le lundi 1er juin 1528, le lendemain de la fête de la Pentecôte, « quelques hérétiques, dit le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, vinrent de nuit à une image de Notre-Dame de Pierre, qui est à Paris, à un coin de la rue derrière l'église du Petit-Saint-Antoine, à laquelle image ils donnèrent plusieurs coups de couteau, lui ôtèrent la tête et celle de son petit enfant, Notre-Seigneur. Mais on ne sut oncques qui furent les rompeurs d'images. Alors, le roi François Ier étant à Paris, de ce averti, fut si courroucé et marri, qu'on dit qu'il en pleura très-fort. Et incontinent, par deux

jours ensuivants, il fit crier à son de trompe, par les carrefours de la ville, que si l'on savait qui avait fait cela, on l'annonçât et dit à la justice et à lui, et qu'il donnerait mille écus d'or. Néanmoins on n'en put rien savoir, bien que le roi en fit grandes diligences, et qu'il y eût des commissaires ordonnés pour aller par toutes les maisons faire enquête. Les mardi et autres jours suivants, il y eut des processions particulières des paroisses et autres églises de la ville qui, allèrent quasi toutes audit lieu. Et le jour de la Fête-Dieu, qui était le onzième dudit mois de juin, le roi alla en procession bien dévotement avec la paroisse de Saint-Paul et tout le clergé jusqu'au lieu où était ladite image. Lui-même portait une torche de cire blanche ardente, la tête nue, en moult grande révérence, ayant avec lui les instruments et hautbois avec plusieurs clairons et trompettes, qu'ils faisait beau voir, tant mélodieusement ils jouaient. Et avec lui était le cardinal de Lorraine et plusieurs prélats et gros seigneurs et tous gentilshommes, ayant un cierge chacun de cire blanche en main, et allèrent ainsi jusques au lieu où était ladite image, en moult grand honneur et révérence, ce qu'il faisait beau voir et dévotieux. »

C'était la première fois qu'en France les dissidents osaient signaler leur présence par un acte d'hostilité ouverte contre les croyances publiques. Ils ne s'en tinrent point là. Le 24 octobre 1534, de grossiers placards contre la messe, l'eucharistie et les principaux mystères de l'Eglise catholique furent affichés pendant la nuit à Paris et à Blois, et jusqu'à la porte de la chambre de François Ier. L'un d'eux était in-

titulé : *Articles véritables sur les horribles, grands et insupportables abus de la messe papale.* Dans d'autres, on appelait les catholiques : *papolâtres et théophages.*

Cette nouvelle provocation exaspéra la cour et le peuple ; il ne fut plus question que d'expiations solennelles et de châtiments exemplaires. François Ier réunit, dans la grande salle de l'évêché de Paris, les capitaines de toutes les compagnies bourgeoises et leur parla ainsi : « Quelque progrès qu'ait déjà fait la contagion, le remède est encore facile, si chacun de vous, épris du même zèle que moi, oublie les intérêts de la chair et du sang pour se souvenir qu'il est chrétien, et dénonce sans pitié à la justice tous ceux qu'il saura être partisans ou fauteurs de l'hérésie. Quant à moi, si mon bras droit était gangrené, je le ferais couper, et si mes fils qui m'entendent étaient si malheureux que de tomber en de telles exécrables et maudites opinions, je les voudrais brûler pour en faire un sacrifice à Dieu. » Quelques jours après parut un édit qui condamnait les hérétiques et les recéleurs d'hérétiques au dernier supplice. Vingt-quatre d'entre eux furent ainsi brûlés en place de Grève, dans l'espace de six mois.

Le pape s'émut de cette répression : « Le bruit fut, en juin 1535, raconte encore le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, que le pape Paul III, averti de la rigoureuse justice que le roi faisait sur les luthériens en son royaume, manda au roi de France qu'il en était informé, et qu'il pensait bien qu'il le fît en bonne part, usant toujours du beau titre qu'il avait d'être nommé le roi très-chrétien ; néanmoins Dieu le créateur, lui, étant en ce monde, a plus usé de miséricorde que de

rigoureuse justice, qu'il ne faut aucune fois user de rigueur, et que c'était une cruelle mort que de faire brûler vif un homme, parce qu'il pourrait plus qu'autrement renoncer la foi et la loi. Par quoi le pape priait et requérait le roi par ses lettres, vouloir apaiser sa fureur et rigueur de justice en leur faisant grâce et pardon. Voulant suivre le vouloir du pape, le roi manda à la cour du Parlement de non plus y procéder en telle rigueur qu'ils avaient fait ci-devant. A cette cause, il n'y fut plus procédé rigoureurement par la justice. »

Le désir des Papes, on l'a vu, était depuis longtemps de prévenir un schisme, par une réforme de la discipline ecclésiastique. Le concile de Latran avait commencé cette œuvre pour toute la chrétienté; le Pape Léon X pensa qu'elle ne pourrait s'accomplir en France que si on abolissait la *Pragmatique sanction* de Charles VII.

Cette pragmatique destinée à régler les rapports du pouvoir civil et du pouvoir ecclésiastique n'avait d'autre résultat que de porter le trouble dans la discipline. Elle proclamait la nécessité des conciles œcuméniques et leur supériorité sur les Papes; elle enlevait à ces derniers la nomination aux évêchés et aux abbayes, pour l'attribuer, en apparence, aux chapitres et aux moines, mais, en réalité, aux seigneurs et au roi; enfin, elle limitait les appels en cour de Rome et restreignait les effets de l'interdit et de l'excommunication pontificale. Cette œuvre, élaborée à la faveur des désordres du grand schisme d'Occident, fut toujours désavouée par les Papes. « C'est une tache qui défigure l'Eglise, un décret

qu'aucun concile général n'a porté, qu'aucun Pape n'a reçu, disait Pie II, un principe de désordre dans la hiérarchie ecclésiastique ; une confusion énorme des pouvoirs, où le laïque juge souverainement le prêtre, où la puissance spirituelle ne peut s'exercer que sous le bon plaisir de l'autorité séculière ; c'est le Parlement transformé en concile, le Pape devenu le vassal de quelques juristes. »

On avait pu croire un moment que cette situation serait modifiée par Louis XI ; ce prince avait écrit au Pape : « Nous avons reconnu, très Saint-Père, que la Pragmatique sanction est attentatoire à votre autorité, à celle du Saint-Siège ; que, née dans un temps de schisme et de sédition, elle finirait par amener le renversement de l'ordre et des lois, puisqu'elle vous empêche d'exercer la souveraine puissance que Dieu vous a déférée. C'est par la Pragmatique que la subordination est détruite, que les prélats de notre royaume élèvent un édifice de licence, que l'unité qui doit lier tous les chefs chrétiens se trouve rompue. Nous vous connaissons, Très-Saint-Père, pour le chef de l'Eglise, pour le grand prêtre, pour le pasteur du troupeau de Jésus-Christ, et nous voulons demeurer uni à votre personne et à la chaire de Saint Pierre. Ainsi nous cassons dès à présent et nous détruisons la Pragmatique sanction dans tous les pays de notre domination ; nous voulons que le bienheureux apôtre Saint Pierre, qui nous a toujours assisté, et vous qui êtes son successeur, ayez dans ce royaume la même autorité pour les provisions de bénéfices qu'ont eue vos prédécesseurs, Martin V et Eugène IV. Nous vous la rendons, cette

autorité ; vous pouvez désormais l'exercer tout entière. » Mais ce n'était là qu'une de ces vaines protestations, comme Louis XI savait en faire pour les nécessités de sa politique. Il ne donna pas suite à sa promesse et la Pragmatique fut maintenue.

En montant sur le trône pontifical, Léon X poursuivit activement l'abolition d'une législation qui livrait le sanctuaire à d'aussi graves désordres. Il demanda à François Ier une entrevue, afin de régler sur de nouvelles bases les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Les deux souverains se rencontrèrent à Bologne le 8 décembre 1515. En abordant le roi de France, Léon X lui dit : « Je ne saurais accorder ce que vos prédécesseurs ont demandé, car la Pragmatique livre l'Eglise en France aux séculiers, aux brigues, aux violences et à la simonie ; mais n'ayez aucune inquiétude, j'ai à vous proposer un accommodement qui vous prouvera combien vos intérêts me sont chers. » Cet accommodement est connu sous le nom de *Concordat*. Entre autres prescriptions, on y lisait : « Les églises cathédrales et métropolitaines, les abbayes et prieurés seront privés du droit d'élection. Dans les six mois qui suivront la vacance, le roi désignera un docteur, un licencié en droit ou en théologie ayant les qualités requises, et le Pape confirmera cette nomination. Pour la collation d'un bénéfice, au lieu de choisir le plus noble ou le plus intrigant, on choisira le docteur ou le licencié le plus ancien ou le plus capable. » Venait ensuite le détail des réformes à introduire dans l'Eglise de France. François Ier donna son consentement, et tout semblait terminé, lorsque le Parlement

refusa d'enregistrer cet acte, sous prétexte qu'un Concile national avait seul le droit de prononcer en pareilles matières. « Vous ne voulez pas, s'écria le roi ; oh ! je vous ferai bien vouloir, ou je vous enverrai tous à Rome dire vos raisons au Pape. Je sais qu'il y a dans mon Parlement des gens de bien, des gens sages ; mais je sais aussi qu'il y a des fous turbulents et téméraires ; je les connais ; je suis instruit des discours qu'ils osent tenir sur ma conduite. Je suis roi aussi bien que mes prédécesseurs, je veux être obéi comme eux. J'ai tout fait pour rendre la paix à mon royaume ; je ne souffrirai pas qu'on anéantisse ici ce que j'ai terminé avec tant de difficulté en Italie. » L'Université essaya bien aussi quelque opposition, et fit afficher dans les rues de Paris un mandement interdisant à tous imprimeurs et libraires d'imprimer le Concordat, sous peine d'être chassés de l'Université. Mais il fallut se soumettre et enregistrer cet acte, qui devint ainsi loi du royaume.

Vers cette époque, étudiait à l'Université de Bourges un jeune homme au visage amaigri et contracté, au regard pénétrant et dur, que son père destinait à la carrière du barreau ; double nature, teutone par sa ténacité au travail, gauloise par sa grande promptitude à recueillir les leçons du maître et les saillies des disputes orales. « Il écrivait et étudiait jusqu'à la nuit, racònte son condisciple et amì Théodore de Bèze, et pour ce faire, mangeait bien peu au souper ; puis, le matin, étant éveillé, il se tenait encore quelque temps dans sa couchette, remémorant et ruminant tout ce qu'il avait appris le soir. » Ce jeune homme s'appelait Jean Calvin ; il était né à Noyon,

le 10 juillet 1509. Un jour, son maître de littérature grecque, Melchior Wolmar, qui professait en secret les doctrines luthériennes, le prit à part : « Sais-tu, lui dit-il, que ton père s'est trompé sur ta vocation ? Tu n'es pas appelé à prêcher sur le droit, ni, comme moi, à débiter du grec ! Livre-toi à la théologie, car la théologie est la maîtresse science de toutes les sciences ! »

Ces paroles décidèrent de l'avenir de Calvin, qui se mit dès lors à étudier la Bible avec ardeur. De l'étude il passa à la critique du texte sacré, et peu à peu, sous l'influence de Wolmar, il se sentit envahi par le doute, bientôt par le remords : « J'étais alors, s'écriait-il plus tard, bien éloigné de la certaine tranquillité de ma conscience. Car toutes les fois que je descendais en moi ou que j'élevais le cœur à Dieu, une si extrême horreur me surprenait, qu'il n'y avait ni purifications ni satisfactions qui m'en pussent aucunement guérir. Et tant plus je me considérais de près, tant plus rudes aiguillons pressaient ma conscience, tellement qu'il ne demeurait autre soulagement ni confort, sinon de me tromper moi-même en m'oubliant. » Un grand déchirement s'opérait en lui ; la religion de sa jeunesse s'en allait de son âme, en y laissant un vide immense que rien ne pouvait combler ; déjà il n'était plus catholique, il avait repoussé, suivant son expression, « les ténèbres du papisme, » pour embrasser la doctrine nouvelle fondée sur le libre examen. C'est dans cette situation d'esprit qu'il arriva à Paris en 1532.

Il y fit la connaissance d'un marchand nommé Etienne de la Forge, luthérien fanatique, qui réu-

nissait le soir, dans sa boutique, un certain nombre de religionnaires. C'est là que Calvin commença son apostolat. Il y enseignait le mépris de la confession, l'inutilité des œuvres, le danger des pèlerinages ; poursuivait de ses sarcasmes les moines, les couvents, le clergé catholique, ne tarissait pas contre le luxe des évêques, les richesses des églises, l'ignorance des prêtres, les indulgences, les dons à la cour de Rome, prophétisait le bouleversement de la société et la ruine de la superstition ; enfin, montrait à l'horizon la figure de Luther, l'étoile qui venait de se lever à l'Université de Wittemberg.

Le bruit de ces prédications arriva à l'oreille de François I[er], qui ordonna d'arrêter le nouveau réformateur. Mais Calvin fut averti à temps : « Il s'échappa par une fenêtre, se sauva dans le faubourg Saint-Victor, au logis d'un vigneron, et changea là-dedans ses habits ; puis, se revêtant de la jupe du vigneron, et mettant une besace de toile blanche et une herse sur les épaules, il prit le chemin de la frontière.» Dans le trajet, un chanoine de cette ville, qui se rendait à Paris, le reconnut : « Où allez-vous donc, maître Jean, avec ce bel accoutrement ? lui demanda-t-il. — Où Dieu voudra, répondit Calvin, qui se mit à expliquer les motifs de son déguisement. — Et ne feriez-vous pas mieux de retourner à Noyon, dit le chanoine,... et à Dieu,» ajouta-t-il en le regardant tristement. Calvin se tut un moment, puis prenant la main du prêtre : « Merci, dit-il, mais il est trop tard. »

Retiré à Bâle, il y acheva l'impression de son livre le plus important, l'*Institution Chrétienne*. « Nous

affirmons, y déclarait-il, que l'Église romaine n'est pas la fille du Christ, mais de l'antechrist; que ses papes l'ont profanée par leurs impiétés, l'ont empoisonnée et mise à mort. Toutes les fois qu'on représente Dieu dans des images, sa gloire est flétrie et ravalée par l'impiété du mensonge; toutes les statues qu'on lui taille, toutes les images qu'on lui peint lui déplaisent infiniment, comme autant d'outrages et d'opprobres. »

Ces propositions étaient accompagnées des plus grossières injures; Calvin n'appelait ses adversaires que fripons, ivrognes, furieux, enragés, bêtes, ânes, chiens, pourceaux. De pareilles épithètes ne s'appliquaient pas seulement aux catholiques, elles atteignaient les autres sectes protestantes. La cène des luthériens est presque toujours nommée « une cène de cyclopes où règne une barbarie digne des Scythes ». L'école de Vestphal, n'est « qu'une puante étable à pourceaux ». Devant de pareils excès de langage, le moine de Wittemberg lui-même semble presque doux. Ces deux hommes différaient d'ailleurs par bien des points. Luther est plus original et plus vif, Calvin plus laborieux et plus instruit. « Luther triomphait de vive voix, dit Bossuet, mais la plume de Calvin était plus correcte, surtout en latin; et son style, qui était plus triste, était aussi plus suivi et plus châtié. Ils excellaient l'un et l'autre à parler la langue de leur pays; l'un et l'autre étaient d'une véhémence extraordinaire; l'un et l'autre, par leurs talents, se sont fait beaucoup de disciples et d'admirateurs; l'un et l'autre, enflés de ces succès, ont cru pouvoir s'élever au-dessus des Pères; l'un

et l'autre n'ont pu souffrir qu'on les contredît, et leur éloquence n'a été en rien plus féconde qu'en injures. »

De Genève où il s'était retiré, Calvin étendit son influence sur une partie de la France, principalement entre les Alpes et le Jura, où se trouvaient des populations de montagnards, qui ne reconnaissaient, dit-on, depuis plusieurs siècles, d'autre autorité que celle de la Bible. On les appelait en général Vaudois, du nom du fondateur de leur secte. Dès que le bruit de la *réformation* arriva jusqu'à eux, ils députèrent à Genève, auprès de Calvin pour lui demander des instructions et des conseils. Calvin s'empressa de répondre, en leur envoyant une Bible traduite en français et revue par lui.

Ces rapports de plus en plus fréquents avec les réformés de la Suisse et de l'Allemagne produisirent bientôt une grande fermentation, Les populations ardentes du Comtat-Venaissin et de la Provence se mirent à parcourir le pays en armes, à profaner les églises, à brûler les images, à détruire les autels. Le président du parlement d'Aix, le baron d'Oppède, se hâta d'en instruire le roi, assurant que les rebelles, au nombre d'environ seize mille, projetaient de surprendre Marseille ; en conséquence, il réclamait une résolution énergique. François Ier, déjà irrité des incessantes provocations des hérétiques, ne balança plus ; il ordonna de marcher contre les Vaudois et de les traiter en ennemis. Tout le pays occupé par eux fut ravagé ; vingt-quatre villages furent pillés et incendiés, un grand nombre d'hérétiques périrent par le fer ou par le feu (1545).

Calvin avait essayé sans succès, d'intervenir auprès du roi de France, en faveur des Vaudois. Mais pendant qu'il prêchait ainsi la tolérance à ses adversaires, il était loin de la pratiquer lui-même dans cette ville de Genève, où il avait établi le centre de sa puissance,

Vers la fin de l'année 1552, un Espagnol luthérien, nommé Michel Servet, se rendit, un manuscrit à la main, dans l'atelier de Guillaume Guéroult, imprimeur à Vienne : « C'est un livre, lui dit-il, que j'ai écrit contre Calvin et Mélanchton, mais auquel je ne voudrais mettre ni mon nom, ni celui de la ville, ni celui de l'imprimeur. Je ferai les frais et corrigerai les épreuves. En outre du prix, je donnerai cent écus de gratification. » L'offre fut acceptée, et trois mois après le livre paraissait. C'était la critique la plus ironique et la plus vigoureuse du fatalisme calviniste ; « Caïn lui-même et les géants, disait Servet à Calvin, avaient conservé de l'esprit de Dieu une certaine puissance et une certaine liberté qui les rendaient capables de résister au péché. Cette liberté doit par conséquent exister en toi, ou tu n'es qu'une pierre, une bûche ! » Calvin fut transporté de fureur. « Si Servet vient à Genève, s'écria-t-il, il n'en sortira pas avec sa peau ; c'est ma ferme résolution. » Dès ce moment, il se mit à guetter sa proie. Il n'attendit pas longtemps : elle vint se jeter d'elle-même dans le piége.

Par une imprudence inexcusable, Servet, fuyant la France, où il était poursuivi pour crime d'hérésie, arriva à Genève le 15 juillet 1553. Sa présence fut aussitôt signalée à Calvin. Celui-ci, qui exerçait à la

fois le pouvoir civil et l'autorité religieuse, s'empressa de faire jeter son ennemi en prison. Le procès fut inique, si toutefois l'on peut donner le nom de procès à un enquête dirigée par des sectaires à gages, qui, ignorant le latin, étaient incapables d'apprécier le livre incriminé.

Dans l'intervalle des interrogatoires, le malheureux Servet était enfermé dans un cachot obscur et humide. N'espérant rien de son ennemi, il se décida à écrire « à ses très-honorés seigneurs » du conseil de Genève : « Je vous supplie très-humblement, disait-il, d'abréger la longueur de la procédure, ou me mettre hors de la criminalité. Vous voyez que Calvin est à bout d'arguments. Ne sachant ce qu'il doit dire pour son plaisir, il me veut faire mourir en prison. Les poux me mangent tout vif, mes chausses sont déchirées, et je n'ai de quoi changer ni pourpoint, ni chemise, qu'une méchante. Je vous avais demandé un procureur ou avocat, parce que je suis étranger, ignorant les coutumes de ce pays ; j'en appelle au conseil des Deux-Cents contre Calvin, mon accusateur. Fait en vos prisons de Genève, le 15 septembre 1553. Michel Servetus en sa propre cause. »

Le conseil, touché de ses plaintes, voulait qu'on lui donnât une chemise et du linge : mais Calvin s'y opposa, et il fallut obéir. Le malheureux languit encore en prison plus d'un mois ; enfin, le 21 octobre, le tribunal se prononça : presque tous les juges opinèrent pour la peine de mort, par le feu. Servet reçut cette terrible nouvelle en pleurant et en criant : « Miséricorde. » Calvin osa insulter à ses larmes. « Que les polissons, écrivait-il peu après, n'aillent pas se glo-

rifier de l'obstination de leur héros, comme d'une constance de martyr. C'est une stupidité de bête brute qu'il montra quand on vint lui annoncer son sort. Dès qu'il eut entendu l'arrêt, on le vit tantôt, l'œil fixe comme un hébété, jeter de profonds soupirs, tântôt hurler comme un furieux. Il ne cessait de beugler à la manière des Espagnols : « Miséricorde ! miséricorde ! »

L'exécution eut lieu le lendemain. Arrivé à l'endroit du supplice, Servet s'écria en joignant les mains : « De grâce faites-moi périr par le glaive et non par le feu ! » On ne lui accorda pas même cette dernière satisfaction. Il fut lié au poteau par une chaîne de fer, sa tête fut entourée d'une couronne de paille enduite de soufre, son livre fut suspendu à ses côtés. Le bourreau mit le feu au bûcher : bientôt l'infortuné disparut au milieu des flammes; tout à coup on entendit ces mots : « Jésus, Fils éternel, ayez pitié de moi; » puis un râle affreux, suivi d'un silence de mort.

En ce moment, Calvin ferma la fenêtre où il était venu s'asseoir, pour assister à la suprême agonie de son ennemi. Mais bientôt, pressé par le remords, il sentit le besoin de publier sa justification. Elle parut l'année suivante sous ce titre : *Exposition et réfutation des erreurs de Michel Servet, où l'auteur démontre que les hérétiques doivent être punis du dernier supplice.*

III

1547-1559.

Mort de François Ier. — Avénement de Henri II. — Reprise des hostilités contre Charles-Quint. — Abdication de l'empereur. — Le duc François de Guise ; Henri II le nomme lieutenant-général du royaume.—Guise s'empare de Calais et de plusieurs autres places. — Paix de Cateau-Cambrésis. — Développement et organisation du calvinisme. — Tentative de répression. — Mort tragique de Henri II.

François Ier était mort peu de temps avant ces événements. « Ayant eu bonne connaissance de sa fin, raconte du Bellay, il disposa des affaires de sa conscience et de sa maison ; après avoir fait plusieurs belles remontrances à son fils, et lui avoir recommandé son peuple et ses serviteurs, il rendit l'âme à Dieu au château de Rambouillet, le dernier jour de mars 1547. Il mourut en son âge de cinquante-trois ans, et continua en bonne mémoire et sain entendement jusqu'à la fin de ses jours. »

Dans les premières années du règne de son fils Henri II, arriva à Fontainebleau une députation des princes protestants d'Allemagne, chargée de demander l'appui de la France contre les empiétements de l'empereur Charles-Quint. Le roi délibéra sur la proposition en son conseil et fut d'avis que, « dans l'état actuel des affaires, il ne devait rien entreprendre, mais laisser reposer ses sujets ; car généralement, dit-il, tous ont pâti et pâtissent quand les armées passent et repassent si souvent par mon royaume,

ce qui ne se peut faire sans une pitoyable oppression et foule du pauvre peuple. »

Le connétable Anne de Montmorency, qui avait reçu la direction des affaires, appuya l'avis du roi, « qu'il fallait suivre, dit-il, de point en point, sans aucunement contrarier, n'ayant rien dit qui ne fût très-équitable et bien connu de la compagnie. » Le maréchal de Vieilleville, un des vainqueurs de Cérisoles, opina dans un autre sens : « Puisque l'empereur nous fait la guerre par sous main, il faut la lui faire tout ouvertement, sans couvrir son jeu ni rien dissimuler. Quant à moi, je pense être le plus pauvre de la compagnie, au moins des plus malaisés ; mais j'ai encore pour quinze mille francs de vaisselle tant de cuisine que de buffet, blanche et vermeille, que j'offre mettre entre les mains de ceux que vous ordonnerez, afin de subvenir aux frais de cette si louable entreprise. » Puis, prenant le roi en particulier : « Sire, ajouta-t-il, les princes électoraux du Saint-Empire ont découvert que l'empereur projetait de se saisir des villes impériales de Metz, Strasbourg, Toul, Verdun et autres villes sur le Rhin qu'il pourra attraper. Ils ont avisé secrètement d'avoir recours à vos forces pour empêcher ce détestable dessein ; par ainsi, emparez-vous doucement des susdites villes, puisque l'occasion s'y offre. »

Ces paroles firent tant d'impression sur l'esprit du roi, qu'il abandonna son premier sentiment. « Que chacun, dit-il, se prépare de bonne heure à se mettre en équipage selon ses facultés et moyens pour me suivre ; espérant avec Dieu que le tout réussira

à bien pour rembarrer un si pernicieux ennemi de mon Etat et de ma nation, qui se baigne et délecte à tourmenter, sans aucun respect, toutes sortes de gens. » Plus de mille gentilshommes répondirent à l'appel. « La plupart, selon Rabutin, étaient de jeunes hommes qui avaient le feu à la tête. » Ils étaient commandés par François de Guise et par Gaspard de Coligny, dont les noms allaient bientôt devenir célèbres, dans les guerres de religion, comme chefs, le premier du parti catholique, le second du parti protestant.

Cette brillante armée, renforcée de troupes mercenaires déjà rompues au métier des armes, envahit la Lorraine et s'empara rapidement des trois évêchés Toul, Metz et Verdun (1552). Charles-Quint essaya bien de reprendre Metz, défendu par le duc de Guise, mais il y perdit sans succès plus de trente mille hommes dans l'espace de trois mois. Ces revers accablèrent l'esprit du vieil empereur. « J'ai été autrefois suivi dans les combats, répétait-il, mais je vois que je n'ai plus d'hommes autour de moi ; il me faut dire adieu à l'empire, et me confiner dans quelque monastère ; devant trois ans, je me ferai cordelier. » Il continua encore quelque temps les hostilités, parvint à se rendre maître de Thérouane et de Hesdin, mais subit, le 13 août 1554, près de Renti sur les limites de l'Artois et du Boulonnais, une défaite qu'il ne put réparer. Dès ce moment, dégoûté du monde, il ne songea plus qu'à exécuter son projet d'abdication.

Le 25 octobre de l'année suivante, il convoqua à Bruxelles, dans la grande salle du palais, les états des

Pays-Bas. Il y parut accompagné de son conseil et d'un grand nombre de seigneurs. Tous gardaient le silence, lorsqu'il ordonna à son conseiller Philibert de Bruxelles de lire à haute voix l'acte d'abdication. Il se leva ensuite et déclara qu'il voulait remplacer sur le trône un vieillard déjà aux portes du tombeau par un jeune homme plein de vie et d'énergie, et consacrer le reste de ses jours à la prière et au recueillement. En conséquence, il remit à son fils Philippe II la souveraineté des Pays-Bas, de l'Espagne et de Naples. Quelques mois après, le 7 septembre 1556, il résigna l'empire en faveur de son frère Ferdinand. Après ce magnanime renoncement, il fit voile vers l'Espagne, où il s'enferma dans un monastère, pour n'en plus sortir.

L'abdication de Charles-Quint ne suspendit pas les hostilités. Le 10 août 1557, l'armée française, commandée par le connétable de Montmorency, rencontra les Espagnols sous les murs de Saint-Quentin. Mais les Français, ayant négligé de garder une chaussée qui devait assurer leur retraite, furent tournés et complétement défaits. Le connétable lui-même fut pris, ainsi qu'une foule de seigneurs, plus de quatre mille hommes d'armes et toute l'artillerie.

Au lendemain d'un désastre qui rappelait ceux de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, Henri II eut recours à l'épée du plus grand capitaine de ce temps, du défenseur de Metz, François de Guise, alors en Italie. « La bataille de Saint Quentin perdue, dit Brantôme, M. de Guise fut envoyé querir, pour restaurer la France. »

Les Guises appartenaient à la branche cadette de la maison ducale de Lorraine, et prétendaient remonter à Charlemagne. Claude, leur père, avait épousé, en 1513, Antoinette de Bourbon, dont il eut six enfants : François de Guise, l'aîné, qu'on nommait le Grand Duc ; Charles de Guise, plus connu sous le nom de Cardinal de Lorraine ; Louis de Guise, également revêtu de la pourpre et nommé Cardinal de Guise, pour le distinguer de son frère ; René, marquis d'Elbeuf ; Claude, marquis de Mayenne et duc d'Aumale ; enfin François, grand prieur de Malte et général des galères. Le plus illustre de tous fut l'aîné, le grand duc François, alors âgé de trente-sept ans, dont l'ambassadeur vénitien, Jean Michel, trace ainsi le portrait : « Personne dans ce royaume n'a affronté de plus grands dangers ; tout le monde loue son courage, sa vigilance, sa constance à la guerre, son sang-froid, qualité admirablement rare dans un Français; il ne s'emporte pas, il n'a pas une trop haute opinion de lui-même. Ses défauts à lui sont d'abord son avarice à l'égard des soldats ; puis, il promet beaucoup, et lors même qu'il se propose de tenir sa promesse, il y met une lenteur infinie. »

L'arrivée du duc de Guise à la tête des armées fut accueillie avec un vif enthousiasme et de grandes espérances. De toutes parts on répétait : « C'est à ce coup que cet homme nous remettra et restituera la victoire toute revirée et contournée à rebours d'un gond à l'autre ; ou sinon, c'en est fait de la fortune de la France, qui demeurera pour jamais méprisée et couchée en terre. » Henri II donna à celui qu'on regardait déjà comme un sauveur le titre de lieutenant général

du royaume, et il eut même un moment l'intention d'y ajouter celui de vice-roi.

Guise voulut ouvrir la campagne par un coup d'éclat capable d'effacer la défaite de Saint-Quentin. Il s'agissait de reprendre Calais, ville réputée imprenable, d'où les Anglais, depuis deux siècles, menaçaient et insultaient impunément la France, « si bien, dit Brantôme, que c'était un vieux proverbe parmi nous, quand nous voulions mésestimer et railler un capitaine et homme de guerre, on disait : « Il ne chassera jamais les Anglais hors de Calais. » Fière de sa position, cette orgueilleuse cité avait fait graver comme un défi, sur une de ses portes, cette inscription :

Vraisemblable sera que Calais on assiége,
Quand le fer ou le plomb nagera comme liége

La place était commandée par lord Wentworth. Celui-ci fut tout étonné, le 29 décembre 1557, d'apprendre que le duc de Guise arrivait à marches forcées. Il en informa aussitôt la reine d'Angleterre qui promit des renforts. Cependant les renforts se faisaient attendre, et le siége était poussé avec ardeur. Déjà une brèche était ouverte. Lord Wentworth commença une nouvelle lettre désespérée à la reine ; il n'eut pas le temps de l'achever. Les Français pénétraient de toutes parts, et il dut se rendre après six jours de résistance. Le duc de Guise compléta sa victoire par la prise de Thionville et de quelques autres places enlevées aux Anglais et aux Espagnols. Malheureusement, ces éclatants succès furent en partie contrebalancés par la défaite du maréchal de Termes, à Gravelines.

Des négociations s'ouvrirent, et la paix fut signée entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, à Cateau-Cambrésis, le 2 avril 1559. La France gardait Calais, Metz, Toul et Verdun, et reprenait Saint-Quentin, le Catelet et Ham. Mais elle rendait à l'Espagne ou à ses alliés la plupart des places sur lesquelles elle avait des droits en Flandre, en Piémont, en Toscane et en Corse. Ce traité fut loin d'être populaire ; suivant Brantôme, ceux qui aimaient la France en pleuraient. Guise ne craignit pas de s'en ouvrir au roi : « Sire, lui dit-il, vous donnez en un jour ce qu'on ne vous ôterait point par trente ans de revers. Mettez-moi dans la pire ville que vous voulez rendre, je la conserverai plus glorieusement sur la brèche. » Ces reproches étaient exagérés car ce traité eut le double avantage de mettre fin pour toujours aux guerres d'Italie, si ruineuses et si inutiles pour la France, et de fortifier notre frontière contre l'Angleterre et l'Allemagne.

L'ambassadeur anglais chargé des négociations du traité de Cateau-Cambrésis crut voir, dans les concessions faites par la France, une menace pour le protestantisme que la reine d'Angleterre Elisabeth, digne fille d'Henri VIII, s'efforçait d'imposer à ses sujets par la force et les persécutions : « Il y a un pacte, écrivit-il à sa souveraine, entre le pape, le roi de France et le roi d'Espagne, qui doivent coaliser leurs forces pour supprimer la religion réformée. Ils veulent forcer tout le reste de la chrétienté à se soumettre à l'autorité du pape et à la foi catholique. »

Quoi qu'il en soit de cette affirmation, il est cer-

tain que la guerre extérieure avait été très-profitable aux protestants et leur avait permis de s'organiser, sans attirer l'attention du pouvoir. Calvin, en particulier, avait déployé une infatigable activité. De Genève, il inondait une partie de l'Europe de ses écrits. Malgré les sévérités de la douane de Lyon et de la censure, il les faisait pénétrer en France et entretenait une correspondance secrète avec les principales villes du royaume. Il inspirait toutes les réunions et provoquait l'organisation régulière des églises réformées.

Plusieurs protestants s'étaient un jour réunis à Paris, et délibéraient sur le baptême d'un enfant. Le père se refusait absolument à laisser administrer ce sacrement par un prêtre catholique. On résolut la difficulté, en élisant pour pasteur un jeune homme de vingt-deux ans, Jean le Maçon de la Rivière, qui avait embrassé avec ardeur les doctrines de Calvin. Ce fut l'origine, en France, du premier consistoire ; il se composait de diacres et d'anciens, sur le modèle de celui de Genève. Cet exemple fut suivi par un grand nombre de villes : des consistoires s'établirent à Blois, à Tours, à Angers, à Rouen, à Bourges, à Orléans. Forts d'une semblable organisation et de la tolérance du pouvoir, les dissidents sentirent augmenter leur audace, et résolurent de manifester leur puissance par une provocation publique. Dans le courant du mois de mai 1558, ils se réunirent en grand nombre au Pré-aux-Clercs et chantèrent, malgré l'arrêt du Parlement, les *Psaumes* traduits par Clément Marot.

Le roi rendit contre ces rassemblements des or-

donnances très-sévères; mais les princes de la maison de Guise réclamèrent une répression plus énergique. Ils lui représentèrent que l'erreur marchait dans ses États la tête haute, que bientôt il n'y serait plus le maître, car les sectaires, après avoir rejeté les lois de Dieu et de l'Église, n'hésiteraient pas à secouer le joug de l'autorité royale. Cédant à ces remontrances, Henri II, sans se faire annoncer, se rendit au Parlement en compagnie du duc François de Guise et de ses deux frères les cardinaux. Il y déclara qu'il désirait réunir ses sujets dans une même foi, et qu'il venait savoir quelles étaient, sur ce point, les résolutions du Parlement. Quelques membres, partisans secrets des calvinistes, prirent la parole, pour demander la suspension de toute répression jusqu'à la réunion d'un concile œcuménique. « Tout le monde convient, ajouta l'un d'eux, Louis du Faur, que les démêlés de religion causent les mouvements dont la France est agitée; mais il faudrait savoir quel est le véritable auteur de ces démêlés, afin de ne pas s'exposer à ce reproche que faisait Elie au roi Achab : Qui êtes-vous, pour troubler ainsi Israël? » Henri II se contenta de répondre : « Je suis présentement convaincu de ce que les bruits publiés m'avaient fait soupçonner; je sais clairement qu'il y en a parmi vous qui méprisent l'autorité du pape et la mienne; ce n'est pas le grand nombre qui en use ainsi, mais la honte d'une telle conduite rejaillit sur tout le corps, et les coupables s'exposent, par là, à tout le poids de mon indignation. J'en veux faire un exemple qui puisse retenir tous les autres dans le devoir. » En achevant ces

mots, il donna ordre au connétable de Montmorency d'arrêter les conseillers du Faur et Dubourg, qui s'étaient exprimés avec le plus de véhémence, et renouvela les anciennes ordonnances contre les hérétiques.

Il n'eut pas le temps de les faire appliquer. Le 29 juin 1559, sur la fin d'un tournoi auquel assistait toute la cour, il invita le comte de Montgommery, capitaine des gardes, à courir une dernière fois contre lui. Du premier coup, les deux champions rompirent leurs lances ; mais le tronçon demeuré dans la main de Montgommery vint frapper le roi à l'œil et le renversa sur le cou de son cheval. « Ce n'est rien, dit Henri, je pardonne à Montgommery. » La blessure était plus grave qu'on ne le pensait. Le roi languit pendant onze jours, et expira le 10 juillet suivant, dans sa quarantième année.

Cette mort vint augmenter encore la fermentation qui agitait les esprits. On sentait que le rapprochement des deux cultes dissidents était désormais très-difficile ; on murmurait que les protestants n'hésiteraient pas à recourir à la force ouverte, et qu'ils formaient déjà dans l'ombre une conspiration. Bientôt ces bruits prirent plus de consistance. Enfin, un avocat de Paris, nommé Avenelle, fit prévenir les Guises qu'un complot habilement ourdi allait éclater contre eux, et qu'ils n'avaient que le temps de se mettre sur leurs gardes.

CHAPITRE II

LES GUERRES DE RELIGION. *

Catherine de Médicis et les Guises

1559-1589.

I

1559-1563

La conjuration d'Amboise : Condé et la Renaudie. — Arrestation de Condé. — Mort de François II. — Avénement de Charles IX. — Catherine de Médicis. — Le colloque de Poissy et l'édit de janvier. — L'incident de Vassy. — Bataille de Dreux. — Assassinat de François de Guise. — Mort de Calvin.

Depuis longtemps, Genève était le foyer de toutes les conspirations protestantes. A peine François II eut-il succédé à son père Henri II, qu'un jeune calviniste, nommé Chandieu, fit paraître, dans cette ville, un écrit intitulé : *De l'Empire libre des Français*. Il y soutenait que le roi était trop jeune pour gouverner par lui-même, qu'il fallait lui donner pour tuteur, non une femme ou des *étrangers*, c'est ainsi que les protestants appelaient les Guises, mais un prince du sang, désigné par les États généraux. Vers la même

* A partir du XVIe siècle, les sources de l'histoire deviennent trop nombreuses pour pouvoir être indiquées sommairement. D'ailleurs on trouvera dans notre texte de nombreuses citations d'auteurs contemporains, auxquels il sera toujours facile de recourir, pour plus de détails.

époque, un groupe de corréligionnaires soumettait à des jurisconsultes protestants de France et d'Allemagne le cas suivant : « Est-il permis à un sujet, sans blesser sa conscience et sans tomber dans le crime de lèse-majesté, de prendre les armes pour s'assurer de la personne du duc de Guise et de son frère le cardinal de Lorraine, et pour les obliger à rendre compte de leur administration ? » Les docteurs répondirent affirmativement, à condition que le chef de l'entreprise serait un prince du sang.

En conséquence, un conseil secret se réunit à Genève : Calvin, Théodore de Bèze, Spifame, l'évêque renégat de Nevers, et un envoyé du prince de Condé y assistaient. Calvin proposa de substituer en France la république à la monarchie; mais on n'osa aller aussi loin, et on décida qu'il fallait commencer par se défaire des Guises, s'emparer du roi et le mettre sous la tutelle d'un prince protestant. Le nom qui s'offrait naturellement était celui de Condé, dont le représentant était présent à la réunion.

Louis de Condé appartenait à la puissante maison de Bourbon et se trouvait ainsi prince du sang; l'influence de sa famille avait subi un coup funeste sous François Ier, par la trahison du connétable de Bourbon. Soit ambition, soit dépit, il s'était jeté dans le parti de la réforme, dont il fut bientôt regardé comme le chef. « On le tenait de son temps, dit Brantôme, pour plus ambitieux que religieux, car le bon prince était fort agréable, accostable et aimable. Sa taille était fort basse et petite, non que pour cela il ne fût aussi fort, aussi vert, vigoureux et adroit aux armes, à pied et à cheval, autant que homme de France. »

Condé accepta le rôle qu'on voulait lui faire jouer. Pour mieux préparer le complot, il convoqua dans son château de La Ferté-sous-Jouarre les principaux conjurés, parmi lesquels figurait l'amiral Gaspard de Coligny, de la maison de Châtillon. Mettant la main sur son épée, le prince déclara bien haut qu'il était prêt à revendiquer ses droits, les armes à la main, et à délivrer le roi de la tutelle des Guises.

L'exécution de l'entreprise fut confiée à un certain Godefroy de Barry, seigneur de la Renaudie, d'une famille de Périgord. Ce personnage avait autrefois servi sous les ordres du duc François de Guise, qui l'avait même sauvé des suites d'un procès pour fabrication de faux titres. Contraint de se réfugier à Genève, il y avait embrassé la réforme et s'était lié avec Calvin. Celui-ci, trouvant dans cette imagination fourbe et exaltée un instrument merveilleusement propre à remplir ses vues, s'empressa de l'envoyer à Condé. « C'était, dit de Thou, un homme d'un esprit vif et insinuant, prêt à tout entreprendre, brûlant du désir de se venger et d'effacer par quelque action d'éclat l'infamie du jugement qu'il avait subi. Il se chargea de parcourir le royaume pour gagner les hommes dont on lui avait donné les noms. Il leur fit promettre de se trouver tous à Nantes en février 1560. Dans cette réunion, on convint qu'avant toutes choses un grand nombre de personnes sans armes et non suspectes se rendraient à la cour et y présenteraient une requête au roi pour le supplier de ne plus gêner les consciences et de permettre le libre exercice de la religion; que presque en même temps des cavaliers choisis se rendraient à Blois, où était le

roi ; que leurs complices les recevraient dans la ville et présenteraient une nouvelle requête au roi contre les Guises, et que, si ces derniers ne voulaient pas s'éloigner et rendre compte de leur administration, on les attaquerait les armes à la main; qu'enfin le prince de Condé, qui avait voulu qu'on tût son nom jusque-là, se mettrait à la tête des conjurés. On fixa au 15 juin le jour de l'exécution. »

Mais les Guises, ainsi que nous l'avons dit, reçurent de divers côtés, avis de la conjuration. Ils se contentèrent de transférer la cour au château d'Amboise, mieux disposé que celui de Blois pour résister à un coup de main, réunirent des troupes dévouées et attendirent les événements. De leur côté, les conjurés ne perdaient pas de temps, ils se formaient déjà par petites bandes dans les environs d'Amboise, attendant le jour fixé, lorsqu'un incident fortuit précipita le dénoûment.

Le 18 mars, la Renaudie, qui courait le pays, pour rallier ses gens, fut attaqué par une troupe de cavaliers du roi embusqué dans une forêt, et tué dans le combat. On attacha son corps à une potence sur le pont de la Loire, avec cet écriteau : « C'est la Renaudie, dit la Forest, capitaine des rebelles, chef et auteur de la sédition. » Cette mort fit avorter le complot; la *conjuration d'Amboise*, ainsi qu'on l'appelle dans l'histoire, n'eut d'autre résultat qu'une ordonnance de François II, en date du 17 mars 1560, établissant le duc François de Guise « son lieutenant général, représentant sa personne absente et présente en cette bonne ville d'Amboise et autres lieux du royaume, avec plein pouvoir, autorité, commis-

sion et mandement spécial d'assembler tous les princes, seigneurs, gentilshommes, et généralement commander, ordonner et disposer de toutes choses requises et nécessaires. »

Les contemporains ne se méprirent pas sur le véritable but de la conjuration : « Je tiens de la bouche même de la Bigue, secrétaire de la Renaudie, raconte l'un d'eux, que l'intention des chefs du complot était de n'avoir aucun roi. » Brantôme ajoute : « Ils avaient beau dire, les uns qu'ils n'en voulaient qu'aux princes de Guise, les autres qu'ils voulaient seulement présenter une requête au roi; s'ils étaient venus à bout de leur dessein et qu'ils eussent été les plus forts, il ne faut pas douter que le roi n'y eût passé comme les autres, ainsi que la Bigue lui-même me l'a dit et d'autres aussi. »

Loin d'user rigoureusement de son autorité contre les rebelles, le duc de Guise voulut essayer de les ramener par l'indulgence. Il feignit de ne pas croire à la complicité de Condé et des autres princes, et les laissa dans leurs honneurs et dignités. En même temps, il confia la charge de chancelier à Michel de l'Hôpital, connu pour sa tolérance, et aussi favorable aux protestants qu'aux catholiques. De concert avec lui, il rendit, au mois de mai suivant, l'édit de Romorantin, qui interdisait aux juges séculiers la connaissance du crime d'hérésie et adoucissait la juridiction des tribunaux.

Cette modération enhardit les *huguenots*, c'est le nom qu'on donna dès lors aux protestants, et ils se mirent à ourdir une nouvelle conspiration. Le prince de Condé devait se mettre à la tête des calvinistes

du Languedoc, marcher sur Lyon et Paris, en ralliant sur son passage un grand nombre de coreligionnaires; le duc d'Étampes devait soulever la Bretagne; le sieur de Sénarpont, la Picardie. La tentative sur Lyon échoua, grâce à l'énergique résistance des habitants; mais Nîmes et Montpellier tombèrent au pouvoir des conjurés. Pendant ce temps, des prédicants, envoyés de Genève par Calvin, entretenaient l'agitation et poussaient partout à la révolte.

Ces excès décidèrent le duc de Guise à une politique plus ferme. Sur sa proposition, une assemblée de notables, réunie à Fontainebleau, décida la convocation des États généraux pour le 18 octobre 1560. Le roi lui-même écrivit à Condé qu'il serait « très déplaisant de ne pas l'y voir. » Cette invitation était un ordre, et le prince dut s'y rendre. Mais, à son entrée dans la ville d'Orléans, lieu fixé pour la réunion des États, il fut arrêté et conduit dans une maison grillée, crénelée et entourée de soldats « comme une vraie bastille ». On instruisit rapidement le procès, et, le 26 novembre, il fut condamné à la peine de mort. L'arrêt devait être exécuté le 10 décembre, jour de l'ouverture des États généraux.

Condé attendait dans sa prison le moment fatal, lorsqu'un jour qu'il jouait avec son gardien, un de ses serviteurs s'approcha de lui, en feignant de ramasser une carte, et lui dit à l'oreille : « Notre homme est croqué. » Condé, qui savait François II souffrant, comprit qu'il venait de mourir. En effet, ce jeune prince, d'une santé délicate, avait succombé presque subitement, à la suite d'un épanchement au cerveau, le 5 décembre 1560. Au moment d'expirer,

il avait déclaré que c'était par sa volonté, et non par le conseil du duc de Guise, qu'il avait fait instruire le procès du prince de Condé. La jeune reine Marie Stuart, que ses infortunes devaient bientôt rendre si célèbre, quitta la France, pour aller occuper le trône d'Écosse sa patrie, d'où elle devait, quelques années plus tard, si tristement descendre, pour monter sur l'échafaud.

En annonçant au Parlement la mort de son frère, le nouveau roi, Charles IX, âgé de dix ans seulement, fit savoir que « se confiant en la vertu et la prudence de la reine mère, il l'avait suppliée de prendre en main l'administration du royaume, avec le sage conseil et avis du roi de Navarre, et des notables et grands personnages du conseil du feu roi. »

Catherine de Médicis, veuve de Henri II, était une femme adroite et spirituelle, mais sans scrupule sur le choix des moyens. Fille des Médicis de Florence, elle avait hérité de cette politique italienne habile et astucieuse, pleine de ressources et de dissimulation, qui se résume dans ces mots, dont elle avait fait sa devise : *Diviser pour régner.* « Elle trompait plusieurs et était trompée de beaucoup ; elle n'avait aucune honte à voir ses fourberies dévoilées, et riait au récit de ses crimes. — Elle me le renie comme beau meurtre, disait plus tard Jeanne d'Albret, et me rit au nez. » Sa politique constante fut d'opposer les Bourbons aux Guises, les protestants aux catholiques, et de se prononcer toujours pour le parti le plus faible, afin de les maintenir l'un et l'autre dans la division et l'impuissance.

Elle se hâta de pratiquer ce système, en rendant

la liberté au prince de Condé et en nommant son frère, Antoine de Bourbon, lieutenant-général du royaume. Bientôt, jalouse de la popularité des Guises et inquiète de leur alliance, sous le nom de *triumvirat catholique*, avec le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André, elle se jeta ouvertement du côté des calvinistes. A l'instigation de ces derniers, elle convoqua à Poissy, le 9 septembre 1561, un *colloque* composé de théologiens des deux communions, sous prétexte de fixer la doctrine. Plusieurs discours y furent prononcés : Théodore de Bèze, l'ami et le disciple de Calvin, prit la parole en faveur des protestants; le cardinal de Lorraine et le P. Laynez, second général de l'ordre des Jésuites, en faveur des catholiques. Mais le résultat fut tel qu'on devait le prévoir : on ne put s'entendre, et on se sépara plus aigri et plus divisé que jamais.

Peu de temps après, par l'*édit de Janvier*, rédigé sous l'inspiration du chancelier de l'Hôpital, chef du parti appelé *politique*, Catherine accorda aux protestants la permission de se réunir librement et de tenir des prêches dans les faubourgs des villes et dans les campagnes, à condition qu'ils ne troubleraient pas le culte orthodoxe. Cet acte fut très mal accueilli par les Parlements et par les catholiques. On opposait à cette tolérance l'attitude des calvinistes de Genève. « Ce serait crime capital à Genève, écrit Gabriel de Saconay, de faire aucun exercice de la religion catholique; tant s'en faut qu'on y voulût tolérer la liberté de conscience, car ils estiment qu'endurer deux religions contraires est clause contrevenante à l'expresse parole de Dieu, qui commande

que toute idolâtrie et fausse religion soient exterminées. »

Les huguenots s'empressèrent d'user et d'abuser de l'édit de Janvier : « Ils prêchèrent, dit Castelnau, plus hardiment, qui çà, qui là, les uns par les champs, les autres en des jardins, et à découvert, partout où la passion les guidait et où ils pouvaient trouver du couvert, comme ès vieilles salles et masures et jusques aux granges ; d'autant plus qu'il leur était défendu de bâtir temples et prendre aucunes choses d'église. Les peuples, curieux de voir chose nouvelle, y allaient de toutes parts, et aussi bien les catholiques que les protestants, les uns pour voir seulement les façons de cette nouvelle doctrine, les autres pour l'apprendre, et quelques autres pour connaître et remarquer ceux qui étaient protestants. »

Excités par ces discours, les huguenots commençaient à parler hautement de s'emparer des églises et de briser les idoles, ainsi qu'ils appelaient les images des saints : le trop fameux baron des Adrets faisait trembler les catholiques du Midi ; en beaucoup de lieux, les prêtres étaient chassés et les églises transformées en prêches.

C'est dans ces conjonctures qu'un incident fortuit, qui prit aussitôt, par ses conséquences, des proportions considérables, vint donner le signal de la guerre civile.

François de Guise, revenant de Lorraine, s'était arrêté à Vassy, petite ville de Champagne, pour y entendre la messe, le 1er mars 1562. Les huguenots, qui avaient établi un prêche non loin de l'église, se mirent à chanter leurs psaumes au moment où la

messe commençait. L'édit de Janvier, qui n'autorisait ces réunions que dans les faubourgs, et à condition qu'elles ne gêneraient pas le culte catholique, se trouvait ainsi ouvertement enfreint. Le duc envoya deux gentilshommes de sa suite vers les dissidents, pour les inviter à suspendre leurs chants; mais on les reçut à coups de pierres. Guise lui-même, qui survint en ce moment, pour apaiser le tumulte, fut blessé au visage. La mêlée devint bientôt générale, et il y eut des morts de part et d'autre. C'est cet événement fortuit, et en réalité sans grande portée, que les protestants ont appelé le *Massacre de Vassy*.

Il fut, de part et d'autre, le point de départ d'une série de représailles. Le triumvirat catholique se resserra plus étroitement que jamais. Catherine de Médicis essaya bien de recourir aux négociations; mais les huguenots, qui venaient de s'emparer de Blois, Tours, Poitiers, Angers, Bourges, Rouen, Mâcon, La Rochelle, Lyon, Grenoble, Montauban, ne voulurent entendre à rien : ils se croyaient sûrs du succès. A leur tour, les catholiques groupés autour de Guise, reprirent la plupart de ces villes et battirent les huguenots sur tous les points. Ainsi réduits à la défensive, ceux-ci ne rougirent pas d'appeler à leur aide les gouvernements protestants d'Angleterre et d'Allemagne. Ils livrèrent aux Anglais le Havre, promirent Calais, et à ces conditions, obtinrent des secours. Les contemporains ne manquèrent pas de faire remarquer que Guise avait rendu Calais à la France, tandis que Condé livrait le Havre aux Anglais.

Une nouvelle rencontre eut lieu dans les plaines de Dreux, le 19 décembre 1562, vers dix heures du

matin. « Chacun, dit La Noue l'un des capitaines des huguenots, se tenait ferme, et déploya une merveilleuse animosité, dont le nombre des morts, qui dépassait sept mille hommes, rend suffisamment témoignage. » La victoire resta aux catholiques, qui firent Condé prisonnier. « Le duc de Guise, continue La Noue, usa de grande courtoisie et honnêteté envers M. le prince de Condé. Le prince étant amené vers le duc, celui-ci lui parla avec révérence et grande douceur de propos, où il ne pouvait prétendre qu'on le voulût piquer ni blâmer. Et pendant que le prince séjourna dans le camp, le duc mangea souvent avec lui. Et d'autant qu'en cette journée de la bataille il y avait peu de lits arrivés, parce que le bagage fut demi-saccagé et écarté, le duc offrit au prince de Condé son lit, dont le prince ne voulut accepter que la moitié. Et ainsi ces deux grands princes, qui étaient comme ennemis capitaux, se voyaient en un même lit, l'un triomphant et l'autre captif, et prenant leur repas ensemble. »

Le vainqueur voulait s'emparer d'Orléans, puis entrer en Normandie, pour en chasser les Anglais. Le siége fut entrepris et poussé avec ardeur; Guise dirigeait lui-même les opérations. Un jour, vers le coucher du soleil, il revenait des avant-postes accompagné seulement de deux gentilshommes, lorsque, au détour d'un carrefour, il entendit une forte détonation et se sentit aussitôt atteint de trois balles à l'épaule droite ; « Il y a longtemps, s'écria-t'il que l'on me gardait ce coup là; je le mérite pour ne m'être pas précautionné. »

En vain il essaya de tirer son épée ; il fallut le

transporter au château de Corney, où il logeait. Il y trouva son fils Henri, prince de Joinville, âgé de treize ans. «Mon fils, lui dit-il, Dieu te fasse la grâce de devenir homme de bien. » Il reçut ensuite les sacrements de la main de son frère Louis ; après quoi on lui offrit quelques aliments : « Otez, ôtez, s'écria-t-il, j'ai pris la manne du ciel, par laquelle je me sens si consolé qu'il m'est avis que je suis déjà en paradis ; ce corps n'a plus nécessité de nourriture. » Ses dernières paroles furent pour supplier Catherine de faire grâce à son meurtrier, « pour l'amour de Dieu et pour l'amour de lui. » Déjà, au siége de Rouen, un huguenot ayant tenté de l'assassiner, il l'avait épargné en disant : « Si votre religion vous apprend à tuer celui qui ne vous a pas fait de mal, la mienne m'ordonne de vous pardonner ; allez, je vous renvoie en liberté. » Il expira le 24 février 1563. Son assassin était un fanatique, Jean Poltrot de Méré. Arrêté quelques jours après et interrogé, il avoua avoir été poussé au meurtre par ses coreligionnaires, l'amiral Coligny et Théodore de Bèze, « comme à une œuvre méritoire envers Dieu et envers les hommes. »

Tandis que succombait à Orléans le chef militaire des catholiques, expirait à Genève le chef religieux des huguenots français, Calvin. Il circula d'étranges récits sur les derniers moments du réformateur.

On avait défendu de laisser pénétrer qui que ce fût près du cadavre, et on s'était hâté de le couvrir d'un linceul noir. Mais un jeune étudiant protestant, disciple et ami de Calvin, Jean Harennius, voulut, par dévotion, voir une dernière fois le corps de son maî-

tre. Il se glissa dans la chambre mortuaire, souleva le drap, et recula épouvanté. « Calvin, écrivit-il peu à près sous le coup de son émotion, est mort frappé de la main d'un Dieu vengeur, en proie à une maladie honteuse, dont le désespoir a été le terme. »

II

1563-1574.

Concile de Trente. — Paix d'Amboise. — Soulèvement des huguenots; bataille de Saint Denis. — Paix de Lonjumeau. — Reprise des hostilités. — Bataille de Jarnac; mort de Condé. — Bataille de Moncontour. — Paix de Saint-Germain. — Tentative d'assassinat sur Coligny. — La *Saint-Barthélemy*. — Mort de Charles IX.

Le cardinal Charles de Lorraine se trouvait au concile de Trente, dont la seconde session venait de s'ouvrir, lorsqu'il apprit la mort de son frère le duc de Guise. Il se prosterna à terre, et s'écria en gémissant : « Seigneur, vous avez laissé en vie le frère coupable, et vous avez appelé à vous l'innocent. » Tous les Pères prirent part à cette grande douleur, en faisant célébrer dans la cathédrale de Trente des obsèques solennelles pour le défenseur de la foi catholique.

Quelques jours après, un envoyé de Catherine de Médicis, le président René de Birague, se présenta devant l'assemblée. Il prit la parole dans la congrégation du 2 juin, s'étendit longuement sur la néces-

sité de mettre un terme à la fureur des hérétiques, qui renversaient les autels, blasphémaient le nom du Seigneur et menaçaient la religion de nouveaux malheurs; il ajouta qu'on ne pouvait les prévenir que par une réconciliation, et que, pour cet objet, le roi de France venait de signer à Amboise, le 19 mars 1563, un traité reconnaissant la liberté de conscience et la pratique de la religion réformée, dans certaines villes du royaume spécialement désignées.

Les Pères ne voulant pas donner leur approbation à un semblable accommodement, se contentèrent de témoigner leurs regrets des malheurs de la France, et d'exhorter Catherine à un zèle plus ardent pour la religion catholique. Ils reprirent ensuite leurs délibérations, comptant plus, pour ramener la paix dans les esprits, sur de sages réformes que sur de perpétuelles concessions.

« Le premier à dire son avis, raconte un des assistants, fut le cardinal de Lorraine Esprit vif, il saisit de suite ce qu'il doit dire et le dit avec tant de facilité et de charme qu'il semble que les plus belles choses fleurissent sur ses lèvres. » Son discours roula principalement sur les abus qui accompagnent l'élection des évêques et sur l'intervention du pouvoir civil. Le P. Laynez, général de la Compagnie de Jésus, parla ensuite, avec une grande énergie, sur la réforme du clergé. Les principales difficultés surgirent à propos des empiètements des princes : le Concile voulait leur défendre d'accorder des bénéfices ou des dignités ecclésiastiques à titre de récompenses, de s'emparer des revenus des bénéfices vacants, de traîner les clercs devant les tribunaux séculiers et de

contrôler les actes, lettres et sentences des souverains Pontifes.

En apprenant ces dispositions, Catherine de Médicis, toujours sous l'influence de Michel de l'Hôpital, entra dans une grande colère. Elle fit écrire à ses ambassadeurs auprès du Concile et au cardinal de Lorraine, des lettres fort vives, pour leur témoigner son mécontentement. Du Ferrier, l'un des ambassadeurs, saisit avec empressement cette circonstance pour faire un éclat.

C'était un esprit flottant, favorable au protestantisme, qu'il devait embrasser peu après. Il obtint la permission de parler devant le Concile, sous prétexte de lui faire une communication de la part du roi : « Depuis cent cinquante ans, dit-il, la France réclame et provoque par ses démarches la réforme de la discipline ecclésiastique; et elle attend encore cette réformation. Répondra-t-on par hasard que les Pères ont déjà, par de nombreux articles de réforme manifesté l'intention d'en faire une sérieuse? C'est précisément contre ces articles que nous venons parler aujourd'hui. Tout le chapitre relatif aux princes ne tend qu'à entraver la liberté de l'Eglise gallicane et la majesté des rois très-chrétiens. » Il soutint ensuite que le roi tenait de Dieu le pouvoir d'user des biens ecclésiastiques dans les nécessités publiques, et termina, en déclarant, que, si le Concile attentait à l'autorité du roi et aux libertés de l'église gallicane, il avait ordre de protester solennellement. Le cardinal de Lorraine essaya d'atténuer l'effet de ces paroles en affirmant que l'ambassadeur avait outre-passé, ses pouvoirs. Pour éviter une rupture, Pie IV, écri-

vit de Rome de laisser tomber l'affaire; mais l'ordre arriva trop tard, l'ambassadeur de France avait subitement quitté la ville.

A la suite de cet incident, le Pape reçut d'un des Pères, une lettre ainsi conçue: « Je ne puis m'empêcher d'avertir Votre Sainteté d'une chose que j'ai apprise par une voie secrète, mais sûre: c'est que des huguenots, secondés par de mauvais catholiques, tous grands du royaume désirent ardemment que le Concile soit suspendu ou dissous. Ils font les plus grands efforts pour que, le Concile général interrompu, on rassemble en France un Concile national, où les ministres protestants siégeraient au même titre que les évêques catholiques. Il importe que pour faire échouer ces projets criminels, Votre Sainteté et les Pères se hâtent de conduire le Concile à une prompte et heureuse issue. »

Ces révélations hâtèrent la clôture du Concile; les Pères votèrent un décret de réformation, pour extirper les abus qui avaient pu se glisser dans la discipline ecclésiastique et enlever ainsi aux protestants tout prétexte de schisme. Ensuite, le premier légat élevant les mains au ciel déclara en ces termes la session terminée: « Révérendissimes Pères, après avoir rendu des actions de grâces à Dieu, allez en paix. »

Ce fut le cardinal de Lorraine qui rapporta en France les décisions du Concile. Il trouva les esprits plus divisés que jamais, car la paix d'Amboise n'avait point amené l'apaisement. Les chefs militaires des huguenots, Condé à leur tête, l'avaient bien acceptée; mais les pasteurs, plus fanatiques, préféraient

la guerre à tout accommodement. Soumis en apparence, ils ravivaient secrètement les haines et les passions de leurs coreligionnaires.

« Les ministres huguenots, dit le protestant contemporain Dumoulin, sont pour la plupart étrangers et gens de néant, émissaires envoyés en France par le consistoire de Genève, auquel ils prêtent serment. Sous le prétexte de religion et de réformation, ils font des conventicules et des assemblées tendant à la sédition. Dans ces consistoires et assemblées, les ministres sont les chefs et les maîtres ; ils usurpent la juridiction ecclésiastique et séculière, prononcent des condamnations, des excommunications, des emprisonnements. Ils donnent avis à ceux de Genève de tout ce qui se passe d'important, et prennent leur ordre, avis et conseil, qu'ils suivent aveuglément, n'ayant d'autre dessein que de réduire toute la France en un Etat populaire, et d'en faire une république comme celle de Genève. dont ils ont chassé leur comte et évêque ; de changer, renverser et détruire la police entière du royaume ; de s'arroger toute l'autorité, de soustraire les sujets à celle du roi, de ses parlements et magistrats, sous le faux prétexte d'une liberté imaginaire. »

De telles excitations ne pouvaient manquer de produire leurs fruits. En effet, les huguenots, prenant prétexte de ce que le roi avait fait venir six mille Suisses pour sa garde, tinrent plusieurs conférences secrètes, et, après les discours les plus violents, résolurent de prendre les armes. Des manifestes furent envoyés à tous les coreligionnaires, avec recommandation d'être prêts pour la fin de septembre

1567, à marcher sous les ordres du prince de Condé et de l'amiral de Coligny.

Condé espérait surprendre le roi, qui se trouvait alors à Monceaux, en Brie ; mais il arriva trop tard : le prince, averti à temps, lui échappa. « Charles IX, dit Montluc, n'oublia jamais que les protestants lui avaient fait faire la traite de Meaux à Paris plus vite que le pas. » Il répétait plus tard : « Sans M. de Nemours et mes bons compères les Suisses, ma vie ou ma liberté était en grand branle. »

Peu après, le 10 novembre, les deux partis se rencontrèrent près de Saint-Denis ; la victoire longtemps disputée demeura aux catholiques, malgré la perte de leur chef, le vieux connétable Anne de Montmorency. Les huguenots essayèrent de prolonger la guerre, en appelant à leur secours une armée allemande. Malgré cette alliance, ils durent bientôt signer à Lonjumeau un traité nommé la *petite paix*, parce qu'elle ne dura que six mois.

Les hostilités recommencèrent inopinément.

Condé et Coligny, se trouvant au château de Noyers en Bourgogne, se persuadèrent, sans qu'aucun indice en soit demeuré dans l'histoire, que Catherine de Médicis voulait les faire arrêter. Ils traversèrent en toute hâte une partie de la France et se retirèrent à La Rochelle, où ils convoquèrent leurs partisans. En même temps, Condé adressa au roi une lettre dans laquelle, après avoir exposé les griefs des réformés, il rejetait tout le mal sur le cardinal de Lorraine, et annonçait que la noblesse protestante se voyait contrainte, « pour le salut du royaume, de prendre les armes contre ce prêtre infâme, ce tigre

de la France, et contre les autres Guises et leurs complices. »

Le 13 mars 1569, on se retrouva en présence près de Jarnac, sur la Charente. Les catholiques étaient commandés par le duc Henri d'Anjou, frère du roi, qui avait à ses côtés le jeune duc Henri de Guise, désireux de venger le meurtre de son père. Condé et Coligny étaient à la tête des huguenots. Après des chances diverses, la victoire se décida de nouveau en faveur des catholiques. Condé, adossé à un arbre, un genou en terre, lutta jusqu'au dernier moment. Comme ses amis le pressaient de fuir : « A Dieu ne plaise, répondit-il, que Louis de Bourbon tourne le dos à l'ennemi ! » Enfin, grièvement blessé et exténué de fatigue, il tendit son gantelet à deux gentilshommes catholiques. Mais, au même instant, arrivèrent au galop les gardes du duc d'Anjou ; leur capitaine Montesquiou, ne sachant ce qui se passait, s'écria, en reconnaissant le chef des huguenots : « Tue, tue, mordiou ! » et d'un coup de pistolet il lui brisa le crâne.

Cette mort ne termina pas la guerre. Le 3 octobre, une nouvelle bataille fut livrée à Montcontour, en Poitou. Avant l'action, « deux gentilhommes du côté des catholiques, dit La Noue, vinrent à parler à quelques-uns de notre religion : « Avertissez votre chef, M. l'amiral de Coligny, qu'il se donne bien garde de combattre, car notre armée est merveilleusement puissante par les renforts qui y sont survenus, et elle est avec cela bien délibérée. » Malgré cet avis, Coligny engagea la bataille. « Les catholiques, ajoute le protestant La Noue, irrités des

cruautés que les réformés avaient exercées dans les rencontres antérieures, combattirent avec une extrême âpreté. » Coligny fut blessé ; ses troupes complètement défaites, perdirent environ six mille hommes et une grande partie de leurs bagages.

« Nous avions, dit Montluc, battu et rebattu nos ennemis les huguenots ; mais, nonobstant cela, ils avaient si bon crédit au conseil du roi, que les édits étaient toujours à leur avantage. Nous gagnions par les armes, mais ils gagnaient par ces diables d'écritures. » Ces diables d'écritures l'emportèrent encore cette fois. La paix fut conclue à Saint-Germain-en-Laye le 8 août 1570, et, comme toujours, en faveur des huguenots. Ils furent déclarés admissibles à tous les emplois, obtinrent de grandes garanties pour le libre exercice de leur culte et de leurs droits civils, avec quatre places de sûreté, La Rochelle, Cognac, Montauban et la Charité.

De telles conditions irritèrent les catholiques. Le jeune duc de Guise et son oncle le cardinal de Lorraine en exprimèrent leur mécontentement. Pour toute réponse, Catherine de Médicis les menaça de l'exil, et finalement les obligea à quitter la cour.

Cette femme sans conscience retenait à dessein son jeune fils dans les plaisirs et dans les fêtes; elle écartait de lui toute occupation sérieuse et tout enseignement moral. Coligny sut mettre à profit cette circonstance. Il représenta au prince, qui avait pour lui une grande affection et l'appelait son père, que Catherine le retenait en tutelle, afin de gouverner plus sûrement. Ces discours produisirent une profonde impression sur l'esprit de Charles,

ainsi que l'attesta plus tard son frère le duc d'Anjou : « Quand, par aventure, dit ce dernier, la reine mère et moi abordions le roi, après le départ de l'amiral, pour lui parler de quelques affaires, voire même de celles qui ne regardaient que son plaisir, nous le trouvions merveilleusement fougueux et renfrogné, avec un visage et des contenances rudes et encore davantage ses réponses. Dès lors, joignant ensemble tous les rapports, avis et suspicions, le temps et les circonstances passées, nous demeurâmes, la reine mère et moi, aisément persuadés et comme certains que l'amiral de Coligny était celui qui avait imprimé au roi quelque mauvaise et sinistre opinion de nous, et nous résolûmes dès lors de nous en défaire. » Catherine s'en ouvrit à sa fille Marguerite : « Je ne me laisserai gouverner par personne, lui écrivit-elle, et si Coligny se présente à la cour, il y sera comme s'il était mort. »

Quelques jours après, le 22 août 1572, Coligny revenait à pied du Louvre à la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, où il demeurait, quand un coup d'arquebuse tiré d'une fenêtre lui brisa un doigt de la main droite et le blessa au bras gauche. Un cheval tout sellé attendait l'assassin, qui s'élança dessus et s'enfuit au galop. C'était, selon les uns, un capitaine florentin dévoué à Catherine ; selon d'autres, un officier nommé Maurevert, bien connu à la cour.

Le roi jouait à la paume lorsqu'il apprit l'évènement : « Par la mort de Dieu, s'écria-t-il, quand aurai-je donc un moment de repos ! » Vers deux heures de l'après-midi, il se rendit, accompagné de sa mère et de son frère, auprès de l'amiral. « Mon

père, lui dit-il, la blessure est pour vous, la douleur et l'outrage pour moi ; mais j'en ferai telle vengeance qu'on s'en souviendra à jamais. » Coligny ayant alors demandé au roi de l'entretenir en secret, la reine mère et le duc d'Anjou se retirèrent, non sans défiance de ce qui allait se passer.

« En sortant, la reine ma mère et moi, raconte le duc d'Anjou, priâmes le roi de nous faire savoir le discours secret que l'amiral lui avait communiqué. Pressé par nous, il nous dit brusquement, jurant par la mort Dieu que ce que lui disait l'amiral était vrai, à savoir que la puissance du royaume et le maniement des affaires s'était finalement écoulés entre les mains de la reine ma mère et de moi Cela nous toucha grandement au cœur, mais dissimulâmes le plus possible. Le lendemain, j'allai trouver le reine ma mère ; nous convînmes que nous irions trouver le roi pour aviser aux moyens à prendre, afin de dépêcher la mort de l'amiral. »

En abordant son fils, Catherine « lui remontra que le parti des huguenots s'armait contre lui; ils ont envoyé. dit-elle, plusieurs dépêches en Allemagne pour faire une levée de dix mille reîtres, et aux cantons suisses, pour faire une autre levée de dix mille hommes de pied ; les capitaines français partisans des huguenots sont déjà la plupart partis, pour réunir des gens d'armes dans le royaume ; les rendez-vous de temps et de lieu sont donnés et arrêtés. A tant de calamités, un seul coup d'épée peut remédier ; il faut seulement tuer l'amiral, auteur de toutes les guerres civiles. » Charles protesta avec énergie qu'on ne toucherait pas à l'amiral ; il se débattit ainsi

pendant plus d'une heure et demie ; enfin, effrayé des préparatifs de révolte des huguenots, poussé à bout et comme hors de lui : « Par la mort Dieu, s'écria-t-il, puisque vous trouvez bon qu'on tue l'amiral, je le veux ; mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en reste pas un qui me le puisse reprocher après. »

Catherine de Médicis accepta cette parole de colère irréfléchie comme un acquiescement à ses desseins ; sans perdre de temps, on fit fermer les portes de Paris, armer les capitaines, lieutenants, enseignes, bourgeois et dizainiers, sous prétexte de « préserver d'une conspiration de huguenots le roi, sa mère. ses frères et le royaume. » La ville fut partagée en quartiers ; le duc de Guise se chargea de l'amiral, auquel il n'avait jamais pardonné le meurtre de son père.

A minuit, le 24 août, jour de la Saint-Barthélemy, tout était prêt; le son du tocsin donna le signal du massacre. Coligny, réveillé par le bruit qui se faisait autour de sa maison, comprit aussitôt de quoi il s'agissait. Au même instant, deux serviteurs du duc de Guise entrèrent dans sa chambre. L'un d'eux lui dit : « N'es-tu pas l'amiral ? — Jeune homme, répondit Coligny, tu viens contre un blessé et un vieillard ; tu n'avanceras pas beaucoup la fin de ma vie. » A peine achevait-il ces mots, qu'il fut frappé d'un coup d'épieu au ventre et à la tête, et tomba en disant : « Au moins, si c'était un homme, mais c'est un goujat ! » Ce furent ses dernières paroles ; il expira aussitôt. Ce premier meurtre fut le signal de tous les autres. Sous prétexte de religion, chacun se vengea de ses ennemis, sans qu'il fût possible d'arrêter

l'effusion du sang, malgré un ordre exprès du roi.

En effet, Charles IX n'avait pas tardé à se repentir de ses imprudentes paroles. « Comme le jour commençait à poindre, raconte encore le duc d'Anjou, le roi, la reine ma mère et moi allâmes au portail du Louvre pour voir le commencement de l'exécution. Nous entendîmes tirer un coup de pistolet qui nous saisit de terreur et d'appréhension des grands désordres qui s'allaient commettre. Pour y obvier, nous envoyâmes en toute diligence un gentilhomme vers M. de Guise, pour lui dire et expressément commander de notre part qu'il se retirât en son logis, et qu'il se gardât bien de rien entreprendre contre l'amiral, ce seul commandement faisant cesser tout le reste, parce qu'il avait été arrêté qu'en aucun lieu de la ville il ne s'entreprendrait rien qu'au préalable l'amiral n'eût été tué. Mais tôt après le gentilhomme retournant nous dit que M. de Guise lui avait répondu que le commandement venait trop tard, que l'amiral était mort et qu'on commençait à exécuter par tout le reste de la ville. Ainsi nous retournâmes à notre première délibération et nous laissâmes suivre le fil et le cours de l'entreprise. » Cependant, vers midi, Charles IX envoya par la ville des magistrats accompagnés d'archers, arquebusiers et arbalétriers pour faire cesser « tueries et pillages et interdire d'égorger ceux de la religion réformée ».

Dans les provinces, on suivit malheureusement l'exemple de la capitale, sans en avoir reçu l'ordre de la cour. Une foule de huguenots y furent massacrés. Il est difficile d'indiquer le nombre des victimes

de ces scènes d'horreur ; un écrivain protestant, La Popelinière, le fixe à deux mille ; mais toutes les évaluations ne peuvent reposer que sur des conjectures. Heureusement que dans beaucoup de villes le clergé, qui réprouvait ces exécutions barbares, donna asile aux huguenots. A Toulouse, les couvents furent transformés en lieux de refuge ; à Romans, les catholiques délivrèrent cinquante-trois détenus sur soixante ; à Bordeaux, prêtres et laïques s'empressèrent à l'envi de protéger ceux qui étaient menacés ; de même à Nîmes, où cependant les huguenots avaient massacré, à deux reprises, leurs concitoyens catholiques.

Quand la première nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy arriva à Rome, le pape Grégoire XIII, croyant, d'après les rapports de la cour, que « le roi Charles, *pour la sécurité de sa personne et celle de son royaume* avait fait mourir l'amiral chef et fauteur principal des huguenots, » rendit grâce au Ciel d'avoir préservé les jours du prince. Mais quand il apprit les détails de l'exécution, il se mit à verser d'abondantes larmes. Comme quelques cardinaux lui en demandaient la cause : « Je pleure. répondit-il, la façon dont le roi a usé, par trop illicite et défendue de Dieu, pour faire une telle punition ; je crains qu'il en tombera une sur lui et qu'il ne la fera guère longue désormais. Je crains aussi que, parmi tant de gens morts, il ne soit mort aussi bien des innocents que des coupables. »

La prédiction se réalisa bientôt. Le malheureux Charles, si l'on en croit des contemporains, fut subitement pris d'étranges et effrayantes visions. « Je

ne sais ce qui m'est survenu depuis deux ou trois jours, dit-il à un de ses familiers, mais je me trouve l'esprit et le corps grandement émus, voire tout ainsi que si j'avais la fièvre ; il me semble à tout moment, aussi bien veillant que dormant, que ces corps massacrés se présentent à moi les faces hideuses et couvertes de sang. Je voudrais qu'on n'y eût pas compris les imbéciles et les innocents. » Une autre fois, on l'entendit s'écrier : « Ah ! que j'ai eu un méchant conseil. O mon Dieu ! pardonne-moi et me fais miséricorde. » Dès ce moment, il ne fit plus que languir jusqu'au 30 mai 1574, jour de la Pentecôte, où il expira vers trois heures après midi, dans sa vingt-quatrième année.

C'était un enfant, et l'histoire ne saurait faire retomber entièrement sur sa tête la responsabilité de la Saint-Barthélemy. Elle fut conçue et ordonnée par Catherine de Médicis. Cette femme fatale à la France ne poursuivait qu'un but, la domination ; indifférente à tout principe religieux, elle combattit tour à tour, suivant qu'ils s'opposaient à ses vues, catholiques ou huguenots. Comme une épée de Damoclès, la Saint-Barthélemy pouvait atteindre les uns ou les autres ; les huguenots se trouvèrent être, en ce moment, les plus puissants et les plus redoutables : ils furent frappés. Les catholiques ne durent qu'à leur effacement momentané de ne pas être les victimes de ce lâche guet-apens.

III

1574-1584.

Avénement de Henri III. — Portrait de ce prince. — Révolte des huguenots et des *malcontents*. — Le duc Henri de Guise. — Bataille de Château-Thierry. — Formation de la *Ligue*. — Réunion des Etats généraux. — L'*Edit de pacification*. — Mort du duc d'Anjou; conséquences de cet événement.

Henri, duc d'Anjou, était depuis quatre mois en Pologne, dont il venait d'être élu roi, lorsqu'il apprit la mort de son frère, qui ne laissait point d enfants. « Ne vous amusez pas à délibérer, lui dirent ses conseillers français ; il faut aller prendre le trône de France, sans abdiquer celui de Pologne ; éloignez-vous tout de suite et sans bruit. » Parti furtivement de Cracovie le 18 juin 1574, il n'arriva que le 5 septembre à Lyon, où il fut reçu par sa mère.

« L'entrée du roi en France, dit de Thou, causa une étrange révolution dans les esprits. Du vivant de Charles IX, personne ne paraissait plus digne du trône que Henri, et tout le monde souhaitait l'avoir pour maître. A peine fut-il arrivé, qu'on s'en dégoûta jusqu'à augurer fort mal de son règne. On ne retrouva plus, dans ce prince qu'on avait vu élever, pour ainsi dire, dans le sein de la guerre, ce courage mâle et guerrier qu'on avait tant admiré. Il ne montait plus à cheval, il ne se montrait plus à ses peuples, comme faisaient ses prédécesseurs; on ne le voyait qu'enfermé avec quelques favoris dans un petit

bateau peint, il ne mangeait plus qu'avec une balustrade qui ne permettait plus de l'approcher, et si l'on avait quelque placet à lui présenter, il fallait se trouver à l'issue de son dîner où il les recevait en courant. La plus grande partie du jour, il se renfermait dans son cabinet avec quelques jeunes gens qui seuls avaient l'oreille du prince, sans qu'on sût par où ils étaient parvenus à cette distinction, tandis que les grands et ceux dont les services étaient connus, pouvaient à peine lui parler. Le faste et la mollesse avaient pris la place de la grandeur et de la majesté qui, auparavant, distinguaient nos rois. »

Pendant qu'Henri III se livrait ainsi au plaisir avec ses *mignons*, c'est le nom qu'on donnait aux jeunes seigneurs de son entourage, on conspirait à la cour. Le chef du complot était le frère même du roi, François, duc d'Alençon, depuis duc d'Anjou. Ce prince ambitieux, faisant alliance avec les protestants, s'échappa du Louvre par une fenêtre, et de Paris par une brèche pratiquée dans les remparts. En arrivant à Dreux, dans son apanage, il lança un manifeste contre l'excès des impôts, la dilapidation des revenus publics « et les pernicieux ministres qui, en excluant les plus illustres hommes de la cour, dévorent ce qui reste au pauvre peuple ». Ces derniers mots étaient à l'adresse des Guises.

Parmi les complices du duc d'Anjou se trouvait le fils d'Antoine de Bourbon, le jeune roi Henri de Navarre, depuis longtemps engagé dans les rangs des huguenots. Lui aussi s'éloigna secrètement de la cour pour rejoindre les mécontents. « La cour, écrivit-il à un de ses amis, est la plus étrange que vous ayez

jamais vue. Nous sommes presque toujours prêts à nous couper la gorge les uns aux autres. Nous portons dagues, jaques de maille, et bien souvent la cuirassière sous la cape. Je n'attends que l'heure de donner une petite bataille, car ils me disent qu'ils me tueront, et je veux gagner les devants. » Il ne s'arrêta qu'après avoir passé la Loire. Ce fut à Nîmes que les huguenots et les *malcontents* alliés jetèrent les bases de la République qu'ils voulaient établir en France, firent des lois pour l'administration de la justice, la levée des troupes et surtout le libre exercice du calvinisme.

La cour, dirigée par une femme comme Catherine de Médicis, et par un prince comme Henri III, était incapable de résister à la révolte. Mais les catholiques ne s'abandonnèrent pas eux-mêmes. Le grand duc François de Guise, avait laissé des frères et des fils, héritiers de ses croyances religieuses et de sa politique. Son fils aîné, le duc Henri de Guise, sans avoir le génie et la grande piété de son père, avait cependant toutes les qualités qui font un chef habile et populaire. D'un extérieur agréable, d'une grande bravoure, il trouvait dans la cause catholique un puissant élément de force. « La France, dit naïvement un contemporain, était folle de cet homme, car c'est trop peu dire qu'elle en était amoureuse. » La maréchale de Retz nous explique cet enthousiasme populaire : « Ils avaient si bonne mine, ces princes lorrains, dit-elle, qu'auprès d'eux les autres princes paraissaient peuple. » Et l'on répétait, que les huguenots eux-mêmes, lorsqu'ils regardaient le duc de Guise, devenaient ses

partisans. Ce prince avait déjà fait ses preuves de courage aux combats de Jarnac et de Montcontour; la nouvelle révolte lui fournit l'occasion de signaler ses talents militaires.

Les chefs des conjurés avaient appelé à leur secours des reîtres allemands qui s'avançaient à travers la Champagne. Guise réunit à la hâte une petite armée et marcha au-devant d'eux. « Je n'ai pas un sou, écrivit-il à sa femme, prenez-en au coffre du roi, s'il y en a, et me l'envoyez soudain. Quant aux reîtres, ils ont plus peur de nous que nous n'avons peur d'eux ; ne craignez rien pour moi. » Il rencontra l'ennemi le 10 octobre 1575, près de Château-Thierry, et fit ouvrir l'attaque par son frère le duc de Mayenne. Il l'appuya lui-même vigoureusement, et finit par demeurer maître du champ de bataille. Pendant l'action, il fut blessé à la joue d'un coup de pistolet, d'où il reçut le nom de *Balafré*, qu'il porte dans l'histoire.

On ne doutait pas que la cour ne profitât de cette victoire pour châtier les révoltés. Mais Catherine, fidèle à sa politique de compromis, et d'ailleurs redoutant l'influence du duc de Guise, se hâta de se prononcer pour le parti vaincu, afin d'entretenir les dissensions et d'affermir ainsi son pouvoir. Par un traité, conclu le 6 mai 1576, elle accorda aux huguenots une complète liberté de conscience et leur donna en toute souveraineté huit places de sûreté : Montauban, Cognac, La Rochelle, Saumur, Niort, Saint-Jean d'Angely, la Charité et Mézières. Leurs chefs furent comblés de richesses et d'honneurs : le duc d'Anjou reçut en apanage la Tourraine et le Berry ; Henri de Navarre, le gouvernement de la Guyenne;

Condé celui de la Picardie. Les reîtres eux-mêmes, reçurent une indemnité de guerre, et leur capitaine, le duc Jean-Casimir, obtint le duché d'Étampes avec une pension de quatorze mille écus.

De telles concessions à des vaincus soulevèrent, parmi les catholiques, un long cri d'indignation. De toutes parts on répétait : « C'est à une ligue fortement organisée que les hérétiques ont dû leur succès; pourquoi les bons chrétiens ne feraient-ils pas une ligue aussi, afin de défendre la religion que le roi abandonne ? » Déjà plusieurs tentatives d'association avaient été faites dans les provinces. Dès 1563, Blaise de Montluc, gouverneur de la Guyenne, et les capitouls de Toulouse avaient conclu « un traité d'association entre l'état ecclésiastique, la noblesse et le commun du tiers état, pour défendre l'honneur de Dieu et de son Eglise catholique romaine.» En Bourgogne, le maréchal de Tavannes, avait également organisé, sous le nom de *Confrérie du Saint-Esprit*, une association de résistance, « advenant qu'il fut donné occasion de réprimer et châtier ceux de la religion dite réformée. » En Champagne, vers 1568, une ligue du même genre avait essayé de se former autour du duc Henri de Guise, gouverneur de cette province. Mais ce n'étaient là que des tentatives isolées, auxquelles l'exaspération des catholiques, au lendemain de la paix de 1576, vint donner tout à coup l'unité sous un chef.

Ce fut le duc de Guise, Henri le Balafré, qui prit l'initiative du mouvement. Sous sa direction, on fit circuler dans toutes les provinces un acte d'union ainsi conçu :

« Au nom de la sainte Trinité, l'association des catholiques doit être et sera faite, pour rétablir la loi de Dieu en son entier, remettre et retenir le saint service d'icelui, selon la forme et manière de la sainte Église catholique, apostolique et romaine, abjurant et renonçant toutes erreurs au contraire ; pour conserver le roi en l'état, splendeur, autorité, service et obéissance qui lui sont dus par ses sujets ; pour restituer aux provinces de ce royaume les franchises et libertés anciennes, et encore meilleures si elles se peuvent inventer. Lesdits associés seront tenus d'employer tous leurs biens et moyens, même leurs propres personnes, jusqu'à la mort, pour punir et courir sus à ceux qui voudront mettre empêchement à ce que dessus. »

A ce pacte d'association était jointe la formule de serment suivante : « Je jure le Dieu créateur, touchant cet évangile et sur peine d'anathématisation et damnation éternelle, que j'ai entré en cette sainte association catholique selon la forme du traité qui m'a esté lu présentement, loyalement et sincèrement, soit pour y commander ou obéir, et promets, sur ma vie et mon honneur, de m'y conserver jusqu'à la dernière goutte de mon sang, sans y contrevenir ou me retirer, pour quelque mandement, prétexte, excuse, ni occasion que ce soit. »

Une des demandes des *ligueurs*, c'est ainsi qu'on appelait les catholiques coalisés, était la réunion des États généraux. Le roi céda sur ce point. Des lettres de convocation, signées de sa main, furent adressées le 16 août aux baillis et aux prévôts. « Nous vous mandons, y lisait on, que vous convoquiez à son de

trompe et cri public dans la principale ville de votre ressort tous ceux des trois états pour conférer ensemble sur les remontrances et moyens de réforme et pour élire un d'entre eux de chaque ordre qui se trouvera, au 15 novembre prochain en notre ville de Blois. »

Les partisans de la Ligue furent élus dans presque tous les bailliages. Ils apportaient à Blois un double vœu inscrit dans leurs cahiers : « Maintien de la Religion catholique, romaine; respect des franchises et des libertés municipales. » Cette imposante manifestation de la volonté nationale entraina la cour elle-même dans le parti catholique. N'osant dissoudre la Ligue, Henri III aima mieux en être le chef.

Dès qu'ils furent réunis, les États déclarèrent « que la profession de la religion catholique, apostolique et romaine n'est point seulement l'ancienne coutume mais la principale et fondamentale loi du royaume, et la forme essentielle qui donne le nom et le titre de chrétien à nos rois. Et est la couronne de France si conjointe à la religion catholique que les sujets ne sont tenus d'obéir aux rois qu'après leur sacre, étant ladite religion beaucoup plus fondamentale que la loi salique. »

Les catholiques n'abusèrent cependant pas de leur situation. Un député de l'Ile-de-France, Versoris, ayant formulé un vœu pour le rétablissement de l'unité religieuse, un autre proposa d'ajouter qu'elle serait rétablie « par douces et saintes voies. » Cette proposition fut acceptée à l'unanimité par les trois ordres, qui donnèrent ainsi à la France le rare et grand spectacle de la modération dans le triomphe.

A cet appel à la concorde, les huguenots répondirent par une reprise des hostilités. Condé en appela « à Dieu et à la victoire, » pendant que Henri de Navarre soulevait en Guyenne la noblesse calviniste. Une alliance fut conclue à Magdebourg avec la reine d'Angleterre. le comte palatin, le landgrave de Hesse, le duc de Wurtemberg. le prince d'Orange et les ligues suisses, qui s'engagèrent à fournir quarante mille hommes. Bazas, la Réole, Périgueux ne tardèrent pas à tomber au pouvoir des révoltés. De son côté, le duc de Mayenne, frère d'Henri de Guise, avait rapidement organisé les catholiques, et pénétrait déjà en Saintonge, lorsque Catherine effectua un de ces changements qui faisaient le fond de sa politique. Jalouse de la puissance de la Ligue, elle se rendit en pleurant auprès du roi et se plaignit, « qu'elle ne pouvait pas tout ce qu'elle voulait. » Suivant son habitude, Henri III céda, et publia, sans que personne s'y attendît, un *édit de pacification*, dans lequel il accordait aux réformés le libre exercice de leur culte, des juges spéciaux dans les Parlements et neuf places de sûreté. En même temps, il interdisait toute association pour cause de religion.

Cette dernière mesure atteignait directement les ligueurs, qui protestèrent vivement contre la cour ; de leur côté les huguenots n'en continuaient pas moins leurs assemblées et leur essai de République.

Sur ces entrefaites, un évènement imprévu vint changer tout à coup la face des affaires. L'héritier présomptif du trône, le duc d'Anjou, frère du roi, vint à mourir subitement à Château-Thierry, le 10 juin 1584, dans sa trentième année. Henri III

n'ayant point d'enfants, cette mort ouvrait le chemin du trône au roi de Navarre, Henri de Bourbon, un des chefs du parti protestant. Une pareille perspective, loin d'ébranler la Ligue, lui donna une nouvelle impulsion ; elle se reconstitua plus forte qu'auparavant, et les catholiqnes jurèrent solennellement qu'ils ne reconnaitraient jamais un roi hérétique.

IV

1584-1589

Manifeste de la *Ligue* contre l'avénement d'un prince huguenot. — Le prétendant Henri de Navarre. — Succès d'Henri de Guise. — Il est reçu à Paris en triomphe. — La journée des *barricades*. — L'*édit d'union*. — Les états de Blois. — Assassinat des Guises. — Mort de Catherine de Médicis. — Siége de Paris ; meurtre de Henri III.

Quelques mois après la mort du duc d'Anjou, un manifeste de la Ligue, imprimé à Reims, fut publié et colporté dans toute la France ; il exposait, « au nom du Dieu tout-puissant, Roi des rois, les griefs et les sujets d'alarme des gens de bien ; les prétentions des ennemis de l'Église à la succession du roi, dans le cas où Sa Majesté décéderait sans lignée, comme il est trop à craindre ; l'appui que rencontraient ces prétentions parmi ceux qui, s'étant glissés en l'amitié du roi, s'étaient comme saisis de son autorité, avaient tiré à eux tout l'or et l'argent de ses coffres, et accablé ses sujets d'infinies oppressions ; les préparatifs des hérétiques qui retenaient des villes et places fortes qu'ils eussent dû avoir re-

mises de longtemps entre les mains du roi, et leurs pratiques chez les princes protestants d'Allemagne, pour avoir des forces afin d'opprimer les gens de bien plus à leur aise. Pour ces justes causes et considérations, le cardinal Charles de Bourbon, premier prince du sang, comme celui à qui touche de plus près de prendre en sauvegarde la religion et l'État, déclarait avoir juré de réintégrer la sainte Église de Dieu en la vraie seule catholique religion, de remettre la noblesse en franchise, de soulager le peuple des impositions établies depuis Charles IX, de tenir les États généraux au moins une fois tous les trois ans ; protestant de poser les armes aussitôt qu'il aura plu à Sa Majesté de faire cesser le péril qui menace la ruine du service de Dieu et de tant de gens de bien ; mais de plutôt mourir tous que de les poser dans cette condition. » Le manifeste instituait le duc de Guise Henri le Balafré, comme lieutenant général de la Ligue.

Le cardinal de Bourbon, que les Ligueurs acclamaient ainsi comme héritier présomptif du trône, était l'oncle d'Henri de Navarre, et le seul prince de sa maison qui fût demeuré catholique ; mais il était déjà dans sa soixante-quatrième année. Au contraire, le prétendant huguenot, âgé de trente-quatre ans, se trouvait dans la force de l'âge. Ses droits à la couronne, sa parenté avec Henri III étaient bien éloignés et remontaient au vingt-deuxième degré, c'est-à-dire à saint Louis. Mais le Béarnais, ainsi qu'on l'appelait du lieu de sa naissance, était, selon d'Aubigné, « le plus rusé et madré prince qui fût au monde. »

Son premier soin fut d'adresser au roi la lettre

suivante : « Vous me dites naguère que les ligueurs pourchassaient ma ruine avec la vôtre. Et maintenant, j'ouïs dire tout à coup que Votre Majesté a traité une paix avec eux. Je vous laisse à juger dans quel labyrinthe je me trouve. Si c'est moi qu'ils cherchent, j'ai requis que cette querelle soit vidée de la personne de M. de Guise à la mienne, un à un, deux à deux, dix à dix, vingt à vingt, en tel nombre que ledit sieur de Guise voudra, avec armes usitées entre chevaliers d'honneur. »

Le chef de la Ligue avait un devoir plus pressant que d'accepter ce défi ; il lui fallait repousser les étrangers allemands et suisses appelés en France par les huguenots. Pendant que le duc de Joyeuse, à la tête des troupes royales, se faisait battre à Coutras par le Béarnais, il marchait lui-même au-devant des reîtres et des lansquenets qui s'avançaient à travers la Lorraine et la Champagne, au nombre de trente-six mille. Ces soudards ravageaient tous les pays qu'ils parcouraient : « Les pauvres gens des champs, mourant de faim, dit le protestant d'Aubigné, allaient par troupes, couper sur les terres les épis de blés à demi mûrs et les manger à l'instant pour assouvir leur faim effrénée. » Le Balafré ne comptait guère sur l'appui du roi, qui, disait-il, « laissait entrer les étrangers, afin que, venant à Paris après tant de ruines, ils forçassent les catholiques à demander une paix honteuse. » Le 26 octobre 1587, ses éclaireurs vinrent le prévenir que les ennemis étaient à Vimory, près Montargis. Après quelques instants de réflexion, il ordonna tout à coup de sonner le boute-selle. « Pourquoi donc, lui dit le duc de Mayenne?

— Pour aller au combat. — Réfléchissez donc à ce que vous allez faire. — Les réflexions que je n'ai pas faites en un quart d'heure,je ne les ferai pas en un an.» Il monta à cheval, surpritles Allemands au milieu de la nuit et leur enleva deux mille huit cents chevaux. Quelques jours après, le 11 novembre, il rencontra un second corps d'Allemands, à Auneau, près de Chartres. et les mit également en déroute.

Ces succès excitèrent la défiance du faible et incapable Henri III, qui se hâta d'interdire au vainqueur l'entrée de Paris. Malgré cette défense, Guise, accompagné de quinze cavaliers seulement, arriva le 9 mai 1588 à la porte Saint-Martin, par des chemins de traverse. Il chevaucha quelques instants,le visage dans son manteau; mais au coin de larue Saint-Denis, un gentilhomme desa suite « lui vint, comme par jeu, lever le chapeau de dessus la tête, et tirer le manteau d'alentour le visage, disant qu'il était temps de se faire connaître. » En un instant, la nouvelle se répandit que Guise était dans Paris ; avant qu'il fût à la pointe Saint-Eustache, plus de trente mille femmes l'entouraient en criant : « Vive Guise ! » — « Ceux qui pouvaient approcher de lui, baisaient le bord de son manteau; il y en avait qui l'adoraient comme un saint et le touchaient de leurs chapelets, qu'ils portaient après à leurs lèvres ou à leur front. Les femmes jetaient sur lui, du haut des fenêtres, une pluie de fleurs et de rameaux verts. A travers cette foule idolâtre, il s'avançait lentement, épanoui, radieux, enivré de l'ivresse qu'il inspirait, caressant et réjouissant chacun de l'œil, du geste et de la voix. »

Quand Henri III fut informé de cet acte de déso-

béissance, il entra dans une grande colère et s'écria avec emportement : « Il est venu ; par la mort Dieu, il en mourra ! »

Frapper le duc de Guise au milieu de Paris n'était pas chose facile. La ville entière était dévouée à la Ligue, qui y avait constitué une forte organisation populaire. Chacun des seize quartiers avait son chef, faisant partie du conseil général, connu dans l'histoire sous le nom de *Comité des Seize*. Henri III se décida cependant à faire venir, le 12 mai au matin, sans tambour ni trompettes, un régiment de gardes françaises et quatre mille Suisses. Arrivés au cimetière des Innocents, ces troupes, suivant les instructions qu'elles avaient reçues, se mirent en mouvement pour se porter sur divers points, en faisant beaucoup de bruit avec leurs fifres et leurs tambours, au grand étonnement des habitants.

Mais les Parisiens revinrent bientôt de leur surprise. « Incontinent, dit l'Estoile, chacun prend ses armes, sort en garde par les rues et cantons ; en moins de rien on tend des chaînes, on fait des barricades au coin des rues ; l'artisan quitte ses outils, le marchand ses trafics, l'université ses livres, les procureurs leurs sacs, les avocats leurs cornettes ; les présidents et les conseillers même mettent les mains aux hallebardes ; on n'entend que cris, murmures et paroles séditieuses pour échauffer et effaroucher un peuple. » Partout les troupes royales sont entourées et désarmées. Vers le soir, Guise parcourut les rues à cheval, sans armes, un bâton blanc à la main, exhortant les ligueurs à ne rien entreprendre, sans un ordre de lui et à garder leurs barricades.

Comme la foule criait : Vive Guise ! « Mes amis, dit-il, c'est assez ; vous me faites tort ; criez : Vive le roi ! » Le lendemain matin, il écrivait à d'Entragues, gouverneur d'Orléans : « Avertissez nos amis de venir nous trouver en la plus grande diligence qu'ils pourront, avec chevaux, armes et sans bagages. J'ai défait les Suisses, taillé en pièces une partie des gardes du roi, et je tiens le Louvre investi de si près. que je rendrai bon compte de ce qui est dedans. Cette victoire est si grande qu'il en sera mémoire à jamais. »

On essaya de négocier. Guise eut une entrevue avec Catherine de Médicis ; il demanda la lieutenance générale du royaume, l'unité de la foi catholique, la déchéance du roi de Navarre et de tout prince huguenot comme héritier du trône, et la convocation des États généraux. Mais Henri III, sans vouloir entendre à rien, monta à cheval et sortit par la route de Saint-Cloud. Comme il franchissait les barrières, il se retourna en s'écriant : « Ville ingrate, je t'ai aimée plus que ma propre femme ; je ne rentrerai dans tes murs que par la brèche. »

Maître de Paris, le duc de Guise adressa un manifeste aux bonnes villes du royaume, pour les inviter « à ne pas laisser perdre cette occasion inopinément venue du ciel, tout en gardant inviolable la fidélité due au roi. » Il ajoutait « qu'il eût pu mille fois arrêter le roi s'il eût voulu, mais à Dieu ne plaise ! »

De Chartres, où il s'était réfugié, Henri III, revenant sur sa première détermination, entra en pourparlers avec les chefs de la Ligue. Sous le nom d'*Édit*

d'union, il accorda tout ce que demandaient les ligueurs, ajoutant « qu'il ne serait fait aucune recherche des intelligences, associations et autres choses que nos sujets catholiques pourraient avoir faites par ensemble, attendu qu'ils nous ont fait entendre et informé que ce qu'ils ont fait n'a été que pour le zèle qu'ils ont porté à la conservation et manutention de la religion catholique. »

Les États généraux, dont la Ligue demandait la convocation, se réunirent à Blois, le 16 octobre 1588. Presque tous les députés élus étaient catholiques. Le roi, qui conservait toujours un secret ressentiment contre les ligueurs, profita de son discours d'ouverture, pour laisser percer son mécontentement. « Quelques grands de mon royaume, dit-il, ont fait telles ligues et associations qui, en toute monarchie bien ordonnée, sont crimes de lèse-majesté, sans la permission du souverain. Mais, témoignant ma bonté accoutumée, je veux bien mettre pour ce regard tout le passé sous le pied. » Malgré cette déclaration, Guise fut secrètement averti que le roi méditait d'attenter à ses jours : « Quand j'aurais cent vies, répondit-il, je les vouerais toutes au service de Dieu, de son Église, et au soulagement du pauvre peuple dont j'ai grandissime pitié. » En conséquence, il refusa absolument de s'éloigner et de prendre aucune précaution.

Le jour suivant, 23 décembre, il se rendit, suivant son habitude, au conseil du roi. Au moment où il entrait, le secrétaire d'État Révol vint lui dire : « Monsieur, le roi vous demande, il est dans son cabinet. » Guise s'y rendit aussitôt; mais au moment

où il soulevait la portière il se sentit frappé de cinq coups de poignard. « Mon Dieu ! miséricorde, » s'écria-t-il, et il tomba sans vie devant le lit d'Henri III.

Le lendemain, ce fut le tour du cardinal de Lorraine. Henri se crut sauvé par cette double exécution : « Je suis enfin roi de France, s'écria-t-il ; le roi de Paris est mort ! » Il ordonna d'arrêter tous les membres de la famille de Guise, ainsi que leurs amis, principalement le cardinal de Bourbon : c'était une Saint-Barthélemy des catholiques. Seul, le duc de Mayenne, frère du duc de Guise, fut assez heureux pour s'échapper.

Treize jours après ces événements, le 5 janvier 1589, la vieille reine Catherine de Médicis termina, dans sa soixante-dixième année, une vie pleine de crimes. Au milieu de ces scènes d'horreur et de sang, cette femme fatale était constamment apparue comme le génie du mal, vouée à la ruine de la France.

La nouvelle de la mort du duc de Guise arriva à Paris dans la nuit de Noël, et fut annoncée du haut de la chaire par les prédicateurs de la Ligue. En sortant des églises, le peuple se précipita vers l'Hôtel de Ville et proclama le duc de Mayenne gouverneur de Paris. Celui-ci arriva dans la capitale le 15 février, fut reçu en triomphe et prit aussitôt la direction de la Ligue.

Henri III, ouvertement rallié aux huguenots et à leur chef le roi de Navarre, se mit en marche pour Paris vers la fin de juillet, à la tête d'une armée de quarante mille hommes. Il commençait à peine le siège, lorsqu'il apprit que le pape Sixte-Quint venait de l'excommunier pour ses crimes et pour son al-

liance avec les huguenots. Un moment il fut sur le point de reculer, mais le roi de Navarre leva ses scrupules : « Triomphons d'abord, nous nous ferons absoudre ensuite; » et le siége se poursuivit.

« Le mardi 1er août, dit l'Estoile, à huit heures du matin, le roi fut averti qu'un moine demandait à lui parler, mais que ses gardes faisaient difficulté de le faire entrer : « Qu'il entre, dit le roi; si on le rebute, « on dira que je chasse les moines et ne veux point « les voir. » Incontinent le moine entra, ayant dans sa manche un couteau tout nu. Il fit une profonde révérence au roi qui venait de se lever et n'avait qu'une robe de chambre sur les épaules, et il lui présenta des lettres de la part du comte de Brienne, en disant qu'il était chargé en outre de dire en secret au roi quelque chose d'importance. Lors, le roi commanda à ceux qui étaient près de se retirer et commença à lire la lettre que le moine lui avait apportée pour l'entendre après en secret; le moine, voyant le roi attentif à lire, tira de sa manche son couteau et lui en donna droit dans le petit ventre, si avant qu'il laissa le couteau dans le trou ; lequel le roi ayant retiré à grande force, en donna un coup de la pointe sur le sourcil gauche du moine, en s'écriant : Ah ! » le méchant moine ! il m'a tué ; qu'on le tue ! » Auquel cri étant vitement accourus les gardes et autres, massacrèrent cet assassin de jacobin, qui étendit ses deux bras contre la muraille, contrefaisant le crucifix, tandis qu'on le frappait. »

Henri, sentant ses forces l'abandonner, manda auprès de lui le roi de Navarre et l'exhorta à changer de religion. S'adressant ensuite aux assistants : « Je

vous prie, leur dit-il, de reconnaître après ma mort mon frère que voilà, et de lui prêter serment en ma présence. » Tous jurèrent de le reconnaître. Quelques heures après, Henri rendit le dernier soupir; avec lui s'éteignit la branche des Valois.

CHAPITRE III

TRIOMPHE DU CATHOLICISME

Henri IV

1589-1610

I

1589-1593

Les deux prétendants. — Batailles d'Arques et d'Ivry. — Siège de Paris. — Conversation entre Henri IV et Sully. — Conférences de Suresne et de Saint-Denis. — Abjuration d'Henri IV.

« Henri IV, raconte le protestant d'Aubigné, se trouva roi plus tôt qu'il n'eût pensé et désiré, et demi-assis sur son trône branlant. Au lieu des acclamations et du *Vive le roi!* accoutumé en tels accidents, il vit dans la même chambre le corps mort de son prédécesseur, deux minimes aux pieds avec des cierges, faisant leur liturgie; mais tout le reste parmi les hurlements, enfonçant leurs chapeaux, ou les jetant par terre, fermant le poing, complotant, se touchant la main, faisant des vœux et promesses, desquelles on entendait pour conclusion : Plutôt mourir de mille morts que de souffrir un roi huguenot. »

En adroit politique, Henri de Navarre s'empressa de rassurer les seigneurs qui l'entouraient par un

discours habilement empreint de fermeté et de conciliation. « J'ai promis au feu roi, mon prédécesseur, dit-il, de maintenir mes sujets, catholiques ou protestants, dans une liberté égale, jusqu'à ce qu'un concile canonique, général ou national, ait décidé ce grand différend. J'ai appris que quelques uns dans mon armée se font scrupule de rester à mon service, à moins que je n'embrasse la religion catholique. Je suis bien aise de leur déclarer que j'aimerais mieux que ce jour fût le dernier de ma vie que de faire aucune démarche qui pût me faire soupçonner d'avoir songé à renoncer à la religion que j'ai sucée avec le lait, avant d'avoir été mieux instruit par un concile légitime à l'autorité duquel je me soumets d'avance. » A la suite de ces paroles, un certain nombre de seigneurs promirent « service et obéissance contre les rebelles et ennemis qui voudraient usurper l'État. » Mais d'autres, catholiques et protestants, refusèrent tout concours : les premiers pour ne pas servir un roi huguenot, les seconds pour ne pas servir un prince qui s'engageait « à protéger l'idolâtrie catholique. »

Pendant que ces événements se passaient au camp de Saint-Cloud, le duc de Mayenne, faisait publier au Parlement de Paris et écrire aux gouverneurs de province, « qu'en attendant qu'on pût assembler les Etats généraux, il les pressait tous de se réunir à lui, pour rendre au roi catholique, le cardinal de Bourbon, l'obéissance qui lui était due. » En même temps, ce dernier était proclamé, sous le nom de Charles X, et reconnu par le Parlement, « comme vrai et légitime roi de France. » Mais cette royauté était encore

plus nominale que celle du Béarnais : car le cardinal, fait prisonnier après le meurtre du duc de Guise, se trouvait toujours enfermé au château de Chinon, sous la garde des huguenots.

Cependant Henri de Navarre, ne pouvant songer à pénétrer dans Paris, se dirigea vers la Normandie, où la reine d'Angleterre, Elisabeth, lui avait envoyé quatre à cinq mille hommes, montés sur treize vaisseaux, avec vingt-deux mille livres sterling, soixante-dix mille livres de poudre à canon, trois mille boulets, des provisions en blé, biscuits, vins, bières et jusqu'à des draps et des souliers.

Dès qu'il apprit ce mouvement, le duc de Mayenne se mit à sa poursuite et l'atteignit à Arques près de Dieppe, le 21 septembre 1589. Il doutait si peu de la victoire, qu'il avait juré de le ramener pieds et poings liés. L'action s'engagea vers dix heures du matin ; le Béarnais, serré de près, fut obligé de mettre pied à terre et de combattre comme un simple soldat, pour ne pas être fait prisonnier. « Comme les choses étaient en ce désespoir, dit Sully, le brouillard qui avait été fort grand le matin, s'abaissa tout à coup, et le canon du château d'Arques découvrant l'armée des catholiques, il en fut tiré une volée de quatre pièces qui fit quatre belles rues dans leurs escadrons et bataillons. Cela les arrêta tout court ; et trois ou quatre volées suivantes, qui faisaient de merveilleux effets, les firent désordonner et peu à peu se retirer tous derrière le tournant du vallon, à couvert des coups de canon, et finalement dans leurs quartiers. » Obligé de battre en retraite, Mayenne rentra dans Paris, en jurant bien toutefois de se venger de cet échec.

L'occasion se présenta avant six mois. Catholiques et huguenots se rencontrèrent de nouveau le 14 mars 1590, dans les plaines d'Ivry : « Enfants, dit le Béarnais à ses soldats avant d'engager l'action, si vous perdez vos cornettes, enseignes ou guidons, ne perdez point de vue mon panache blanc ; vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire. » Les Ligueurs, complétement défaits, laissèrent plus de quatre mille hommes sur le champ de bataille.

Après cette victoire, Henri se crut assez fort pour marcher sur Paris et s'en emparer. Déjà il serrait de près la place, lorsqu'il apprit que la famine y sévissait. Emu par l'héroïsme des assiégés et ne consultant que son cœur, il laissa pénétrer quelques convois de vivres : « Il ne faut pas, dit-il, que Paris soit un cimetière, je ne veux pas régner sur des morts. » Mais le 23 août, le duc de Parme parut à la tête d'une armée espagnole envoyée par Philippe II ; le siége dut être levé. Ainsi, par un retour que l'on pouvait prévoir, les huguenots, qui depuis si longtemps ouvraient la France à leurs coreligionnaires anglais et allemands, étaient obligés à leur tour de reculer devant une armée espagnole venue au secours des catholiques.

Sur ces entrefaites, le cardinal de Bourbon vint à mourir dans sa prison en l'année 1590. Cet événement jeta le désarroi parmi les catholiques : les uns parlèrent d'offrir la couronne au roi d'Espagne Philippe II ; d'autres proposèrent ouvertement les Guises.

En face de ces divisions, le Béarnais était hésitant et perplexe ; il sentait que son abjuration pouvait lui

ouvrir immédiatement le chemin du trône, ainsi que le pape le lui faisait dire depuis longtemps par ses ambassadeurs. Pressé d'en venir à une résolution définitive, un soir, au commencement de février 1593, il manda Sully, son conseiller et son ami. « Je trouvai, raconte celui-ci, Sa Majesté au lit qui me dit : Mon ami, je vous ai envoyé quérir pour vous demander si je dois me résoudre à quelque accommodement pour ce qui regarde la religion. Vous savez que mes cousins les princes du sang et tant d'autres seigneurs, comme d'Épernon, Longueville, Biron, d'O, Vitry, me pressent de me faire catholique, sinon ils se joindront à la Ligue. D'autre part, je sais de certain que messieurs de Turenne, de la Trémoille et leur séquelle travaillent journellement pour que, si je me fais catholique, il soit donné un autre chef à ceux de la religion réformée. »

« Sire, répondis-je, je conclus en peu de paroles, qu'il vous faut encore user quelque temps de grande dextérité, patience et prudence, afin que, dans tout ce confus, anarchique et chimérique corps, qu'ils nomment entre eux la sainte Union catholique ou la Ligue, il s'engendre tant de jalousies et desseins si contraires qu'il faudra enfin que tout ce qu'il y a de Français se viennent jeter entre vos bras, par pièces et lopins, et ne reconnaissent que votre seule royauté. Pourtant, si un retour à la catholicité vous devenait bien agréable, et si elle était reçue dans des formes honorables, elle serait de grande utilité, et pourrait servir de ciment entre vous et tous vos sujets catholiques. »

Cet avis, d'autant plus décisif qu'il venait d'un

protestant, fixa les irrésolutions d'Henri. Profitant de ce que les États généraux de la Ligue étaient alors réunis à Paris pour élire un roi, il députa vers eux un trompette chargé de proposer une conférence, entre catholiques des deux partis. Après quelques hésitations, elle fut acceptée et eut lieu à Suresnes. L'archevêque de Bourges, un des commissaires désignés par le roi de Navarre, demanda aux ligueurs, « s'ils ne voulaient pas aider les royaux à faire le roi catholique. Plût à Dieu, répondit l'archevêque de Lyon, qn'il fût bon catholique et que notre Saint-Père en pût être bien satisfait ! Nous sommes enfants d'obéissance, et ne demandons que la sûreté de notre religion et le repos du royaume. » On discourut longuement, sans pouvoir s'entendre, et on se sépara, les ligueurs répétant qu'ils mourraient plutôt que d'obéir à un prince hérétique.

Cette opposition triompha des dernières hésitations du Béarnais. Il convoqua son conseil et lui annonça qu'il était décidé à réunir, dans le plus bref délai, des évêques et des docteurs, pour se faire instruire dans la religion catholique. « Je suis résolu, écrivit-il à plusieurs d'entre eux, de recevoir au plus tôt l'instruction sur le différend dont procède le schisme qui est dans l'Église, afin que je puisse, avec repos et satisfaction de ma conscience, être éclairé sur les difficultés qui nous tiennent séparés en l'exercice de la religion. A cette cause, je vous prie de vous rendre près de moi, le quinzième jour de juillet, vous assurant que vous me trouverez disposé et docile à tout ce que doit un roi très-chrétien. »

L'assemblée eut lieu à Saint-Denis, le 23 juillet

1593; l'archevêque de Bourges, les évêques de Nantes, du Mans et d'Évreux y assistaient. Henri voulait être instruit principalement des points sur lesquels différaient les deux communions : l'invocation des saints, la confession auriculaire, l'autorité du pape, etc. Après une conférence de cinq heures, il se déclara suffisamment convaincu, affirmant qu'il voulait vivre et mourir au sein de la religion catholique. « Messieurs, dit-il, je ne veux pas différer davantage ; je désire être reçu dimanche, et aller à la messe ; dressez la profession de foi que vous estimez que je dois faire et apportez-la-moi dès ce soir. » Il en discuta certaines expressions, qui furent modifiées d'un commun accord, et apposa sa signature, en signe d'abjuration.

Le dimanche 25 juillet suivant, il se rendit à Saint-Denis, au milieu d'une brillante escorte et d'une foule innombrable. Tout le long du parcours, on jetait des fleurs et on criait : « Vive le roi ! » En arrivant devant la basilique, il frappa à la porte : elle s'ouvrit aussitôt, et l'archevêque de Bourges, officiant, apparut environné de sept évêques et d'un grand nombre d'abbés et de religieux. « Qui êtes-vous, lui demanda-t-il. — Je suis le roi. — Que demandez-vous ? — Je demande à être reçu au giron de l'Église catholique, apostolique et romaine. » Il s'agenouilla : « Je proteste et je jure, dit-il, devant la face de Dieu tout-puissant, de vivre et de mourir en la religion catholique, de la protéger et défendre envers et contre tous, au péril de mon sang et de ma vie, renonçant à toutes les hérésies contraires à icelle. » Il reçut alors l'absolution et la bénédiction ; puis, au chant

du *Te Deum*, pénétra dans l'intérieur, à la suite du clergé et au milieu du peuple, qui faisait retentir la vieille église du cri mille fois répété de : *Vive le roi !*

II

1593-1610.

Désorganisation de la Ligue. — Entrée de Henri IV à Paris. — Il est absous par le pape. — Réconciliation de Henri IV et du duc de Mayenne. — Hostilités contre les Espagnols. — Paix de Vervins. — Agitation des calvinistes. — L'édit de Nantes. — L'assemblée des notables. — Réformes dans l'administration. — *Le grand dessein*. — Assassinat de Henri IV.

L'abjuration de Henri IV désorganisa la Ligue, sans pourtant la désarmer complètement ; beaucoup de catholiques ne croyaient pas à une conversion sincère. D'autre part, un grand nombre de huguenots ne pardonnaient pas au monarque sa désertion religieuse et ne voulaient à aucun prix d'un prince orthodoxe.

Ne pouvant entrer à Reims, toujours occupé par les Ligueurs, Henri IV alla se faire sacrer à Chartres, le 27 février 1594. Cet acte lui gagna de nouveaux adhérents parmi les catholiques; à Paris même, centre et cœur de l'opposition, un mouvement commença à se produire en faveur de la paix.

Cette tendance inquiétait vivement les chefs de la Ligue et principalement le duc de Mayenne. Sa mère, la duchesse de Nemours, qui était avec lui dans la capitale, le pressait d'essayer un arrangement : « Mettez ordre à vos affaires, lui disait-elle ;

si vous ne commencez pas à traiter de votre accommodement avec le roi avant de sortir de Paris, vous perdez votre capitale. Je sais qu'on trame déjà le projet de la livrer, et que ceux qui le peuvent, et en qui vous avez le plus de confiance, sont les complices et même les auteurs du complot. »

Lui-même n'était pas sans inquiétude; le 4 février 1594, il écrivait au marquis de Montpezat : « Il n'y a jour qui n'apporte quelque inconvénient à cause de l'inclination du peuple vers le repos, et de la faiblesse qui paraît de notre côté. Je soutiens et arrête ce courant avec le plus de courage que je puis; mais le mal présent est violent; le roi de Navarre aura sous peu de jours une armée de vingt mille hommes, tant Français qu'étrangers. Que sera-ce de nous si nous n'avons pas non-seulement de quoi lui résister, mais les moyens de lui faire perdre la campagne? Je vous peux dire en vérité que, sans ma présence, Paris eût déjà été perdu à cause des grandes factions qui y sont, lesquelles je dissipe et défaits avec toutes les peines du monde, et aussi à cause du peu de secours ou plutôt de la contradiction que je reçois des ministres du roi d'Espagne. »

Le duc avait bien raison de ne pas être rassuré : le gouverneur de Paris, Brissac, qu'il avait lui-même élevé à ce poste, entretenait des intelligences avec les royalistes. Profitant d'une de ses absences, il avait comploté, avec le prévôt des marchands, deux échevins, trois conseillers au Parlement et plusieurs capitaines de quartiers, d'introduire Henri dans Paris, le 22 mars suivant. Le 21, au soir, plusieurs ligueurs, qui ignoraient ses machinations, l'ayant

prévenu que des bruits de trahison couraient dans la ville : « J'ai reçu les mêmes avis, leur répondit-il sans se déconcerter, et j'ai donné tous les ordres nécessaires. Laissez-moi faire et tenez-vous cois, pour ne pas réveiller ceux dont il faut se saisir. Demain matin, vous verrez beau ménage et vous verrez les les partisans de la conciliation bien surpris. »

La nuit fut pluvieuse et sombre; tous les conjurés étaient à leur poste. Aux premières lueurs du jour, deux détachements de l'armée royale se présentèrent sous les remparts; ils furent introduits, l'un par la porte Saint-Denis, l'autre par la porte Neuve. Le roi les suivait de près. En entrant dans la ville, il embrassa Brissac et lui passa son écharpe blanche autour du cou, en l'appelant : « Monsieur le maréchal. » Comme on voulait écarter la foule qui augmentait à chaque instant et l'acclamait avec enthousiasme : « Laissez-les s'approcher, dit-il, ils sont affamés de voir un roi. »

Il alla droit à Notre-Dame, où le clergé averti à temps l'attendait sous le portail avec la croix. On le reçut au chant du *Te Deum* et au cri de « Vive le roi! »

Cependant Henri n'avait point encore obtenu l'absolution du pape. Il envoya à Rome Arnaud d'Ossat et du Perron, qui plus tard furent tous deux cardinaux, avec mission de demander à Clément VIII « sa souveraine absolution des censures par lui encourues et contre lui déclarées à cause de ses erreurs passées, pour plus grande sûreté et repos de son âme et bien de tout son royaume, et pour la réconciliation et réunion d'icelui avec le Saint-Siége. »

Le 2 août, le pape assembla les cardinaux en congrégation générale et leur exposa cette affaire, « la plus grande que le Saint Siége eût eu depuis plusieurs centaines d'années, » de manière à leur laisser comprendre qu'il était entièrement favorable au roi de France. Plus des deux tiers des cardinaux se prononcèrent pour l'absolution, qui fut solennellement accordée le 17 septembre 1595.

Le pape était assis sous le portique de Saint-Pierre, au milieu des cardinaux et de tous les dignitaires de l'Église. Les deux envoyés du roi vinrent baiser ses pieds, puis du Perron lut, à genoux, la confession de son maître et la demande d'absolution. Le procureur du saint-office prononça, au nom du pape, la formule de pardon; puis les chantres entonnèrent le *Miserere*. Le Saint-Père se leva alors et déclara qu'il recevait Henri dans le giron de l'Église, comme roi de France et très-chrétien. Les tambours battirent, les trompettes sonnèrent, le canon du château Saint-Ange tonna, et le peuple, qui remplissait l'immense place de Saint-Pierre, éclata en *Alleluia!*

Cette solennelle réconciliation était le signal de la dissolution de la Ligue. « De là en avant, raconte un contemporain, Mayenne ne battit plus que d'une aile, non plus que la Ligue, qui ressemblait proprement à une corneille déplumée. » Tant que le pape ne s'était pas prononcé, la fraction la plus ardente des Catholiques avait essayé de tenir la campagne, avec l'appui des Espagnols; elle s'était même fait battre à Fontaine-Française en Bourgogne, le 5 juin 1595; mais dès que Mayenne apprit que le roi avait été absous à Rome, il s'empressa de faire sa soumission.

Le 23 septembre, c'est-à-dire cinq jours après le décret d'absolution, Henri IV l'annonça en ces termes à M. de la Chatre : « Je vous envoie les articles d'une trêve générale que j'ai accordée au duc de Mayenne, sur l'instance qu'il m'en a faite, et l'assurance qu'il m'a donnée de la faire recevoir et observer par tous ceux qui font encore la guerre en mon royaume, sous son nom ou sous celui de la Ligue. » Au mois de janvier suivant, un édit royal régla les conditions de la paix : amnistie pour le passé, trois places de sûreté pendant six ans, et une forte indemnité. « Notre œuvre, disait Henri IV dans les considérants, n'eût pas été parfaite, ni la paix entière, si notre très-cher et très-aimé cousin, le duc de Mayenne, chef de son parti, n'eût suivi le même chemin, comme il s'est résolu de faire, sitôt qu'il a vu que notre Saint-Père avait approuvé notre réunion. Cela nous fait mieux sentir son zèle pour la religion, et son affection pour conserver le royaume en son entier, duquel il n'a fait ni souffert le démembrement, lorsque la prospérité de ses affaires semblait lui en donner quelque moyen; et ce qu'il n'a pas voulu faire non plus depuis qu'étant affaibli, il a mieux aimé se jeter entre nos bras que de s'attacher à d'autres remèdes qui pouvaient encore faire durer la guerre longuement. C'est ce qui nous a fait désirer de reconnaître sa bonne volonté, de l'aimer et traiter à l'avenir comme notre bon parent et fidèle sujet. »

La réconciliation fut scellée à Monceau quelques jours après. « Le roi, raconte Sully qui assistait à l'entrevue, s'étant avancé vers Mayenne, l'embrassa par trois fois, l'assurant qu'il était le bienvenu et

qu'il l'embrassait d'aussi bon cœur que si jamais rien ne se fût passé entre eux. M. de Mayenne mit un genou en terre, lui embrassa la cuisse, l'assura de sa très-humble servitude et sujétion. Lors, le roi le prit par la main et se mit à le promener à fort grands pas. M. de Mayenne, qui était incommodé d'une sciatique, le suivit au mieux qu'il pouvait, mais d'assez loin, traînant une cuisse après, fort pesamment. Ce que voyant, le roi, s'étant arrêté, lui dit : « Dites le vrai, mon cousin, je vais un peu vite pour vous; et je vous ai par trop travaillé. — Par ma foi, sire, dit M. de Mayenne, en frappant de sa main sur son ventre, il est vrai; si vous eussiez continué à me promener ainsi, vous m'eussiez tué sans y penser. » Lors, le roi l'embrassa et lui dit, en lui tendant la main : « Allons, touchez là, mon cousin. car pardieu, voilà tout le mal et le déplaisir que vous recevrez jamais de moi. » Dès ce jour, Henri n'eut pas de plus fidèle serviteur que Mayenne; il l'eut en haute estime et l'appela dans ses conseils Même, pour mieux marquer l'oubli du passé, il confia le gouvernement de la Provence au jeune duc de Guise, fils du Balafré.

Cependant les Espagnols restaient encore maîtres de plusieurs places fortes dans la Picardie, l'Artois et la Bretagne. Les chasser était d'autant plus difficile que, par suite de la guerre civile, Henri IV manquait d'argent et de munitions. Le 15 avril 1596, au moment de les attaquer sous les murs d'Amiens, il écrivait à Sully : « Mon ami, je veux vous dire l'état où je me trouve réduit. qui est tel que je suis fort proche des ennemis et n'ai quasi pas de cheval, sur lequel je

puisse combattre, ni un harnais complet que je puisse endosser. Mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints troués au coude; ma marmite est souvent renversée, et, depuis deux jours, je dîne et soupe chez les uns et chez les autres; mes pourvoyeurs disent n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma table, d'autant qu'il y a plus de six mois qu'ils n'ont reçu d'argent. »

Les Espagnols profitèrent de cette situation difficile pour s'emparer de Calais, d'Amiens et de quelques autres places. Mais bientôt Henri IV, ayant repris l'offensive, vint bloquer Amiens,qu'il emporta, après un siège de six mois. Ce succès lui permit de faire honorablement des propositions de paix. Un congrès s'ouvrit à Vervins, en janvier 1598, sous la médiation du pape; la paix y fut signée au mois de mai. Le roi d'Espagne, Philippe II, s'engagea à restituer Calais, Ardres, Doullens, le Catelet et quelques autres places; en retour, il recouvra le comté de Charollais. « Avec ce trait de plume, s'écria Henri IV en apposant sa signature, je viens de faire plus d'exploits que je n'en eusse fait de longtemps avec les meilleures épées de mon royaume. »

Tandis que la Ligue catholique était dissoute, la ligue huguenote, formée après l'abjuration du Navarrais, n'avait fait que se resserrer d'avantage; un grand nombre de ses membres ne pouvaient se faire à l'idée d'obéir à un roi catholique. Malgré les remontrances d'Henri IV, ils continuèrent à former des assemblées, à fortifier des villes et à s'emparer des deniers publics, partout où ils étaient les plus forts. A la suite d'un conciliabule tenu à Ven-

dôme, ils écrivirent à tous leurs coreligionnaires de demeurer fermes dans l'union qu'ils avaient jurée, « comme étant le seul et le plus sûr moyen de leur conservation. » Ils déclarèrent ne vouloir se soumettre, que moyennant de grandes concessions et des places de sûreté. Henri essaya de les apaiser, en leur accordant certaines garanties ; mais ils ne daignèrent pas même les discuter. Le sieur d'Usson répondit, au nom de tous, « que les huguenots ne pouvaient se contenter des réponses du roi, ni sur le point de la religion, ni sur celui de la justice et des sûretés, et que les oppressions qu'on leur faisait souffrir ordinairement les contraindraient de chercher quelque soulagement en eux-mêmes. »

Cette menace de rouvrir l'ère fatale des guerres religieuses effraya les conseillers d'Henri IV. « Il est nécessaire, lui écrivit l'un d'eux, de finir cette assemblée de huguenots, et de renvoyer ces esprits malades chez eux avec quelque contentement. Les ennemis du dehors donnent occasion à ceux de la religion réformée de faire des demandes plus iniques qu'ils ne devraient. Pour les apaiser, il faut leur donner deux cent vingt mille écus pour l'entretien de leurs garnisons et de leurs ministres. Si grande que soit la détresse des finances, il ne faut pas regarder à cette somme, vu que leurs pernicieux desseins tendent au partage du royaume et à la subversion de cette monarchie. »

Le danger était d'autant plus pressant que les huguenots, dans une nouvelle assemblée à Châtellerault, venaient de s'engager par serment, « à employer pour leur défense commune tout ce qu'ils

avaient de biens, de vie et de force. » Ce n'étaient pas de vaines menaces, car leur organisation était redoutable. Ils avaient divisé la France en neuf grandes provinces ou cercles; chaque cercle avait un conseil particulier composé de cinq à sept membres, chargés de fixer et de répartir les impôts du parti, de tenir sur pied les gens de guerre, d'amasser les munitions nécessaires. Cette république calviniste avait ses réunions générales, comprenant neuf députés ou représentants de chacun des neuf cercles. C'était un véritable Etat dans l'Etat, auquel il ne manquait qu'un stathouder ; encore en préparaient-ils ouvertement l'élection, pour l'opposer au roi de France.

Henri crut plus prudent de céder, et signa l'*Édit de Nantes*, le 13 avril 1598. Cet édit autorisait les protestants à exercer leur culte dans deux villes par baillage ou sénéchaussée ; garantissait à leurs ministres une somme annuelle de quatre cent quatre-vingt-quinze mille francs ; créait dans chaque Parlement une chambre spéciale composée de protestants, dite *Chambre de l'Édit* ; leur livrait deux cents villes, avec faculté de les fortifier et d'y entretenir garnison aux frais du trésor royal, pour une somme de deux cent quarante mille livres, environ deux millions ; enfin les déclarait admissibles à tous les emplois civils et militaires.

En signant de pareilles conditions, Henri IV avait voulu, selon son expression, « faire le mariage de la France avec la paix. » Mais, ainsi qu'on devait s'y attendre, il ne réussit qu'à mécontenter les catholiques, qui lui reprochèrent de constituer au milieu

de l'État une véritable république, ayant son budget, sa juridiction, ses armées et ses places fortifiées. Le Parlement de Paris en particulier, refusa obstinément d'enregistrer l'Édit. Henri IV le manda au Louvre : « Ce que j'ai fait, dit-il, est pour le bien de la paix. Vous me voyez dans mon cabinet ; je vous parle, non point en habit royal, ni avec l'épée et la cape, comme mes prédécesseurs, ni comme un prince qui reçoit des ambassadeurs, mais comme un père de famille en pourpoint, qui s'entretient familièrement avec ses enfants. Je sais qu'on a fait des brigues au Parlement et qu'on a suscité des prédicateurs séditieux. C'est le chemin qu'on a pris autrefois pour faire les barricades ; je couperai les racines de toutes ces factions et ferai accourcir ceux qui les fomenteraient. J'ai sauté sur des murailles de villes, je sauterai bien sur des barricades. » Le Parlement céda et l'Édit fut enregistré.

Dès ce moment, Henri IV se donna tout entier à la réorganisation intérieure de l'État ; il ambitionnait la gloire de « remettre l'ordre et de rétablir le royaume en sa plus grande amplitude et magnifique splendeur, et de soulager le peuple de tant de tailles, subsides, foules et oppression. » C'est dans ce but qu'il appela Sully à son conseil des finances. « Vous me promettez, n'est-ce pas, lui dit-il, d'être bon ménager, et que vous et moi nous couperons bras et jambes à *Madame Grivelée* comme vous m'avez dit tant de fois que cela se pouvait faire. » *Madame Grivelée* était, dans le langage du temps, la patronne des exactions financières et de la concussion.

Sully se mit à l'œuvre, en parcourant le royaume

pour se rendre compte de la levée et de l'organisation de l'impôt : « A son approche, les trésoriers de France, receveurs, greffiers, contrôleurs, s'absentaient ou refusaient de produire aucun registre ; il suspendit les uns, intimida les autres, surmonta les obstacles de toute nature, et constata sur les principaux articles de recette et de dépense tant et de telles fraudes, qu'il rassembla cinq cent mille écus, fit placer ces sommes sur soixante-dix charrettes et les conduisit à Rouen, où une assemblée des notables venait de se réunir. »

Les notables étaient au nombre de quatre-vingt : neuf du clergé, dix-neuf de la noblesse, cinquante-deux du Tiers État. Henri IV ouvrit les débats par ces paroles : « Mon désir me pousse à deux glorieux titres, qui sont de m'appeler libérateur et restaurateur de cet État ; pour à quoi parvenir, je vous ai rassemblés. Participez, mes chers sujets, à cette gloire car je vous ai fait assembler pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, bref, pour me mettre en tutelle entre vos mains ; envie qui ne prend guère aux rois à barbe grise et aux victorieux. Mais la violente amour que je porte à mes sujets et l'extrême envie que j'ai d'ajouter ces deux beaux titres à celui de roi me font trouver tout aisé et honorable. »

L'Estoile raconte que Gabrielle d'Estrées, l'une des favorites du roi, assistait à cette séance derrière une tapisserie : « Je n'ai jamais ouï mieux dire, lui dit-elle après la réunion ; seulement je suis étonnée que vous ayez parlé de vous mettre en tutelle. — Ventre saint-gris, c'est vrai, répondit

Henri, mais je l'entends avec mon épée au côté. »

Après trois mois de délibération, l'Assemblée se sépara, en formulant quelques vœux qui n'eurent pas de grands résultats. Ce furent les ministres eux-mêmes qui durent entreprendre l'œuvre des réformes. Les principaux étaient : Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, à la guerre ; Jeannin, aux affaires étrangères ; Bellièvre, et plus tard Sillery, aux sceaux ; Sully, duc de Rosny, aux finances, à l'intérieur, aux fortifications, à l'artillerie et aux bâtiments.

Ce dernier, laborieux et instruit, ambitieux et énergique, mais jaloux, orgueilleux et dur, remplissait véritablement les fonctions de premier ministre. Il avait d'ailleurs toute la confiance de Henri IV : « Je le connais depuis l'âge de douze ans, disait celui-ci ; il ne m'a point abandonné et n'a jamais désespéré de ma fortune. » Sully plaçait dans l'agriculture la principale richesse de l'État. « Le labourage et le pasturage, répétait-il, sont les deux mamelles dont la France est alimentée, et les vraies mines du Pérou. » Aussi, voulait-il, avec raison, que les seigneurs demeurassent dans leurs terres pour les faire valoir, au lieu de venir gaspiller leur fortune à Paris, au milieu des plaisirs de la cour.

Sully porta également son attention sur l'industrie, le commerce et les finances ; mais il le fit sans ménagement et avec cette dureté qui était inséparable de son caractère. Ayant pour but, moins de soulager le peuple que d'augmenter les revenus de l'État, il multiplia les impôts en même temps qu'il en régularisait le recouvrement. Aussi se plaignait-

on hautement et lui reprochait-on ses deux millions de biens, ses deux cent mille livres de pension, dont on faisait remonter jusqu'au roi la responsabilité. Le maréchal d'Ornano ayant dit un jour à Henri IV, « qu'il n'était pas aimé de son peuple, lequel se plaignait étrangement des impositions qu'on lui mettait sus journellement, plus intolérables, sans comparaison, que celles qu'il avait souffertes sous le feu roi pendant les plus grandes guerres. »

— « Ventre-saint gris ! s'écria Henri, je sais bien qu'il y a des brouillons dans mon royaume qui ne demandent qu'à remuer ; mais je les saurai bien châtier ; je ne ferai pas comme le feu roi ; ils trouveront un plus rude joueur que lui. » Cependant, pour faire cesser ces plaintes, il ordonna à Sully de parcourir les campagnes et de se rendre compte de l'état des paysans. Cette enquête fut suivie de la grande ordonnance de 1600, qui supprima les arrérages des tailles de trois années et diminua l'impôt de deux millions.

Afin de s'attacher plus complètement les catholiques, Henri IV rappela l'ordre célèbre des jésuites, que la rivalité du Parlement avait fait bannir. En même temps, il aurait voulu assurer la durée de sa race, par la naissance d'un héritier. Mais séparé depuis quinze ans de sa femme, Marguerite de Valois, il n'avait point eu d'enfant légitime. Il se décida à demander l'annulation de son mariage, pour cause de parenté, de différence de religion et de contrainte. L'ayant obtenue, il épousa, le 9 décembre 1600, Marie de Médicis, nièce du grand-duc de Toscane.

Moins d'un an après, un dauphin naissait de ce mariage.

Ainsi rassuré sur l'avenir de sa dynastie, Henri IV crut pouvoir s'occuper tout entier du *grand dessein* qu'il avait conçu depuis longtemps. Il ne s'agissait de rien moins que d'abaisser la maison d'Autriche et d'établir une paix perpétuelle, au moyen d'un tribunal souverain, destiné à juger les peuples et les rois. Mais cette conception gigantesque, et probablement chimérique, devait être entravée par les dissensions qui troublèrent les dernières années du règne et en précipitèrent le dénoûment d'une façon si tragique.

Le 31 juillet 1602, une première conspiration contre la personne du roi et contre l'État fut punie par la mort de son auteur, le maréchal de Biron, qui eut la tête tranchée à la Bastille. En 1606, une seconde éclata, fomentée par le comte d'Auvergne et le duc de Bouillon. Plusieurs autres furent également découvertes ou avortèrent. C'était un funeste présage.

Le vendredi, 14 mai 1610, Henri IV avait l'intention de se rendre à l'Arsenal, pour voir Sully, qui était souffrant. « Il délibéra longtemps s'il sortirait, raconte Malherbe, et plusieurs fois dit à la reine : « Ma mie, irai-je ? N'irai-je pas ? » Enfin il se résolut d'y aller, et, ayant plusieurs fois baisé la reine, lui dit adieu. Ainsi, n'ayant autour de lui que quelques gentilshommes et des valets de pied, il monta en carrosse. Étant arrivé à la rue de la Ferronnerie, il se rencontra une charrette, qui obligea le carrosse d'aller un peu plus lentement. Ce fut là qu'un abominable assassin, qui s'était rangé contre la prochaine boutique, qui est celle d'un *Cœur couronné percé d'une*

flèche, se jeta sur le roi et lui donna, coup sur coup, deux coups de couteau dans le côté gauche. Le roi jeta quelque petit cri. M. de Montbazon lui ayant demandé : « Qu'est-ce, sire ? » il lui répondit très bas : « Ce n'est rien. » Voilà les seules paroles qu'il dit depuis qu'il fut blessé. Ensuite il ferma les yeux pour ne plus les rouvrir. Tout aussitôt le carrosse tourna vers le Louvre. Le roi fut mis sur son lit, où chacun allait lui donner de l'eau bénite. Je ne vous dis rien des pleurs de la reine; cela se doit imaginer. Pour le peuple de Paris, je crois qu'il ne pleura jamais tant qu'à cette occasion. »

L'auteur de cet abominable attentat, s'appelait Ravaillac. Etait-ce un fanatique isolé ? Etait-ce l'instrument aveugle des haines politiques ou religieuses ? L'histoire est muette sur ce point et probablement le sera toujours.

LIVRE ONZIÈME

ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE MODERNE

Richelieu et Mazarin

1610 — 1661

En fermant l'ère des guerres religieuses, Henri IV a inauguré une période de réparation et de prospérité, dont nous allons voir la continuation sous Louis XIII et pendant la première partie du règne de Louis XIV.

Deux illustres ministres, Richelieu et Mazarin, répriment les révoltes des seigneurs, suppriment les faveurs et les fêtes de la cour, et par conséquent obligent la noblesse à reporter son activité sur l'agriculture et à demander une légitime influence aux saines pratiques de la vie rurale. Ainsi disparaissent peu à peu les maux causés dans les campagnes par la longue absence des grands propriétaires, qui venaient dépenser à la cour et dans les villes les revenus de leurs domaines.

D'autre part, Louis XIII, en réagissant par son exemple contre les mauvaises mœurs de la période précédente, affermit la réforme intellectuelle et

morale déjà provoquée par la restauration de la paix religieuse. Sous son règne et sous le suivant, brillèrent une foule d'individualités éminentes : saint François de Sales, saint Vincent de Paul, sainte Jeanne de Chantal, Olier, de Rancé, Bossuet, Gassendi, Pascal, Descartes, Malherbe, la Fontaine, Corneille, Boileau, Molière, Racine, Fléchier, etc.

Alors l'influence de notre pays se fit sentir dans toute l'Europe; partout les classes élevées s'empressèrent d'adopter notre langue, nos idées et nos habitudes.

Malheureusement, Richelieu, Mazarin et les autres ministres de cette grande époque, ne profitèrent de leur victoire sur la noblesse, les parlements et la bourgeoisie, que pour établir, par les procédés trop faciles d'une centralisation excessive, le règne de la *monarchie moderne*. Ils obtinrent ainsi, il est vrai, une prospérité éclatante, mais factice et éphémère, que nous verrons s'écrouler rapidement dans les deux périodes suivantes.

CHAPITRE PREMIER

SOUMISSION DE LA NOBLESSE

Marie de Médicis et Richelieu

1610-1635.

I

1610-1624.

Marie de Médicis; elle est déclarée régente. — Le florentin Concini. — Conciliabules des protestants et exigences des seigneurs. — Réunion des États généraux. — Arrestation de Condé. — Appréhensions de Concini. — Sa mort. — Le duc de Luynes au pouvoir. — Soulèvement des protestants. — Hostilités dans le Midi. — Mort du duc de Luynes. — Duplessis de Richelieu, évêque de Luçon, est fait cardinal; il entre dans le conseil du roi.

Henri IV laissait le pouvoir entre les mains d'un enfant et d'une femme : Louis XIII, à peine âgé de sept ans, et l'altière Marie de Médicis.

Le jeune prince avait été élevé sévèrement. Son père écrivait un jour à sa gouvernante, madame de Montglas : « Je me plains de ce que vous ne m'avez pas mandé que vous aviez fouetté mon fils, car je veux et vous commande de le fouetter toutes les fois qu'il fera l'opiniâtre en quelque chose de mal, sachant bien par moi-même qu'il n'y a rien au monde qui fasse plus de profit que cela, ce que je reconnais par expérience m'avoir profité; car, étant de son

âge, j'ai été fort fouetté. » Il écrivait en même temps à la reine Marie de Médicis : « D'une chose je vous assure, c'est qu'étant de l'humeur que je vous connais, et prévoyant celle de votre fils, vous, entière, pour ne pas dire têtue, madame, et lui opiniâtre, vous aurez sûrement maille à partir ensemble. »

Henri IV connaissait bien la reine mère, pour laquelle d'ailleurs il n'avait jamais ressenti beaucoup d'affection. On la disait « courageuse, hautaine, ferme, discrète, glorieuse, opiniâtre, vindicative et méfiante, disposée à la paresse, peu curieuse des affaires, et n'aimant de la royauté que la pompe et les honneurs. »

Deux heures seulement après la mort du roi, comme on discutait au Parlement la constitution de la régence, un des favoris de la reine, le duc d'Épernon, entra subitement dans la salle, et, mettant la main sur son épée : « Elle est encore dans le fourreau, s'écria-t-il, mais si la reine n'est pas déclarée régente, je prévois qu'il faudra l'en tirer, ce qui peut se faire aujourd'hui sans péril, mais ne pourra se faire demain sans trouble et sans carnage. » Dans les moments de crise, le succès demeure toujours aux plus audacieux : les gens de robe s'inclinèrent et déclarèrent Marie de Médicis régente du royaume.

Le nouveau règne s'ouvrait sous de fâcheux auspices ; les ministres du précédent avaient disparu ou étaient sur le point de disparaître, et pour les remplacer Marie de Médicis n'avait à présenter à la France qu'un obscur favori, venu d'Italie parmi les gens de sa suite.

Concino Concini, fils d'un notaire florentin, était un esprit médiocre, mais souple et insinuant, très-

avide d'honneurs et de richesses. La régente, dont il était le conseiller intime, le nomma successivement marquis d'Ancre, gouverneur d'Amiens, de Péronne, de Dieppe, et enfin maréchal de France. Sully dut lui céder la direction des affaires, mais ce ne fut pas sans dépit. « Nous allons tomber dans la faction contraire à celle de France, dit-il; partant, c'est aux bons Français, surtout aux huguenots, à se tenir sur leurs gardes. »

Les protestants comprirent cet appel ; ils se réunirent à Saumur autour du duc de Rohan, « qui pensait, dès lors, à hasarder tout, et périr ou faire une république. » On s'y entretint d'une union générale et du partage de la France en départements ; on y protesta contre la disgrâce de Sully ; on réclama l'extension du culte calviniste, de nouvelles places de sûreté, des assemblées périodiques, un traitement pour les ministres. La régente essaya d'arrêter ce commencement d'insurrection en accordant de fortes indemnités aux chefs huguenots, particulièrement à Sully.

De pareilles concessions encouragèrent les prétentions de la noblesse. On répétait hautement dans les salons et à la cour : « Le temps des rois est passé; celui des grands et des princes est venu : il nous faut bien faire valoir. » Le prince de Condé était un des plus exaltés, « mais ce n'était que pour se faire mieux acheter : il demeura fort soumis tant que l'argent de la Bastille lui fut libéralement départi, aussi bien qu'à ses amis. » Quand il vit le trésor épuisé, il se plaignit de nouveau de la marche du gouvernement et de la faveur de Concini. Le ministre italien négo-

cia, et obtint la soumission momentanée des seigneurs, à force de pensions, de charges et d'argent, et sous la promesse de convoquer prochainement les États généraux.

Les États se réunirent à Sens le 20 octobre 1614; le clergé y comptait 140 membres, la noblesse 132, le tiers état 192. Tout se passa en discussions stériles.

Parmi les membres de cette assemblée figurait l'homme qui devait engager contre la noblesse une lutte décisive. L'évêque de Luçon, Armand Jean Du Plessis, bientôt si fameux sous le nom de cardinal de Richelieu, y siégeait, député à la fois par le clergé de Loudun et par celui du Poitou.

En face des prétentions des seigneurs, et des menées des protestants, la reine-mère prit un parti énergique. Le 1er septembre 1616, elle fit arrêter au milieu du Louvre et enfermer à la Bastille le prince de Condé. Les ducs de Bouillon, de Vendôme, de Longueville, avertis à temps, furent assez heureux pour prendre la fuite.

Ce coup d'audace sembla rétablir l'autorité toujours chancelante de Concini. Néanmoins croyant utile, pour déjouer les intrigues de ses ennemis, de surveiller le roi plus étroitement, il voulut régler même ses plaisirs et lui défendit de sortir de Paris. Malgré ces précautions, il n'était pas sans quelques inquiétudes. Il s'en ouvrit un jour au comte de Bassompierre : « J'ai appris à connaître le monde, et je sais que l'homme arrivé à un certain point de bonheur en descend aussi rudement qu'il s'est élevé plus haut. Quand je suis venu en France, je n'avais pas un sou vaillant et je devais plus de huit mille écus. Mon

mariage et les bonnes grâces de la reine m'ont donné beaucoup d'avancement, de charges et d'honneurs. Dès que j'ai senti le vent tourner, j'ai pensé à faire retraite et à jouir en paix des grands biens que nous avions conquis. C'est ma femme qui s'est opposée à cette volonté. A chaque coup de fouet que la fortune nous donne, je continue de la presser. Dieu sait si les avertissements nous ont manqué. La mort de ma fille est le dernier, et, si nous ne l'écoutons, notre chute est prochaine. » Ces appréhensions furent bientôt justifiées.

Le jeune Louis XIII avait parmi ses amis le brillant Albert de Luynes, avec lequel il aimait à dresser de petits oiseaux de proie. Celui-ci s'efforçait de lui persuader que Concini était la cause de tous les troubles qui désolaient la France, et il l'exhortait à secouer une honteuse tutelle.

Le 24 avril 1617, sur l'ordre du roi, Vitry, capitaine des gardes, enjoignit à quelques-uns de ses officiers de se trouver en armes à la porte du Louvre. Quand le maréchal d'Ancre s'y présenta, il lui mit la main sur l'épaule. « J'ai ordre du roi de vous arrêter, lui dit-il. — Moi! » s'écria le maréchal surpris, en essayant de résister. Au même instant, plusieurs coups de feu partirent et il tomba mort. Le roi avait ordonné de ne recourir à la force, qu'en cas de résistance.

Aussitôt après l'événement, le colonel d'Ornano vint l'annoncer à Louis XIII : « Sire, lui dit-il, à cette heure vous êtes roi, le maréchal d'Ancre est mort. »

La chute du favori entraîna celle de sa protectrice.

Après quelques tentatives d'opposition, Marie de Médicis fut contrainte de se retirer à Blois et de laisser au duc de Luynes la direction des affaires. Du fond de son exil, elle essaya bien de fomenter une révolte ; mais ses troupes ayant été vaincues dans une escarmouche aux ponts de Cé, près d'Angers, elle dut renoncer à toute entreprise nouvelle. « J'ai régné pendant sept ans, dit-elle, mais je vois bien qu'il ne faut plus penser qu'à la couronne du ciel. » Le duc de Luynes reçut, en récompense de sa victoire, l'épée de connétable, avec la charge de garde des sceaux.

A la faveur de ces discordes, les protestants poursuivaient, sans être inquiétés, leurs projets d'indépendance. Le 10 mai 1621, ils tinrent à La Rochelle une grande assemblée. « Une commission de neuf membres, raconte un historien protestant, fut chargée de présenter et fit adopter un projet d'organisation militaire qui divisa la France en huit cercles ayant chacun un conseil particulier, un chef militaire et un ministre prédicant. Les deniers royaux, tailles, aides et gabelle devaient être saisis pour les besoins de l'armée ; les biens de l'Église catholique confisqués et leurs revenus appliqués aux dépenses de la guerre et à la solde des ministres du culte. Ce n'était rien moins qu'une république protestante, organisée sur le modèle des Provinces-Unies. » Dans les pays où ils étaient les plus forts, particulièrement en Béarn, les protestants étaient allés plus loin : ils avaient interdit absolument tout culte catholique et s'étaient emparés des biens ecclésiastiques.

Louis XIII se décida à intervenir. « C'est l'intention du roi, dit le duc de Montmorency aux protes-

tants de Villeneuve-de-Berg, que tous ses sujets soient également libres dans l'exercice de leur religion ; vous ne serez point troublés dans la vôtre ; mais j'empêcherai bien que vous ne troubliez les catholiques dans la leur. » Le roi appuya cet avis par une intervention armée dans le Béarn : il rétablit le culte catholique, fit rendre au clergé ses biens et réunit la province à la couronne (1620).

Les Huguenots ne se tinrent pas pour battus. Au mois de janvier suivant, ils convoquèrent à La Rochelle une nouvelle assemblée, protestèrent contre les malheurs de « leurs fréres de Béarn, » et proclamèrent la nécessité d'un soulèvement général. A cet effet, ils demandèrent des secours à la Hollande, à l'Angleterre, aux protestants d'Allemagne, et déclarèrent tous les biens des églises catholiques confisqués. Cet acte était appelé « loy fondamentale de la république des églises réformées de France et de Béarn. »

Montauban, où le duc de Rohan s'était enfermé, devint le centre de la révolte. L'armée royale, forte de vingt mille hommes et commandée par le duc de Luynes, parut bientôt sous les murs de la ville. Le siège commença et se prolongea pendant deux mois et demi sans aucun succès.

Désespérant d'emporter la place, Luynes s'empara des petites villes de Monheur et de Nègrepelisse, aux environs de Toulouse ; mais il contracta dans cette campagne une fièvre qui l'enleva après trois jours de maladie, le 14 décembre 1621. « Ce qui surprit merveilleusement, raconte Fontenoy-Mareuil, fut que cet homme si grand et si puissant se trouva néan-

moins tellement abandonné et méprisé que, pendant deux jours qu'il fut à l'agonie, à peine y avait-il un de ses gens qui voulût demeurer dans sa chambre ; et quand on porta son corps pour être enterré, au lieu de prêtres qui priassent pour lui, j'y vis de ses valets jouer au piquet sur son cercueil, pendant qu'ils faisaient repaître leurs chevaux. »

La mort du duc de Luynes rendit à la reine-mère une partie de son influence ; elle en usa, pour faire donner le chapeau de cardinal à son favori du Plessis de Richelieu, évêque de Luçon, et pour l'introduire au conseil royal, Un tel homme ne pouvait rester longtemps au second rang : il avait le tempérament des grands ministres et des grands dominateurs. « Je n'ose rien entreprendre, disait-il, sans y avoir bien pensé, mais quand une fois j'ai pris ma résolution, je vais droit à mon but, je renverse tout, et je couvre tout de ma robe rouge. »

II

1624-1635.

Plan de gouvernement de Richelieu. — Caractère de Louis XIII. — Portrait de Gaston d'Orléans. — Cabales des seigneurs. — Arrestation du maréchal d'Ornano et de ses complices. — Exécution de Chalais. — Répression des duels : exécution de Bouteville et de Deschapelles. — Assemblée des notables. — Révolte des protestants. — Siège et prise de La Rochelle. — *Journée des dupes.* — Arrestation et mort des deux Marillac. — Exil volontaire de Marie de Médicis. — Révolte de Gaston d'Orléans. — Bataille de Castelnau. — Soumission de Gaston. — Exécution de Montmorency. — Arrestation de Cinq-Mars et de Thou ; leur exécution.

Le cardinal de Richelieu apportait au pouvoir un plan complet de gouvernement, qu'il exposait en ces

termes à Louis XIII quelques années après : « Lorsque Votre Majesté se résolut de me donner en même temps, et l'entrée dans ses conseils et grande part en sa confiance pour la direction de ses affaires, je puis dire avec vérité que les huguenots partageaient l'État avec elle, que les grands se conduisaient comme s'ils n'eussent pas été ses sujets, et les plus puissants gouverneurs de provinces comme s'ils eussent été souverains en leurs charges. Je puis dire encore que les alliances étrangères étaient méprisées, les intérêts particuliers préférés aux publics, votre majesté royale ravalée. Je vous promis d'employer toute mon autorité pour ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des grands, réduire tous ses sujets en leur devoir, et relever son nom dans les nations étrangères. »

C'est à affaiblir les grands et les huguenots que Richelieu appliqua d'abord son inflexible volonté; mais il le fit en habile politique : « Il ne faut pas abaisser les grands quand ils se gouvernent bien, dit-il à Louis XIII, il ne faut pas les tenir pour suspects à cause de leur seule puissance, mais considérer leurs actions. C'est chose injuste que de vouloir donner exemple par la punition des petits, qui sont arbres qui ne portent pas d'ombre; et de même qu'il faut bien traiter les grands faisant bien, c'est eux aussi qu'il faut plutôt tenir en discipline. Châtier pour des fautes légères marque plutôt le gouvernement de cruauté que de justice et met le prince en haine et non en respect. Et quand on ne châtie que des personnes de basse naissance, la plus noble partie se rit de telles punitions et les croit plutôt

ordonnées pour les malheureux que pour les coupables. »

Le prince qui devait couvrir de son nom cette politique énergique venait d'atteindre sa majorité. C'était un jeune homme faible, maladif et taciturne, mais d'une haute valeur morale, d'une volonté ferme et éclairée, aussi capable de comprendre que de soutenir son grand ministre.

Le chef de la noblesse était le frère même du roi, Gaston, duc d'Anjou, à peine âgé de dix-huit ans. Il était frivole et ambitieux, sans caractère et sans énergie, l'instrument plutôt que la tête de l'opposition des seigneurs. « Il avait, dit le cardinal de Retz, à l'exception du courage, tout ce qui était nécessaire à un honnête homme, mais la faiblesse régnait dans son cœur par la frayeur, et dans son esprit par l'irrésolution ; il entra dans toutes les affaires parce qu'il n'avait pas la force de résister à ceux qui l'y entraînaient, et il en sortit toujours avec honte parce qu'il n'avait pas le courage de les soutenir. » Autour de lui se groupaient tous les mécontents, tous ceux qui, à la faveur des troubles de l'État, espéraient servir leurs intérêts privés ; ils n'attendaient qu'un prétexte pour former des intrigues et des complots contre le cardinal, dont ils voyaient avec jalousie la faveur et la puissance.

Le mariage de Gaston leur fournit l'occasion qu'ils cherchaient. Afin de s'assurer une alliance à l'extérieur, ils proposèrent une princesse étrangère ; par un motif opposé, le cardinal présenta mademoiselle de Montpensier, de la maison de Guise, la plus riche héritière du royaume. « Il courait à la cour et dans

tout l'État, dit Richelieu dans ses *Mémoires*, qu'il se tramait une grande cabale, et les cabalistes disaient tout haut que, sous ce ministère, on pourrait tout oser impunément, parce qu'il n'était pas dangereux ennemi. » Le cardinal confondit cette assurance, en faisant arrêter et enfermer à Vincennes le maréchal d'Ornano, un des chefs les plus remuants de la cabale.

A cette nouvelle, Gaston courut chez l'audacieux ministre : « Est-ce vous, lui dit-il, qui avez osé donner au roi un pareil conseil?

— Oui, c'est moi, » répondit Richelieu, sans s'émouvoir.

Gaston résolut de se venger ; il convint avec le duc de Vendôme, fils naturel d'Henri IV, avec le frère du duc, le Grand-Prieur, avec le comte de Chalais et sept autres jeunes gens, de demander à dîner au cardinal, dans sa maison de campagne de Fleury, et de le tuer. Mais Chalais, effrayé des conséquences de cet acte, alla tout révéler. Quelques jours après, comme les deux Vendôme étaient venus trouver le roi à Blois : « Mon frère, dit celui-ci au duc, en lui mettant la main sur l'épaule, j'étais impatient de vous voir. » Le lendemain matin, 15 juin, ils furent l'un et l'autre arrêtés dans leur lit. « Je vous avais bien averti, dit le duc à son frère, que le château de Blois était un lieu funeste pour les princes. »

Après avoir révélé, le projet de la *cabale*, Chalais, jeune étourdi sans consistance, était entré dans une nouvelle intrigue également dirigée contre la vie du cardinal. Celui-ci ne se laissa pas devancer ; il comptait sur la parole du roi qui lui avait dit : « Assurez-

vous que, quiconque vous attaquera, vous m'aurez pour second. » Le 8 juillet, Chalais fut arrêté pendant son sommeil. Ce nouvel acte d'énergie décida Gaston à se soumettre et à épouser la protégée du cardinal ; en récompense, le roi lui accorda le titre et l'apanage du duc d'Orléans.

En apprenant ce mariage, dans sa prison, Chalais ne put s'empêcher de s'écrier : « Voilà une action de haut biseau, d'avoir non seulement dissipé une grande faction, mais d'avoir, en ôtant le sujet, anéanti l'espérance de la rallier. C'est bien employé qu'ils aient pris Monsieur entre bond et volée. »

Richelieu voulait faire sur Chalais un exemple capable d'effrayer ses ennemis. En vain la mère du jeune prisonnier écrivit au roi : « Je vous l'ai donné à huit ans, Sire, il est petit-fils du maréchal de Montluc et du président Jeannin ; les siens vous servent tous les jours, mais n'osent se jeter à vos pieds de peur de vous déplaire ; ils vous demandent cependant avec moi la vie de ce misérable. » Tout fut inutile. Le 18 août 1626, Chalais fut condamné à mort par une chambre de justice : « Si je pensais que ma vue ne l'attendrît pas trop, dit sa mère, en apprenant la terrible nouvelle, je l'irais trouver et ne l'abandonnerais point que sa tête ne fût séparée de son corps. » Les amis de Chalais espérèrent, un moment, le sauver, en enlevant le bourreau ; mais on réquisitionna un criminel subalterne qui n'abattit la tête du malheureux qu'au trente et unième coup.

Quelques semaines après, le maréchal d'Ornano mourait dans sa prison ; le 28 février de l'année suivante, le Grand-Prieur de Vendôme succombait éga-

lement, dans la sienne. Seul, son frère le duc, obtint sa grâce, après une longue information.

Depuis longtemps, malgré les édits formels d'Henri IV, la fureur des duels décimait la noblesse et troublait l'État. Richelieu fit revivre ces édits, en annonçant qu'il veillerait à leur exécution. Par une bravade de gentilhomme, le comte de Bouteville, de l'antique famille des Montmorency, et le comte Deschapelles parièrent qu'ils se battraient contre deux autres seigneurs, au milieu de Paris, sur la Place Royale. Ils tinrent parole. Le comte Deschapelles tua son adversaire. Les coupables furent déférés au Parlement, et Richelieu soutint l'accusation dans un *Mémoire au Roi* : « Leurs crimes sont si publics, dit-il, que nul ne peut improuver le châtiment, et leur extraction si bonne, qu'en ne leur pardonnant pas, vos édits seront dans un perpétuel respect. Il est question de couper la gorge aux duels, ou aux édits de votre Majesté..... Il vaut mieux conserver quantité de noblesse par la perte de deux personnes de condition que d'exposer mille gentilshommes à leur perte par le salut de deux particuliers. » Le Parlement, aussi ferme que le ministre, prononça la peine de mort contre Bouteville et Deschapelles. L'exécution eut lieu en place de Grève. « Ils reçurent la nouvelle de la mort avec même visage qu'ils eussent fait celle de la grâce; en sorte qu'on vit mourir comme des saints ceux qui avaient vécu comme des diables, et servir à l'extinction des duels ceux qui n'avaient eu d'autre soin que de les fomenter. »

Une assemblée des notables, réunie le 2 décembre 1626 et composée de membres du clergé, de

la petite noblesse et de la bourgeoisie, à l'exclusion des grands seigneurs, approuva la politique énergique du cardinal. Elle s'y associa même, en votant la démolition des forteresses, villes et châteaux où les perturbateurs de la paix publique cherchaient un dernier asile. A la fin de la réunion le roi déclara « vouloir travailler à mettre tous ses sujets en l'unité de l'Église par douceur, amour et patience; maintenir les prétendus réformés en toute la liberté à eux accordée, en attendant qu'il plût à Dieu les ramener au giron de son Église, délivrer ses sujets de toutes les vexations, rétablir le commerce, enfin diminuer les charges du pauvre peuple. »

En exécution du vote de l'assemblée, Richelieu s'empressa de faire démolir dans tout le royaume les principales places fortes où les rebelles trouvaient un asile. La plus importante de toutes, La Rochelle, était, depuis les guerres de religion, au pouvoir des huguenots; ils en avaient fait le centre de leur résistance au pouvoir royal. Richelieu n'attendait qu'une occasion favorable, pour tourner contre cette ville toutes ses forces, lorsque les protestants vinrent la lui fournir d'eux-mêmes.

Le 11 septembre 1627, ils étaient réunis à Uzès en assemblée générale, quand leur chef, le duc de Rohan, donna lecture d'une lettre de leurs coreligionnaires de La Rochelle, annonçant que « le roi d'Angleterre avait accordé son aide, et promis de n'en pas démordre jusqu'à ce que les réformés eussent un ferme repos et solide contentement, pourvu qu'ils secondassent ses efforts. « Je vous y convie au nom de Dieu, ajouta le duc de Rohan, et pour moi, lorsque

je serais seul, abandonné de tous, je suis déterminé à poursuivre cette sainte cause jusqu'à la dernière goutte de mon sang et jusqu'au dernier soupir de ma vie. » L'assemblée accueillit avec enthousiasme l'intervention du roi d'Angleterre, et la nouvelle que son premier ministre, le duc de Buckingham, venait d'aborder à l'île de Ré, avec une flotte de quatre-vingt-dix vaisseaux, montés par seize mille hommes.

Richelieu apprit ces préparatifs avec un secret contentement : « le moment est enfin venu, dit-il, d'exterminer le parti huguenot, qui depuis cent ans divise l'État; tant que les huguenots auront le pied en France, le roi ne sera jamais le maître au dedans, ni ne pourra entreprendre aucune action glorieuse au dehors, ni rabattre l'orgueil des grands qui regardent toujours La Rochelle comme une citadelle à l'ombre de laquelle ils peuvent faire valoir impunément leur mécontentement. »

De leur côté, les habitants de La Rochelle se préparaient à une énergique résistance. Ils choisirent pour maire un intrépide marin, Jean Guiton, qui s'écria, en tirant son poignard : « J'accepte l'honneur que vous me faites, mais à cette condition que ce poignard servira à percer le cœur de quiconque osera parler de se rendre, le mien tout le premier, si jamais j'étais assez malheureux pour condescendre à cette lâcheté. »

Richelieu enveloppa la ville, du côté de la terre, par une ligne de circonvallation de trois lieues; du côté de la mer, par une digue gigantesque de sept cents toises qui fermait l'entrée de la rade. Trois fois la flotte anglaise, commandée par Buckingham, es-

saya de forcer la digue, trois fois elle fut repoussée avec des pertes considérables. Richelieu, tour à tour général, ingénieur et administrateur, était présent sur tous les points menacés. Enfin, après quatorze mois de résistance, les Rochellois, à bout de vivres et de ressources, et ne comptant plus dans la ville que cent cinquante-quatre hommes de garnison, ouvrirent des négociations. Louis XIII, usant de clémence, leur accorda la vie, les biens et l'exercice de leur religion (28 octobre 1628).

Beaucoup de seigneurs, qui avaient embrassé la réforme, comme moyen d'opposition, considérèrent la prise de La Rochelle comme un coup porté à la noblesse entière : « Nous pouvons bien dire maintenant, répétaient-ils, que nous sommes tous perdus. »

Ils essayèrent cependant encore une fois de reconquérir par l'intrigue ce qu'ils avaient perdu par la force. Marie de Médicis devint le centre du complot. Il ne s'agissait de rien moins que d'arracher au roi la promesse de congédier son ministre. Pour mieux cacher son but, la reine-mère comblait ce dernier de prévenances. « Elle espérait, raconte Richelieu, opprimer avec d'autant plus de facilité son serviteur que moins il s'en donnait de garde ; elle le regardait d'un bon œil, recevait ses devoirs et ses respects à l'ordinaire, et lui parlait avec autant d'apparence de confiance comme si elle la lui avait portée entière. »

Le 12 novembre 1630, tandis que la reine-mère et le roi s'entretenaient ensemble au palais du Luxembourg, « le cardinal y arriva ; ayant trouvé la porte de la chambre fermée, il entra dans la galerie et vint heurter à la porte du cabinet, où personne ne

lui répondit. Impatienté d'attendre, et sachant les êtres de la maison, il entra par la petite chapelle, ce dont le roi fut un peu étonné et dit à la reine tout éperdu : « Le voici ! » croyant bien qu'il éclaterait. M. le cardinal, qui s'aperçut de cet étonnement, leur dit : « Je m'assure que vous parliez de moi. » La reine lui répondit : Non faisions. » Sur quoi, lui ayant répliqué : « Avouez-le, madame, » elle lui dit que oui, et là-dessus se porta avec grande aigreur contre lui, déclarant au roi « qu'elle ne veut plus aimer le cardinal, ni le voir en sa maison, ni aucun de ses parents et amis, auxquels elle donna incontinent congé, et non seulement à eux, mais jusqu'au moindre de ses officiers qui lui avaient été donnés de sa main. »

La partie semblait perdue pour le cardinal. Les courtisans, toujours à l'affût des places, accouraient déjà au Luxembourg autour de Marie de Médicis. « Des courriers volaient porter la bonne nouvelle à Madrid, à Vienne, à Bruxelles, à Turin. On racontait que le maudit cardinal faisait ses paquets, que déjà ses mulets filaient sur le Havre, par la route de Pontoise; » on répétait ouvertement que le nouveau favori de la reine-mère, le garde des sceaux Michel de Marillac, aurait sa succession.

Cependant Louis XIII n'était pas sans quelque hésitation; il avait le jugement droit, appréciait les qualités de son ministre, et savait placer le bien de l'État au-dessus de l'intérêt des partis. Richelieu, qui s'attendait à chaque instant à être disgracié, reçut tout-à-coup l'ordre de se rendre sur-le-champ auprès du roi à Versailles.

Le roi et le cardinal s'entretinrent longuement; les

malentendus furent dissipés, si bien qu'en signe de réconciliation, Louis « fit bonne chère à son ministre et le logea en une chambre au-dessous de la sienne. » Cette révolution de palais porte dans l'histoire le nom de *journée des dupes*.

Le lendemain, le garde des sceaux Michel de Marillac, qui espérait être nommé ministre à la place du cardinal, reçut l'ordre de rendre les sceaux et apprit que des exempts étaient à sa porte pour s'assurer de sa personne. Son frère, le maréchal, fut également arrêté. « Je puis protester, dit-il, de n'avoir rien fait contre le service du roi ; la vérité est que mon frère le garde des sceaux et moi avons toujours été serviteurs de la reine-mère ; il faut qu'elle ait eu le dessous et que M. le cardinal l'ait emporté contre elle et ses serviteurs. » Richelieu fut inflexible : après une procédure de dix-huit mois, le maréchal fut condamné à mort et exécuté le 10 mai 1632. Son frère mourut trois mois après, en exil, d'une maladie de langueur.

Cet exemple ne suffit pas à Richelieu. Fidèle à sa politique, qui consistait à frapper haut, il demanda au roi de choisir entre sa retraite et celle de la reine-mère. « Sa Majesté, sans hésiter, pria sa mère de se retirer en quelqu'une de ses maisons, lui désignant particulièrement Moulins ; afin qu'elle y fût avec le plus de contentement, elle lui en offrit le commandement et celui de toute la province. » Trop fière pour ceder, Marie de Médicis s'enfuit de Compiègne au milieu de la nuit, et gagna Bruxelles, accompagnée d'un seul serviteur (1631). Elle ne devait plus revenir de ce lieu d'exil, où elle mourut quelques années après.

Gaston d'Orléans prit également un parti extrême. Il se rendit chez Richelieu, « fort accompagné, et lui dit que, tant qu'il avait pensé que le cardinal le servirait, il l'avait bien voulu aimer ; maintenant qu'il voyait qu'il manquait à tout ce qu'il lui avait promis, il venait retirer la parole qu'il lui avait donnée de l'affectionner. » Quelques jours après, il quittait la France et se retirait auprès du duc de Lorraine. Avec l'aide de ce prince, il réunit dix-huit cents hommes de mauvaises troupes espagnoles, avec lesquelles il rentra en France au mois de juin 1632. Il se dirigea vers le Languedoc, où l'attendait un puissant auxiliaire, Henri de Montmorency, maréchal de France et gouverneur de la province. Celui-ci ne se faisait pas illusion sur les conséquences de la révolte dans laquelle il s'engageait. « Si nous battons l'armée du roi, disait-il, nous ne manquerons pas de villes ; sinon, il nous faudra aller faire notre cour à Bruxelles. » Richelieu ne devait pas même lui laisser ce dernier parti : » Je n'ai pas rompu le premier avec eux, » dit-il froidement, en prenant la route du Midi.

L'armée royale, commandée par le maréchal de Schomberg, rencontra les forces des rebelles près de Castelnaudary, le 1er septembre 1632. Ces derniers combattirent en gens de cœur. Enfin Montmorency, couvert de dix-sept blessures, fut fait prisonnier. Quant à Gaston d'Orléans, aprés avoir essayé de rallier ses troupes, il céda à sa nature pusillanime et fit sa soumission au roi ; il jura d'aimer les partisans du gouvernement, et en particulier M. le cardinal ; il s'engagea à ne prendre aucun intérêt à ceux qui

s'étaient liés à lui en cette occasion pour faire leurs affaires, et à ne pas se plaindre quand le roi leur ferait subir le châtiment qu'ils avaient mérité.

C'était signer la comdamnation de Montmorency. Celui-ci « attendait la mort avec une résolution qui n'est pas imaginable, » dit l'auteur de ses *Mémoires*. Il déchira le manuscrit qu'on avait préparé pour sa défense, en disant qu'il « avait toujours résolu de ne point chicaner sa vie ». « Sa Majesté, dit Richelieu, s'était confirmée en sa volonté de faire en ledit sieur de Montmorency une justice exemplaire à tous les grands du royaume à l'avenir, comme le feu roi son père l'avait fait en la personne du maréchal de Biron. »

En arrivant à Toulouse, où il avait été transféré, Montmorency demanda un confesseur : « Mon père, lui dit-il, je vous prie de me mettre tout à cette heure dans le chemin du ciel le plus court et le plus certain que vous pourrez, n'ayant plus rien à espérer ni à souhaiter que Dieu. »

Le 30 octobre au matin, le prêtre vint l'appeler. « *Surgite, eamus*, répondit-il, en se réveillant, voilà l'heure de guérir toutes mes plaies par une seule. » Après la lecture de l'arrêt, il dit à ses juges : « Je vous remercie, messieurs, et vous prie de dire à tous ceux de votre corps, que je tiens cet arrêt de la justice du roi pour un arrêt de la miséricorde de Dieu. » En marchant à l'échafaud, il salua ceux de ses amis qu'il reconnut, posa avec peine la tête sur le billot, à cause de ses nombreuses blessures, et dit tout haut, au moment de recevoir le coup de mort : « *Domine Jesu, accipe spiritum meum.* »

Pour affermir sa victoire sur la noblesse, Richelieu institua un certain nombre *d'intendants*. Il eut ainsi, dans chaque province, des représentants dévoués, choisis pour la plupart dans la bourgeoisie, et réunissant entre leurs mains les diverses parties de l'administration.

Pendant les années suivantes, quelques complots sans conséquence furent encore tramés contre le cardinal ; mais ils furent heureusement déjoués. Le dernier cependant eut un dénoûment plus tragique.

Le 21 juin 1642, on lisait dans la *Gazette de France*, sans aucun commentaire : « Le roi a fait arrêter le marquis de Cinq-Mars, grand écuyer de France. »

Cinq-Mars était un jeune homme brillant et spirituel, attaché à la personne de Louis XIII, qui en avait fait son favori, et l'avait nommé maître de la garde-robe et grand écuyer. Cédant à son esprit remuant, il s'était engagé, à la suite de Gaston d'Orléans, dans une intrigue contre le cardinal.

Mais, comme toujours, Richelieu était sur ses gardes : il parvint à se procurer une copie du traité signé avec l'Espagne, et la mit sous les yeux du roi. C'est à la suite de cette révélation que Cinq-Mars fut arrêté. On se saisit aussi de son intime ami, de Thou, également compromis dans le complot.

Effrayé de cette double arrestation, Gaston d'Orléans s'empressa, suivant son habitude, de trahir ses amis, afin de se sauver lui-même. Il écrivit au cardinal, pour implorer sa générosité, « le priant de garder sa lettre pour un reproche éternel, s'il n'était pas dorénavant le plus fidèle et le plus passionné de ses amis. » Richelieu se contenta de l'éloigner de la

cour. En lui notifiant cet ordre d'exil, il ajouta ironiquement : « Monsieur aura, dans le lieu de son exil, douze mille écus par mois, la même somme que le roi d'Espagne avait promis de lui donner. »

Moins heureux, Cinq-Mars et de Thou furent traduits en justice et condamnés à mort. En entendant l'arrêt fatal, de Thou se retourna vers Cinq-Mars : « Monsieur, dit-il, humainement je pourrais me plaindre de vous, vous m'avez accusé, vous me faites mourir, mais Dieu sait combien je vous aime. Mourons, monsieur, mourons courageusement. » Ils furent exécutés le jour même. Cinq-Mars « mourut avec une grandeur de courage étonnante, dit Tallemant des Réaux et ne s'amusa point à haranguer ; il ne voulut point de bandeau et il avait les yeux ouverts quand on le frappa. » De Thou marcha à l'échafaud en récitant le *Credo* avec une grande dévotion. « En voilà assez pour ce monde, dit-il au dernier moment, partons au paradis. »

III.

1610-1643.

Caractère sérieux et moral de la cour de Louis XIII. — Renaissance religieuse. — La Compagnie de Jésus. — Saint Jean-François Régis et ses missions. — Saint François de Sales, ses succès pour la conversion des protestants. — Ses conférences avec Théodore de Bèze. — François de Sales et Mme de Chantal. — Fondation de la Visitation. — Saint Vincent de Paul ; tableau de sa vie et de ses œuvres : Les *prêtres de la mission ; les filles de la charité,* l'œuvre des *enfants trouvés.* — Influence de cette renaissance religieuse sur le mouvement social.

Les classes élevées de la société française avaient contracté dans leurs fréquents rapports avec l'Italie

et pendant l'anarchie religieuse du XVIe siècle, une grande facilité de mœurs. Sous Henri IV, la cour suivait l'exemple du prince, et donnait à la nation le dangereux spectacle d'une vie frivole et libre. Ces premières impressions semblèrent produire sur le jeune Louis XIII une sorte de répulsion instinctive. « Serez-vous aussi ribaud que le roi ? » lui demanda un jour sa nourrice. « Non, » répondit-il avec énergie. Aussi la compagnie de ses frères batards, malheureusement si nombreux et qu'on lui imposait, lui répugnait-elle profondément. Il refusait de les nommer ses frères. « Ils ne sont pas fils de maman, » répondit-il un jour à Henri IV, qui le battait, pour vaincre son obstination. On pouvait dès lors pressentir en lui le prince « aux amours spirituelles et aux jouissances toujours vierges, » selon le mot d'un contemporain. Quand il monta sur le trône, son exemple ne tarda pas à se faire sentir sur son entourage ; la cour devint tout à coup sérieuse et même sévère.

Au dehors, un mouvement analogue semblait entraîner les esprits ; à la Renaissance païenne du XVIe siècle, succédait une Renaissance catholique, sorte de réaction et de contre-coup de la première.

Un ordre religieux fondé en 1540, par un capitaine Espagnol, et bientôt devenu célèbre, avait eu une grande part dans ce mouvement.

Né en 1491, Ignace de Loyola avait d'abord suivi la carrière des armes. Blessé grièvement au siège de Pampelune et obliger de garder le lit, il se mit à lire, pour se distraire, divers ouvrages de dévotion qui se trouvaient sous sa main. Cette lecture ne tarda

pas à modifier la direction de ses idées et à faire naître en lui le désir d'expier sa vie passée, en se consacrant au salut des âmes. Esprit décidé et énergique, il ne recula devant aucune difficulté. Bien qu'âgé de trente ans, il vint, à côté de jeunes enfants, s'asseoir sur les bancs de l'école à Barcelone, à Alcola, à Salamanque et enfin à Paris, pour y étudier la grammaire, la philosophie et la théologie. Il se lia avec quelques jeunes étudiants qu'il convertit à ses idées et auxquels il inspira la pensée de fonder avec lui un nouvel ordre religieux destiné à instruire la jeunesse, et à propager la vraie foi. Ses premiers disciples furent, Pierre Lefebvre, François Xavier, qui devait devenir si célèbre comme missionnaire, Jacques Lainez, Alphonse Salmeron, Nicolas Bobadilla et Rodriguez.

Approuvé par le pape Paul III, en 1540, sous le nom de *Clercs de la Compagnie de Jésus*, le nouvel institut se multiplia avec une telle rapidité qu'à la mort de son fondateur en 1556, il comptait plus de mille membres, répandus dans les diverses parties du monde.

La compagnie de Jésus ne put s'établir en France qu'après de grandes difficultés suscitées principalement par l'Université et le Parlement. Dès ses débuts, elle obtint dans l'enseignement et dans la prédication des succès éclatants, et donna l'exemple d'une prodigieuse activité intellectuelle. On peut sans exagérer attribuer à ses membres plus de la moitié des ouvrages catholiques publiés dans la seconde partie du seizième siècle.

Sous le règne de Louis XIII, les jésuites comptaient

dans leurs rangs un missionnaire, dont la sainteté et l'éloquence opéraient d'innombrables conversions.

Jean-François Regis, né le 31 janvier 1597, entra chez les jésuites en 1616. Ses premières prédications s'adressèrent plus particulièrement aux enfants et aux pauvres. Une clochette à la main, il parcourait les rues, pour expliquer à ses auditoires improvisés les vérités fondamentales du christianisme. Ayant appris que la peste s'était déclarée à Toulouse, il demanda, comme une faveur, la permission d'aller s'y dévouer au service des pestiférés. Sorti sain et sauf de ce dangereux ministère, il reprit le cours de ses prédications dont le succès croissait tous les jours. Un grand nombre de protestants se convertissaient à sa parole.

Un jeune homme, Claude Jourdan, auquel il avait rendu la vue, nous retrace ainsi sa vie. « Il passait le jour et une partie de la nuit à entendre les confessions, et il fallait lui faire violence, pour l'engager à prendre un peu de nourriture. Il partait tous les jours de grand matin, pour aller visiter les paysans dispersés dans les bois et les montagnes. Les pluies, la neige et les autres rigueurs de la saison ne pouvaient le retenir. Les calvinistes le suivaient avec autant d'empressement que les catholiques. »

Après sa mort, survenue à La Louvesc le 31 décembre 1640 à la suite de mortifications surhumaines, vingt-deux évêques du Languedoc écrivirent à Clément XI : « Nous sommes témoins que devant le tombeau du P. Jean-François Régis les aveugles voient, les boiteux marchent, les sourds entendent, les muets parlent et le bruit de ces étonnantes mer-

veilles est répandu chez toutes les nations. » Il fut béatifié en 1716 et canonisé en 1737. Encore aujourd'hui la foule des fidèles se presse à son tombeau sur les hauteurs abruptes de La Louvesc.

Ce fut également sous la direction des jésuites que se forma, dans le collège de Clermont, à Paris, une des gloires de l'Église à cette époque, François de Sales. Dès son entrée dans les ordres, il fut choisi pour évangéliser les populations protestantes du Chablais. L'entreprise était difficile et même périlleuse. On rencontrait dans tout le pays les traces profondes des guerres religieuses. Ainsi qu'il le dit lui-même ce n'étaient qu' « églises renversées, presbytères en ruines, gibets substitués aux croix sur les chemins, restes informes de tours, de châteaux incendiés ; partout la plus complète désolation. » Mais ce qui l'affligeait plus que ces ruines matérielles, c'étaient les ruines religieuses opérées dans les âmes de ces malheureuses populations.

Les premières tentatives du missionnaire furent accueillies par des menaces de mort, qui échouèrent devant sa fermeté et sa douceur. Effrayé d'un pareil début, son père, le comte de Sales, lui écrivit en le pressant de revenir : « Je m'estimerais fort heureux d'avoir des saints dans ma maison, mais j'aimerais mieux que ce fussent des confesseurs que des martyrs. »

Loin de se décourager, François réussit, à force de résignation et de constance, à toucher les protestants eux-mêmes, qui commencèrent à écouter sa parole. Des conférences publiques s'ouvrirent entre le missionnaire et plusieurs pasteurs. Il y déploya une telle

éloquence et une si grande persuasion, qu'un grand nombre de calvinistes des plus connus abjurèrent solennellement, entraînant par leur exemple une partie de la population.

Instruit de ses éclatants succès, le pape lui adressa un bref dans lequel il lui faisait part d'un projet « qu'il avait, disait-il, fort à cœur. » Il ne s'agissait de rien moins que de convertir Théodore de Bèze, le chef de la Réforme depuis la mort de Calvin. Les prières du pape étaient tellement pressantes que François de Sales ne put s'y soustraire et qu'il dut se mettre en route pour Genève où se trouvait le célèbre protestant.

Après beaucoup de civilités de part et d'autres on aborda l'objet de la rencontre. « Peut-on faire son salut dans l'Eglise romaine ? » demanda François de Sales. Bèze pris au dépourvu se retira dans son cabinet et revint après un quart d'heure de réflexion. « Oui, dit-il, on le peut, c'est une vérité incontestable et nul doute que votre Église n'était la mère Église. — Puisqu'on peut faire son salut dans l'Église romaine, reprit François, pourquoi les calvinistes ont-ils versé tant de sang, afin d'établir leur religion en France ? »

En présence de cette argumentation pressante, Bèze ne sut que s'indigner et éclater en injures contre les papistes. « Monsieur, lui dit Francois avec un grand calme, votre sang-froid au commencement de notre conversation m'avait fait penser que vous vous croyiez sans aucun doute dans la vérité et non dans l'erreur ; mais votre colère actuelle me montre que vous avez senti la force de mes preuves et que

vous ne voyez rien de solide à y opposer. Au reste je ne suis point venu ici pour vous faire de la peine, puisque je vous irrite, veuillez m'excuser, je vous promets de ne plus traiter avec vous de questions de controverses. »

Bèze lui demanda pardon de son emportement et lui fit promettre de revenir. Mais les conférences suivantes demeurèrent sans résultat, quoique les arguments de François eussent paru faire beaucoup d'impression sur son interlocuteur. Du moins, le bruit de ces controverses et les prédications qui les suivirent entraînèrent la conversion d'une foule de calvinistes. Un jour entre autres, François vit arriver à Thonon sept paroisses entières demandant à abjurer l'hérésie entre ses mains.

Nommé peu après coadjuteur, puis évêque de Genève, il continua avec le même zèle le cours de ses prédications. Paris entendit sa parole et son succès fut tel qu'Henri IV voulut le retenir auprès de lui. « Demeurez avec moi, lui dit-il, je vous procurerai une position meilleure que celle que vous avez dans les états du duc de Savoie. — Je prie votre Majesté, répondit François, de m'excuser, je ne puis accepter ses offres. Je suis marié, j'ai épousé une pauvre femme, je ne puis la quitter pour une plus riche. »

En 1604, François de Sales fut appelé par les magistrats de Dijon, pour prêcher dans cette ville la station du Carême. Parmi ses auditeurs se trouvait la jeune veuve de Christophe Rabutin, baron de Chantal. Elle avait fait vœu de ne point se remarier, mais elle hésitait encore sur le parti à prendre. La parole de François de Sales fixa ses incertitudes :

sur ses conseils, après avoir pourvu à l'établissement de ses enfants, elle fonda l'ordre de la Visitation. François de Sales crut ne pouvoir mieux assurer l'avenir de l'institution, qu'en plaçant à sa tête comme premier supérieur le grand apôtre de la charité, l'illustre saint Vincent de Paul.

Vincent de Paul était né le 24 avril 1576 dans un petit hameau des environs de Dax. Ses parents cultivaient de leurs mains un modeste patrimoine, qui suffisait à peine à la subsistance de la famille, composée de six enfants. Le jeune Vincent passa ses premières années à travailler aux champs comme ses frères et à mener paître le troupeau de son père. Dès son bas âge on voyait déjà poindre en lui cette inépuisable charité que plus tard il devait pousser si loin. Il partageait son pain et ses vêtements avec les pauvres qu'il rencontrait. Un jour, ayant économisé avec beaucoup de peine la somme, considérable pour lui, de trente sous, il la donna sans hésiter à un malheureux qui implorait sa charité.

Chaque famille chrétienne, même parmi les plus pauvres, mettait alors son honneur à consacrer un de ses membres au saint ministère. Vincent, qui avait l'esprit vif, fut choisi par son père et envoyé dans ce but en pension chez les Cordeliers de Dax. Il fallut vendre une paire de bœufs pour payer les frais, cependant bien modiques, de ces études. Du moins elles furent couronnées de succès, le jeune Vincent après avoir terminé la philosophie et la théologie, et avoir obtenu le grade de bachelier fut promu au sacerdoce.

Vers cette époque, ayant été appelé à Marseille,

pour y régler une affaire de famille, il s'y rendit par mer. Pendant la traversée, le vaisseau fut attaqué par des pirates turcs et obligé de se rendre, après une vive résistance. Les malheureux passagers furent emmenés à Tunis et mis en vente sur la place publique. « Des marchands, raconte Vincent, vinrent nous visiter, comme on fait à l'achat d'un cheval ou d'un bœuf, nous faisant ouvrir la bouche pour voir nos dents, palpant nos côtes, sondant nos plaies, et nous faisant cheminer le pas, trotter et courir, puis lever des fardeaux, et puis lutter, pour voir la force d'un chacun et mille autres sortes de brutalités. »

Vendu successivement à un pécheur, à un alchimiste et à un méteyer, il réussit à convertir ce dernier et revint avec lui en France. Après un voyage à Rome ou il remplit une mission importante, il se fixa à Paris. Cédant alors à l'irrésistible passion de dévouement qui le consumait, il s'établit près de l'hôpital de la charité, pour servir et panser les pauvres malades. Il étendit aussi sa sollicitude aux galériens renfermés dans les diverses prisons de Paris, et réussit si bien à transformer ces hommes rejetés par la société, que Louis XIII lui donna en 1619 la charge d'aumonier général des galères. C'est dans ces fonctions qu'il accomplit un acte de sublime héroïsme, en prenant, pendant plusieurs semaines, la place d'un galérien, père de famille, dont l'infortune l'avait touché.

Depuis longtemps, une pieuse femme, la comtesse de Joigny, appelait de ses vœux la fondation d'une congrégation de missionnaires destinée à évan-

géliser les campagnes profondément ébranlées dans leurs croyances par les guerres de religion et les discordes civiles. Elle réussit à décider Vincent, dont elle connaissait déjà les merveilleux succès, à fonder dans ce but la congrégation des prêtres de la Mission à laquelle elle assura une rente de 40,000 livres.

Mais il restait à préparer des prêtres dignes de collaborer à cette œuvre d'évangélisation. « Nous devons, répétait Vincent, faire quelque effort pour ce grand besoin de l'Église qui s'en va ruinée en beaucoup de lieux par la mauvaise vie des prêtres ; car ce sont eux qui la ruinent et qui la perdent ; et il n'est que trop vrai que la dépravation de l'état ecclésiastique est la cause principale de la ruine de l'Église de Dieu. »

Dès lors son plan fut arrêté : se montrer sévère pour l'admission au sacerdoce et s'assurer de la science et de la vocation des candidats ; puis, préparer avec soin dans une retraite les sujets choisis, pour les rendre capables de leurs obligations et leur faire prendre l'esprit de leur état. Les heureux résultats de cette méthode ne tardèrent pas à se faire sentir, et elle fut bientôt adoptée dans la plupart des diocèses. Aussi de toutes parts les encouragements arrivaient-ils à Vincent. Des princesses du sang, la reine Anne d'Autriche elle-même, s'intéressèrent à l'œuvre et lui prodiguèrent les secours et les dotations. On peut dire que tout ce que l'Église de France a compté de plus éminent pendant trente années, par la doctrine et la vertu, est sorti de ces conférences ecclésiastiques. M. Olier qui devait bientôt après fonder les Sulpiciens, pour l'enseigne-

ment du clergé, et l'illustre Bossuet en faisaient partie. Sur la fin de sa vie, ce dernier dans une lettre à Clément XI, s'applaudissait encore « d'avoir eu le bien, durant les sept dernières années de la vie de M. Vincent, d'être admis dans la compagnie des ecclésiastiques qui s'assemblaient pour la conférence spirituelle des mardis. Ses pieux et sages conseils n'ont pas peu contribué à nous inspirer du goût pour la vraie et solide piété et de l'amour pour la discipline ecclésiastique. Dans cet âge avancé où nous sommes, nous ne pouvons nous en rappeler le souvenir sans une extrême joie. Il y avait souvent à ces conférences des évêques d'un grand nom et d'un grand mérite qui trouvaient là de dignes ouvriers toujours prets à porter la parole de vérité dans leurs églises. »

Le cardinal de Richelieu, ayant entendu parler du bien produit dans le clergé par ces conférences et par ces retraites, voulut avoir un entretien avec Vincent, auquel il demanda de lui désigner les sujets les plus dignes de l'épiscopat. A la suite de cette entrevue, il ne put s'empêcher de dire : « J'avais déjà une grande idée de M. Vincent, mais je le regarde comme un tout autre homme, depuis le dernier entretien que j'ai eu avec lui. »

Voulant développer une œuvre qui produisait des résultats aussi heureux, Vincent en institua une semblable pour les laïques. Il leur ouvrit le séminaire des Prêtres de la mission, les logeant et les nourrissant pendant toute la durée de la retraite. On vit aussitôt accourir en foule des grands seigneurs que la cour sérieuse et presque austère de Louis XIII

ne détournait plus de leurs devoirs religieux, des magistrats, des soldats, des écoliers et des paysans, car les rangs de l'ancienne société française, précisément parce qu'ils étaient très-distincts, pouvaient se mêler sans se confondre.

Vincent ne bornait pas les effets de son zèle à la capitale ; il parcourait le royaume et partout laissait des fondations sur son passage. C'est ainsi qu'il institua à Macon deux associations de charité destinées à venir en aide, l'une aux hommes, l'autre aux femmes dans le besoin. « Quand j'établis la charité à Macon, écrit-il, chacun se moquait de moi ; on me montrait au doigt par les rues, croyant que je ne pourrais jamais en venir à bout ; et quand la chose fut faite, chacun fondait en larmes de joie ; et les échevins de la ville me faisaient tant d'honneur au départ que je fus contraint de partir en cachette, pour éviter cet applaudissement. »

Il étendit ces associations à un grand nombre de villes ; mais les voyages incessants que nécessitait la direction d'œuvres aussi nombreuses et aussi éloignées les unes des autres étaient au-dessus des forces d'un seul homme. C'est alors que Dieu plaça sur son chemin une femme admirable, dont le nom doit à jamais rester uni au sien.

Mme Louise Legras, fille de Louis de Marillac et veuve du secrétaire de la reine mère Marie de Médicis, s'était placée depuis longtemps sous la direction de Vincent, de Paul qui l'associait à ses bonnes œuvres. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises elle avait fait la visite des confréries de charité répandues en province. « Elle séjournait ordinairement quelques

jours dans les paroisses, y relevait les confréries que le temps avait fait déchoir, encourageait les dames, souvent d'un haut rang, qui en faisaient partie, leur apprenait à servir les malades et leur distribuait du linge et des remèdes. En outre, avec l'agrément du curé, elle assemblait les jeunes filles, leur faisait le catéchisme et leur enseignait les devoirs de la vie chrétienne. »

Mais elle ne pouvait suffire à tout; d'ailleurs le nombre des confréries de charité augmentait sans cesse et il fallait songer à une institution permanente pour les soutenir. C'est alors que Vincent plaça sous la direction de Mme Legras plusieurs saintes femmes, qui furent bientôt assez nombreuses pour former une petite communauté.

Elles partageaient leur temps entre le soin des malades dans les hôpitaux, les secours à domicile et les écoles pour les jeunes filles du peuple. « Ces filles, dit Vincent de Paul dans les admirables instructions qu'il leur donna, n'ont ordinairement pour monastères que les maisons des malades, pour cellule qu'une chambre de louage, pour chapelle que l'église de leur paroisse, pour cloître que les rues de la ville ou les salles des hôpitaux, pour clôture que l'obéissance, pour grille que la crainte de Dieu et pour voile qu'une sainte et exacte modestie. »

Tels furent les modestes débuts de cette grande et merveilleuse institution des *Filles de la charité* répandue aujourd'hui dans tout l'ancien et le nouveau Monde. Les grands projets formés par Richelieu et par tant de célèbres chefs d'empire au prix de beaucoup de sang et de larmes ont à peine survécu à

leur auteur, mais ces modestes filles de la charité, ces pères de la mission, ces jésuites si décriés sont encore debout au poste de dévouement qui leur fut assigné il y a trois siècles, par leurs saints fondateurs. Les œuvres des humbles et des petits, qui avaient mis leur confiance dans le Seigneur, ont survécu ; les œuvres des puissants, qui ne comptaient que sur eux-mêmes, ont misérablement péri.

Vincent institua encore les dames de l'Hôtel-Dieu, pour soigner et consoler les pauvres malades de cet hôpital : la duchesse de Mantoue, depuis reine de Pologne en faisait partie ; l'hospice du nom de Jésus pour quatre-vingt vieillards, l'hôpital général de la Salpétrière, et l'œuvre si urgente et si populaire des *Enfants trouvés*.

On sait, par quel magnifique mouvement d'éloquence il arracha à l'auditoire habituel de ses charités les secours nécessaires à cette dernière fondation. « Or sus, mesdames, s'écria-t-il, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants ; vous avez été leurs mères selon la grâce, depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnés. Cessez d'être leurs mères pour devenir à présents leurs juges : leur vie et leur mort sont entre vos mains ; je m'en vais prendre les voix et les suffrages ; il est temps de prononcer leur arrêt. »

Tant de travaux et tant de zèle avaient fini par altérer la santé du grand serviteur des pauvres, de celui que l'on appelait vulgairement : l'*intendant de la Providence*. Après quatre années de souffrance héroïquement supportées, il mourut à l'âge de quatre-

vingt-cinq ans, dans cette maison de Saint-Lazare qu'il avait fondée.

L'historien, si souvent condamné à raconter les tristes exploits des conquérants et des oppresseurs de peuples, aime à se reposer, en faisant revivre ces douces et sympathiques figures de saints, beaucoup plus utiles à l'humanité, que tous ces faux grands hommes, qui encombrent les avenues de l'histoire.

D'ailleurs il était nécessaire de présenter ici un court tableau du mouvement religieux, afin d'expliquer la renaissance catholique, qui marqua la fin du seizième et le commencement du dix-septième siècle. En effet, si l'inexorable fermeté de Richelieu a pu courber les corps sous son empire, ce n'est que la puissance de la charité et de la sainteté qui a pu fléchir les esprits, ramener dans le sein de l'Église tant de dissidents, enfin rétablir l'ordre et le calme dans cette société si profondément bouleversée par les guerres de religion et par les luttes intestines.

CHAPITRE II

ABAISSEMENT DE LA MAISON D'AUTRICHE

Richelieu et Mazarin

1624-1648

I

1624-1643

Déclaration de guerre à l'Espagne, — Puissance de la Maison d'Autriche. — Premières hostilités. — Traité de Ratisbonne. — Le roi de Suède Gustave Adolphe ; ses succès contre les impériaux ; sa mort. — Alliance de Richelieu avec les protestants. — Nouvelles hostilités. — Agitation dans Paris. — Attitude courageuse de Richelieu. — Organisation de la résistance. — Victoires sur divers points. — Mort de Richelieu. — Richelieu protecteur des lettres et des arts. — Mort de Louis XIII.

Le 19 mai 1635, un héraut d'armes français se présentait à Bruxelles avec le cérémonial d'usage ; il tenait à la main une déclaration de guerre par terre et par mer contre le roi d'Espagne Philippe IV, souverain des Pays-Bas. Après l'avoir jetée aux pieds des hérauts d'armes belges, il en attacha une copie à un poteau dans le village flamand le plus rapproché de la frontière française.

La famille royale d'Espagne était une des deux branches de cette puissante maison d'Autriche, qui depuis Charles-Quint, couvrait de ses rameaux la moitié de l'Europe. Outre l'Espagne, elle occu-

pait les Pays-Bas, la Flandre méridionale, l'Artois, la Franche-Comté, le Roussillon, le Milanais, et une portion considérable de l'Amérique et de l'Afrique. La branche autrichienne, représentée par Ferdinand II, petit-neveu de Charles-Quint, possédait la Hongrie, la Bohême, le Tyrol, l'Alsace et le Palatinat. Appuyée sur des possessions aussi étendues, cette redoutable maison ne prétendait à rien moins qu'à la domination universelle. Malheureusement pour elle, la dispersion de ses domaines était un sérieux obstacle. Les réunir, en faisant la conquête des pays enclavés, était depuis longtemps, le rêve de la politique espagnole et autrichienne.

Déjà, en 1624, la maison d'Autriche avait cherché à s'emparer de la petite vallée de la Valteline, afin de joindre son Milanais au Tyrol autrichien. Mais cette tentative avait échoué devant l'intervention armée de Richelieu. « Il nous faut à tout prix, avait dit ce dernier au roi, garder ces passages qui nous rendent les arbitres de l'Italie. Par eux, les Espagnols contraindront le pape à être leur chapelain, et feront plier le cou à tous les autres princes Italiens. L'union des États de la maison d'Autriche ôte ce contre-poids de la puissance de France, qui donne la liberté à la chrétienté. » En conséquence, les Espagnols durent rendre la Valteline aux Grisons (1626).

L'année suivante, Richelieu souleva contre une *ligue catholique* formée par l'Autriche, tous les peuples protestants de l'Allemagne ; il prit même prétexte de la succession au duché de Mantoue et au marquisat de Montferrat pour intervenir directement : la maison d'Autriche ayant pris parti en faveur du duc de Sa-

voie pour le Monferrat et du duc de Guastalla pour le Mantouan, Richelieu s'empressa de se prononcer pour Charles de Gonzague, duc de Nevers, héritier désigné et le plus proche parent du feu duc Vincent II.

Louis XIII se mit lui-même à la tête de l'armée d'expédition ; Richelieu l'accompagna. « Le cardinal était, disent les *Mémoires* de Pontis, revêtu d'une cuirasse de couleur d'eau, et d'un habit de couleur de feuille morte, sur lequel il y avait une petite broderie d'or. Il avait une belle plume autour de son chapeau. Deux pages marchaient devant lui à cheval dont l'un portait son mantelet et l'autre son habillement de tête. Deux autres pages marchaient aussi à cheval à ses côtés, et tenaient chacun par la bride, un coureur de prix ; derrière lui était le capitaine de ses gardes. Il passa, en cet équipage, la rivière Doria à cheval, ayant l'épée au côté et deux pistolets à l'arçon de sa selle. Et lorsqu'il fut passé à l'autre bord, il fit cent fois voltiger son cheval devant l'armée, comme s'il eût pris plaisir à faire voir qu'il savait quelque chose dans cet exercice. »

Grâce au concours du roi de Suède Gustave-Adolphe, l'Autriche dut consentir, le 25 octobre 1630, au traité de Rastisbonne, par lequel elle reconnaissait les droits du candidat français.

Tout en signant la paix, Richelieu eut bien soin d'entretenir contre la maison d'Autriche le redoutable adversaire qu'il lui avait suscité, dans la personne de Gustave-Adolphe. Il s'engagea à payer à ce dernier un subside annuel d'un million deux cent mille livres, pour continuer la guerre. Le roi de Suède fut

successivement victorieux à Leipsick, au passage du Lech et à Lutzen ; mais dans cette dernière rencontre il périt, frappé d'une balle (1632). Cette mort permit à l'empereur Ferdinand II de gagner, deux ans après, la bataille de Nordlingue et d'imposer la paix de Prague aux princes protestants d'Allemagne (1634). C'est alors que Richelieu se décida à déclarer directement la guerre à la maison d'Autriche, en lui envoyant officiellement un héraut d'armes, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Sans perdre de temps, il conclut une alliance avec les Suédois, le duc de Saxe Weimar et le landgrave de Hesse-Cassel contre l'Empire ; et avec la Hollande, les ducs de Savoie, de Parme et de Mantoue contre l'Espagne. Comme on lui reprochait, non sans raison, de s'allier aux protestants, pour abaisser une puissance catholique, pendant qu'en France il les combattait, il crut devoir expliquer sa politique : « C'est sans doute, disait-il, une grande affliction pour la république chrétienne que les protestants seuls osent s'opposer aux pernicieux desseins de la maison d'Autriche ; il ne les faut pas aider en leurs entreprises contre la religion, mais il faut s'en servir pour maintenir la Germanie dans ses libertés »

La campagne de 1635 s'ouvrit heureusement par une victoire remportée, le 20 mai, près d'Avein en Luxembourg, sur le prince Thomas de Savoie au service de l'Espagne, et par divers succès sur le Tésin, en Bourgogne, dans l'Alsace et la Guyenne. Mais ces avantages furent gravement compromis par une pointe hardie du général autrichien Piccolomini, qui pénétra en Picardie et enleva successive-

ment d'assaut la Capelle, le Catelet et Corbie, petite ville de la Somme, à quatre lieues d'Amiens.

Ces échecs excitèrent dans Paris une sorte de terreur panique. On croyait voir déjà les Impériaux aux portes de la capitale. Sur les routes d'Orléans et de Chartres on ne rencontrait que des gens atterrés qui prenaient la fuite. C'était principalement sur Richelieu que le peuple faisait retomber toute la responsabilité de ces malheurs.

Comme le cardinal avait fait démolir une partie des remparts de Paris, pour en agrandir l'enceinte, on l'accusait d'avoir livré la capitale : « C'est pour satisfaire son faste, s'écriait-t-on, c'est pour bâtir son Palais-Cardinal et sa rue de Richelieu qu'il a mis Paris hors de défense ! — Pourquoi provoquait-il la guerre, sans avoir les moyens de la soutenir ? Nous portons la peine de son alliance avec les hérétiques ! » Ces reproches, suivis de rassemblements et de menaces, semblèrent troubler un moment l'âme inflexible du cardinal. Deux hommes soutinrent son courage : Mazarin, alors nonce du pape à Paris, et qui devait bientôt devenir si célèbre, et un capucin, confesseur et confident du ministre, le fameux père Joseph. Ce dernier, s'adressant à Richelieu avec sa liberté accoutumée : « Hé ! quoi ! lui dit-il, vous voulez gouverner et vous ne savez pas affronter le péril ! Aimez-vous mieux qu'on vienne vous chercher ici pour vous pendre et nous pendre tous avec vous ? Allons donc ! montrez-vous au peuple ; promenez-vous aux rues de Paris, si ce n'est sur une mule, en carosse ; si vous ne pouvez en carosse, en litière ; mais montrez-vous. » Mazarin donna le

même conseil, mais avec une moins grande liberté de langage.

Richelieu se retrouva lui-même ; il se fit conduire à l'hôtel de ville, seul, sans gardes, au petit pas de ses chevaux. « On vit alors, dit Fontenoy-Mareuil, ce que peut une grande vertu, et combien elle est révérée, même des âmes les plus basses, car les rues étaient si pleines de gens qu'à peine y pouvait-on passer, et tous si animés qu'ils ne parlaient que de le tuer ; dès qu'ils le voyaient approcher, tous se taisaient ou priaient Dieu qu'il donnât bon succès à son voyage, afin qu'il pût remédier au mal. » Quand il fut de retour dans son palais, le père Joseph lui dit : « Ne vous l'avais-je pas bien annoncé que vous n'étiez qu'une poule mouillée, et qu'avec un peu de courage et de fermeté vous rassureriez le peuple et que vous rétabliriez les affaires ? »

Dés ce moment tous les esprits ne s'occupèrent plus que de la défense. Sur l'avis du cardinal, Louis XIII manda au Louvre les chefs des corps de métiers ; il les embrassa et leur confia la garde de Paris. « Les enrôlements d'ouvriers, raconte le marquis de Monglat, eurent lieu à l'hôtel de ville. Le maréchal de la Force organisa l'infanterie ; le duc d'Angoulême, la cavalerie. Les gens riches firent des offrandes volontaires ; la corporation des passementiers, à elle seule, équipa trois cent cinquante soldats ; les savetiers de Paris, tout fiers de l'accueil que Sa Majesté avait fait à leurs syndics, se cotisèrent et fournirent au Trésor un don de cinq mille livres. »

A son tour, le parlement fut invité à se rendre au Louvre : « Messieurs, dit le roi, je vous ai envoyé

quérir ; vous savez l'état des affaires et comme l'ennemi est sur les frontières ; ma bonne ville de Paris vient de me donner des preuves de sa fidélité, mon parlement, j'ose le dire, ne manquera pas à ce qu'il me doit. J'ai besoin qu'il m'assure la solde de deux mille hommes d'infanterie pendant deux mois, Dès que l'armée sera assemblée, je m'y porterai de ma personne. » Le parlement vota les subsides demandés; mais comme il manifestait la prétention de veiller « à ce que les sommes accordées fussent bien employées, » le roi répliqua vivement : « Mêlez-vous uniquement, Messieurs, des choses de votre ressort. Sachez que je gouvernerai sans vous mon royaume. »

Ainsi qu'il l'avait annoncé au parlement, Louis XIII se mit lui-même à la tête d'une nouvelle armée de quarante mille hommes, et fut assez heureux pour repousser l'ennemi, d'étapes en étapes, jusqu'aux frontières du royaume. De son côté, Richelieu ayant formé le siège de Corbie, enleva la place en neuf jours (1636.)

La guerre se poursuivit ensuite dans les Pays-Bas, en Allemagne et en Italie. Bernard de Weimar et les généraux suédois Banner et Torstenson, tous trois alliés de la France, firent subir pendant quatre années à l'ennemi des pertes considérables. « Le grand arbre de la maison d'Autriche, dit Malherbe, était ébranlé jusqu'aux racines, et il se trouvait quasi renversé ce tronc qui de ses deux branches couvre le septentrion et le couchant et donne de l'ombrage au reste de la terre. »

La victoire couronnait ainsi la politique de Richelieu, lorsque tout à coup, le 2 décembre 1642, les ha-

bitants de Paris apprirent que des prières publiques étaient ordonnées dans toutes les églises pour la santé du cardinal. Le roi accourut en toute hâte de Saint-Germain pour voir son ministre : « J'ai la satisfaction, lui dit celui-ci, de n'avoir jamais desservi le roi et de laisser son État en un haut point et ses ses ennemis abattus. » Il interrogea ensuite ses médecins : « Monseigneur, dit l'un d'eux, dans vingt-quatre heures vous serez mort ou guéri.— Voilà qui est parlé, » reprit le cardinal, et il demanda le curé de Saint-Eustache, sa paroisse. « Voilà mon juge devant qui je paraîtrai bientôt, dit-il, quand on lui apporta le saint sacrement , je le prie de bon cœur qu'il me condamne, si j'ai eu d'autre intention que le bien de la religion et de l'État. » Lorsque le curé lui demanda s'il pardonnait à ses ennemis ; « Je n'en ai pas eu d'autres que ceux de l'État, » répondit-il. Dans son testament il exprima la même pensée; « J'ai aimé la justice et non la vengeance. J'ai été sévère pour quelques-uns, afin d'être bon pour tous.» Le 14 décembre 1642, vers midi, après avoir poussé un profond soupir, il s'affaissa et rendit l'âme dans sa cinquante-septième année.

« Le croirait-on, dit La Bruyère en parlant de Richelieu, cette âme sérieuse et austère, formidable aux ennemis de l'État, inexorable aux factieux, a trouvé le temps d'être savante et a goûté les belles lettres et ceux qui en faisaient profession. » Richelieu en effet favorisa le mouvement intellectuel de son temps et prépara ainsi le XVII[e] siècle. Il créa l'Académie française en 1635 et le collège du Plessis, agrandit la Sorbonne et institua le Jardin des plantes

pour les sciences naturelles. Il augmenta la Bibliothèque et l'Imprimerie royales, construisit le Palais-Cardinal, aujourd'hui le Palais-Royal, donna des pensions aux savants, et s'associa même à leurs travaux.

Quatre mois à peine après sa mort, Louis XIII, dont la santé avait toujours été fort délicate, tomba à son tour gravement malade. On eût dit qu'il chancelait, accablé par la succession de son grand ministre. Ses forces déclinaient de jour en jour, enfin ses médecins l'avertirent qu'ils ne trouvaient plus le pouls. Il leva les yeux au ciel, en disant : « Mon Dieu, recevez-moi à miséricorde ; » puis, s'adressant à l'évêque de Meaux : « Vous verrez bien, lui dit-il, lorsqu'il faudra lire les prières de l'agonie, je les ai toutes marquées. » Il s'éteignit à trois heures de l'après-midi, le jeudi 14 mai 1643 ; ses dernières paroles furent : « Je suis ravi d'aller à Dieu. »

Dans le court intervalle qui sépara sa mort de celle de Richelieu, il avait, sur la recommandation de ce dernier, introduit dans le conseil le cardinal Mazarin, Italien de naissance. « J'ai continué dans mes conseils les mêmes personnes qui m'y servaient au temps du cardinal de Richelieu, avait-il dit au parlement, et j'y ai appelé le cardinal Mazarin, duquel j'ai éprouvé la capacité et l'affection à mon service. » C'est ainsi que Mazarin recueillit la succession du ministre, dont il avait été le protégé et, dont il devait continuer la politique.

II

1643-1648.

Mazarin. — Continuation des hostilités contre la maison d'Autriche. — Le prince de Condé. — Bataille de Rocroi. — Le maréchal de Turenne. — Batailles de Fribourg, de Nordlingue et de Lens. — Traité de Westphalie.

Louis XIII n'avait pour lui succéder qu'un enfant de cinq ans et, pour exercer la régence, qu'une femme, Anne d'Autriche. Mais le cardinal Mazarin devait suffire à tout.

Bien que Richelieu eût laissé la France victorieuse sur tous les points, la guerre continuait partout, et un grand coup était nécessaire, pour achever d'abattre les deux têtes de la maison d'Autriche. La France avait sur pied quatre armées, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Italie et au delà des Pyrénées; de leur côté, les Suédois et les princes protestants d'Allemage tenaient en échec les provinces héréditaires de la maison d'Autriche.

L'armée des Pays-Bas était commandée par le fils aîné du prince de Condé, Louis de Bourbon, duc d'Enghien, que l'histoire devait appeler le grand Condé. Il n'avait alors que vingt-deux ans, et était plus connu dans les salons que sur les champs de bataille. « Il n'était pas beau, mais ses yeux étaient bleus et vifs et son regard fier. » Madame de Motteville ajoute « qu'il avait dans toute sa physionomie quelque chose de grand, tirant à la ressemblance de l'aigle. »

Le prince se trouvait en présence des Espagnols, sous les murs de Rocroi, lorsqu'il apprit la mort du roi. Il la tint secrète et prépara tout pour livrer bataille le lendemain. Le matin, « il fallut, dit Bossuet, réveiller d'un profond sommeil cet autre Alexandre... Aussitôt qu'il eut porté de rang et rang l'ardeur dont il était animé, on le vit presque en même temps pousser l'aile droite des ennemis, soutenir la nôtre ébranlée, rallier les Français à demi vaincus, mettre en fuite l'Espagnol victorieux, porter partout la terreur et étonner de ses regards étincelants ceux qui échappaient à ses coups. » La principale résistance eut lieu autour de la réserve espagnole, qui formait un carré de huit mille fantassins, tous vieux soldats expérimentés aux batailles. Ces braves se firent tuer presque jusqu'au dernier, plutôt que de reculer ou de se rendre (1643). Condé compléta sa victoire, en s'emparant de Thionville, le 18 août suivant, après sept semaines de siège.

En Lorraine, le maréchal de Turenne s'occupait activement de réorganiser l'armée qui devait opérer sur le Rhin. Il avait alors trente-deux ans. Autant Condé était bouillant et aventureux, autant il était calme et prudent. « Il eut dès sa jeunesse toutes les bonnes qualités, dit le cardinal de Retz, et il acquit les grandes d'assez bonne heure. Il avait presque toutes les vertus comme naturelles et il n'a jamais eu le brillant d'aucune. On l'a cru plus capable d'être à la tête d'une armée que d'un parti, et je le crois aussi parce qu'il n'était pas naturellement entreprenant. »

Turenne avait en face de lui les Bavarois commandés par le célèbre Mercy. Mais ses forces n'é-

taient pas assez considérables pour leur tenir tête, lorsque l'arrivée du vainqueur de Rocroi, en doublant son effectif, lui permit de reprendre l'offensive.

Mercy était fortemeut retranché près de Fribourg. « Ce n'est pas seulement des hommes à combattre, c'est des montagnes inaccessibles, c'est des ravines et des précipices d'un côté, et de l'autre un bois impénétrable dont le fond est un marais ; et derrière, des ruisseaux, de prodigieux retranchements ; ce sont partout des forts élevés et des forêts abbattues qui traversent des chemins affreux, et au dedans c'est Mercy avec ses Bavarois. »

En face de ces retranchements imprenables, le prudent Turenne était d'avis d'attendre une occasion plus favorable ; mais le duc d'Enghien, avec sa fougue accoutumée, se prononça pour l'attaque immédiate. Il marcha de front contre l'ennemi, tandis que Turenne le prenait en flanc. La bataille se prolongea pendant deux jours. Un moment, les Français faiblirent ; à cette vue, Condé jeta dans les retranchements ennemis le bâton de commandement qu'il tenait à la main et s'élança pour le reprendre. Les soldats le suivirent, et cette action d'éclat décida du succès. Mercy ne sauva une partie de son armée, qu'à la faveur des ombres de la nuit (1644).

Les conséquences de cette victoire furent encore plus considérables que la victoire elle-même. « Tout s'ébranle : Philipsbourg est aux abois en dix jours ; Vorms, Spire, Mayence, Landau, vingt autres places de nom ouvrent leurs portes. Mercy ne peut les défendre et ne paraît plus devant son vainqueur. »

A la suite de deux nouveaux succès, obtenus par

le duc d'Enghien à Nordlingue et à Lens, l'Autriche ouvrit des négociations pour la paix. Mais pour éviter toute surprise, la France et la Suède, alliées fidèles pendant la guerre, s'engagèrent à ne pas traiter séparément : « Agir avec ses amis, et diviser ses ennemis, » telles furent les instructions données par Mazarin, à ses envoyés. Au lieu de suivre une conduite aussi sage, la maison d'Autriche se divisa d'elle-même : tandis que l'empereur d'Allemagne poursuivait les négociations, l'Espagne fit sa paix particulière avec les Pays-Bas, dont elle reconnut l'indépendance. Contente de ce fatal succès, elle rompit les négociations avec la France et se disposa à continuer seule les hostilités. En s'isolant ainsi, l'Espagne assurait le triomphe de la politique de Mazarin. Le congrès de Westphalie se poursuivit donc avec l'empereur d'Allemagne seul ; on traita à Munster, entre l'empereur, la France et les princes catholiques d'Allemagne, sous la médiation du pape et des Vénitiens ; à Osnabruck entre l'empereur, la Suède et les princes protestants d'Allemagne, sous la médiation du roi de Danemark. Enfin, le 24 octobre 1648, la paix fut signée, aux conditions suivantes : l'empire d'Allemagne, cédait à la France l'Alsace et les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun : à la Suède, la Poméranie occidentale et les évêchés de Brême et de Werden ; elle s'engageait, en outre, à traiter sur le même pied les protestants et les catholiques de ses états, et à gouverner avec le concours de députés nommés par toutes les provinces de l'Empire.

De semblables conditions devaient démembrer pour toujours cette puissante maison d'Autriche qui,

pendant si longtemps, avait dominé l'Europe. Néanmoins la France ne triomphait pas sans réserve, car, pour abaisser une puissance catholique, elle avait dû s'allier à des états protestants, et leur accorder dans le traité des avantages considérables, dont elle devait bientôt se repentir.

Restait l'Espagne, qui avait volontairement rompu les négociations, et que nous allons retrouver alliée, pendant la guerre civile de la Fronde, à tous les mécontents et à tous les révoltés.

CHAPITRE III

RÉACTION IMPUISSANTE DE LA NOBLESSE

Mazarin et la Fronde.

I

1643-1661.

Anne d'Autriche est déclarée régente. — Cabales des *Importants*. — Le cardinal Mazarin. — La *Fronde* parlementaire. — Arrestation de trois membres du parlement. — Le coadjuteur Paul de Gondy, cardinal de Retz. — Il se jette dans la Fronde. — Retraite de Mazarin et d'Anne d'Autriche. — Condé. — La Fronde des seigneurs. — Paix de Rueil. — Arrestation des princes, leur délivrance. — Retraite de Mazarin. — Divisions dans la Fronde. — Retour de Mazarin. — Combat de la porte Saint-Antoine. — Arrestation de Retz. — Condé passe aux Espagnols. — Bataille des Dunes. — Paix des Pyrénées. — Mort de Mazarin.

Au lendemain de la mort de Louis XIII, sa veuve, Anne d'Autriche s'était rendue au parlement avec le jeune Louis XIV, pour y tenir un lit de justice. L'enfant, qui n'avait que cinq ans, présida l'assemblée ; il dit qu'il était venu pour témoigner de sa bonne volonté, ajoutant que le chancelier ferait connaître ses intentions. Le duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume prit ensuite la parole : « L'honneur de la régence est dû tout entier à Votre Majesté, dit-il en s'adressant à Anne d'Autriche, non seulement à sa qualité de mère, mais aussi à son mérite et à sa vertu ; la régence lui ayant été confiée par le roi défunt et

par le consentement de tous les grands du royaume, je ne désire point d'autre part dans les affaires, que celle qui plaira à Votre Majesté de me donner. » Le prince de Condé, bien que désigné également par le feu roi pour faire partie du conseil, se prononça dans le même sens.

Cette conduite, en apparence désintéressée, avait été concertée entre les chefs de la noblesse, les Importants, comme on les appelait alors. Ils espéraient, par leur exemple, entraîner la retraite du cardinal Mazarin, auquel Louis XIII avait confié, dans son testament, la direction du conseil de régence. Mais ils furent bien déçus, en apprenant le lendemain qu'Anne d'Autriche lui laissait la présidence du conseil et la direction des affaires.

Mazarin, le confident et l'héritier de la politique de Richelieu, était un esprit souple et patient, plus habile qu'audacieux, sachant céder à propos, sans se décourager jamais ; « le temps et moi » telle était sa devise. Il possédait d'ailleurs une très-grande puissance de travail, et une inépuisable fécondité de ressources. Autant on redoutait Richelieu, autant il semblait facile de triompher de cet Italien aux manières modestes et insinuantes.

Aussi se mit-on à conspirer presque ouvertement. L'un des plus exaltés parmi les *Importants*, François de Vendôme, duc de Beaufort, forma même le projet de l'assassiner, mais le complot fut découvert à temps. « Vous verrez avant deux fois vingt-quatre heures, dit la reine à Mme de Motteville, comme je me vengerai des tours que me font ces méchants amis. » Le lendemain 2 septembre 1643, Beaufort

était arrêté, au moment où il se présentait chez elle.

Ce coup d'autorité parut pendant quelque temps effrayer les Importants. Mais ils revinrent bientôt à leurs cabales, à propos d'une question d'impôt.

Au commencement de 1648, le besoin d'argent obligea Mazarin à recourir à quelques expédients nouveaux, notamment à l'établissement d'un tarif sur les denrées qui entraient dans Paris. Ce fut le signal d'une émeute, à laquelle le parlement s'associa, en refusant d'enregistrer les édits. Pour briser cette opposition, Mazarin résolut de faire tenir au roi un lit de justice, dans lequel on lirait les édits, qui se trouveraient enregistrés par le fait même. Mais le parlement, qui prétendait devenir une sorte d'assemblée souveraine et prendre dans l'État la direction des affaires que la royauté avait peu à peu enlevée à la noblesse, protesta vivement et arracha à la reine l'autorisation de délibérer sur les édits.

Le président Mathieu Molé sut fort bien exposer à ses collègues tout le parti qu'ils pouvaient tirer de cette concession. « Depuis quatre-vingts ans et plus, leur dit-il, les rois, dans quelques occasions, ont tenu des lits de justice ; ils y ont fait publier leurs édits en leur présence, sans prendre les suffrages ; si on a pu leur faire des remontrances, néanmoins l'exécution de ces édits n'a pas souffert de retard. A présent, la chose semble changer de face, puisque le roi souffre que les édits soient lus en la compagnie et délibérés ; il faut prendre avantage de cette occasion comme d'un acte de possession, pour s'en servir à l'avenir dans de pareilles rencontres. Il faut donc se garder

d'offenser la reine, de crainte que, dans ce moment, le roi n'empêche l'établissement de ce droit, dans lequel le parlement veut s'établir pour contredire à l'avenir les édits que le roi fera vérifier en sa présence. »

Mazarin voulant se débarrasser de cette opposition gênante, se décida à faire un éclat. La circonstance était d'autant mieux choisie que la victoire de Lens venait de donner à la royauté un nouveau prestige. Trois membres du parlement, Blancmesnil, Charton et le plus populaire de tous, le vieux Broussel, furent arrêtés en même temps. A cette nouvelle, le peuple, se répandit dans les rues, comme à la veille d'une émeute, et les boutiques se fermèrent.

Il y avait alors auprès de l'archevêque de Paris, en qualité de coadjuteur, un jeune prélat, Paul de Gondi, archevêque de Corinthe *in partibus*, plus tard connu sous le nom de cardinal de Retz. Entré dans les ordres sans vocation, d'un esprit hardi et remuant, de mœurs légères, il était plus propre à faire un chef de parti qu'un évêque. Il disait de lui, « qu'il avait l'âme la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers. » Son imagination s'était exaltée à la lecture des révolutions de l'ancienne Rome, et les Gracques étaient les modèles qu'il rêvait d'imiter. A dix-huit ans, il avait déjà composé la *Conjuration de Fiesque*, digne préparation à une vie qui devait passer au milieu des cabales et des intrigues.

En apprenant l'arrestation de Broussel et de ses compagnons, Retz « ne balança pas, selon ses propres expressions, à se rendre auprès de la reine, pour s'attacher à son devoir préférablement à toutes cho-

ses. » Sur son passage, la foule criait : Broussel ! Broussel ! Arrivé auprès d'Anne d'Autriche, il lui raconta ce qui se passait ; celle-ci, qui le soupçonnait de complicité avec les parlementaires, s'emporta fort. « Il y a là de la révolte, dit-elle, à imaginer qu'on puisse se révolter ; voilà les contes ridicules de ceux qui la veulent ; l'autorité du roi y donnera bon ordre. » Retz ayant conseillé, pour apaiser l'émeute, de mettre en liberté « ce vieux coquin de Broussel. — Je vous entends, monsieur le coadjuteur, répartit vivement la reine, vous voudriez que je rendisse la liberté à Broussel ; je l'étranglerais plutôt avec mes deux mains, et ceux qui...., » et en même temps elle lui porta presque les mains au visage. Mazarin parvint à la calmer, et pressa Retz d'aller annoncer au peuple que Broussel serait remis en liberté, à condition que chacun rentrât chez soi. Ce ne fut pas sans peine qu'il y réussit.

Il s'applaudissait déjà de sa belle conduite en cette affaire, lorsqu'il apprit le lendemain que la reine, après s'être moquée de lui à son souper, l'avait rendu responsable des troubles et avait promis de faire sur sa personne un grand exemple. « Je fus embarrassé sur ce que je ferais, dit-il dans ses *Mémoires*, mais ce qui acheva d'étouffer tous mes scrupules, fut l'avantage que j'imaginai à me distinguer de ceux de ma profession. Dans le désordre, les affaires brouillent les espèces, et les vices d'un archevêque peuvent être dans un infinité de rencontres les vertus d'un chef de parti. » Dans ces dispositions d'esprit, il s'aboucha avec les principaux agitateurs : « La cour, leur dit-il, veut perdre le public, et c'est

à moi de le défendre de l'oppression : je serai demain avant midi maître de Paris. »

Il tint parole. Pendant la nuit, la foule fut secrètement excitée ; au matin elle descendit en armes dans la rue. « C'était comme un incendie subit et violent qui s'allumait du Pont-Neuf à toute la ville, Tout le monde sans exception prennait les armes. L'on voyait des enfants de cinq à six ans le poignard à la main ; les mères les apportaient elles-mêmes. Il y avait dans Paris en moins de deux heures plus de deux cents barricades bordées de drapeaux et de toutes les armes laissées par la Ligue. Tout le monde criait : « Vive le roi ! » mais l'écho répondait : « Pas de Mazarin ! »

Cette sédition, où les épigrammes jouèrent le plus grand rôle, fut appelée par dérision la *Fronde*, du nom d'un jeu d'enfant.

Cependant les trois membres du parlement n'avaient point été remis en liberté, et la foule recommençait à crier : Broussel ! Broussel ! Leurs collègues se décidèrent à se rendre en corps auprès de la reine. « Nous partîmes, raconte Mathieu Molé, sans avoir demandé, comme de coutume, l'heure à la reine, les huissiers devant, ayant leurs bonnets carrés et à pied ; depuis ce lieu jusqu'à la croix du Trahoir, nous trouvâmes le peuple en armes et barricades faites de cent pas en cent pas. » Les observations de Molé irritèrent la reine : « Je sais bien, dit-elle, qu'il y a du bruit dans la ville, mais vous m'en répondez, messieurs du parlement, vous, vos femmes et vos enfants. » Puis elle tourna le dos et rentra dans sa chambre, en fermant la porte avec force.

Mazarin, suivant son caractère, se montra plus conciliant ; il s'interposa de nouveau et parvint à arracher à la reine la délivrance de Broussel, « non sans un grand soupir, qui marquait la violence qu'elle se faisait en cette rencontre ».

Loin de calmer les mécontents, cette concession ne fit que les rendre plus hardis : les rues retentissaient de couplets contre la cour et le cardinal.

Un vent de Fronde
S'est levé ce matin ;
Je crois qu'il gronde
Contre le Mazarin.

Les émeutes se multipliaient de jour en jour. La reine dut se retirer à la hâte avec son ministre au château de Saint-Germain, laissant le parlement maître de la capitale. Le 8 janvier, celui-ci porta un arrêt, qui déclarait Mazarin « ennemi du roi, de l'État, pertubateur du repos public, » et enjoignait à tous de lui courir sus.

Jusqu'à ce moment l'opposition s'était surtout concentrée dans le parlement ; elle s'étendit bientôt et gagna les seigneurs, toujours disposés à relever la tête et à reprendre sur la royauté le terrain perdu. D'ailleurs l'on ne voyait, dit le cardinal de Retz, « sur les degrés du trône, d'où l'âpre et redoutable Richelieu avait foudroyé plutôt que gouverné les humains, qu'un successeur doux et bénin. » Aussi s'empressent d'accourir à Paris le prince de Conti, les ducs de Longueville, d'Elbeuf, de la Rochefoucauld, de Bouillon, de Chevreuse, de Beaufort le plus populaire de tous, sous le nom de *Roi des Halles*, et une foule d'autres avides de bruit et d'opposition.

Leur arrivée mit la ville en fête. Après les escarmouches de chaque jour contre les troupes royales, princes et princesses dansaient le soir à l'hôtel de ville. « Ce mélange d'écharpes bleues, de dames, de cuirasses, de violons qui étaient dans la salle, et de trompettes, qui étaient dans la place donnaient, dit Retz, un spectacle qui se voit plus souvent dans les romans qu'ailleurs. »

Les divers parlements de province se rallièrent bientôt à celui de Paris : ils levèrent des impôts pour leur compte et réveillèrent partout, dans le peuple, l'esprit provincial si violemment comprimé par Richelieu.

Mais la cour avait pour elle l'épée du grand Condé. Celui-ci s'empara successivement de tous les avant-postes de Paris, mal défendus par une armée de seigneurs et de bourgeois, qui se consolaient de leurs échecs, en les tournant en épigrammes.

Le parlement prit peur le premier : Mathieu Molé se rendit auprès de la reine, pour ouvrir des négociations, et réussit à faire signer un traité à Rueil, le 1er avril 1649. Le parlement obtenait la liberté de ses assembléss ; le peuple, la diminution des impôts ; les seigneurs, « les plus beaux lambeaux des libéralités royales », selon le mot de Mme de Motteville.

Mais il était un homme dont les exigences ne pouvaient être satisfaites aussi aisément : c'était le vainqueur même de la *Fronde parlementaire*, l'allié de la cour, le prince de Condé. Il exigeait, comme prix de son concours, la principale place dans le gouvernement de l'Etat. Dans ses propos il traitait sans ménagement *le Mazarin*. Comme sa mère, la prin-

cesse douairière de Condé, lui signalait un jour le danger de cette conduite : « Qu'ai-je à craindre ? lui répondit-il, le cardinal est mon ami. — J'en doute, reprit-elle. — Vous avez tort. Je compte sur lui autant que sur vous. — Dieu veuille que vous ne vous trompiez pas ! » répondit la princesse.

C'était l'heure du conseil, Condé s'éloigna pour y aller. Il entrait dans la grande galerie du Palais-Royal, lorsqu'il vit venir à lui Guitant, capitaine des gardes, qui lui dit, en se penchant à son oreille : « Monseigneur, ce que je vous veux, c'est que j'ai l'ordre de vous arrêter, M. le prince de Conti, votre frère, et M. de Longueville. — Au nom de Dieu, s'écria Condé, retournez à la reine, et dites-lui que je la supplie que je lui puisse parler. » Anne d'Autriche fut inflexible et refusa de le voir. Les trois princes furent enfermés au château de Vincennes.

Dans le premier moment, les vieux frondeurs applaudirent à l'arrestation du vainqueur de la Fronde, mais bientôt la haine contre le cardinal fut plus forte, et, par un de ces revirements si fréquents aux époques de troubles, ils finirent par se prononcer en faveur des prisonniers. Par l'entremise du remuant coadjuteur, des négociations s'ouvrirent entre les parlementaires et les amis de Condé ; elles aboutirent à la réunion des deux frondes, celle du prince et celle du parlement.

Loin de s'effrayer de cette coalition, la reine déclara, en faisant allusion à la mort de Charles Ier, qu'elle ne ferait pas « la même faute que le roi d'Angleterre, abandonnant son ministre à la rage publique. » Son projet, combiné avec le cardinal, était de

quitter de nouveau Paris, de réunir une armée en province et de revenir s'emparer de la capitale. Mazarin partit le premier, au commencement de février 1651 ; la régente devait le suivre peu après avec le roi.

Mais on ne lui en laissa pas le temps ; les frondeurs, à la nouvelle du départ du ministre, envahirent le Palais-Royal et se rendirent maîtres du roi et de sa mère. Mazarin, qui avait dans l'esprit plus de souplesse que d'audace, aima mieux céder devant l'orage, que de lui résister de front. Il courut au Havre, où les princes avaient été transférés, leur rendit la liberté, dans l'espoir de les jeter entre les deux frondes comme un brandon de discorde, puis gagna lui-même l'électorat de Cologne, pour attendre les fautes de ses adversaires et en profiter.

A peine libre, Condé accourut à Paris, où, suivant les prévisions de Mazarin, il se trouva bientôt en rivalité avec les chefs de la fronde parlementaire, particulièrement avec le bouillant coadjuteur. Dans un moment d'emportement, il dit même à celui-ci : « Il ne convient pas qu'il se trouve dans le royaume des gens assez insolents pour me disputer le pavé. — Je lui fis une profonde révérence, raconte Retz, et lui dis qu'il y avait des gens qui ne devaient, par leur dignité, quitter le pavé qu'au roi. M. le Prince me répondit qu'il me le ferait bien quitter. Je dis que ce ne serait pas aisé. » Le parti de Condé était pris. « Souvenez-vous, dit-il à sa sœur, Mme de Longueville, que je tire l'épée malgré moi et que je serai le dernier à la remettre dans le fourreau. »

Il quitta Paris, souleva la Guyenne, le Poitou,

l'Anjou, et s'allia aux Espagnols, toujours en guerre avec la France, depuis leur refus d'adhésion au traité de Westphalie.

C'était le moment qu'attendait Mazarin. La reine, avec qui il n'avait pas cessé d'être en communication, lui écrivit le 17 novembre de revenir au plus tôt. Le 24 du mois suivant, il repassa la frontière à la tête de sept mille hommes.

Condé et Gaston d'Orléans n'ayant pas réussi à lui fermer le passage, il put rejoindre la cour, qui se trouvait alors à Poitiers. Il importait également aux deux partis de se rendre maîtres de la capitale, alors en proie à l'anarchie. Celui de la reine pouvait opposer à Condé un adversaire digne de lui dans la personne de Turenne. Ce grand général, après avoir combattu pour le parlement dans la première Fronde, alors que Condé défendait la cour, se trouvait maintenant avec la cour contre le parlement et les princes. Ce n'était pas trop d'un tel chef, pour tenir tête au vainqueur de Rocroi coalisé avec les Espagnols.

Les deux armées, cherchant l'une et l'autre à pénétrer dans Paris, se livrèrent bataille à la porte Saint-Antoine, le 2 juillet 1652. A l'intérieur, les factions se disputaient le pouvoir, mais la masse du peuple, ayant à sa tête le duc d'Orléans, était favorable à la Fronde et sommait à grands cris le conseil de ville d'ouvrir les portes au prince de Condé. L'intervention de Mademoiselle de Montpensier, fille de Monsieur, c'était le nom qu'on donnait au duc d'Orléans, fut décisive. « Je fus à l'hôtel de ville, raconte-t-elle, assurant à ceux qui étaient là, que si le malheur voulait que les troupes ennemies battissent M. le

prince de Condé, on ne ferait pas plus de quartier à Paris qu'aux gens de guerre. J'ajoutai : Songez que, pendant qu'on s'amuse à discuter sur des choses inutiles, M. le Prince est en péril dans vos faubourgs. »

A la tête d'une troupe d'hommes d'armes, elle courut au rempart : « Comme je fus près de la porte Saint-Antoine, ajoute-elle, M. le prince de Condé m'y vint voir : il était dans un état pitoyable ; il avait deux doigts de poussière sur le visage, ses cheveux tout mêlés ; son collet et sa chemise étaient pleins de sang, quoiqu'il n'eût pas été blessé, sa cuirasse était criblée de coups et il tenait son épée à la main, ayant perdu le fourreau. Il me dit : « Vous voyez un homme au désespoir, j'ai perdu tous mes amis : MM. de Nemours, de la Rochefoucauld et Clinchamps sont blessés à mort. » Je le consolai un peu. Puis, je m'en allai à la Bastille, où je fis charger le canon qui était tout pointé ; je donnai l'ordre qu'on tirât quand je serais sortie. Alors M. le prince de Condé commanda qu'on marchât pour rentrer dans la ville. » Il y parvint enfin et contraignit Turenne à battre en retraite sur Saint-Denis, après une résistance héroïque.

Paris se trouvait ainsi au pouvoir de la Fronde, qui s'y livra à tous les excès. Les membres du corps de ville ayant osé parler en faveur de la paix, la foule leur répondit par des cris de mort : « Main basse sur les Mazarins criait-elle, il n'y a plus à l'hôtel de ville que des Mazarins : » Plus de trente bourgeois furent victimes de la fureur populaire.

Ces scènes de carnage amenèrent une réaction.

Quelques frondeurs plus modérés se rendirent à Compiègne auprès du roi, pour faire des propositions d'accommodement. Retz lui-même toujours disposé à changer de parti au moment opportun, se joignit à eux et obtint en récompense le chapeau de cardinal, objet de toutes ses intrigues. Mais quand la paix eut été signée, et qu'il n'eut plus besoin de lui, Mazarin le fit arrêter et enfermer au château de Vincennes. Ainsi abandonné de son propre parti, Condé ne rougit pas de se jeter entre les bras des Espagnols, qui lui donnèrent le titre de généralissime. Mazarin répondit à cette coupable défection, en le faisant condamner à mort par contumace. Ainsi finit cette ridicule révolte, où les plus grands noms de la France se trouvent tristement mêlés à la plus frivole des agitations.

La guerre civile avait permis aux Espagnols de reprendre l'offensive avec avantage. « Nous perdîmes cette année-là, dit le cardinal de Retz, Barcelone, la Catalogue et Casal, la clef de l'Italie. Nous vîmes Brisach révolté, sur le point de retomber entre les mains de la maison d'Autriche. Nous vîmes les drapeaux et les étendards d'Espagne voltigeant sur le Pont Neuf, les écharpes jaunes de Lorraine parurent dans Paris avec la même liberté que les isabelles et les bleues. »

A la faveur de la paix intérieure, Mazarin put reporter ses efforts contre l'ennemi extérieur. Il négocia une alliance avec Cromwell, ce qui lui permit d'opposer à Condé et aux Espagnols, Turenne et les troupes anglaises fournies par le grand Protecteur. Une rencontre eut lieu le 14 juin 1658, au milieu des

dunes qui entourent la ville de Dunkerque. La bataille dura quatre heures, et se termina par la déroute complète de l'armée espagnole, dont quatre mille hommes restèrent entre les mains du vainqueur. Le soir même de l'action, Turenne écrivit à sa femme : « Les ennemis sont venus à nous ; ils ont été battus, Dieu en soit loué ! J'ai un peu fatigué toute la journée ; je vous donne le bonsoir, et je vais me coucher. »

Cette victoire contraignit l'Espagne à accepter enfin la paix, qu'elle refusait depuis si longtemps. Les conférences s'ouvrirent à la limite des deux Etats, sur la Bidassoa, dans l'île des Faisans, entre Mazarin et Louis de Haro, ministre de Philippe IV ; elles furent closes le 7 novembre 1659. La France obtint l'Artois, le Roussillon, et plusieurs places en Flandre, en Hainaut et en Luxembourg ; enfin l'infante d'Espagne fut fiancée à Louis XIV. Dès lors Mazarin put dire avec raison : « J'ai le cœur plus français que le langage. » Le parlement rendit au grand ministre une tardive justice : il envoya au devant de lui une députation solennelle, pour le saluer et le féliciter de la paix qu'il venait de conclure si heureusement.

Au milieu de sa gloire, Mazarin sentait ses forces l'abandonner : la goutte, dont il souffrait depuis longtemps, lui remontait des jambes dans l'estomac. Il songea à choisir un successeur. « Sire, dit-il à Louis XIV, je vous dois tout, mais je crois m'acquitter en quelque sorte envers Votre Majesté, en lui donnant M. Colbert. » Le mal faisait de rapides progrès ; le 9 mars 1661, vers trois heures du matin, il

se souleva sur son lit et dit d'une voix entrecoupée : « Ah ! sainte Vierge, ayez pitié de moi, recevez mon âme. » Il expira presque aussitôt, « faisant bonne mine à la mort jusqu'au dernier moment. »

Le lendemain, lorsqu'on demanda à Louis XIV à qui l'on devait s'adresser dorénavant, pour l'expédition des affaires, il répondit, avec un ton d'autorité qu'on ne lui connaissait point encore : « A moi. »

LIVRE DOUZIÈME

APOGÉE DE LA MONARCHIE MODERNE

Louis XIV.

1661-1715.

Le règne de Louis XIV doit sa période de prospérité et d'éclat aux hommes éminents, dont nous avons signalé l'apparition sous le gouvernement réparateur de Louis XIII. Grâce à leur concours, Louis XIV put fonder, à l'extérieur, la suprématie de la France sur les divers États de l'Europe, et à l'intérieur, la suprématie de la royauté sur tous les pouvoirs locaux et sur toutes les initiatives individuelles du clergé, de la noblesse, de la bourgeoisie et des classes rurales.

Malheureusement, l'exemple de sa vie privée eut une fâcheuse influence sur les hautes classes de la nation; par l'obligation de résider à la cour, il les arracha à leurs terres et leur inspira des habitudes d'oisiveté. En même temps, il affaiblit l'influence du clergé, en lui imposant la domination du pouvoir civil et en se mettant lui même en lutte avec le pape.

Enfin, il détruisit dans les villes et dans les campagnes ces libertés locales, ces autonomies régionales si heureusement créées au moyen-âge par la royauté et par l'Eglise, et leur substitua une bureaucratie compliquée et fiscale.

Les particuliers, qui avaient trouvé jusqu'alors dans la gestion des affaires locales un emploi suffisant de leur activité, commencèrent, dès les dernières années de ce prince, à se mêler des affaires générales de l'État, en discutant, d'abord les actes du gouvernement, enfin le gouvernement lui-même.

CHAPITRE PREMIER

SUPRÉMATIE DE LA FRANCE A L'EXTÉRIEUR

Condé et Turenne.

1661-1679.

I

1661-1668.

Entrée de Louis XIV au parlement. — Idée de Louis XIV sur l'exercice du pouvoir. — Distribution de sa journée. — Politique extérieure. — Le *droit de dévolution*. — Ouverture des hostilités en Flandre; Turenne. — La *triple alliance*. — Paix d'Aix-la-Chapelle.

Peu de temps avant la mort de Mazarin, le parlement délibérait en assemblée générale, pour protester contre certains édits fiscaux, destinés à subvenir aux frais de la guerre. Le jeune Louis XIV était alors au château de Vincennes; il accourut en habit de chasse, en bottes éperonnées, le fouet à la main, « en justaucorps rouge et chapeau gris, accompagné de toute sa cour en même équipage, comme s'il allait courre le cerf. » Montant à la place du premier président : « Messieurs, dit-il, chacun sait les malheurs qu'ont produits les assemblées du parlement; je veux les prévenir, et j'ordonne que l'on cesse celles qui sont commencées sur les édits que j'ai apportés, lesquels je veux être exécutés. Monsieur le président,

je vous défends de souffrir aucune assemblée, et à pas un de vous de les demander. » Après ces mots, il sortit « sans vouloir ouïr aucune harangue. »

Le caractère du nouveau roi se révélait dans ce trait : il s'accentua encore davantage après la mort de Mazarin. Un jour qu'il était en conseil avec ses ministres, Colbert, Le Tellier, de Lyonne, le chancelier Séguier, et le surintendant des finances Fouquet, il leur exposa ses idées sur l'exercice de la royauté. « Je veux gouverner par moi-même, dit-il, assister régulièrement au conseil, entretenir les ministres les uns après les autres, et je suis résolu de n'y pas manquer un seul jour. Je ne veux point de premier ministre, mais je me servirai de ceux qui ont des charges pour agir sous moi, selon leurs fonctions. Je veux que tout me soit communiqué, depuis la dépêche diplomatique jusqu'à la dernière requête... C'est par le travail qu'on règne ; il y a de l'ingratitude et de l'audace à l'égard de Dieu, et de l'injustice et de la tyrannie à l'égard des hommes, de vouloir l'un sans l'autre. » Et, se tournant vers Colbert, il ajouta : « Je vous avoue franchement que j'ai un fort grand penchant pour les plaisirs ; mais si vous vous apercevez qu'ils me fassent négliger mes affaires, je vous ordonne de m'en avertir. »

En même temps, il distribua l'ordre de sa journée. Il se fit une règle de travailler deux fois par jour à l'expédition des affaires courantes : le matin depuis son lever jusqu'à la messe, l'après-midi après son dîner. Dans l'intervalle, suivant l'usage de ses prédécesseurs, il accordait des audiences et s'y montrait d'un abord facile. Un jour par semaine, le samedi,

fut consacré à lire les placets qu'on lui présentait et à y répondre.

Il ne donnait pas moins de temps et d'application aux affaires extérieures; Richelieu et Mazarin avaient préparé la prépondérance de la France; il voulut achever leur œuvre, en la rendant l'arbitre de l'Europe.

Sortant à peine d'une sanglante révolution, l'Angleterre était dans une situation précaire; elle avait besoin de la paix et d'une stricte économie pour panser ses blessures. Cependant son roi Charles II ne songeait qu'à dissiper dans les plaisirs les revenus que lui allouait le parlement. Louis XIV, comprenant le parti qu'il pourrait tirer d'un pareil état de choses, s'empressa, dès le 5 août 1661, d'écrire à d'Estrades, son ambassadeur à Londres : « Je suis bien aise d'apprendre que le roi d'Angleterre n'est pas en si bon état qu'on le croit, qu'il sera toujours en arrière de deux millions tous les ans, ce qui lui fera considérer davantage ses amis et lui ôtera le moyen de songer à entreprendre de grandes choses. »

A Rome, une altercation étant survenue entre la garde corse du pape et les gens de son ambassadeur, il saisit cette occasion pour obliger Alexandre VII à élever une colonne, en signe de réparation.

Les deux États les plus redoutables étaient l'Autriche et l'Espagne. Bien qu'affaiblis par le traité de Westphalie, ils étaient encore puissants. Cela n'empêcha pas Louis XIV de les braver avec hauteur. L'empereur Léopold ayant prétendu s'arroger le titre de *chef du peuple chrétien*, il le contraignit de renoncer à un nom qu'il comptait bien s'attribuer à lui-même. Il refusa également de lui écrire le premier,

dans la crainte de donner, par là, un témoignage de déférence et d'infériorité.

L'Espagne dut céder aussi devant lui. L'ambassadeur de ce pays avait pris le pas à Londres sur celui de France : il exigea de Philippe IV une réparation et la promesse que les ministres espagnols se contenteraient désormais du second rang, Mais ce n'était là que le prélude de revendications autrement importantes.

En épousant Louis XIV, la fille de Philippe IV, Marie-Thérèse, avait renoncé à ses droits éventuels à la succession d'Espagne. Or Philippe mourut le 17 septembre 1665, laissant un enfant de quatre ans, Charles II, issu d'un second mariage. Aussitôt Louis XIV déclara que la dot de sa femme n'ayant jamais été payée, sa renonciation devenait nulle. En conséquence, il réclama le Brabant, la Flandre et la Franche-Comté, en vertu d'un certain *droit de dévolution*, qui, dans ces provinces, attribuait l'héritage paternel aux enfants du premier lit. « Il faut bien, tôt ou tard, écrivait-il à son ambassadeur à Madrid, qu'on fasse justice à la reine sur les droits qui peuvent lui appartenir, ou que je cherche à me la faire moi-même. Ces peuples, ajoutait-il encore, ont intérêt à se rapprocher du cœur et de l'âme de leurs États, pour en recevoir les secours et les influences nécessaires ; aimeraient-ils mieux demeurer éternellement attachés à l'Espagne, de qui la nature les a entièrement divisés, que de se réunir à la France, dont ils sont les membres naturels, et à qui le ciel les réunit par les liens du sang, après n'en avoir été divisés, que par les artifices et par la vio-

lence. » Il appuya ses prétentions par un manifeste à l'Espagne qui se terminait ainsi : « Le ciel n'ayant point établi de tribunal sur la terre à qui les rois de France puissent demander justice, le roi très-chrétien ne peut l'attendre que de ses armes. » En même temps, il se mit en marche pour la Flandre, à la tête d'une armée de cinquante mille hommes (1667).

« Tout ce que vous avez lu de la magnificence de Salomon et de la grandeur du roi de Perse, écrit le comte de Coligny, n'est pas comparable à la pompe qui accompagne le roi dans son voyage. On ne voit passer par les rues que panaches, qu'habits dorés, que chariots, que mulets superbement harnachés, que chevaux de parade, que housses brodées de fin or. » En trois mois la Flandre fut conquise par Turenne ; la Franche-Comté, en vingt jours, par Condé (1668). La cour d'Espagne, indignée d'une soumission aussi prompte, écrivit au gouverneur de cette province « que le roi de France aurait dû envoyer ses laquais prendre possession du pays, au lieu d'y venir en personne. »

Ces succès effrayèrent la Hollande, qui se sentait plus directement menacée. Elle sut faire partager ses craintes à l'Angleterre et à la Suède et toutes trois signèrent à la Haye, le 23 janvier 1668, le traité de la *triple alliance*. Devant cette coalition imprévue, Louis XIV comprit qu'il valait mieux assurer une partie de ses conquêtes que de les compromettre toutes par une guerre européenne. En conséquence, il proposa la paix. Elle se fit à Aix-la-Chapelle le 2 mai de la même année : la France gardait la Flandre, mais restituait la Franche-Comté.

Dans la pensée de Louis XIV, cette paix n'était qu'une trêve, qui devait lui permettre de préparer une éclatante vengeance contre ce petit peuple hollandais, qui avait osé prendre l'initiative de la *triple alliance*. « Au milieu de toutes mes prospérités, dans ma campagne de 1667, écrit-il dans ses Mémoires, je ne trouvai sur mon chemin que mes anciens amis les Hollandais, qui voulurent m'imposer des lois et osèrent même user de menaces. J'avoue que leur insolence me piqua au vif; mais, considérant que je n'avais ni le nombre de troupes, ni la quantité d'alliés requis pour une pareille entreprise, je dissimulai ; je conclus la paix à des conditions honorables, résolu de remettre la punition de cette perfidie à un autre temps. »

Ce temps arriva plus tôt que les Hollandais ne le pensaient ; et l'Europe apprit tout à coup jusqu'où pouvait aller le ressentiment du roi de France.

II

1668-1679.

Préparatifs de guerre contre la Hollande. — Entrée en campagne. — Réorganisation de l'armée par Louvois. — Situation de la Hollande. — Passage du Rhin. — Patriotisme des Hollandais; les de Witt et Guillaume d'Orange. — Coalition contre la France. — Conquête de la Franche-Comté et du Palatinat. — Turenne; sa mort. — Victoire de Senef par Condé; sa retraite à Chantilly. — Succès sur terre et sur mer. — Paix de Nimègue.

« Quand j'ai appris, écrivait Louis XIV au mois de janvier 1672, que les Provinces-Unies essayaient de

débaucher mes alliés et sollicitaient des rois mes parents d'entrer en des ligues offensives contre moi, j'ai voulu me mettre en état de me défendre et j'ai levé quelques troupes ; mais je prétends en avoir encore plus vers le printemps, et je m'en servirai en ce temps-là de la manière que je jugerai le plus à propos pour le bien de mon État et pour ma gloire. »

Non content de préparer des armements, Louis XIV travaillait à détacher de la Hollande les signataires de la triple alliance. Il y réussit complètement et parvint même à gagner le roi d'Angleterre Charles II à une alliance offensive et défensive. Il obtint en outre de l'empereur Léopold et de la Suède la promesse d'une neutralité et, au besoin, d'un concours.

Ce fut l'Angleterre qui signifia la première à la Hollande la déclaration de guerre : « Un coup de tonnerre dans un beau jour d'hiver, dit l'ambassadeur anglais William Temple, ne surprendrait pas plus le monde que notre déclaration contre la Hollande le surprit en 1672. » A son tour, le 6 avril suivant, Louis XIV annonça l'ouverture des hostilités, sans alléguer d'autre raison que la conduite et l'ingratitude des Provinces-Unies.

« Le roi part demain, écrit madame de Sévigné à sa fille : il y aura cent mille hommes hors de Paris ; le roi commandera à Monsieur, Monsieur à M. le prince (de Condé), M. le prince à M. de Turenne... Quelle guerre, la plus cruelle, la plus périlleuse dont on ait jamais ouï parlé depuis le passage de Charles VIII en Italie ! On l'a dit au roi. L'Yssel est défendu et bordé de deux cents pièces de canon, de soixante

mille hommes de pied, de trois grosses villes, d'une large rivière qui est encore devant... M. le prince est fort préoccupé de cette grande affaire. Il vint l'autre jour une manière de fou qui lui dit qu'il savait fort bien faire de la monnaie : « Mon ami, lui dit-il, je te remercie, mais si tu sais une invention pour nous faire passer l'Yssel, sans être assommés, tu me feras grand plaisir, car je n'en sais point. »... Il y a quatre jours que je ne dis que des adieux. Tout le monde pleure son fils son frère, son mari, son amant... Le roi, afin d'éviter les larmes, est parti ce matin à dix heures, sans que personne l'ait su, au lieu de partir demain comme tout le monde le croyait. La reine est demeurée régente, toutes les compagnies souveraines ont été la saluer. Voici une étrange guerre, qui commence bien tristement. »

Ces craintes étaient exagérées. Grâce à l'intelligence et à l'activité de Louvois, « le plus grand et le plus brutal des commis », notre armée était admirablement organisée, et pouvait soutenir la comparaison avec toutes celles de l'Europe.

Pour obtenir ce résultat, Louvois avait dû faire plier les plus hautes têtes de la noblesse. Un jour, il dit tout haut, au milieu de la cour, à M. de Nogaret : « Monsieur, votre compagnie est en fort mauvais état. — Monsieur, je ne le savais pas. — Il faut le savoir, dit Louvois ; l'avez-vous vue ? — Non, Monsieur, dit Nogaret. — Il faudrait l'avoir vue, Monsieur. — Monsieur, j'y donnerai ordre. — Il faudrait l'avoir donné, car enfin il faut prendre parti, Monsieur ; ou se déclarer courtisan, ou faire son devoir quand on est officier. »

Louvois généralisa l'uniforme, la marche au pas, la baïonnette, forma de l'artillerie un corps séparé, réorganisa l'intendance, les ambulances et les hôpitaux militaires, fit créer l'ordre de Saint-Louis pour récompenser le courage, et l'hôtel des Invalides pour abriter les vieux soldats.

La Hollande, qui était loin d'être aussi bien préparée, se trouvait en outre profondément affaiblie par les dissensions intestines. Deux partis se divisaient ce pays : le premier avait pour chef *le grand pensionnaire* Jean de Witt ; à la tête du second était le prince Guillaume d'Orange, nommé à 23 ans capitaine général pour la durée de la campagne. Les troupes dont il disposait s'élevaient, sur les registres, à 64,000 hommes, mais, en réalité, il fallait beaucoup en rabattre. « Lorsque hier, écrit le 28 juin Jean de Witt à son frère Cornélis, on somma les paysans de venir travailler sur le Rhin aux redoutes et au percement des digues, pas un homme ne s'est présenté ; tout est ici désordre et confusion. » L'armement n'était pas plus avancé : « J'espère, écrit l'ambassadeur hollandais Beverninck, que, pour le moment, nous ne manquerons pas de poudre à canon , mais, quant aux affûts, il n'y a aucun remède ; d'ici à quinze jours, nous n'en aurons pas plus de sept. » Ce désarroi était, en partie, l'œuvre de Louvois, qui avait su habilement acheter en Hollande toutes les munitions dont il avait besoin pour l'armée française,

Cependant Louis XIV était arrivé sur le Rhin ; en quatre jours, il emporta quatre places ; le 12 juin, il franchit le fleuve, et s'avança jusqu'au cœur de la

Hollande, à trois lieues d'Amsterdam. « On apprend la reddition des villes avant d'avoir su leur investissement, » écrivait Jean de Witt. Dans cette extrémité les Hollandais prirent une résolution héroïque : leur sol, étant plus bas que le niveau de la mer, n'était protégé que par des digues ; ils les rompirent et inondèrent tout le pays. Amsterdam devint semblable à une île au milieu des flots.

Ils essayèrent en même temps de négocier ; mais Louis XIV, sur les conseils de Louvois, fit des propositions inacceptables. « Y souscrire serait se perdre, s'écria Guillaume d'Orange au milieu de l'assemblée des États, les discuter est même dangereux ; mais si la majorité de cette assemblée en décide autrement, il ne reste plus qu'un seul parti aux amis du protestantisme et de la liberté, celui de se retirer aux colonies des Indes occidentales, et de s'y créer une nouvelle patrie, où leurs consciences et leurs corps seront à l'abri de la tyrannie et du despotisme. »

Le parti de la résistance l'emporta : la Hollande tout entière, à l'exemple d'Amsterdam fut inondée. Mais dans les malheurs publics, le peuple, souvent aveugle et soupçonneux, cherche une victime responsable : Jean de Witt fut accusé des désastres de son pays et obligé de donner sa démission de grand pensionnaire. Cette concession ne le sauva pas, il fut le même jour massacré, ainsi que son frère. En même temps, les Hollandais rétablirent, en faveur de Guillaume d'Orange, le stathoudérat, sorte de dictature militaire.

Faible de corps, mais d'une volonté énergique, indifférent aux choses de l'esprit et de l'art, dissimulé

et profond politique, d'un esprit sombre et calculateur, « n'ayant besoin ni d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer, » Guillaume d'Orange était l'adversaire le plus redoutable que Louis XIV eût encore rencontré. Son premier soin fut de gagner secrètement les alliés de la France et de reformer contre elle une formidable coalition. L'Espagne, l'Empire, l'Angleterre elle-même, effrayés des succès du roi de France, se tournèrent contre lui. « Tant d'ennemis puissants, dit Louis XIV dans ses Mémoires, m'obligèrent à prendre garde à moi et à penser à ce que je devais faire, pour soutenir la réputation de mes armes, l'avantage de l'État et ma gloire personnelle. »

Plusieurs armées furent mises à la fois sur pied : Turenne, avec vingt-trois mille hommes, marcha contre les Impériaux ; Condé, avec quarante mille, s'opposa au prince d'Orange ; un cordon de troupes garda contre l'Espagne la frontière des Pyrénées ; enfin une flotte, sous les ordres de l'amiral Duquesne, mit à la voile pour la Sicile, afin d'en chasser les Espagnols.

En six semaines, la Franche-Comté fut de nouveau envahie et conquise (1674). Turenne défit successivement les Impériaux à Sintzheim et à Ladenbourg, et pénétra dans le Palatinat, qu'il incendia, sur les ordres barbares de Louvois. Il remporta encore quatre grandes victoires : le 4 octobre à Einsheim, le 29 à Mulhausen, et le 5 janvier à Turkheim.

Le 27 juin au matin, comme il donnait l'ordre d'attaquer le village de Salzbach, occupé par Montecuculli, une colonne ennemie déboucha dans la

plaine. « Mon père la lui montrait, raconte le fils du commandant de l'artillerie, Saint-Hilaire, quand, malheureusement, deux petites pièces tirèrent ; un boulet, passant sur la croupe du cheval de mon père, lui emporta le bras gauche, le cou du cheval de mon père, et frappa M. de Turenne au côté gauche ; il fit encore une vingtaine de pas sur le cou de son cheval et tomba mort. Je courus à mon père qui était à terre, il se souleva : « Ce n'est pas moi qu'il faut pleurer, dit-il, c'est la mort de ce grand homme ; vous allez peut-être perdre votre père, mais votre patrie, ni vous, ne retrouverez jamais un pareil général. » — A la nouvelle de la mort de Turenne, Montécuculli s'écria, en se découvrant respectueusement : « Il est mort aujourd'hui un homme qui faisait honneur à l'homme. »

Presque en même temps la France se trouva également privée de l'épée du grand Condé. Après avoir remporté la victoire de Senef sur le prince d'Orange (1674), et avoir déconcerté l'ennemi par d'habiles manœuvres, il se retira, vieux et malade, dans son château de Chantilly, pour y finir ses jours, au milieu des distractions de l'étude et des consolations de la religion.

Créqui et Luxembourg continuèrent les traditions de ces deux illustres capitaines. Ils remportèrent plusieurs victoires, en Lorraine, en Alsace et en Hollande. Louis XIV s'empara lui-même de plusieurs places de la Flandre, pendant que deux intrépides marins, Duquesne et Jean Bart, poursuivaient victorieusement sur toutes les mers les flottes combinées de la Hollande et de l'Espagne.

Mais la France s'épuisait par ses victoires mêmes. On avait dû convoquer l'arrière-ban et Colbert parlait de se retirer, si la guerre continuait encore. De son côté, la Hollande était disposée à traiter. « Je désire autant que vous la fin de la guerre, disait le prince d'Orange aux députés des États, pourvu que je m'en tire avec honneur. » Louis XIV pensait de même : « J'étais résolu de faire la paix, déclare-t-il, mais je la voulais conclure glorieuse pour moi et avantageuse pour le royaume. »

Dans les négociations ouvertes à Nimègue le 10 août 1678, il parla en maître et exigea la plus grande partie de la Flandre et toute la Franche-Comté. Ces acquisitions assurèrent sa suprématie à l'extérieur et justifièrent sa fière devise : *Nec pluribus impar*. La France lui décerna le surnom de Grand et lui éleva, sur une place de Paris, appelée dès lors *place des Victoires*, une statue équestre qui le représentait en costume d'empereur romain.

CHAPITRE II

SUPRÉMATIE DE LA ROYAUTÉ A L'INTÉRIEUR

Colbert et Louvois.

1661-1699.

I

1661-1683.

La fête du château de Vaux. — Le surintendant Fouquet ; ses dilapidations, sa condamnation. — Le contrôleur général, Colbert. — Son plan de réforme financière. — Abolition des *pays d'états*. — Rivalité de Colbert et de Louvois. — Disgrâce de Colbert, sa mort.

Le 17 août 1661, au commencement du règne personnel de Louis XIV, et l'année même de la mort de Mazarin, des milliers de carosses armoriés parcouraient la route de Paris à Melun, se rendant au château de Vaux-le-Vicomte, chez le surintendant Fouquet. Six mille invitations avaient été envoyées, non seulement en France, mais dans l'Europe entière. On y avait répondu avec un empressement justifié par la magnificence de Fouquet, les merveilles de sa résidence, qui n'avaient pas coûté moins de neuf millions, et la présence du roi : tout le monde augurait la

prochaine nomination du surintendant au poste de premier ministre.

Pour agrandir son domaine, Fouquet avait acheté et fait démolir trois villages ; pour l'embellir, il avait appelé l'architecte Le Vau, le dessinateur de jardins Le Nôtre, le peintre Le Brun : « Pendant que les palais royaux étaient à peine meublés et qu'il n'y avait pas même alors, d'après le témoignage de Colbert, une paire de chenets d'argent dans la chambre du roi, le surintendant étala, outre cent merveilles, bronzes, marbres, tableaux, et sans parler de la beauté des jardins et des bâtiments, trente-six douzaines d'assiettes d'or massif et un service également en or. »

Cependant il n'était point sans de cruelles inquiétudes. Des avis secrets lui arrivaient de divers côtés sur les mauvaises dispositions du roi à son égard. Pour comble de malheurs, le spectacle des splendeurs de Vaux ne produisit pas l'effet qu'il en attendait. « Ah ! Madame, dit le roi à sa mère qui l'accompagnait, ne ferons-nous pas rendre gorge à tous ces gens-là ? » Un moment même il fut sur le point de faire arrêter le surintendant au milieu de la fête. Mais Anne d'Autriche le retint : « Cette action ne vous ferait guère d'honneur, mon fils, lui dit-elle ; chacun voit que ce pauvre homme se ruine pour vous faire bonne chère, et vous le feriez arrêter dans sa maison ! » — « Je différai l'exécution de mon dessein, dit Louis XIV dans ses *Mémoires*, ce qui me donna une peine incroyable, car je voyais que, pendant ce temps-là, il pratiquait de nouvelles subtilités pour me voler. »

Enfin le moment que Louis XIV attendait arriva. Le 5 septembre 1661, au soir, le roi annonça lui-même à sa mère l'arrestation de Fouquet. « Ce matin, lui écrivit-il, le surintendant étant venu travailler avec moi à l'accoutumée, je l'ai entretenu tantôt d'une manière et tantôt d'une autre, et fait semblant de chercher des papiers, jusqu'à ce que j'ai aperçu, par la fenêtre de mon cabinet, d'Artagnan dans la cour du chateau ; et alors j'ai laissé aller le surintendant : d'Artagnan le rattrapa, et l'a arrêté de ma part, environ sur le midi. J'ai déclaré à ces messieurs, qui sont ici avec moi, que je ne voulais plus de surintendant, mais travailler moi-même aux finances, avec des personnes fidèles qui n'agiront pas sans moi, connaissant que c'était le vrai moyen de mettre dans l'abondance et de soulager mon peuple. »

Colbert fut chargé de dresser contre Fouquet l'acte d'accusation. « Il faut que vous sachiez que M. Colbert, écrit Mme de Sévigné, est tellement enragé, qu'on attend quelque chose d'atroce et d'injuste qui nous mettra tous au désespoir. Sans cela, en l'état, nous pouvons espérer voir notre ami au moins avec la vie sauve. »

La vie fut sauve en effet. Les commissaires nommés pour instruire son procès le condamnèrent au bannissement et à la confiscation des biens. Louis XIV commua l'exil en une prison perpétuelle au château de Pignerol, où le malheureux surintendant mourut après dix-neuf ans de captivité. Certains auteurs ont cru, mais sans preuve suffisante, que le célèbre personnage au masque de fer aurait été Fouquet lui-même.

L'homme destiné à remplacer Fouquet et à concentrer dans ses mains presque toute l'administration du royaume, Colbert, était le fils d'un modeste bourgeois. Entré comme simple commis chez le secrétaire d'État Le Tellier, il fut bientôt distingué par Mazarin, qui reconnut en lui une intelligence peu commune. A la mort du cardinal, sa fortune était déjà considérable ; il était baron de Seignelay, conseiller du roi, pourvu d'armoiries et de titres de noblesse. Principal instrument de la justice royale dans le procès de Fouquet, il reçut après la condamnation, les fonctions vacantes de contrôleur des finances et, en 1665, le titre de contrôleur général.

Son abord était froid, même glacial ; Mme de Sévigné l'appelait le *Nord;* Guy Patin, *Vir marmoreus*. « Monsieur, lui dit un jour un interlocuteur, faites-moi donc voir par quelque mouvement vous vivez. »

Cet homme de marbre entreprit avec une persévérante ténacité la réforme des finances et de l'administration générale du royaume « J'avoue à Votre Majesté, écrivit-il à Louis XIV, que je ne vois d'autre remède à l'état de ses finances, que d'augmenter la recette et diminuer la dépense. Je sais, Sire, que le personnage que je fais en cela n'est pas agréable ; mais dans le service de Votre Majesté, les fonctions sont différentes ; les unes n'ont jamais que des agréments, dont les dépenses sont le fondement ; celle dont Votre Majesté m'honore a ce malheur qu'il est difficile qu'elle puisse rien produire d'agréable, mais il faut se consoler en travaillant toujours à bien faire. »

Colbert débuta par la révision de la dette. Fouquet

avait emprunté cent soixante et onze millions au taux apparent de cinq et demi, mais en réalité à quinze pour cent, par suite de la dépréciation des titres versés en paiement et de divers avantages accordés aux traitants. D'autre part, le trésor ne recevait pas la moitié de ce qui lui revenait, les intermédiaires absorbaient presque tout. Colbert procéda sans ménagement; il réduisit les titres des créanciers et augmenta le produit des impôts indirects, qui portaient sur toutes les classes de la nation.

Ces mesures provoquèrent de nombreux soulèvements dans le Boulonnais, les Landes. le Vivarais, à Bordeaux, à Rennes, dans la Basse-Bretagne, à Lyon, Périgueux, et au Mans. Colbert disait un jour au roi en parlant des tailles: « Comme c'est la matière sur laquelle il peut se commettre le plus d'abus, c'est aussi celle à laquelle on a donné et l'on donne toujours plus d'application. »

Les recouvrements ne se faisaient pas sans peine. Lorsque le conseil avait déterminé la quotité de l'impôt pour chaque *élection*, le tribunal de l'élection faisait la répartition par paroisse et remettait le rôle à l'intendant; celui-ci l'envoyait aux syndics paroissiaux. Chaque paroisse nommait alors à l'élection quatre collecteurs chargés de répartir l'impôt entre tous les habitants, à l'exception des membres du clergé et de la noblesse. Ils répondaient de la rentrée des tailles et recevaient pour cet office six deniers par livre.

Colbert veilla avec le plus grand soin à ce que la taille fût exactement perçue. « Étant certain, disait-il, que la cause des grandes non valeurs du passé

provenait de l'accablement des uns par la décharge que l'on donnait aux autres, qui étaient fortement appuyés, » il prescrivait aux intendants de se renseigner sur la situation non seulement de chaque paroisse, mais des particuliers, en recommandant cependant aux collecteurs d'apporter certains ménagements dans l'exercice de leurs fonctions. « A l'égard des saisies pour le fait des tailles, vous pouvez leur manda-t-il, tenir la main à ce que les receveurs n'en fassent point; mais il ne faut point en donner l'ordonnance publique, crainte que les peuples ne s'endurcissent à ne point payer. »

Malgré ces prescriptions, il était souvent obligé de procéder rigoureusement, pour faire rentrer les impôts que les guerres continuelles rendaient de plus en plus lourds. Il eut, du moins, le courage d'avouer la vérité à Louis XIV. « Ce qu'il y a de plus important, et sur quoi il y a plus de réflexions à faire, dit-il au roi, c'est la misère très-grande des peuples. Toutes les lettres qui viennent des provinces en parlent, soit des intendants, soit des receveurs généraux ou autres personnes, même des évêques. »

Dans l'espoir de remédier à cette situation, Colbert prit plusieurs mesures : il révisa les titres de noblesse, substitua la taille personnelle à la taille réelle, augmenta les attributions des intendants, encouragea la marine, l'agriculture, le commerce et l'industrie, enfin supprima les pays d'états. Ce dernier acte ne s'accomplit pas sans difficulté.

Depuis le XIIIe siècle, les villes et les provinces avaient eu des destinées diverses dans leur lutte

contre l'envahissement des légistes et des officiers royaux; quoiqu'il y eût pour toutes diminution de liberté, toutes cependant n'étaient pas tombées sous un niveau égal. La France du XVIIe siècle portait encore l'empreinte des différentes organisations politiques qu'elle avait traversées; des libertés provinciales et municipales assez étendues subsistaient sur un grand nombre de points. Dix-sept provinces parmi lesquelles, le Languedoc, la Bourgogne, la Provence, la Bretagne, l'Artois, étaient encore *pays d'états*, c'est-à-dire s'administraient en partie par leurs états, votaient l'impôt appelé *don gratuit*, en assuraient la perception, entretenaient les routes, les canaux, les rivières, et veillaient à tout le détail des affaires locales. Dans ces provinces, le régime municipal était assez indépendant et laissait une certaine initiative aux populations.

Dans les *pays d'élection*, au contraire, les intendants royaux faisaient eux-mêmes la répartition des taxes, d'après les recensements dressés par les *élus* provinciaux, et dirigaient toutes les branches de l'administration, comme représentants de l'autorité souveraine.

Depuis longtemps, le gouvernement royal avait des difficultés avec les pays d'états, et Colbert n'hésitait pas à écrire à un intendant qu'il serait utile de les supprimer, « parce qu'ils sont beaucoup à charge au peuple et donnent peu de secours à Sa Majesté. » Ces affirmations étaient sans fondement, et Colbert savait mieux que personne à quel point les provinces étaient attachées à leurs libertés traditionnelles.

Un pareil attachement s'expliquait par la supério-

rité des pays d'états sur les pays d'élection, au point de vue de l'administration et du bien-être. Les contributions y étaient mieux réparties et perçues avec des formes moins dures; les routes mieux entretenues, les canaux mieux combinés, les affaires plus rapidement expédiées, le régime municipal plus satisfaisant.

Malgré ces considérations, les États furent supprimés dans la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, l'Orléanais, le Boulonnais, le Nivernais, la Marche, le Berry, l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, le Quercy, l'Auvergne, le Périgord et le Rouergue.

Louvois ne fut pas étranger à plusieurs de ces mesures. Cependant malgré la conformité des tendances, les deux ministres étaient loin d'être toujours d'accord; leur inimitié éclatait parfois au sein même du conseil royal. « M. de Louvois, dit Montyon, découvrit, en 1683, que, dans quelques ouvrages de bâtiments, il y avait eu des marchés trop dispendieux, et il en donna avis au roi. Lorsque M. Colbert rendit compte de ce qu'avait coûté la grille qui ferme la grande cour de Versailles, le roi trouva cette dépense beaucoup trop chère, et, après plusieurs choses très-désagréables, dit : « Il y a là de la friponnerie. » M. Colbert répondit : « Sire, je me flatte au moins que ce mot-là ne s'étend pas jusqu'à moi. — Non, dit le roi, mais il fallait y avoir plus d'attention. » Et il ajouta : « Si vous voulez savoir ce que c'est que l'économie, allez en Flandre, vous verrez combien les fortifications des places conquises ont peu coûté. « Ce mot, cette comparaison avec M. de Louvois, furent un coup de foudre. »

Colbert ne s'en releva pas. Il fut pris de la fièvre et bientôt réduit à toute extrémité. « Si j'avais fai pour Dieu ce que j'ai fait pour cet homme-là, dit-il, en parlant du roi, je serais sauvé deux fois, tandis que je ne sais ce je vais devenir. » Louis XIV lui ayant écrit, il refusa d'ouvrir la lettre en disant : « Je ne veux plus entendre parler du roi; qu'au moins à présent il me laisse tranquille. » Madame Colbert lui dit : « Ne voulez-vous pas répondre au roi ? — Il est bien temps de cela ! reprit-il ; c'est au Roi des rois qu'il faut que je songe à répondre. »

Le mal empirait. Le 6 septembre 1683, il s'éteignit à l'âge de 64 ans, dont quarante-quatre avaient été employés à l'adm inistration et à la direc tion des affaires publiques. Il fut enterré dans une chapelle de l'église Saint-Eustache, sa paroisse; mais la cérémonie eut lieu sans apparat, et, pour ainsi dire, à la dérobée. « La haine du peuple de Paris était si grande contre lui, dit un contemporain, qu'on n'osa le faire enterrer que de nuit; encore fallut-il faire escorter le convoi par des archers du guet. »

II

1673-1685.

Le droit de régale. — Résistance de l'évêque de Pamiers. — Protestation du Pape Innocent XI. — L'Assemblée du clergé. — Bossuet, sermon sur l'unité. — Les quatre articles. — Nouvelles protestations du pape. — Soumission du roi. — Agitation des protestants dans le Midi. — Louvois et *les dragonnades*. — Intervention pacifique d'Innocent XI. — Révocation de l'édit de Nantes. — Attitude des évêques.

Au mois de février 1673, Louis XIV, toujours à bout de ressources pour soutenir l'honneur de ses

armes, se décida à déclarer que le *droit de règale*, « un des plus anciens de sa couronne, » lui appartenait dans tous les évêchés du royaume. C'était soulever une bien grave question.

Il existait en France un usage, d'origine incertaine, en vertu duquel le roi s'appropriait les revenus et l'administration de certains évêchés, pendant leur vacance. Cette coutume, appelée la *régale*, présentait un double danger : d'une part, le roi, pour jouir plus longtemps du revenu, était porté à prolonger indéfiniment la vacance; de l'autre, en conférant lui-même les *bénéfices* à la nomination de l'évêque, il usurpait le droit d'investiture par l'anneau et la crosse.

Les bénéfices donnés ainsi en *commendes*, en attribuant souvent les revenues de l'Eglise à des séculiers, à des femmes, à des favoris du roi, diminuaient le patrimoine des pauvres et livraient l'ordre monastique à l'anarchie. C'est ainsi que Louis XIV avait donné une abbaye à Mme de Lafayette, en récompense de ses compliments sur la prise de Valenciennes; une autre, de vingt mille livres de revenus, à une protégée de Mme de Montespan des moins recommandables. On s'habituait à considérer les abbayes comme le prix des services rendus et on en trafiquait ouvertement. Vauban, qui avait d'abord reçu celle de Brantôme, désira l'échanger contre une autre, voisine de Sens : « S'il plaisait au roi, écrivit-il à Louvois, de me l'accorder, en reprenant celle de Brantôme, il pourrait faire plaisir à quatre personnes en même temps : d'abord à moi, qui suis son très-zélé sujet et qui fais humainement ce que je puis

pour mériter le pain qu'il a la bonté de me donner; à mon neveu Dupuis, en lui accordant une pension dessus; à mon frère l'abbé, et enfin à celui à qui lui plairait de donner l'abbaye de Brantôme. »

Un grand nombre d'églises en Guyenne, en Languedoc, en Dauphiné, en Provence et dans d'autres provinces étaient parvenues jusqu'alors à se soustraire au droit de régale; par sa déclaration de 1673 Louis XIV voulut les y soumettre, « sous prétexte que la couronne était ronde. »

Deux évêques, Pavillon d'Aleth et Caulet de Pamiers, refusèrent d'obéir. Le premier mourut peu après, sans avoir fait sa soumission. Quant au vieil évêque de Pamiers, il vit son temporel saisi par ordre du roi. Il en appela au pape Innocent XI.

Au mois de mars 1678, un premier bref avertit le roi qu'il avait lésé les droits de l'Eglise. Il resta sans réponse, ainsi qu'un second. Enfin un troisième, plus impérieux, fut envoyé en décembre 1679. « Nous craignons extrêmement, disait le pape, que vous n'éprouviez la vengeance du Ciel, comme nous vous l'avons ci-devant dénoncé et que nous vous le dénonçons de nouveau et pour la troisième fois, quoique à regret, à cause de la tendresse dont nous vous chérissons. Pour nous, nous ne négligerons pas les remèdes que Dieu nous met en main, ce que nous ne pouvons omettre sans nous rendre coupable d'une négligence très-criminelle dans l'administration de la chaire apostolique. » Il y avait quelque grandeur, au moment où l'Europe entière s'inclinait devant la souveraine puissance de Louis XIV, à faire entendre ce haut et ferme langage.

Le roi hésitait entre deux partis : réunir un concile national, ou seulement une assemblée du clergé. L'idée du concile fut promptement écartée comme entraînant la convocation de tous les évêques et l'adhésion du pape. L'assemblée du clergé au contraire, dont les membres pourraient être choisis sous la pression royale, parut offrir plus d'avantages. On s'y arrêta.

Tout se passa suivant le désir de Louis XIV ; on élut ceux dont « Sa Majesté avait fait choix, » dit Colbert, qui était dans toute cette affaire le principal instigateur de la résistance au pape. Parmi les députés, se rencontra l'évêque de Meaux, le grand Bossuet. Il n'était point sans inquiétude. « Vous savez, écrivit-il à l'abbé de Rancé, ce que c'est que les assemblées et quel esprit y domine ordinairement. Je vois certaines dispositions qui me font un peu espérer de celle-ci, mais je n'ose me fier à mes espérances, et en vérité elles ne sont pas sans beaucoup de crainte. » Il craignait qu'on n'allât jusqu'à un schisme. Chargé du sermon d'ouverture, il appuya sur la nécessité de l'unité : « Quelle erreur, s'écria-t-il, quand des rois ont cru se rendre plus indépendants, en se rendant maîtres de la religion ! Dieu préserve nos rois très-chrétiens de prétendre à l'empire des choses sacrées, et qu'il ne leur vienne jamais une si détestable envie de régner ».

L'assemblée, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, d'après sa composition, se prononça pour le roi et étendit la *régale* à tous les diocèses du royaume. Elle alla même plus loin. Sur l'avis de Colbert, elle adopta, le 19 mars 1682, la fameuse déclaration connue sous le nom des *Quatre Articles*. On y établissait : que le

pape n'a aucune autorité sur le temporel des rois; que la plénitude de la puissance du Siège apostolique sur les choses spirituelles doit être réglée d'après les canons du concile de Constance ; enfin, que les décisions du pape en matière de foi ne sont irréformables, qu'après avoir été confirmées par le consentement de l'Église. Bossuet et l'archevêque de Cambrai intervinrent heureusement; ils firent insérer au procès-verbal que les *Quatre Articles* n'étaient pas une décision de foi, mais une simple opinion. Malgré cette restriction, Louis XIV en rendit l'enseignement obligatoire dans tout le royaume.

Innocent XI répondit à l'édit royal, en annulant les actes de l'assemblée. Ses successeurs, Alexandre VIII et Innocent XII furent également inflexibles. En face d'une pareille attitude, il fallait choisir entre le schisme ou la soumission. Malgré la hauteur de ses prétentions, Louis XIV demeurait trop fermement attaché à l'Église, pour s'en séparer; il préféra se soumettre. En conséquence, il ordonna aux évêques de rédiger une lettre d'adhésion et écrivit lui-même à Innocent XII, le 14 septembre 1693 : « Je suis bien aise de faire savoir à Votre Sainteté que j'ai donné les ordres nécessaires pour que les choses contenues dans mon édit du 22 mars 1682, touchant la déclaration faite par le clergé de France, ne soient pas observées. »

Pour atténuer le mauvais effet que devait produire sur les catholiques ce long conflit avec le Saint-Siège, Louis XIV entreprit, dans le même temps, de retirer aux protestants les privilèges, dont ils jouissaient, en vertu de l'édit de Nantes et de les ramener à l'orthodoxie.

Au XVIIe siècle, personne, dans aucune religion, ne professait et ne pratiquait la tolérance. En Angleterre, les protestants remplissaient les prisons de catholiques ; ils les excluaient de la patrie ; en chassaient plus de trente mille de Londres, pour refus du serment d'allégeance, et en condamnaient un grand nombre au dernier supplice. En Hollande, ils n'étaient pas plus favorables ; ils avaient déclaré, en plein congrès de Cologne, qu'ils préféreraient perdre dix villes importantes, plutôt que d'accorder la liberté aux *papistes*. Ils leur interdisaient tous les emplois publics sans exception.

Au contraire, pendant longtemps Louis XIV s'était montré tolérant envers les dissidents de son royaume; en retour, il avait essayé d'obtenir des princes protestants une pareille conduite à l'égard de leurs sujets catholiques. Mais, n'ayant éprouvé que des refus, il finit par céder au sentiment public et résolut d'appliquer dans ses États les principes formulés et pratiqués à l'étranger par les protestants eux-mêmes.

Ceux-ci, depuis Henri IV, jouissaient en France de nombreuses garanties, en vertu de l'édit de Nantes. Cependant, ils ne se faisaient pas faute, partout où ils se croyaient assez forts, principalement dans le Dauphiné et le Languedoc, de se soulever et de maltraiter des catholiques. En juillet 1683, dans une assemblée réunie à Chalençon, ils allèrent plus loin et décidèrent l'établissement de camps retranchés, pour y faire l'exercice, et se préparer au besoin à résister aux troupes royales. Ils envoyèrent même, en Suisse, plusieurs de leurs ministres assister à un synode

et réclamer l'intervention des princes protestants.

A cet appel à l'étranger, qui menaçait de rouvrir en France l'ère funeste des guerres religieuses, Louis XIV répondit, en envoyant dans le Dauphiné 1,500 dragons et 2,000 hommes d'infanterie (août 1683).

En même temps, il inaugura un système de conversion fort peu évangélique, dont Louvois fut le grand inspirateur. Foucault, l'un des intendants chargés de l'appliquer en Béarn, expose lui-même dans ses *Mémoires* son étrange manière de procéder. » J'ai demandé à M. Louvois des ordres en blanc pour faire loger une ou plusieurs compagnies dans les villes remplies de religionnaires... Il s'est converti six cents personnes sur le simple avis que les compagnies étaient en marche. Dans la ville d'Orthez trois mille huit cents réligionnaires se sont convertis sur quatre mille. De vingt-deux mille qu'il y avait dans le Béarn, il n'en reste pas mille, les gentilshommes commencent à se détacher. » C'étaient là des procédés aussi condamnables que peu efficaces.

Néanmoins, d'après les récits de ses agents, Louis XIV put croire qu'il ne restait plus dans le royaume que quelques calvinistes décidés à se soumettre dès que le roi interdirait « de faire profession de la religion prétendue réformée. »

En conséquence, le 15 octobre 1685, il signa et fit expédier à tous les intendants une déclaration portant la suppression de l'édit de Nantes. « Nos soins, disait le préambule, ont eu la fin que nous nous sommes proposée, puisque la meilleure et la plus grande partie de nos sujets de la religion prétendue

réformée ont embrassé la catholique, au moyen de ce que l'exécution de l'édit de Nantes demeurant inutile, nous avons jugé que nous ne pouvions faire mieux, pour effacer entièrement la mémoire des maux que cette fausse religion a causés dans notre royaume, que de révoquer entièrement ledit édit de Nantes, et tout ce qui a été fait en faveur de ladite religion. »

Il fut donc défendu aux calvinistes de se réunir, d'ouvrir des écoles et de faire aucun acte public de leur culte : « Ceux de nos sujets, lisait-on dans l'ordonnance, qui persévéreront dans leurs erreurs, en attendant qu'il plaise à Dieu les éclairer, pourront demeurer dans le royaume et jouir de leurs biens sans être troublés, à condition de ne point faire d'exercices, ni de s'assembler, sous prétexte de culte et de prières, de quelque nature que ce soit. » Quoique dure, cette situation, il ne faut pas l'oublier, était encore préférable à celle des catholiques dans les divers États protestants.

Le pape n'avait pas hésité à désapprouver le système de conversion par *dragonnades*. « L'effet en est très-mauvais, fit-il dire au roi ; cela sert de prétexte aux princes protestants pour ne pas secourir l'empereur contre les infidèles musulmans. »

On ne fit aucune réjouissance publique à Rome. « Le croirait-on ! s'écrie un admirateur passionné du roi, le chanoine Le Gendre, cependant la chose n'en est pas moins vraie : quelque joie qu'eussent les catholiques d'un si heureux événement, on ne s'en réjouit guère à Rome, Innocent XI moins qu'un autre, disant pour se disculper qu'il ne pou-

vait approuver, ni le motif, ni les moyens de ces conversions à milliers dont aucune n'était volontaire. »

En France, un grand nombre d'évêques imitèrent l'exemple du pape, en blâmant les *dragonnades* et les excès de la force matérielle. Le Camus, évêque de Grenoble, ayant protesté hautement contre les logements militaires, Louvois dut céder et retirer ses troupes. A Orléans, le ministre rencontra la même opposition; l'évêque Coislin fit mettre dans ses écuries tous les chevaux des dragons, invita tous les officiers à sa table et préserva ainsi les huguenots de toute violence. Cette charité amena un grand nombre de conversions, qui celles-là, du moins, furent spontanées et durables. A Meaux, Bossuet refusa également le concours des soldats et usa de tant de douceur envers les hérétiques, qu'il s'attira les reproches de l'intendant. Aussi, dans une lettre pastorale put-il dire aux dissidents : « Loin d'avoir souffert des tourments, vous n'en avez pas seulement entendu parler; aucun de vous n'a subi de violence, ni dans ses biens, ni dans sa personne. » En Poitou, Fénelon, alors âgé de trente-cinq ans, obtint du roi l'éloignement de tout appareil militaire et mérita le plus grand de tous les succès, l'affection des protestants eux-mêmes. C'est lui-même qui l'écrit : « Ils nous aiment, dit-il, et nous regrettent quand nous les quittons. »

Telle fut cette révocation de l'édit de Nantes, légitime dans son principe, parce que les protestants formaient dans l'État un véritable pouvoir politique qu'il fallait dissoudre ; mais condamnable dans son application, parce que le gouvernement s'attribua

un rôle qui n'appartenait qu'à l'Église et à ses ministres, et usa de moyens aussi inefficaces que peu évangéliques.

III

1636-1699.

Port-Royal. — L'Abbé de Saint-Cyran. — Le jansénisme. — Sa condamnation. — Le grand Arnauld. — La *fréquente Communion.* — Les petites écoles; Racine, Boileau, Mme de Sévigné. — *Les Lettres provinciales.* — Blaise Pascal. — Dispersion du Port-Royal. — Le Quiétisme : Mme Guyon. — Bossuet et Fénelon. — Condamnation du quiétisme. — Admirable soumission de Fénelon.

D'après une tradition, Philippe-Auguste s'étant égaré, pendant une partie de chasse, fut retrouvé à six lieues à l'ouest de Paris, dans un endroit qui, pour ce motif, reçut le nom de Port-Royal. C'est là, qu'au siècle suivant, Eudes de Sully, évêque de Paris, fonda une abbaye cistercienne de religieuses.

Vers 1619, ce monastère avait à sa tête Angélique Arnauld, instituée abbesse dès l'âge de onze ans, grâce à la déplorable coutume de la commende. En 1636, son père, Arnauld d'Andilly, lui donna pour directeur un gascon nommé Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, dont la science et l'austérité l'avaient frappé. « Homme fatal, s'écrie Cousin, qui introduisit dans Port-Royal une doctrine particulière, imprima à une œuvre sainte et grande le caractère étroit de l'esprit de parti et fit presque d'une réunion de solitaires une faction. »

Tout en dirigeant les religieuses, l'abbé de Saint-Cyran réunissait autour de lui des ecclésiastiques et

des hommes du monde, sous prétexte de se livrer à l'étude et à l'éducation des enfants. Parmi ces disciples, on remarquait Arnauld d'Andilly et Antoine Arnauld, frères de la mère Angélique, de Sacy, Lemaistre et Séricourt, ses neveux ; Nicole, Lancelot, Fontaine, Tillemont et plusieurs autres.

L'attraction qu'exerçait l'abbé de Saint-Cyran venait principalement de sa morale rigoriste et du mystère dont il enveloppait sa doctrine sur la grâce divine. Lié d'une ancienne amitié avec Cornélis Jansénius, évêque d'Ypres, il s'était appliqué avec lui à « ressaisir la vraie science intérieure des sacrements et de la pénitence. » C'est ainsi qu'ils arrivèrent l'un et l'autre à professer « que tous les hommes ne sont pas appelés au salut ; que Dieu choisit à son gré et gratuitement ses élus ; que nul ne peut, soit résister à la grâce, soit l'obtenir en la demandant ; » en un mot, que l'homme n'est pas libre et que ses œuvres sont inutiles.

C'est dans le grand ouvrage de Jansénius, intitulé l'*Augustinus*, que ces audacieuses affirmations se trouvèrent, pour la première fois, ouvertement formulées ; elles s'abritaient derrière le grand nom de saint Augustin, dont les novateurs prétendaient restituer la doctrine.

Rome s'émut et Urbain VIII, par une bulle, condamna solennellement le livre de Jansénius. « Ils en font trop, s'écria l'abbé de Saint-Cyran à cette nouvelle ; il faudra leur apprendre leur devoir. » La mort qui le surprit peu après, en octobre 1643, ne lui permit pas d'accomplir sa menace ; mais Arnauld, le grand Arnauld comme ses amis l'appelèrent depuis,

releva le gant et publia le manifeste du *Jansénisme*, qu'il intitula : *De la fréquente Communion*. Contrairement au titre, il entreprenait de détourner les fidèles de la communion fréquente, qu'il ne craignait pas d'appeler « une luxure spirituelle; » il entourait le sacrement de pénitence de rigueurs extraordinaires et transformait en péchés mortels les plus légères imperfections. Une semblable doctrine rendait impossible la pratique du christianisme. « Pour une centaine qui en ont profité à Paris, en les rendant plus respectueux en l'usage des sacrements, dit saint Vincent de Paul, il y en a pour le moins dix mille à qui elle a nui, en les retirant tout à fait. »

Cependant Port-Royal prenait un développement considérable, grâce à la création des *petites écoles* pour les garçons et pour les filles. Le plan d'éducation conçu par Saint-Cyran se ressentait de son rigorisme habituel. La dissipation était une faute de la plus haute gravité, les amusements eux-mêmes étaient dangereux, et on y substituait certains travaux entremêlés de pratiques religieuses presque monastiques.

La seule innovation utile fut d'apprendre à lire en français et non en latin, comme on l'avait fait jusqu'alors. En effet, le français, sorti de sa période de formation, avait enfin acquis sa forme définitive avec Malherbe, Balzac, Corneille, Descartes, La Fontaine.

Les « écoles » de Port-Royal comptaient d'ailleurs sur leurs bancs celui qui devait assurer définitivement à la langue française un empire incontesté, le grand Racine; son maître Lancelot, effrayé de l'imagination du jeune élève, ce qui constituait une faute

très-grave, jeta successivement au feu deux exemplaires du roman grec « *Théagène et Chariclée* » qu'il lisait en cachette. Racine l'apprit par cœur ; après quoi, portant le livre au sévère directeur : « Tenez, lui dit-il, vous pouvez encore brûler ce volume comme les autres. » Ce ne fut pas la faute de ses maîtres, s'il composa les chefs-d'œuvre qui ont illustré son nom. Ceux-ci firent tout pour le décourager. « Un faiseur de romans et un poète de théâtre, disait Nicole, est un empoisonneur public, non des corps mais des âmes; » Racine prit ces reproches pour lui et écrivit, pour défendre l'art dramatique, deux lettres si vives, que son ami Boileau l'empêcha de publier la seconde. Ce dernier essaya même de le réconcilier avec Port-Royal. Nicole était disposé à y consentir, mais Arnauld demeurait inflexible. Boileau réussit cependant : Racine, admis à se présenter devant ses maîtres, tomba aux pieds d'Arnauld, en lui demandant pardon et fut absous.

Port-Royal comptait encore, sinon parmi ses élèves, du moins parmi ses disciples, Mme de Sévigné, qui, trente ans après l'apparition du livre d'Arnauld contre la fréquente communion, recommandait encore à sa fille la communion rare.

Jusqu'à ce moment les disputes sur la grâce étaient restées dans le domaine théologique ; Port-Royal entreprit de porter le débat devant le grand public.

Le 23 janvier 1656 parut une lettre anonyme adressée à un provincial de l'ordre des Jésuites ; elle fut bientôt suivie d'une seconde : on y tournait en dérision la *grâce suffisante*, « qui suffit et ne suffit pas. » L'auteur, Blaise Pascal, etait un écrivain déjà

célèbre, comme mathématicien et comme philosophe. Vers l'âge de 24 ans, il avait pris dans les ouvrages de Saint-Cyran un profond dégoût pour la science et était entré dans la compagnie des solitaires de Port-Royal, dont il avait bientôt adopté les pratiques et les exagérations. « Le mariage, disait-il dans une lettre, est la plus basse est la plus périlleuse des conditions du christianisme. » Il négligeait sa personne au point de se laisser envahir par « la saleté et par l'ordure, » et de ranger « les balais au rang des meubles superflus, » ainsi que nous l'apprenons par une lettre de sa sœur, qui l'en réprimande affectueusement.

« On m'a demandé, écrivait-il plus tard dans ses *Pensées*, pourquoi j'ai employé un style agréable, railleur et divertissant; je réponds que, si j'avais écrit mes lettres d'un style dogmatique, il n'y aurait eu que les savants qui les auraient lues, et ceux là n'en avaient pas besoin... Aussi j'ai cru qu'il fallait écrire d'une manière propre à faire lire mes lettres par les femmes et les gens du monde. »

Malgré son génie, Pascal ne craignit pas de descendre à des imputations calomnieuses contre les jésuites, soit en prêtant à leurs théologiens, sur la morale, des opinions qu'ils n'avaient jamais soutenues, soit en attribuant au corps entier les doctrines personnelles à quelques membres.

Cependant, dominant toutes ces querelles, la voix d'Innocent X se fit entendre, pour condamner formellement le jansénisme. Tous les évêques de France, sauf quatre, acceptèrent la bulle, et le pouvoir royal lui-même intervint contre les dissidents. Il fit dis-

perser les solitaires et les religieuses de Port-Royal, et ramena, sinon dans les esprits, du moins dans les discussions, un certain apaisement, auquel on donna le nom de « paix de l'Église » (1669).

Cette paix devait être bientôt troublée, car si le jansénisme semblait mort, ses doctrines ne tardèrent pas à se réveiller, sous une autre forme et sous un autre nom.

Un prêtre espagnol, Michel Molinos, publia en 1675 un *Guide spirituel*, dont la doctrine peut être réduite à ces maximes : « La contemplation parfaite est un état où l'âme ne désire rien, pas même le salut ; ne craint rien, pas même l'enfer ; n'est astreinte, ni à l'usage des sacrements, ni à la pratique des bonnes œuvres ; où les imaginations les plus criminelles n'affectent que la partie sensitive, sans atteindre la partie supérieure. » Les disciples de Molinos reçurent le nom de *Quiétistes*, parce que, selon Bossuet, « sous prétexte de contemplation et d'union avec Dieu, ils se livraient à une honteuse inaction. » Ils affectaient en outre une complète indifférence pour le salut et un scandaleux débordement des mœurs. Innocent XI les condamna solennellement en 1687.

Quelques années plus tard, on signala en France l'apparition de ces mêmes doctrines dans les écrits d'une dame Guyon de la Motte.

Bossuet en révéla le premier les dangereuses tendances. Sommée de se rétracter, Mme Guyon parut obéir, mais elle se remit bientôt à répandre ses idées et à réunir des partisans. Elle fut arrêtée en décembre 1695 et enfermée à Vincennes.

Fénelon, archevêque de Cambrai, qui depuis long-

temps la soutenait en secret, prit aussitôt publiquement fait et cause pour elle Dans une lettre à Mme de Maintenon, il affirma « qu'il la croyait sainte, que les expressions singulières qui lui étaient échappées pouvaient s'interpréter innocemment et accusa Bossuet d'avoir présenté comme une doctrine ce qui n'était qu'un songe, ou quelque expression figurée, ou quelque chose d'équivalent. »

Bossuet réfuta ces affirmations dans sa magnifique *Instruction sur les états d'oraison*, dans laquelle « il foudroyait tous ceux qui avaient voulu emprunter le masque de la piété pour propager les maximes dangereuses et des conséquences révoltantes. »

Fénelon lui répondit par les *Maximes des saints sur la vie intérieure*. L'ouvrage était faible et eut peu de succès; les amis mêmes de l'auteur le désavouèrent.

Louis XIV affecta de garder, au moins au début, une sage réserve. Le duc de Bourgogne étant venu réclamer auprès de lui en faveur de Fénelon, son précepteur, alors éloigné de la cour : « Mon fils, lui répondit le roi, je suis touché de votre dévouement ; mais je ne suis pas maître de faire de ceci une affaire de faveur. Il s'agit de la pureté de la foi, et M. de Meaux en sait plus sur cette matière que vous et moi. »

La question fut portée à Rome au tribunal d'Innocent XII. Pendant qu'on instruisait l'affaire, les deux champions rivalisaient de talent et d'éloquence. En quelques mois parurent successivement, la *Relation du Quiétisme*, de Bossuet, et la réponse de Fénelon, les *Remarques*, de l'évêque de Meaux, et la *Réponse aux Remarques*.

« Fénelon, dit le cardinal de Bausset, en ne faisant qu'obéir au sentiment habituel de son caractère et de son langage, savait mettre plus d'art que Bossuet dans ses procédés et se donner tous les avantages qu'une sensibilité touchante et une vertueuse résignation assurent presque toujours à ceux que l'autorité paraît opprimer. Bossuet, au contraire, avec son fier dédain pour les mollesses du monde et ses vaines complaisances, paraissait quelquefois abuser de sa supériorité et vouloir arracher, par la seule force de son génie, une victoire, qu'il aurait également obtenue du mérite de la cause qu'il défendait. »

Cependant Louis XIV se départit bientôt de sa réserve : il frappa l'évêque de Cambrai, d'abord dans ses parents et ses amis, auxquels il retira places et pensions; puis dans sa personne, en lui enlevant la charge de précepteur du dauphin et en lui interdisant l'entrée de la cour ; enfin, impatienté des lenteurs de la procédure à Rome, il fit dire au pape : « Si Sa Majesté voit prolonger, par des ménagements qu'on ne comprend pas, une affaire qui paraissait être à sa fin, elle saura ce qu'elle aura à faire et prendra des mesures convenables. »

Le jugement fut enfin rendu le 12 mars 1699. C'était une condamnation formelle du livre de Fénelon, dans lequel on relevait vingt-trois propositions erronées.

Le bref du pape arriva à Paris le 22 mars. Aussitôt le frère de l'archevêque partit en poste pour Cambrai. Il y arriva le 25 jour, de l'Annonciation, au moment où le prélat allait monter en chaire. Celui-ci reçut la nouvelle avec une complête abnégation. Il se re-

cueillit seulement pendant quelques instants, changea le plan et le sujet de son sermon et prit la parole sur la parfaite soumission à l'autorité des supérieurs. « Cette admirable présence d'esprit, ce mouvement sublime, qui attestait d'avance, dit le cardinal de Bausset, la soumission de l'archevêque de Cambrai, firent couler de tous les yeux des larmes de respect et d'admiration. »

Dès le lendemain il publia un mandement pour affirmer son adhésion « entière, absolue et sans restriction. » Mme Guyon sut imiter ce grand exemple; elle se retira à Blois et y termina ses jours dans la solitude et la prière.

A l'assemblée du clergé, qui eut lieu l'année suivante, Bossuet fut chargé du rapport sur l'affaire du *Quiétisme*, à laquelle il avait pris une part si active. Oubliant toutes les ardeurs de la lutte, il fit entendre une parole calme et sereine, en sorte qu'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer dans ces deux adversaires, de la modération de l'un ou de la soumission de l'autre.

CHAPITRE III

ÉBRANLEMENT A L'EXTÉRIEUR ET A L'INTÉRIEUR

Dernières guerres de Louis XIV.

1686-1715

I

1686-1700

Guillaume d'Orange. — La ligue d'Augsbourg. — Chute de Jacques II. — Guillaume III roi d'Angleterre. — Ouverture des hostilités en Irlande et sur le continent. — Mort de Louvois. — Combat naval de la Hogue. — Prise de Namur. — Victoires de Steinkerke et Nerwinde. — Mort de Luxembourg. — Traité de Ryswich.

Par le traité de Nimègue, Louis XIV était arrivé à l'apogée de sa puissance, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. « Il semblait avéré, dit le marquis de La Fare, que l'empire de la France était un mal inévitable aux autres nations. » Nul n'en était plus persuadé que Louis XIV lui-même. « La chaleur qu'on a pour la gloire, disait-il, n'est point une de ces faibles passions qui se ralentissent par la possession ; ses faveurs, qui ne s'obtiennent jamais qu'avec effort, ne donnent aussi jamais de dégoût, et quiconque se peut passer d'en souhaiter de nouvelles est indigne de toutes celles qu'il a reçues. »

Mais il rencontrait un adversaire redoutable dans ce même Guillaume d'Orange, qui avait osé lui disputer la prépondérance en Europe. « C'était, selon Massillon, un prince profond dans ses vues, habile à former des ligues et à réunir les esprits, plus heureux à exciter les guerres qu'à combattre, plus à craindre dans le secret du cabinet qu'à la tête des armées, un prince ennemi que la haine du nom français avait rendu capable d'imaginer de grandes choses et de les exécuter, un de ces génies qui semblent nés pour mouvoir à leur gré les peuples et les souverains. »

Ce fut cet infatigable adversaire qui allait devenir l'âme d'une nouvelle coalition contre la France.

En effet, on apprit bientôt « que presque tous les princes de l'Europe s'étaient ligués, à Augsbourg, avec Sa Majesté Impériale ; que les Anglais étaient résolus de détrôner leur roi au profit du prince d'Orange, s'il ne prenait la ferme résolution de se déclarer contre la France et d'abîmer entièrement la religion catholique ; enfin, que le prince d'Orange devait passer en Allemagne pour combattre les desseins de Louis XIV sur l'électorat de Cologne. »

Pour comprendre une pareille coalition, il faut se rappeler qu'à la faveur du traité de Nimègue et en pleine paix, Louis XIV s'était emparé des duchés de Valdentz et des Deux-Ponts, des principautés de Saarbruck, de Saarwerden et de Montbéliard, des villes de Strasbourg, de Dixmude et de Luxembourg ; que de plus, il avait fait bombarder Alger, Tunis, Tripoli et Gênes.

Le projet de détrôner le roi d'Angleterre, Jac-

ques II, pour élever à sa place Guillaume d'Orange, atteignait particulièrement la politique de Louis XIV. Jacques II avait entrepris de rendre aux catholiques anglais, si longtemps persécutés, la liberté et les droits dont jouissaient leurs rivaux. Malheureusement il exécutait cette œuvre de justice avec peu de ménagements et sans tenir assez compte des conseils de prudence d'Innocent XI. Les protestants anglais virent dans sa conduite une attaque directe contre l'Église anglicane, et ils cherchèrent un chef autour duquel ils pussent organiser la résistance. C'est dans ces circonstances que Guillaume d'Orange s'offrit naturellement à eux pour remplir ce rôle.

Quoique marié à la fille aînée de Jacques II, Guillaume s'était depuis longtemps concilié la sympathie de ses coreligionnaires, en accueillant avec empressement les protestants chassés de France à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Trop ambitieux pour reculer devant l'idée d'une révolution, il se hâta d'accepter les offres qui lui furent faites. En peu de temps tout fut prêt pour une descente en Angleterre, et, le 29 octobre 1688, il mit à la voile avec quatre cents vaisseaux. Au grand mât de son navire flottait son pavillon aux armes de Nassau, écartelées de celles d'Angleterre, avec la devise de sa famille : « Je maintiendrai, » à laquelle il avait ajouté : « les libertés de l'Angleterre et la religion protestante. »

Jacques II ne sut pas même organiser la résistance. Son inaction provoqua des défections jusque dans sa propre famille : « Dieu me protège, s'écria-t-il en se voyant ainsi délaissé, mes propres enfants m'ont abandonné. » Le soir du 1er janvier 1689, il feignit

de se mettre au lit, puis, se relevant sans être aperçu, il s'embarqua secrètement sur la Tamise et gagna les côtes de France.

Louis XIV, qui regardait avec raison Guillaume d'Orange comme le plus dangereux ennemi de sa couronne, affecta d'accueillir Jacques II avec tous les honneurs dus à un prince régnant. « Le roi fait pour ces Majestés anglaises des choses toutes divines, écrit Mme de Sévigné. Il fut au-devant de la reine d'Angleterre avec toute sa maison et cent carrosses à six chevaux; il la mena à Saint-Germain, où elle se trouva toute servie, comme la reine, de toutes sortes de hardes, parmi lesquelles était une cassette très-riche avec six mille louis d'or. Le lendemain, le roi d'Angleterre arriva tard à Saint-Germain; le roi l'y attendait et alla au bout de la salle des gardes au-devant de lui. En partant Sa Majesté ne voulut point être reconduite, mais il dit au roi d'Angleterre : « Voici votre maison; quand j'y viendrai, vous m'y ferez les honneurs et je vous les ferai quand vous viendrez à Versailles. » Le roi envoya ensuite dix mille louis au roi d'Angleterre. Ce dernier paraît vieilli et fatigué... Il a bien du courage, mais un esprit commun, qui conte tout ce qui s'est passé en Angleterre avec une insensibilité qui en donne pour lui. »

Pendant que Jacques II s'établissait ainsi royalement à Saint-Germain, son gendre, après avoir juré la *déclaration des droits*, se faisait couronner en Angleterre sous le nom de Guillaume III. Cette révolution rouvrit l'ère de l'intolérance religieuse : les anciens *bills* qui ordonnaient, sous des peines sévères, l'as-

sistance aux offices anglicans, furent renouvelés; les *papistes* furent déclarés indignes de toute indulgence. Une pareille législation a été flétrie par un historien protestant : « C'est un cahos d'absurdités et de contradiction, dit Macaulay, un amas de dispositions contraires à la véritable théorie de la liberté religieuse. » Il appelle, au contraire, la législation de Jacques II, « une loi digne de Turgot et de Franklin. »

Mais Guillaume ne perdait pas de vue ses projets contre la France : il fit entrer l'Angleterre dans la *ligue d'Augsbourg*, dont il prit dès lors la direction suprême. La guerre s'ouvrit à la fois en Irlande et sur le Rhin.

L'Irlande catholique tenait toujours pour Jacques II. Louis XIV donna à ce prince un corps de troupes pour débarquer dans ce pays, avec le comte d'Avaux pour conseiller. « Mon frère, lui dit-il en le quittant le 25 février 1689, ce que je puis souhaiter de mieux, c'est de ne pas vous revoir. »

Mais Jacques II n'était pas homme à diriger une grande entreprise : « Ce ne sera point chose aisée que de garder quelque secret avec le roi d'Angleterre. écrivit le comte d'Avaux à Louis XIV; il a dit devant les matelots de *Saint-Michel* ce qu'il aurait dû réserver pour ses plus confidents. On dit ici que les protestants du Nord se retrancheront dans Londonderry, qui est une ville assez forte pour l'Irlande, et que c'est une affaire qui pourra durer quelques jours. »

Elle dura plusieurs mois. Enfin, après cent cinq jours de siège, on apprit tout à coup l'arrivée de

Guillaume à la tête d'une armée de trente-cinq mille hommes, composée de protestants de toute l'Europe. La rencontre eut lieu le 1er juillet sur les bords de la Boyne : Français et Irlandais furent complètement défaits. Quant à Jacques II, il ne sut que reprendre en toute hâte le chemin de Saint-Germain.

Louis XIV était plus heureux sur le Rhin. Ses armées s'étant emparées du Palatinat livrèrent aux flammes plusieurs villes, pour obéir aux ordres barbares de Louvois.

Ces succès rappelèrent Guillaume sur le continent : « Le roi de France, écrivit-il, s'est rendu maître de toutes les forteresses qui avoisinaient son royaume ; si l'on ne s'y oppose, il prendra tout le reste. Pour moi je n'y épargnerai ni mon crédit, ni mes forces, ni ma personne, et je viendrai au printemps, à la tête de mes troupes, vaincre ou périr avec mes alliés. »

Il arriva trop tard pour empêcher la prise de Mons, qui se rendit à Louis XIV le 8 avril. Cinq jours après, Nice tomba au pouvoir de Catinat, qui opérait en Italie contre le duc de Savoie. Louvois formait de nouveaux projets de siège, lorsque le 17 juillet 1691, il se sentit subitement souffrant, s'affaissa sur lui-même et expira sans avoir eu le temps de se reconnaître. « Le voilà donc mort ce grand ministre, s'écrie Mme de Sévigné, cet homme si considérable dont le *moi*, comme dit M. Nicole, était si étendu, qui était le centre de tant de choses ! Ah ! mon Dieu, donnez-moi un peu de temps, je voudrais bien donner un échec au duc de Savoie, un mat au

prince d'Orange ! — Non, non, vous n'aurez pas un seul, un seul moment ! » Aux compliments de condoléances de Jacques II, Louis XIV se contenta de répondre : « Dites au roi d'Angleterre que j'ai perdu un bon ministre, mais que ses affaires et les miennes n'en iront pas plus mal. »

Pour justifier ces paroles, il forma le projet d'une nouvelle descente en Angleterre. La conjoncture semblait favorable : les Anglais commençaient à murmurer contre Guillaume, auquel ils reprochaient ses armements ruineux, ses impôts écrasants et son despotisme hautain. L'Angleterre, d'ailleurs, était au plus offrant. La corruption morale et politique s'y était considérablement développée et aboutissait au sensualisme de Locke, à l'athéisme de Hobbes, au scepticisme de Bayle.

Louis XIV donna à Jacques II une seconde armée de débarquement et une flotte sous les ordres de l'amiral Tourville. Ce dernier était d'avis d'attendre l'escadre de Rochefort, pour se mesurer avec les flottes combinées de l'Angleterre et de la Hollande, fortes de quatre-vingt-huit vaisseaux et de trente-sept frégates, montées par quarante mille hommes. Mais le ministre de la marine Ponchartrain, lui écrivit de Versailles : « Ce n'est point à vous à discuter les ordres du roi, c'est à vous de les exécuter et d'entrer dans la Manche ; si vous ne le voulez point faire, le roi commettra à votre place quelqu'un plus obéissant et moins circonspect que vous. » Il fallut obéir. Les deux flottes se rencontrèrent à la hauteur du cap de la Hogue, le 29 mai 1692. Tourville, avec ses quarante vaisseaux, ouvrit l'atta-

que ; la lutte dura trois jours et fut digne de tout ce que l'on pouvait attendre du plus grand marin de l'époque ; mais il fallut céder devant le nombre et gagner la côte, en perdant douze vaisseaux.

« Tourville est-il sauvé ? s'écria Louis XIV en apprenant cette défaite, car pour des vaisseaux on en peut trouver, mais un officier comme lui, on ne le trouverait pas aisément. » Tourville prit sa revanche l'année suivante, en battant les ennemis près de Cadix, pendant que Jean-Bart, Duguay-Trouin et d'autres hardis croiseurs poursuivaient Anglais et Hollandais sur toutes les mers.

Sur terre, Louis XIV obtint plusieurs succès : il s'empara de Namur le 20 juin 1692, sous les yeux mêmes du prince d'Orange. Celui-ci, désireux de réparer cet échec, essaya de surprendre le maréchal de Luxembourg, près de Steinkerke, le 31 août, mais il ne parvint qu'à ébranler les premiers rangs de son armée et fut repoussé avec des pertes considérables. Divers engagements eurent lieu en même temps dans le midi de la France et dans le Piémont entre Catinat et le prince Eugène de Savoie, mais sans donner de résultats décisifs.

Le 11 août de l'année suivante, Luxembourg remporta une nouvelle victoire à Nerwinde ; mais elle fut si chèrement achetée, qu'on disait qu'il fallait chanter plus de *De profundis* que de *Te Deum*. Ce fut le testament militaire de cet illustre général ; il mourut le 4 janvier 1693, à soixante-sept ans, dans de grands sentiments de piété et de repentir. « Je n'ai pas vécu comme M. de Luxembourg, disait Bourdaloue ; mais je voudrais mourir comme lui. »

Avec Luxembourg disparaissait un des plus grands hommes de guerre du règne de Louis XIV. Sa mort fermait l'ère des prospérités : « La France entière n'est plus qu'un grand hôpital, écrivait Fénelon au roi, sous le voile de l'anonyme. Tout le monde le sait et personne n'ose vous le dire. Pendant que vous prenez dans un rude combat le champ de bataille et le canon des ennemis, pendant que vous forcez les places, vous ne songez pas que vous combattez sur un terrain qui s'enfonce sous vos pieds et que vous allez tomber malgré vos victoires. Il est temps de vous humilier sous la puissante main de Dieu, il faut demander la paix et expier par cette honte toute la gloire dont vous avez fait votre idole. »

Sur ces entrefaites, Guillaume d'Orange parvint à reprendre Namur, malgré Villeroi, si peu digne de succéder à Luxembourg. Louis XIV songea dès lors sérieusement à conclure la paix. Pour l'obtenir plus sûrement, il divisa ses ennemis, en détachant de la coalition le duc Amédée de Savoie. Par le traité de Turin, conclu le 29 août 1696, il lui rendit toutes ses possessions et donna en mariage son petit-fils, le duc de Bourgogne, à la fille d'Amédée.

Cette défection engagea les autres confédérés à entrer en négociation ; les conférences s'ouvrirent le 9 mai de l'année suivante près du village de Riswick. Guillaume exigeait que Jacques II quittât la France ; Louis XIV refusa avec dignité : « Je m'engagerai à ne point soutenir les ennemis du roi Guillaume, directement ou indirectement, dit-il ; il ne serait pas de mon honneur que le nom du roi Jacques fût pro-

noncé dans le traité. » Guillaume céda sur ce point. La France restitua au duc de Lorraine, Charles V, tous les États de son père ; à l'Empire, Fribourg, Brisach et Philipsbourg ; à l'Espagne, les villes conquises dans les Pays-bas et la Catalogne ; enfin, ce qui était plus humiliant, elle reconnut Guillaume III comme roi légitime d'Angleterre. En retour, elle garda la Franche-Comté et l'importante place de Strasbourg.

Louis XIV n'accepta de si dures conditions qu'en vue d'une succession considérable qui ne devait pas tarder à s'ouvrir par la mort du descendant de Charles-Quint ; il voulait réserver toutes ses forces pour cet évènement, qui pouvait livrer à la France les immenses possessions de la couronne d'Espagne.

II

1700-1715.

Succession de Charles II d'Espagne. — Couronnement du duc d'Anjou : *Il n'y a plus de Pyrénées*. — La *grande alliance*. — Mort de Guillaume III. — Le triumvirat. — Échecs en Italie. — Victoires de Vittoria, de Friedlingue et d'Hochstedt. — Désastres d'Hochtedt et de Ramilies. — Hostilités en Espagne, en Italie, et dans les Pays-bas. — Propositions de paix refusées. — Batailles de Malplaquet, de Villaviciosa et de Denain. — Traités d'Utrecht et de Rastadt. — Malheurs domestiques de Louis XIV. — Sa mort.

L'événement que l'Europe attendait avec impatience arriva enfin le 1er novembre 1700. On apprit tout à coup que le roi d'Espagne, le débile et incapable Charles II, venait de mourir à Madrid, en laissant la monarchie espagnole au duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV.

Accepter le testament dans son intégrité, c'était la guerre avec toute l'Europe ; l'accepter seulement en partie, c'était la guerre au moins partielle, car l'Autriche, pas plus que l'Espagne, n'admettaient un démembrement. Le conseil du roi était partagé. Enfin, le mardi 16 novembre, tandis que la cour se pressait à Versailles attendant avec anxiété une décision, le roi fit entrer l'ambassadeur d'Espagne, et, lui montrant le duc d'Anjou : « Vous pouvez, lui dit-il, le saluer comme votre roi. » Puis se tournant vers la foule des courtisans : « Messieurs, voici le roi d'Espagne. La naissance l'appelait à cette couronne, le feu roi aussi par son testament ; c'était l'ordre du Ciel, je l'ai accordé avec plaisir. — Quant à vous, ajouta-t-il, en se tournant vers son petit-fils, soyez bon Espagnol, c'est maintenant votre premier devoir ; mais souvenez-vous que vous êtes né Français pour entretenir l'union entre les deux nations ; c'est le moyen de les rendre heureuses et de conserver la paix de l'Europe. » L'ambassadeur d'Espagne s'écria alors : « *Désormais les Pyrénées sont fondues.* » Tel est le mot fameux dont on a fait : « Il n'y a plus de Pyrénées, » en l'attribuant à Louis XIV.

Quelques jours après, le nouveau roi, sous le nom de Philippe V, se mettait en route, au milieu d'un brillant cortège, pour prendre possession de cet héritage qui comprenait l'Espagne, Naples et la Sicile, la Flandre, une partie de l'Italie, plusieurs îles de l'Océan, de la Méditerrannée et de la mer des Indes, le Mexique et le Pérou.

En apprenant cette acceptation, le roi d'Angleterre ne put contenir son étonnement. « Je ne doute

pas, écrivit-il à Heinsius, le grand pensionnaire de Hollande, que ce procédé inouï de la France ne vous cause autant de surprise qu'à moi ; je n'aurais jamais imaginé que cette cour se serait portée à rompre, à la face de l'Europe, un traité aussi solennel avant même qu'il eût reçu son accomplissement. » Guillaume III faisait allusion à l'engagement qu'il avait obtenu de Louis XIV de partager la succession d'Espagne entre le dauphin et l'archiduc Charles.

Dès ce moment il n'eut plus qu'une idée : reformer contre la France l'ancienne coalition de toute l'Europe. Il n'y réussit que trop bien. Sous le nom de *grande alliance*, l'Angleterre, la Hollande, le Danemarck, l'Empire, la Prusse, le Portugal, la Suède et la Savoie se liguèrent par un traité solennel.

Louis XIV répondit à cette ligue, en reconnaissant pour roi d'Angleterre le prince de Galles, dont le père, Jacques II, venait de mourir en exil, dans sa résidence de Saint-Germain.

Guillaume était à table au château de Dieren, à Loo, en Hollande, lorsqu'il reçut cette nouvelle. Il ne proféra pas une parole, mais rougit et enfonça son chapeau sur la tête pour dissimuler son émotion. Aussitôt il rappela de France son ambassadeur et se rendit en Angleterre, où il réunit le parlement le 10 janvier 1702. « Le monde entier, dit-il à l'Assemblée, a les yeux fixés sur l'Angleterre ; qu'elle arme sur terre et sur mer ; qu'elle voue aux adversaires de sa religion, de sa liberté, de son gouvernement et du roi qu'elle s'est donné toute la haine qu'ils méritent ! »

Cet appel fut entendu, mais celui qui le faisait n'en vit pas les suites. Le 4 mars de la même année,

Guillaume fit une chute de cheval qui détermina la formation d'humeurs dangereuses. Il ne tarda pas à deviner la gravité de son état. « Je tire vers ma fin, » dit-il à un de ses amis. Puis s'adressant à son médecin : « Ceci peut-il durer longtemps ? » Ce dernier fit un signe négatif. En effet, quelques jours après, le 19 mars, à huit heures du matin, il rendit le dernier soupir, dans sa cinquante et unième année.

Guillaume d'Orange laissait de dignes héritiers de sa politique dans la personne du général anglais Marlborough, du prince Eugène de Savoie et du grand pensionnaire de Hollande Heinsius, qui reçurent, dès ce moment, le nom de *triumvirs de la ligue*.

Les deux premiers étaient de grands hommes de guerre. Marlborough avait un esprit prudent et audacieux, capable d'exécuter rapidement les conceptions les plus hardies. Eugène était « entreprenant comme un jeune prince, brave comme un Français, mais calme dans les affaires comme un vieux maître. » Il n'avait pas oublié que Louis XIV avait autrefois refusé du service à sa famille. « C'est une belle charge en France que celle de colonel général, disait-il un jour ; mon père l'avait ; à sa mort nous espérions que mon frère la pourrait obtenir, le roi jugea plus à propos de la donner à un de ses enfants naturels. Il est le maître, mais aussi n'est-on pas fâché quelquefois de se trouver en état de faire repentir des mépris. » Heinsius n'était pas un homme de guerre ; ancien confident de Guillaume, il en avait toutes les haines. C'était un caractère modéré, simple et sans faste dans sa vie privée, mais résolu à

abaisser par tous les moyens la puissance française.

A ce triumvirat la France pouvait opposer des généraux moins remarquables, il est vrai, que ceux de la période précédente, mais encore capables de conduire nos armées à la victoire. C'étaient le vieux Catinat, Boufflers, Villars, Vendôme, Berwick, qui devaient succéder, non sans honneur, aux Luxembourg, aux Créqui, aux Condé et aux Turenne. Malheureusement les ministres n'étaient plus à la hauteur de leurs prédécesseurs. « Le branle donné du temps de M. de Louvois est perdu, dit Fénelon ; l'argent et la vigueur du commandement nous manquent. »

Le prince Eugène se signala le premier en Italie, en taillant en pièces l'armée de Villeroi à Chiari, puis en le faisant prisonnier à Crémone pendant qu'il dormait (1702). Cet échec fut racheté en Espagne par la victoire du duc de Vendôme à Santa Vittoria le 26 juillet ; en Allemagne, par celles de Villars à Friedlingue le 14 octobre, et à Hocshtedt le 20 septembre de l'année suivante. A la suite de ces succès les armées françaises s'apprêtaient à pénétrer dans l'intérieur de l'Autriche, lorsque Marlborough et le prince Eugène opérèrent leur jonction et vinrent présenter la bataille dans les mêmes plaines d'Hochstedt, près du Danube, le 13 août 1704. Ce fut un désastre pour la France : vingt-six bataillons d'infanterie et douze escadrons de dragons furent faits prisonniers presque sans combat. L'Angleterre salua cette victoire, en élevant un palais à Marlborough ; le parlement le félicita, et le poëte Addison le célébra dans ses vers.

Louis XIV crut venger cette défaite, en confiant le

commandement de l'armée des Pays-Bas à Villeroi. Cette armée était dans la situation la plus misérable. « Tout y manquait, écrit Fénelon, la misère espagnole surpasse toute imagination. Les places frontières n'ont ni canons ni affûts, les brèches d'Ath ne sont pas réparées. Les soldats sont tout nus et mendient sans cesse. La cavalerie n'a pas un seul cheval. »

Villeroi n'était pas homme à racheter par le talent une pareille infériorité. Ayant rencontré Malborough le 23 mai 1706 près de Ramilies, il plaça l'aile gauche et le centre de son armée derrière un marais impraticable, qui lui rendait tout mouvement impossible. La bataille fut perdue, mais la retraite fut plus désastreuse encore : elle coûta 6,000 prisonniers et 54 pièces de canon. Louis XIV apprit cette défaite avec beaucoup de grandeur d'âme : « Nous n'avons pas été heureux en Flandre, écrivit-il à son petit-fils Philippe V; il faut se soumettre aux jugements de Dieu et croire que, si nous profitons des disgrâces qu'il nous envoie, elles nous procureront des biens solides et éternels. » — Il écrivit aussi à son ministre : « Toutes les nouvelles sont accablantes; mais il ne faut pas se laisser abattre, ni manquer à faire tout ce qui est possible pour sortir de l'état où nous sommes. »

De divers points arrivaient d'aussi fâcheuses nouvelles. En Espagne, l'archiduc d'Autriche s'était emparé de Barcelone et menaçait Philippe V jusque dans sa capitale (1706); en Italie, le duc d'Orléans avait été battu le 7 septembre près de Turin par le prince Eugène et obligé d'évacuer le Milanais et le

Piémont. Quelques succès vinrent cependant contre-balancer cette série de désastres : Berwick remporta une victoire à Almanza, en Castille, le 23 avril 1707; le duc de Savoie et le prince Eugène furent repoussés de Toulon et de Marseille, où ils s'étaient avancés (22 août). Sur mer, Forbin-Janson et Duguay-Trouin soutinrent glorieusement l'honneur du pavillon français. Malheureusement, le 11 août 1708, on apprit la défaite d'Oudenarde, et, le 8 décembre suivant, la perte de Lille.

A ces désastres extérieurs vint s'ajouter le cruel hiver de 1709, qui fit périr presque tous les arbres fruitiers et occasionna une famine générale; à la cour même, on fut obligé de manger du pain bis. Sous ces avertissements du Ciel, Louis XIV se résigna à demander la paix. Mais les alliés, par la bouche du grand pensionnaire de Hollande, répondirent, en exigeant que le roi de France renonçât entièrement à la succession d'Espagne et qu'il prît lui-même les armes pour détrôner son petit-fils. C'en était trop. « Puisqu'il faut faire la guerre, s'écria le malheureux prince, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfants. » Et aussitôt il adressa un appel à la nation, qui répondit par des enrôlements en masse et par l'envoi à la monnaie de tout ce qu'il y avait en France de vaisselle plate. Le maréchal de Villars prît le commandement de l'armée des Pays-Bas. Elle manquait de tout, mais le soldat était si indigné des exigences de la coalition, qu'il poussa des cris de joie en apprenant la rupture des conférences.

Ce fut le 11 septembre 1709, près du hameau de Malplaquet, que Villars rencontra Marlborough et

le prince Eugène. La bataille s'engagea à sept heures du matin et dura presque toute la journée. « Au plus fort de l'action, raconte Villars, je me portai précipitamment vers le centre qu'attaquait le prince Eugène. C'était une espèce de gueule infernale, un gouffre de feu, de soufre, de salpêtre, d'où il semblait qu'on ne pouvait pas approcher sans périr. Un premier coup de fusil fit tomber mon cheval; je me relevai; un second me cassa le genou; je me fis panser sur le champ et mettre sur une chaise, pour continuer à donner mes ordres, mais la douleur me causa une défaillance qui dura assez longtemps pour qu'on m'emportât sans connaissance au Quesnoy. »

Au même moment les cavaliers impériaux mandés par le prince de Hesse ayant réussi à tourner les retranchements français, il fallut sonner la retraite, qui s'effectua avec autant d'ordre qu'une parade. Les ennemis occupèrent le champ de bataille, mais ils le trouvèrent jonché de plus de vingt mille cadavres des leurs. En lui envoyant les drapeaux pris sur l'ennemi Villars écrivit au roi : « Si Dieu nous fait la grâce de perdre encore une pareille bataille, Votre Majesté peut compter que ses ennemis sont détruits. »

Louis XIV préféra demander de nouveau la paix. « La volonté des alliés, répondit-on aux envoyés français, est que le roi contraigne lui seul, et par ses propres forces, son petit-fils à renoncer à toute sa monarchie. » A de telles exigences, l'abbé de Polignac, un des ambassadeurs, ne put s'empêcher de s'écrier : « On voit que vous n'avez pas accoutumé de vaincre. »

Pour toute réponse, Louis XIV envoya Vendôme en

Espagne au secours de Philippe V. Ce général rencontra les Autrichiens à Villaviciosa le 10 décembre 1710 et les défit complètement.

Villars prit le commandement de l'armée des Pays-Bas. Quand il partit de la cour, Louis XIV lui dit : « S'il arrivait malheur à l'armée que vous commandez, quel serait votre sentiment sur le parti que j'aurais à prendre pour ma personne ? » Le maréchal n'osait se prononcer. « Voici ce que je pense, reprit le roi ; je compte aller à Péronne ou à Saint-Quentin, y ramasser tout ce que j'aurais de troupes, faire un un dernier effort avec vous, périr ensemble ou sauver l'État. »

Cette dernière extrémité ne fut pas nécessaire ; la victoire de Denain, remportée le 24 juillet 1712, sauva la monarchie et jeta le désarroi parmi les alliés. Dès lors Louis XIV put enfin demander la paix au roi.

Depuis quelque temps des négociations partielles se poursuivaient avec l'Angleterre. En janvier 1711 un prêtre français établi dans la Grande-Bretagne était venu trouver M. de Torcy, secrétaire d'Etat des affaires étrangères. « Voulez-vous la paix ? lui avait-il dit. Je viens vous apporter les moyens de la traiter et de conclure indépendamment des Hollandais. » — « Interroger alors un ministre de Sa Majesté s'il souhaitait la paix, dit Torcy, c'était demander à un malade attaqué d'une longue et dangereuse maladie s'il en veut guérir. » Les négociations ainsi entamées avec l'Angleterre devinrent publiques et générales après la victoire de Denain.

Elles aboutirent à deux traités signés à Utrecht le 11 avril 1713 et à Rastadt le 6 mars 1714. L'Espagne

demeurait à Philippe V, mais celui-ci renonçait à toute éventualité sur le trône de France. Pour le reste, on revenait aux frontières fixées par la paix de Ryswick.

En reportant ses regards sur sa propre famille, Louis XIV n'y trouvait pas des compensations aux cruels échecs de sa politique extérieure. Il semblait que Dieu eût appesanti son bras sur lui. Le 11 avril 1711 il avait perdu, de la petite vérole, son fils le *grand dauphin* ; puis succcessivement, le 18 février de l'année suivante, son petit-fils le nouveau dauphin ; six jours après, la femme de ce dernier, Marie-Adélaïde de Savoie ;enfin,le 8 mars leur fils âgé de quatre ans. Un seul rejeton, au berceau, survivait encore, le petit duc d'Anjou, celui qui devait être Louis XV, mais débile et maladif.

Les contemporains virent dans ces dures épreuves le châtiment des longs désordres du roi. Marié en 1660 à la douce et pieuse Marie-Thérèse d'Autriche, il avait noué, dès l'année suivante, des relations coupables avec Louise de la Baume, si connue sous le nom de duchesse de la Vallière, qu'il abandonna ensuite pour madame de Montespan. Ayant eu des enfants de ces deux unions, il ne craignit pas de les faire légitimer, violant ainsi, à la face de la cour et de la nation, les lois les plus sacrées de la famille.

Ces excès, et les soucis d'un règne si long et si agité avaient fortement ébranlé sa santé. Son appétit diminuait, sa maigreur faisait des progrès effrayants. Il dut bientôt garder le lit, Enfin sentant le mal empirer, il demanda les sacrements et voulut voir le petit dauphin. « Mon enfant, lui dit-il, en le prenant

sur son lit, vous allez être un grand roi. Rendez à Dieu ce que vous devez. J'ai trop aimé la guerre, ne m'imitez pas en cela, non plus que dans les trop grandes dépenses que j'ai faites. Tâchez de soulager vos peuples, ce que je suis assez malheureux pour n'avoir pas pu faire. » Il resta seul avec madame de Maintenon, la fidèle compagne de ses derniers jours : « J'avais toujours ouï dire qu'il était difficile de se résoudre à mourir, lui dit-il, je ne trouve pas cette résolution si dure à prendre. » Il répéta à plusieurs reprises : « Nunc et in hora mortis. » Puis, d'une voix plus élevée : « O mon Dieu, venez à mon aide, hâtez-vous de me secourir. » Ce furent ses dernières paroles. Il expira le 1er septembre 1715, dans la soixante-dix-septième année de son âge, la soixante-douzième de son règne.

Les funérailles furent réduites « au plus simple, » pour épargner « la dépense et la longueur. » Ses courtisans eux-mêmes ne daignèrent pas y assister. Ils se pressaient déjà autour du régent, le duc d'Orléans, avides d'en obtenir des charges et des richesses. Tout semblait abandonner cette grandeur qui s'en allait, comme pour justifier l'éloquente exclamation de Massillon au début de l'oraison funèbre de Louis XIV : « Dieu seul est grand ! »

LIVRE TREIZIÈME

DÉCADENCE DE LA MONARCHIE MODERNE

Louis XV — Louis XVI.

1715-1789.

Sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, le mouvement qui entraîne vers un bouleversement général hommes et institutions, s'accentue et devient bientôt irrésistible. Malgré les saines pratiques et les fortes traditions encore conservées dans la plupart des familles, la corruption des mœurs se développe dans les classes dirigeantes, et engendre bientôt, par une conséquence naturelle, la corruption des idées.

En effet, les hommes qui violent habituellement, dans leur vie privée, les prescriptions de la loi morale, sont logiquement amenés à justifier leur conduite par des raisonnements, c'est-à-dire à défendre par des idées fausses leurs mauvaises mœurs.

Sous ces influences, le malaise et la souffrance gagnent bientôt les diverses classes de la nation ; les esprits s'irritent, se détachent peu à peu de l'ordre de chose établi et s'habituent à l'idée d'une révolution.

Certains écrivains encouragent cette tendance, en rendant l'organisation sociale elle-même responsable des maux causés par l'abandon de la loi morale et des devoirs sociaux.

Alors les institutions les plus anciennes sont ébranlées; les théories économiques, politiques et sociales les plus hardies et les plus novatrices sont accueillies avec faveur, bientôt avec enthousiasme; le vieil édifice, qui a abrité et protégé tant de générations, est battu en brèche de toutes parts, et, finalement, s'écroule en mille débris.

CHAPITRE PREMIER

CORRUPTION DES MŒURS ET DES IDÉES

La Régence. — Les Philosophes.

1715-1774.

I

1715-1723.

Violation du testament de Louis XIV. — Le régent Philippe d'Orléans. — Conspiration du duc du Maine. — L'abbé Dubois. — *La quadruple alliance*. — Dubois, archevêque de Cambrai et cardinal. — Le banquier Law et son système financier. — Spéculations effrénées. — Mort de Dubois et du Régent.

La régence du duc Philippe d'Orléans, neveu et gendre du feu roi, n'était pas incontestée. Le duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV, y prétendait également, en vertu d'un testament de son père. Mais le premier avait pour lui la noblesse, « qui avait hâte de sortir de l'abaissement où la robe et la plume l'avaient réduite ; » le Parlement, qui, contraint à un long silence, était impatient d'intervenir et de casser les dernières volontés d'un maître trop puissant ; enfin, les jansénistes, qui espéraient ressaisir le pouvoir, à la faveur de l'incrédulité bien connue du duc d'Orléans.

Confiant dans cette coalition, ce prince se rendit au Parlement, dès le lendemain de la mort du roi,

pour y entendre lecture du testament de Louis XIV. Il prit lui-même en main sa propre cause : « Je ne doute pas, dit-il, que ma régence ne soit déclarée telle qu'elle doit l'être, c'est-à-dire entière, indépendante, et le choix du conseil de régence à ma disposition, car je ne pourrais discuter les affaires qu'avec des personnes qui, étant approuvées du public, puissent aussi avoir ma confiance. »

Le duc du Maine ayant essayé de protester, il lui dit sèchement : « Monsieur, vous parlerez à votre tour... » Il s'engagea ensuite à rendre au parlement son droit de remontrance. Cette promesse entraîna l'assemblée, qui vota sa régence par acclamation.

L'homme que le parlement plaçait ainsi à la tête de la France ne s'était signalé jusqu'alors que par ses honteuses débauches et son irréligion avouée. Dans des orgies célèbres, sous le nom de *soupers du régent*, « on buvait, dit saint Simon, on s'échauffait à dire des ordures à gorges déployée et des impiétés à qui mieux mieux, et quand on avait bien fait du bruit et qu'on était bien ivre, on allait se coucher pour recommencer le lendemain. » — « Pendant les premières heures de son lever, ajoute Duclos, il était encore si appesanti, si offusqué des fumées du vin, qu'on lui aurait fait signer tout ce qu'on aurait voulu. »

Satisfait de la victoire qu'il avait remportée sur le duc du Maine, le régent ne songeait nullement à contester leur élévation aux princes légitimés par Louis XIV. « J'ai gardé le silence pendant la vie du roi, disait-il, je n'aurai pas la bassesse de le rompre après sa mort. » Mais le duc de Bourbon, de la mai-

son de Condé, était moins bien disposé en leur faveur. Il intrigua avec tant d'insistance que le conseil de régence déclara leur droit à la couronne formellement aboli.

Cette décision souleva une véritable tempête. La femme du duc du Maine, Louise de Bourbon, s'en montra particulièrement irritée. « Quand on a une fois acquis, comme qui que ce soit, la qualité de prince du sang, dit-elle, il faut bouleverser l'État et mettre le feu aux quatre coins du royaume plutôt que de se la laisser arracher. »

Elle ne songea à rien moins qu'à renverser le duc d'Orléans, à donner la régence au roi d'Espagne Philippe V, petit-fils de Louis XIV, et la lieutenance du royaume au duc du Maine.

Philippe V avait alors pour ministre le cardinal Albéroni, esprit à grandes conceptions, qui rêvait de rendre à l'Espagne son ancienne prépondérance, et, en particulier, d'effacer du traité d'Utrecht la renonciation éventuelle de Philippe V au trône de France. L'opposition contre le régent lui parut un moyen d'atteindre ce but, et il entra dans les vues du duc et de la duchesse du Maine. Le complot se tramait par l'intermédiaire du prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris, dont l'hôtel devint bientôt le centre de toutes les intrigues.

De son côté le régent, tout en feignant de ne rien savoir, était instruit de tout par son ancien précepteur, l'abbé Dubois, devenu son conseiller d'État pour les affaires ecclésiastiques et les affaires étrangères.

Quant il jugea les conspirateurs suffisamment

compromis, il les fit arrêter à l'improviste. Le duc du Maine fut enfermé au château de Dourlans en Picardie, la duchesse reléguée à Dijon. Quant au prince de Cellamare, il reçut ses passeports avec ordre de sortir de France. « Ne quittez Paris que lorsque vous y serez contraint par la force, lui avait écrit Albéroni, et ne partez pas avant d'avoir mis le feu à toutes les mines. »

La rupture avec l'Espagne étant dès lors inévitable, Dubois conseilla au régent de s'allier à l'Angleterre. Dubois « était un petit homme maigre, effilé, à perruque blonde, à mine de fouine, à physionomie d'esprit, dit Saint-Simon. Tous les vices combattaient en lui à qui en demeurerait le maître. L'impiété parfaite était son repos. Il excellait en basses intrigues ; le mensonge le plus hardi lui était tourné en nature, avec un air simple, droit, sincère et souvent honteux. »

La politique conseillée par Dubois n'était peut-être pas conforme aux intérêts de la France. Il s'agissait en effet de combattre l'Espagne gouvernée par un Bourbon, et notre alliée naturelle, pour se rapprocher du roi d'Angleterre Georges Ier, prince protestant, héritier des desseins et du trône de Guillaume d'Orange.

Sans s'arrêter à cette considération, le régent conclut, le 2 août 1718, avec l'Angleterre, la Hollande et l'Empire, un traité connu sous le nom de *quadruple alliance*. Les hostilités commencèrent aussitôt. Les Français franchirent les Pyrénées, les Anglais entrèrent en Galice, les Allemands en Sicile. Philippe V, vaincu partout, se résigna, pour obtenir

la paix, à évacuer la Sicile et la Sardaigne et à renvoyer son trop audacieux ministre.

Dubois estima que tant de succès valaient bien le titre d'archevêque. Le siége de Cambrai étant vacant, il osa y prétendre. « Quelque impudent qu'il fût, dit Saint-Simon, quel que fût l'empire qu'il avait pris sur son maître, il se trouva fort embarrassé et masqua son effronterie de ruse ; il dit à M. le duc d'Orléans qu'il avait fait un plaisant rêve et lui conta qu'il avait rêvé qu'il était archevêque de Cambrai. Le régent, qui sentait où cela allait, lui répondit d'un ton de mépris : Toi, archevêque de Cambrai ! Tu n'y penses pas ! Eh ! qui voudrait te sacrer ? » Alors il lui fit sentir le scandale de sa vie. Mais, lui, embrasse les jambes de M. le duc d'Orléans, qui demeure court et pris sans avoir la force du refus. C'est de la sorte que Dubois se fit archevêque de Cambrai. »

Mais son ambition ne fut satisfaite que lorsqu'il eut obtenu le chapeau de cardinal. Quand il parut au conseil dans le costume de sa nouvelle dignité, d'Aguesseau, le duc de Noailles et plusieurs autres grands seigneurs se retirèrent, pour ne pas siéger à ses côtés.

Les succès de la politique extérieure étaient gravement compromis à l'intérieur par les embarras financiers. Les longues guerres et les fastueuses constructions de Louis XIV avaient épuisé le trésor royal : les dépenses s'élevaient à 243 millions et les recettes à 186 millions seulement. Saint-Simon proposa d'assembler les États généraux et de leur faire décréter la banqueroute, ce qui atteindrait, disait-il, les financiers et les traitants enrichis par l'usure et

la concussion. Le régent recula devant cette extrémité. Il aima mieux supprimer un grand nombre d'offices, refondre les monnaies, reviser la dette, et instituer une chambre de justice, pour faire rendre gorge aux traitants. Mais toutes ces mesures ne produisirent que des résultats insignifiants, grâce à la complicité des courtisans qui vendaient leur crédit au plus offrant. Ainsi sur 220 millions qu'on fit restituer, 15 seulement rentrèrent dans le trésor.

C'est alors que se présenta un banquier écossais, nommé Law, qui promit d'éteindre la dette et d'ouvrir une ère de prospérité inconnue, par la multiplication du numéraire. « C'était, selon Saint-Simon, un homme doux, bon et respectueux ; homme de système, de calcul, de comparaison, fort instruit et profond dans ce genre. » — « Il dit, raconte Madame, mère du régent, que, de toutes les personnes auxquelles il a parlé de son système, il n'en a trouvé que deux qui l'aient conçu, savoir : le roi de Sicile et mon fils. » Cela n'avait pas empêché le roi de Sicile de rejeter les propositions du financier. « Je ne suis pas assez puissant pour me ruiner, » avait-il répondu. Law eut plus de succès auprès du régent. « Avec un langage fort sensé, il avait le rare don de s'expliquer d'une façon si claire, si intelligente, qu'il ne laissait rien à désirer pour se faire parfaitement entendre et comprendre. M. le duc d'Orléans l'aimait et le goûtait. Il aimait de plus les voies extraordinaires et détournées, et il s'y attachait d'autant plus volontiers qu'il voyait échapper les ressources devenues si nécessaires à l'État, et toutes les opérations ordinaires des finances. »

Cependant une opposition assez vive se manifesta au sein du conseil contre toutes ces nouveautés. Le duc de Noailles et le chancelier d'Aguesseau en étaient les chefs. Le régent passa outre et autorisa Law à ouvrir une banque d'escompte et de circulation. C'était un premier pas. Mais le financier écossais désirait davantage. Il voulait que cette institution eût le titre de banque de l'État avec le monopole de la perception des impôts et des emprunts. Ainsi, disait-il, l'État se débarrasserait, moyennant un faible intérêt, des fermiers généraux et des usuriers pour devenir le banquier universel; la fortune publique en serait décuplée en même temps que le crédit.

C'était là précisément qu'était l'erreur de Law. Sans tenir compte des produits de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, il s'imaginait que l'abondance du numéraire ou des valeurs de banque constitue à elle seule la richesse publique, tandis qu'elle n'en est que le signe extérieur. Il ne prévoyait pas que l'équilibre nécessaire entre la richesse réelle et cette richesse monétaire était rompue par l'excès de cette dernière; un moment devait arriver où tout son édifice financier s'écroulerait, en écrasant sous ses ruines les trop confiants spéculateurs.

Mais pendant quelque temps l'illusion fut complète. La banque de Law ayant obtenu la concession du commerce en Louisiane, au Sénégal et en Guinée, la fièvre de la spéculation s'empara du public sur la foi des immenses richesses que l'on supposait dans ces pays lointains. Tout le monde échangeait son argent contre le papier de la nouvelle banque, dans l'espoir d'en retirer des bénéfices fabuleux. Cet

agiotage se faisait dans l'étroite rue Quincampoix ; on s'y étouffait ; les moindres chambres, louées au poids de l'or, étaient transformées en cabinets d'affaires. Il se créa en quelques jours des fortunes immenses. Law triomphait ; les plus grandes dames de la cour mendiaient ses faveurs : « Mon fils cherchait une duchesse pour conduire ma petite-fille à Gênes, écrit Madame, mère du régent. — Envoyez choisir chez madame Law, lui dis-je, vous les trouverez toutes dans son salon. »

Pour satisfaire à cette fièvre de spéculation, l'heureux banquier avait émis jusqu'à 1,675 millions d'actions, représentant 10 à 12 milliards, c'est-à-dire infiniment plus que le chiffre d'affaires de sa compagnie financière. « On l'avait forcé d'élever sept étages sur des fondements qu'il avait posés pour trois » selon le mot d'un contemporain.

Cependant quelques esprits plus avisés, craignant une catastrophe, commençaient à se faire rembourser sans bruit. Bientôt le mouvement gagna, et il fallut, pour soutenir le crédit, donner cours forcé au papier. On ordonna même, sous peine de confiscation, de rapporter à la banque, pour l'échanger contre des titres, tout le numéraire en circulation. Une prime était offerte aux dénonciateurs. Le président Lambert de Vernon se rendit un jour chez le régent : « Je viens, dit-il, dénoncer à Votre Altesse Royale un homme ayant cinq cent mille livres en or. — Oh ! monsieur le président, s'écria le duc d'Orléans, quel vilain métier vous faites là ! — Monseigneur, reprit le président, j'obéis à la loi ; mais que Votre Altesse se rassure, c'est moi-même que

je viens dénoncer, dans l'espoir de conserver au moins une partie de cette somme, que je préfère à tous les billets de banque. » La panique devint bientôt générale ; on cachait à tous les yeux l'or et l'argent.

Seul, l'esprit français survivait à ce grand désastre. On chantait dans les rues :

« Lundi, j'achetai des actions,
Mardi, je gagnai des millions,
Mercredi j'ornai mon ménage ;
Et jeudi je pris équipage ;
Vendredi, je m'en fus au bal,
Et samedi, à l'hôpital. »

Il fallut enfin se rendre à l'évidence et au cri de l'opinion publique. La banque fut abolie. Law, obligé de s'enfuir, pour éviter la réaction des intérêts qu'il avait frappés, se retira à Venise, où il passa dans la misère ses dernières années. Mais il conserva jusqu'à la fin la foi dans son système et dans ses illusions. « Je ne prétends pas que je n'aie point fait de fautes, écrivait-il : si j'avais à recommencer, j'agirais autrement. J'irais plus lentement, mais plus sûrement, et je n'exposerais pas l'État et ma personne aux dangers qui peuvent accompagner le dérangement d'un système général. »

Cette grande crise financière eut de déplorables conséquences : elle développa, surtout dans les classes élevées, la cupidité, la soif des jouissances matérielles, l'amour de la spéculation ; elle déplaça les fortunes et les rendit instables, en les détachant de la terre, pour les fonder sur les opérations si chanceuses de la bourse ; elle produisit ainsi dans l'organisation de la propriété, du travail et de la fortune

publique un bouleversement qui devait contribuer bientôt à l'effondrement de la société entière.

Dubois et le régent ne survécurent pas longtemps à cette déplorable banqueroute; ils étaient l'un et l'autre également usés par la débauche. Dubois mourut le premier des suites d'une opération douloureuse, le 9 août 1723, sans avoir le temps de recevoir les sacrements.

Quelques jours après, Saint-Simon étant venu visiter le régent dans la matinée, fut effrayé de l'état où il le trouva : « Je vis un homme, dit-il, la tête basse, d'un rouge pourpre, avec un air hébété, qui ne me vit pas seulement approcher. Ses gens le lui dirent. Il tourna la tête lentement vers moi sans presque la lever et me demanda, d'une langue épaisse ce qui m'amenait. Je pris Simiane, premier gentilhomme de sa chambre, dans une fenêtre, à qui je témoignai ma surprise et ma crainte de l'état où je voyais M. le duc d'Orléans; Simiane me répondit qu'il était depuis fort longtemps ainsi tous les matins. »

C'était là le résultat de ces fameux soupers et de ces longues orgies dans lesquelles il passait presque toutes ses nuits. Depuis longtemps ses médecins l'avertissaient, sans qu'il en tînt aucun compte. Un jour, au mois de décembre 1723, il était dans son cabinet, en tête à tête avec la jeune duchesse de Falari; tout à coup sa tête s'affaissa sur les genoux de cette femme, et il demeura sans vie avant qu'elle ait eu le temps d'appeler du secours.

On fit l'autopsie du cadavre. « Pendant l'ouverture du corps, dit le journal de Barbier, il y avait

dans la chambre un chien danois du prince; ce chien, sans que personne ait eu le temps de l'empêcher, s'est jeté sur son cœur et en a mangé les trois quarts, ce qui marquerait une certaine malédiction. »

II

1723-1763.

Ministère du duc de Bourbon. — Le cardinal de Fleury. — Guerre de la succession de Pologne. — Guerre de la succession d'Autriche. — Frédéric II et Marie Thérèse. Louis le *Bien-Aimé*. — Bataille de Fontenay. — Paix d'Aix-la-Chapelle. — Reprise des hostilités. — Coalition contre Frédéric II. — Humiliant traité de Paris.

Fleury, évêque de Fréjus et précepteur de Louis XV, annonça le premier au roi la mort du régent. « Il lui dit tout haut, raconte Saint-Simon, que, dans la grande perte qu'il faisait de M. le duc d'Orléans, Sa Majesté ne pouvait mieux faire que de prier M. le duc de Bourbon, là présent, de vouloir bien se charger du poids de toutes les affaires et d'accepter la place de premier ministre. Le roi, sans dire mot, regarda l'évêque de Fréjus et consentit d'un signe de tête, et tout aussitôt M. le duc fit son remerciement et prêta serment. Peu après, M. le duc sortit, tout ce qui était dans le cabinet le suivit ; la foule des pièces voisines augmenta la suite, et dans un moment il ne fut plus parlé que de M, le duc. »

La France ne gagnait guère à ce changement de ministre. Le duc de Bourbon était un prince aussi débauché que le régent, et, de plus, incapable, l'esclave de sa maîtresse, l'habile et impudente marquise de Prie. Son premier acte fut de renvoyer à

son père l'infante d'Espagne, fiancée à Louis XV, sous prétexte qu'elle était trop jeune. En réalité, la marquise de Prie voulait une reine, qui, lui devant sa grandeur, tolérât sa présence à la cour. Son choix tomba sur une princesse pleine de vertus, il est vrai, mais d'une origine moins illustre, Marie Leczinska, fille de Stanislas, prince de Posnanie, et un instant roi de Pologne. Le mariage eut lieu, par procuration, à Strasbourg le 2 septembre 1725.

Fier de ce premier succès et désireux de posséder le pouvoir sans partage, Bourbon osa former le dessein d'engager la lutte contre l'évêque de Fréjus, l'auteur de son élévation et le plus intime confident du roi. Ce fut sa perte. Fleury, qu'il voulait éloigner de la cour, prit les devants et déclara à Louis XV qu'il fallait choisir entre lui et le duc de Bourbon.

Le 11 juin 1726, celui-ci reçut un billet du roi ainsi conçu : « Je vous ordonne, sous peine de désobéissance, de vous rendre à Chantilly et d'y demeurer jusqu'à nouvel ordre. » Il obéit, sans essayer la moindre résistance, et disparut dès lors pour toujours de la scène politique. La triste marquise de Prie fut exilée en Normandie, où elle s'empoisonna de désespoir.

Le cardinal de Fleury, car il obtint cette dignité en même temps que le pouvoir, avait alors soixante-treize ans. C'était un esprit prudent et pacifique, économe et désintéressé. Toute sa politique consistait, au dedans, à remplacer les expédients financiers par une rigoureuse économie ; au dehors, à se maintenir en paix avec tout le monde.

Ces projets pacifiques furent subitement renver-

sés, dès 1733, par la mort d'Auguste II roi de Pologne. Le beau-père de Louis XV, Stanislas Leczinski, ayant été rappelé au trône par un parti nombreux, la France dut le soutenir. Voulant du moins faire la guerre économiquement, Fleury n'envoya en Pologne que 1,500 hommes et quatre millions. Cette poignée de soldats se fit bravement tuer, mais ne put arriver à maintenir Stanislas dans ses nouveaux États.

On fut plus heureux en Italie et sur le Rhin, où Villars et Berwik accomplirent leurs derniers exploits. Fleury profita de ces succès, qui lui permettaient de négocier honorablement, pour faire des propositions de paix. Par le traité de Vienne, il obtint pour Stanislas le duché de Lorraine, lequel devait, à la mort de ce dernier, faire retour à la France (1738).

La paix était à peine conclue, que la mort de l'empereur Charles VI vint tout à coup faire naître de nouvelles complications. Ce prince ne laissait qu'une fille, Marie Thérèse, mariée au grand-duc de Toscane. Aussitôt une foule de prétentions fondées ou non se firent jour : l'Espagne réclama la Bohême et la Hongrie; le roi de Sardaigne, le Milanais; le roi de Prusse, la Silésie; enfin le roi de France, malgré les conseils de Fleury, revendiqua le trône impérial, pour l'électeur de Bavière, Charles-Albert, en vertu d'un testament de Ferdinand Ier, frère de Charles-Quint.

Le personnage le plus redoutable de cette coalition d'intérêts était sans contredit le roi de Prusse Frédéric II. Agé seulement de vingt ans, il ne s'était encore signalé que par son goût pour les littérateurs et les philosophes français et par ses opinions irréli-

gieuses. « Si la Providence était tout ce qu'on dit, écrivait-il à Voltaire, il faudrait que les Newton et les Wolf, les Locke et les Voltaire, enfin les êtres qui pensent le mieux fussent les maîtres de l'univers. » Il se piquait également d'écrire et avait exposé les devoirs d'un souverain dans un livre intitulé l'*Anti-Machiavel*. Mais sous ces apparences de roi philosophe se cachait une âme basse, ambitieuse et cruelle. « Je regarde les hommes, écrivait-il encore confidentiellement à Voltaire, comme une horde de cerfs dans le parc d'un grand seigneur et qui n'ont d'autre fonction que de peupler et remplir l'enclos. »

Ce prince donna le signal des hostilités le 20 avril 1741, en remportant sur les Impériaux la victoire de Molwitz, qui lui livra la Silésie. De leur côté, les Français pénétrèrent en Bohême et firent couronner Charles-Albert à Prague. La fortune de Marie-Thérèse semblait désespérée. « J'ignore, écrivait-elle, s'il me restera une ville pour faire mes couches.» Cependant elle ne s'abandonna pas elle-même. L'assemblée des États de Hongrie était alors réunie à Presbourg ; elle s'y rendit, vêtue de longs habits de deuil et tenant dans ses bras son fils aîné : « Je remets dans vos mains, dit-elle, la fille de vos rois qui attend de vous son salut. — « Mourons pour notre roi Marie-Thérèse, » s'écrièrent les *magnats*, électrisés par ce spectacle. En même temps quinze mille nobles se levèrent pour défendre la fille des empereurs.

Tout en préparant la résistance, celle-ci négociait. Elle fut assez heureuse pour détacher le roi de Prusse

de la coalition, en lui abandonnant la Silésie, et pour s'assurer l'alliance de l'Angleterre et de la Hollande demeurés neutres jusqu'alors.

Elle put ainsi reprendre l'offensive; chassa les Français des pays envahis, gagna sur eux la bataille de Dettingue et finalement les obligea à repasser le Rhin (1743). Ces revers, et la mort de Fleury, survenue au mois de janvier de l'année suivante, semblèrent rendre quelque énergie à Louis XV : il se mit lui-même à la tête des troupes et réussit à s'emparer de plusieurs places en Lorraine. Il était à Metz, lorsqu'il tomba gravement malade. « Le danger du roi se répandit dans Paris au milieu de la nuit, écrit Voltaire. On se lève, tout le monde court, en tumulte, sans savoir où l'on va. Les églises s'ouvrent en pleine nuit, on ne connaît plus le temps du sommeil, ni de la veille, ni des repas. Paris était hors de lui-même : toutes les maisons des hommes en place étaient assiégées d'une foule continuelle ; on stationnait dans tous les carrefours. Le peuple s'écriait : « S'il meurt, c'est pour avoir marché à notre secours. » Il y eut plusieurs églises où le prêtre qui prononçait la prière pour la santé du roi interrompit le chant par ses pleurs, et le peuple ne lui répondit que par des sanglots et des cris. Le courrier qui apporta le 19, à Paris, la nouvelle de sa convalescence, fut embrassé et presque étouffé par le peuple ; on baisait son cheval, on le menait en triomphe. Toutes les rues retentissaient d'un cri de joie : « Le roi est guéri ! » Quand on rendit compte à ce monarque des transports inouïs de joie qui avaient succédé à ceux de la désolation, il en fut attendri jusqu'aux larmes. « Ah !

s'écria-t-il, qu'il est bon d'être aimé ainsi ! Qu'ai-je fait pour le mériter ? »

Il n'avait rien fait, il est vrai, mais ses pères avaient travaillé pour lui ; ils avaient façonné la France, comme le potier façonne l'argile, ils s'étaient identifiés avec elle, ils avaient été heureux des mêmes joies, malheureux des mêmes tristesses, et de cette longue communauté était née la passion de la vieille France pour ses rois séculaires.

Le 10 mai 1745, le maréchal de Saxe vieux et infirme, prit position à Fontenoy, sur l'Escaut ; le roi et le jeune dauphin étaient auprès de lui. « Jamais Louis XV ne marqua plus de gaieté que la veille du combat, dit Voltaire. La conversation roula sur les batailles où les rois s'étaient trouvés en personne. Le roi dit que, depuis la bataille de Poitiers, aucun roi de France n'avait combattu avec son fils. Il fut réveillé le premier le jour de l'action ; il réveilla lui-même à quatre heures le comte d'Argenson, ministre de la guerre, qui, dans l'instant, envoya demander au maréchal de Saxe ses derniers ordres. On trouva le maréchal dans une voiture d'osier, qui lui servait de lit et dans laquelle il se faisait traîner quand ses forces épuisées ne lui permettaient plus de se tenir à cheval. »

Une heure après on se trouva en présence des ennemis, Anglais, Autrichiens et Hollandais. Les officiers anglais se découvrirent ! « Messieurs des gardes françaises, tirez ! » cria lord Charles Hay. — Tirez, vous-mêmes, messieurs les Anglais, répartit aussitôt le comte d'Auteroches, nous ne tirerons jamais les premiers. » La bataille s'engagea sur toute la ligne.

Un moment les Français semblèrent faiblir. Le roi était entouré; pressé de se mettre en sûreté : « Je reste où je suis, » répondit-il. Cette fermeté ranime les plus chancelants; les rangs se reforment; les Hollandais sont repoussés et bientôt les Anglais eux-mêmes abandonnent le champ de bataille après une héroïque résistance.

Bruxelles, Anvers, Mons, Namur, Charleroi tombèrent au pouvoir des Français, qui terminèrent la campagne par la victoire de Raucoux, près de Liège, et par la prise de Berg-op-Zoom, et de Maëstricht. La paix fut signée à Aix-la-Chapelle, le 30 avril 1748 : Marie-Thérèse conserva l'empire à l'exception de la Silésie abandonnée au roi de Prusse; la France n'exigea aucune compensation pour elle-même; aussi répétait-on avec humeur dans les rues de Paris : « Bête comme la paix : »

Personne ne la croyait durable. D'ailleurs les hostilités continuaient d'une manière latente avec l'Angleterre dans les possessions françaises de l'Inde, où Dupleix et Labourdonnais se signalèrent, et au Canada, où le marquis de Montcalm trouva une mort glorieuse.

Par ces continuelles attaques, l'Angleterre espérait ruiner notre marine, qui faisait à son commerce la plus redoutable concurrence. Enfin la France se décida à demander une explication : le 21 décembre 1755 le cabinet de Londres reçut du gouvernement français une note ainsi conçue : « Sa Majesté très chrétienne demande au roi d'Angleterre satisfaction de toutes les saisies faites par la marine anglaise, déclarant qu'elle regardera un refus comme

une déclaration de guerre authentique. » Le refus fut formel. La France y répondit, en mettant l'embargo sur tous les navires anglais qui se trouvaient dans ses ports.

Cette étincelle suffit pour rallumer la guerre générale, à peine éteinte.

Marie-Thérèse ne s'était pas résignée à la clause du traité d'Aix-la-Chapelle, qui attribuait la Silésie au roi de Prusse; de son côté celui-ci n'était point satisfait de cet accroissement de territoire et rêvait la suprématie en Allemagne. Aussi, chacun travaillait-il sous main à se créer des alliances. Ce fut à l'Angleterre que s'adressa Frédéric. Celle-ci, déjà en guerre contre la France, accepta sa proposition avec empressement et signa un traité secret offensif et défensif.

Pendant ce temps Marie-Thérèse s'efforçait de se rapprocher de la France, bien que cette nation eût toujours été, depuis Charles-Quint, la plus constante adversaire de la maison d'Autriche. Elle rencontrait à cette cour une vive opposition : mais lorsqu'on apprit tout à coup la signature du traité entre la Prusse et l'Angleterre, on devint plus conciliant. D'ailleurs Marie-Thérèse avait su mettre dans ses intérêts la maîtresse de Louis XV, qu'elle avait même appelée dans une lettre : « Bien bonne amie et belle cousine. »

Jeanne-Antoinette Poisson, créée marquise de Pompadour, ne résista pas à une pareille séduction : fille d'un pauvre bourgeois, elle allait donc se trouver sur le pied d'une amitié familière avec la grande impératrice. D'ailleurs le roi de Prusse ne l'avait-il pas personnellement blessée en appelant la cour de

France : le *règne des cotillons*? Le 1er mai 1756, un traité fut signé à Versailles entre Louis XV et Marie-Thérèse : «chacun des contractants promettant à l'autre, en cas de besoin, un secours de vingt-quatre mille hommes. » L'infatigable impératrice sut également gagner à sa cause la reine de Pologne et la czarine Élisabeth de Russie, qui avait aussi à se venger de certaines épigrammes de Frédéric.

Celui-ci entra le premier en campagne. « On dit que les troupes du roi de Prusse marchent, écrivait le duc de Luynes, le 5 septembre 1756, mais on ne dit point où elles vont. » Elle allaient en Saxe. Après avoir conquis ce pays presque sans combat, Frédéric pénétra en Bohême, où il fut successivement vainqueur à Prague et vaincu à Kollen. Il se trouva alors dans une situation difficile, pressé à la fois par les Suédois, par les Russes, par les Impériaux et par les Français. Ses soldats, sans cesse harcelés et battus à plusieurs reprises, commençaient à se démoraliser. Un jour, il aperçut un grenadier qui se glissait sur les derrières du camp. « Où vas-tu ? lui cria-t-il. — Ma foi, Sire, je déserte, je m'ennuie d'être toujours battu. — Reste encore cette fois, répartit le roi avec calme, je te promets que, si nous sommes vaincus, nous déserterons ensemble. » En effet Frédéric avait eu un moment l'idée de sortir de la vie, en déserteur, par le suicide. « Il n'y a plus de port et d'asile pour moi que dans les bras de la mort, » écrivait-il à sa sœur. Cependant il reprit courage, ainsi que nous le voyons par ces vers de Voltaire.

Pour moi menacé du naufrage,
Je dois, en affrontant l'orage,
Penser, vivre et mourir en roi.

Il rencontra à Rosbach, le 3 novembre 1757, l'armée française commandée par Soubise. Par une habile manœuvre, il réussit à la prendre en flanc et à la défaire complètement. Il trouva dans le camp des cuisiniers, des comédiens, des perruquiers, des perroquets, des parasols, tous les signes de la corruption, qu'entraînait le règne de la Pompadour et de ses courtisans.

Le vieux maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, sut apprécier les causes de la défaite, « Contre tous les principes du métier et du bon sens, écrivit-il à Choiseul, on a enfourné l'armée dans un fond et à mi-côte, laissant l'ennemi maître de la hauteur, en sorte que toute notre armée était encore en marche en colonne, lorsque toute la cavalerie prussienne a débouché en bataille sur notre tête et que l'infanterie ennemie a paru sur les hauteurs avec une nombreuse artillerie, à laquelle la nôtre n'a pu faire aucun mal. Je ne me consolerai jamais que des troupes du roi aient perdu si promptement leur réputation de courage et soient devenues le mépris de l'Europe. »

En France, les philosophes osèrent applaudir au succès du roi de Prusse, qu'ils considéraient comme un des leurs ; Voltaire lui écrivit : « Nos Welches tremblent devant vous, comme nos régiments à Rosbach. »

Dès ce moment la France ne compta plus que des revers. Sur terre, les Anglais remportèrent la victoire de Crevelt l'année suivante ; sur mer, ils se signalèrent, en capturant un grand nombre de navires et en infligeant à nos colonies de sanglants désastres.

« Nous n'avons plus que le souffle d'une armée, » disait au lendemain de Crevelt, le prince de Clermont. Quelques jours après, l'abbé de Bernis s'écriait : « Nous touchons aux dernières périodes de la décadence. La tête tourne à Montmartel et au contrôleur g'néral. Ils ne trouvent plus un écu. La honte de notre armée est au comble. Les ennemis ont passé le Rhin à Emeric, à six lieues de M. de Clermont et ont construit un pont, sans qu'on s'en soit douté. J'ai dit en plein conseil les choses les plus fortes; mais qu'est-ce que tout cela à produit ? Il n'y a plus d'autorité et les têtes sont démontées. »

Se retirer honorablement de la lutte était aussi difficile que de la continuer : il fallut se résigner aux plus humiliantes conditions. La France abandonna à l'Angleterre la plupart de ses colonies en Amérique et dans les Indes, renonça à ses conquêtes en Allemagne et reconnut à Frédéric la possession de la Silésie. Tel fut le triste traité de Paris, signé en 1763. L'acquisition, quelques années après, de la Lorraine par héritage, et de la Corse par cession, compensa faiblement un si grand désastre.

Au lendemain de Rosbach, l'abbé de Bernis, écrivait : « Le grand malheur c'est que nous n'avons ni généraux, ni ministres. Ce qui nous manque, c'est un gouvernement. » La cause du mal était plus profonde, la société se manquait à elle-même ; la corruption des mœurs avait développé l'anarchie des idées, plus dangereuse encore que l'anarchie politique.

III

1727-1778.

Les salons au XVIIIe siècle. — Incrédulité et immoralité. — Les *convulsionnaires*. — Voltaire. — Les *Lettres philosophiques*. — *L'Encyclopédie*. — Jean-Jacques Rousseau : sa théorie du *Contrat social* et de l'état de nature. — Scission parmi les *philosophes*. — Mort de Rousseau et de Voltaire.

Le roi Louis XVI félicitait un jour le maréchal de Richelieu du rétablissement de sa santé : « Car, enfin, vous n'êtes pas jeune, ajouta-t-il, vous avez vu trois siècles. — Pas tout à fait, sire, mais trois règnes. — Soit. Eh bien, qu'en pensez-vous ? — Sire, sous Louis XIV on n'osait dire mot ; sous Louis XV, on parlait tout bas ; sous Votre Majesté, on parle tout haut. »

Cette liberté de parole, qui éclatait, même en présence du prince, ne connaissait plus de limites dans les conversations et dans les réunions privées.

Les salons étaient, au dix-septième et au dix-huitième siècle, les centres de l'activité intellectuelle. On n'était pas grand seigneur sans en avoir un, ouvert à tous les gens d'esprit, sans distinction d'opinions, car à l'époque où nous sommes arrivés, on se pique de parler de tout avec une égale liberté, le plus souvent avec une complète licence. « Recevoir, donner à dîner, entretenir agéablement des hôtes, voilà l'emploi d'un grand seigneur de cour, c'est pourquoi la religion et le gouvernement ne sont pour lui que des sujets d'entretien. »

Deux fois par semaine on dîne et on reçoit chez le

baron d'Holbach. « C'est là, dit Morelet, qu'il fallait entendre la conversation la plus libre, la plus animée et la plus instructive qui fût jamais. Point de hardiesse politique ou religieuse qui ne fût mise en avant et discutée *pro* et *contra.* Souvent un seul y prenait la parole et proposait sa théorie paisiblement et sans être interrompu. D'autres fois c'était un combat singulier en forme, dont tout le reste de la société était tranquillement spectateur. »

Un des sujets les plus ordinaires de ces entretiens était la controverse religieuse. On se souvient des longues disputes sur la question du *jansénisme.* Elles s'étaient rallumées à propos des *Réflexions morales* du P. Quesnel, de l'Oratoire. Les Jésuites en tirèrent cent trois propositions que le pape Clément XI, par la bulle *Unigenitus*, déclara « fausses, hérétiques et blasphématoires. » Plusieurs évêques et une partie du Parlement refusèrent de recevoir la bulle et en appelèrent à un futur concile œcuménique ; ils furent exilés par ordre du roi.

Tout semblait fini, lorsqu'en 1727, le bruit se répandit qu'au cimetière Saint-Médard, des malades étaient guéris sur la tombe d'un ancien *appelant*, le diacre Paris. L'autorité fit fermer le cimetière et exila de nouveau les membres du parlement les plus favorables au jansénisme. Aussitôt presque tous les autres, 308 magistrats, signèrent leur démission en masse ; le Châtelet, la cour des aides, le corps entier des avocats imitèrent cet exemple, tant les esprits étaient surexcités. « Si quelque pacifique voulait ouvrir la bouche, lit-on dans le journal de Barbier, les plus échauffés l'arrêtaient sur le chemin

en lui disant : « Monsieur, ne signez pas, il ne tient qu'à vous de vous déshonorer. Nous ne fraterniserons jamais avec vous. » Cela fait, toutes les chambres sont sorties en même temps. Les magistrats marchaient deux à deux, les yeux baissés, passant au milieu d'un monde infini dont le palais était plein. Dans le chemin, le public disait : Voilà de vrais Romains, les pères de la patrie ! Un homme bien mis cria tout haut dans la salle : Vive le Parlement. »

Les opposants ne s'en tinrent pas là ; ils suscitèrent contre les Jésuites une véritable conjuration de toutes les cours de l'Europe. Le pape résista longtemps; enfin par un bref du 20 juillet 1773, il prononça l'abolition de la célèbre compagnie. Les Jésuites possédaient en France de nombreux collèges et avaient ainsi sur la direction des idées une grande et heureuse influence. Leur suppression eut des conséquences considérables, qui ne tardèrent pas à se faire sentir, non seulement dans le domaine de l'éducation, mais encore dans le mouvement général des idées.

On comprend quel retentissement ces longues querelles religieuses devaient avoir dans les salons. « Tout le gros de Paris, écrit Barbier, hommes, femmes, petits enfants, tient pour le jansénisme, sans rien entendre à ces distinctions et interprétations, par haine contre Rome et les Jésuites. Tout ce monde est entêté comme un diable. Les femmes, femmelettes et jusqu'aux femmes de chambres s'y feraient hacher. » Le cardinal de Noailles, chef du jansénisme ayant faibli sur un point de la doctrine : « l'alarme est au camp, dit Barbier; j'en connais qui n'ont pas dîné le jour de la nouvelle. »

A force de mettre ainsi la religion en discussion, on était arrivé à affaiblir les croyances et à développer le scepticisme. « Presque tous les gens d'étude et de bel esprit, écrit d'Argenson, se déchaînent contre notre sainte religion. Elle est secouée de toutes parts, et, ce qui anime davantage les incrédules, ce sont les efforts que font les dévots pour obliger à croire. Ils font des livres qu'on ne lit guère ; on ne dispute plus, on se rit de tout, et l'on persiste dans le matérialisme. Et ailleurs : « on n'ose plus parler pour le clergé dans les bonnes compagnies; on est honni et regardé comme des familiers de l'inquisition, Les prêtres ont remarqué cette année (1753) une diminution de plus d'un tiers dans le nombre des communiants. On a observé aussi pendant le carnaval à Paris, que jamais on n'avait vu tant de masques au bal contrefaisant les habits ecclésiastiques, en évêques, abbés, moines et religieux, Enfin, la haine contre le sacerdoce et l'épiscopat est portée au dernier excès. »

L'homme qui dirigeait l'assaut contre les croyances religieuses était l'auteur de *la Henriade* et de la *Pucelle*, des *Lettres philosophiques* et de *l'Essai sur les mœurs*, François-Marie Arouet de Voltaire.

Les Jésuites, chez lesquels il fit son éducation, avaient deviné ses tendances. « Malheureux, lui dit un jour le père Lejay, tu seras l'étendard du déisme en France. » Et son confesseur s'écriait tristement : « Cet enfant est dévoré de la soif de la célébrité. » Quand son père le pressa de choisir une carrière : « Je n'en veux point d'autre, declara-t-il, que celle d'homme de lettres. »

Il fut d'abord présenté dans les salons alors célèbres de l'hôtel de Boisboudrand. Cette société, bien que « composée en grande partie de vieillards, n'en était pas plus sage, dit l'abbé Maynard ; au contraire, la mort prochaine n'y était qu'une excitation à la débauche. Libertins dans tous les sens du mot, quoique la plupart ecclésiastiques, ces vieillards n'épargnaient ni l'Église, dont ils dévoraient les riches revenus, ni les mœurs dont ils étaient la satire vivante, ni le gouvernement qui les tolérait, maintenant que l'impiété avait jeté le masque. »

C'est dans ce milieu que Voltaire fit son premier apprentissage contre la religion. Mais il chercha bientôt un théâtre plns élevé et essaya quelques pièces de vers satiriques. Une, entre autres, intitulée : « *J'ai vu,* » était dirigée contre le régent. « Monsieur Arouet, lui dit un jour celui-ci, je gage vous faire voir une chose que vous n'avez jamais vue. — Quoi donc, Monseigneur ? — La Bastille. — Oh ! Monseigneur, je la tiens pour vue. » Le surlendemain il y était enfermé.

Fallut partir, je fus bientôt conduit.
En coche clos vers le royal réduit.

Il y demeura onze mois. La correction ne fut pas sans résultat, car pendant quelques années il s'occupa principalement de compositions dramatiques. Mais enfin, ne pouvant se résigner plus longtemps au silence, il fit paraître en 1733 les *Lettres philosophiques*, dans lesquelles il battait en brèche, sous une forme plaisante, toutes les croyances religieuses. « La seule matière philosophique que j'y traite, dit-il, est la petite bagatelle de l'immortalité de l'âme : mais la chose est

trop de conséquence, pour la traiter sérieusement. Il a fallu l'égayer, pour ne pas heurter de front nos seigneurs les théologiens, gens qui voient si clairement la spiritualité de l'âme, qu'ils feraient brûler, s'ils le pouvaient, les corps de ceux qui en doutent. »

Voltaire, qui jusqu'alors avait combattu isolément, se rapprocha de d'Alembert et de Diderot, qui préparaient de leur côté contre le christianisme leur lourde machine de guerre, l'*Encyclopédie*. Il se chargea de rédiger les articles religieux. « Je vous assure, écrivit-il à d'Alembert en parlant des prêtres, que nous les mènerons bon train ; ils boiront le calice jusqu'à la lie. » Et il ajoutait en prenant à parti Dieu lui-même : « Écrasons l'infâme ! »

L'entreprise fut conduite avec une habileté consommée. « J'ai fait plus en mon temps que Luther et Calvin dans le leur, » disait Voltaire avec quelque vérité. Son génie, dépourvu de grandeur, était essentiellement vulgarisateur : il excellait à réduire dans une petite phrase portative, dans une métaphore, dans une épigramme, dans un vers, tout un volume d'arguments contre la religion ; il en faisait une monnaie courante qui pénétrait partout. Ajoutez à cela de l'esprit, beaucoup d'esprit, et le rire jusqu'au sarcasme, et vous aurez la mesure exacte de Voltaire.

Cependant ce grand démolisseur est homme du monde ; il veut bien se passer de religion, il ne saurait se passer de société, parce que c'est dans les salons, au milieu d'une conversation étincelante, qu'il règne et qu'il triomphe. Aussi avec quel amer persiflage accuse-t-il réception à Jean-Jacques Rousseau de son ouvrage sur l'*Inégalité des conditions* : « J'ai

reçu, Monsieur, votre nouveau livre contre le genre humain, je vous en remercie. On n'a jamais employé tant d'esprit à vouloir nous rendre bêtes; il prend envie de marcher à quatre pattes quand on lit votre ouvrage. Cependant, comme il y a plus de soixante ans que j'en ai perdu l'habitude, je sens malheureusement qu'il est impossible de la reprendre, et je laisse cette allure naturelle à ceux qui en sont plus dignes que moi; je ne peux pas non plus m'embarquer pour aller trouver les sauvages du Canada : premièrement, parce que les maladies auxquelles je suis condamné me rendent un médecin d'Europe nécessaire; secondement, parce que la guerre est portée dans ce pays-là, et que les exemples de nos nations ont rendu les sauvages presque aussi méchants que nous. Je me borne à être un sauvage paisible dans la solitude que j'ai choisie, auprès de votre patrie où vous devriez être. »

Le retour à la nature, était en effet le cri de guerre de Jean-Jacques Rousseau contre la société.

« Dans un galetas, au fond d'une rue boueuse de Paris, vivait un déclamateur doublement étranger à la France par son origine et par sa religion. Il affectait de ne vouloir vivre que du travail de ses mains. Il avait pour compagnie ordinaire une concubine idiote et la digne mère de cette créature, femme à toutes mains, qui portait sous le manteau tout ce qui naissait de lui, les manuscrits aux imprimeries clandestines, les enfants à la charité. » Tel était Jean-Jacques Rousseau, esprit chagrin et morose, en guerre contre cette société où il n'avait pas su trouver sa place.

Il ignorait les usages du monde et affectait de se

draper dant un superbe mépris de toutes les convenances. On devait jouer à Fontainebleau, devant le roi, une petite pièce de sa composition. « J'étais ce jour-là, écrit-il, dans le même équipage négligé qui m'était ordinaire, grande barbe et perruque assez mal peignée. Prenant ce défaut de décence pour un acte de courage, j'entrai de cette façon dans la même salle où devaient arriver, peu de temps après, le roi, la reine, la famille royale et toute la cour. Quand on eut allumé, me voyant dans cet équipage au milieu de gens tous excessivement parés, je commençais à être mal à mon aise; je me demandais si j'étais à ma place, si j'étais mis convenablement, et après quelques moments d'inquiétude, je me répondis : « Oui, avec une intrépidité qui venait peut-être plus de l'impossibilité de m'en dédire que de la force de mes raisons. »

Ce qu'il voyait autour de lui l'irritait, l'exaspérait. Il faut reconnaître qu'en effet, tout était convenu et artificiel dans cette vie de salon du XVIII[e] siècle, jusqu'aux moindres pauses, jusqu'à la manière de s'asseoir, de marcher, de saluer, de tenir sa fourchette, de présenter un objet; on devait être formé dès l'enfance à cette mimique, pour qu'elle dévînt une habitude.

Ce fut subitemeut et presque par hasard que Rousseau trouva le point de départ de son système social. « J'allais visiter Diderot à Vincennes, dit-il, et je feuilletais en marchant le *Mercure de France*, lorsque je tombai sur cette question posée par l'académie de Dijon : *Si le progrès des sciences et des arts a contribué à corrompre ou à épurer les mœurs*. Tout à coup, je me sentis l'esprit ébloui de mille lumières, des foules

d'idées neuves se présentent à la fois avec une force et une confusion qui me jettent dans un trouble inexprimable. » Dès lors il lui semble voir clairement le vice de la société. « Les sciences et les arts, dit-il, ont corrompu le monde. Les soupçons, la froideur, la haine la trahison se cachent sans cesse sous ce voile uniforme et perfide de politesse, sous cette urbanité si vantée que nous devons aux lumières de notre siècle. »

Pour défendre cette thèse, il publia successivement le *Discours sur les sciences et les arts*, la *Lettre contre les spectacles*, le *Contrat social* et l'*Émile*. « Le principe fondamental de toute morale, dit-il dans un de ces ouvrages, est que l'homme est un être naturellement bon, aimant la justice et l'ordre; c'est la société qui le déprave et le fait misérable. » Dès lors la conclusion logique est facile à tirer : il faut détruire le gouvernement et la société pour revenir à l'état de nature. « Ce sont vos gouvernements mêmes qui font les maux auxquels vous prétendez remédier par eux. Sceptres de fer! lois insensibles! c'est à vous que nous reprochons de n'avoir pu remplir nos devoirs sur la terre. »

La secte philosophique, Rousseau en tête, ébauche le plan de la société de l'avenir. On déclare d'abord que tous les éléments transmis par le passé sont faux et mauvais; sous l'homme artificiel qu'il a créé, il faut retrouver l'homme naturel; or, dans l'état de nature, tous sont égaux et libres. Par conséquent, plus de privilèges, de classes, de noblesse, plus d'autre souveraineté que celle du peuple.

La conséquence de cette souveraineté du peuple,

c'est l'absorption de chacun par tous, l'anéantissement de la liberté individuelle au nom du droit de l'État. Ainsi l'entend Rousseau dans le *Contrat social:* « Pour instituer un peuple, écrit-il, il faut ôter à l'homme ses forces propres, pour lui en donner dont il ne puisse faire usage sans le secours d'autrui. Plus ses forces naturelles seront mortes, anéanties, plus l'institution est solide et parfaite; en sorte que si chaque citoyen n'est rien, ne peut rien, on peut dire que la législation est au plus haut point de perfection qu'elle peut atteindre. »

Presqu'en même temps que le *Contrat social*, Rousseau faisait paraître l'*Émile*, dans lequel il exposait ses théories sur l'éducation naturelle. Averti qu'on allait le poursuivre, il eut à peine le temps de s'enfuir. « C'est à l'instigation de M. de Voltaire, assurait-il, qu'on a vengé contre moi la cause de Dieu. » Et il ajoutait dans une lettre à un ami : «Vous me parlez de Voltaire. Pourquoi le nom de ce baladin souille-t-il vos lettres? Le malheureux a perdu ma patrie; je le haïrais davantage si je le méprisais moins. La ruine des mœurs, la perte de la liberté seront chez nos neveux les monuments de sa gloire. S'il reste dans leur cœur quelque amour de la patrie, ils détesteront sa mémoire, et il en sera maudit. »

De son côté, Voltaire ne ménageait pas davantage le philosophe génevois. « C'est contre Jean-Jacques que je suis le plus en colère, écrivait-il à d'Alembert. Cet archifou, qui aurait pu être quelque chose, s'avise de faire bande à part; il trouve quatre ou cinq douves pourries du tonneau de Diogène, et se met dedans pour aboyer. »

A quoi d'Alembert répondait, en s'efforçant de rétablir l'harmonie au nom de l'œuvre commune : « Rousseau pense être cynique et n'est qu'inconséquent et ridicule. Mais c'est un malade de beaucoup d'esprit et qui n'a d'esprit que quand il a la fièvre; il ne faut ni le guérir, ni l'outrager. »

Les deux philosophes moururent la même année : Voltaire, le 30 mai; Rousseau, le 3 juillet 1778. Les derniers moments de Voltaire furent affreux. Tronchin, son médecin et son ami, en parle ainsi : « En comparant la mort de l'homme de bien, qui n'est que le soir d'un beau jour, à celle de Voltaire, j'ai vu bien sensiblement la différence qu'il y a entre un beau jour et une tempête. Je ne me le rappelle pas sans horreur. Dès qu'il sentit ses forces diminuer, la mort fut toujours devant ses yeux; dès ce moment la rage s'est emparée de son âme. Rappelez-vous les fureurs d'Oreste; ainsi est mort Voltaire : *Furiis agitatus obiit.* »

Au moment de rendre le dernier soupir, on l'entendit s'écrier : « Je sens une main qui me traîne au tribunal de Dieu. Le diable est là; il veut me saisir... je le vois... je vois l'enfer... cachez-les moi. » Les témoins ajoutent certains détails qu'il est impossible de raconter.

Le mouvement imprimé aux idées par Voltaire et Rousseau devait avoir son contre-coup sur les institutions elles-mêmes. Aussi Condorcet pouvait-il dire avec raison quelques années plus tard : « Voltaire n'a pas vu tout ce qu'il a fait; mais il a fait tout ce que nous voyons.

CHAPITRE II

ÉBRANLEMENT DES INSTITUTIONS

Turgot et Necker.

1774-1789.

I

1774-1783.

Caractère de Louis XVI. — Le comte de Maurepas. — Jacques Turgot; ses théories économiques. — Opposition qu'elles soulèvent. — Décadence des trois corps privilégiés. — Le banquier Necker; son système financier. — Les assemblées provinciales. — Démission de Necker. — Contre-coup de la révolution d'Amérique sur le mouvement des idées en France.

Louis XV était mort de la petite vérole, le 10 mai 1774. En apprenant qu'il était roi, son petit-fils, à peine âgé de vingt ans, tomba à genoux, avec sa jeune femme Marie-Antoinette : « Mon Dieu, s'écria-t-il, protégez-nous ! dirigez-nous, nous sommes trop jeunes. »

Un des premiers actes du nouveau roi fut de renvoyer dans un couvent la triste maîtresse de Louis XV, la duchesse du Barry, qui avait souillé de sa présence à la cour les dernières années du règne précédent. « Je veux qu'on m'appelle Louis le Sévère, » disait-il à ce propos. Il se trompait : c'était le nom de Louis le Bon, ou plutôt de Louis le Faible qu'il devait mériter.

Bien que profondément religieux, Louis XVI était quelque peu imbu, comme tous les Français de son temps, des doctrines philosophiques et sociales accré-

dictées par Voltaire et Rousseau. Il avait puisé dans l'*Émile* le goût des arts manuels, et passait de longues heures à faire de la serrurerie. Il avait également retenu de la lecture du *Contrat social* un certain nombre de maximes, dont on retrouve la trace dans les *Réflexions* qu'il a laissées.

L'homme qui possédait sa confiance était le comte de Maurepas, vieillard léger, mais courtisan habile et spirituel. « M. de Maurepas, écrit le duc de Lévis dans ses *Souvenirs*, était d'une taille un peu au-dessus de la médiocre ; sa figure était assez commune et peu expressive ; ses manières étaient simples; mais son extérieur froid, joint à la haute dignité dont il était revêtu, rendait son abord imposant. Il n'avait que trop de faible pour les gens d'esprit. Le plus grand de ses défauts était une indifférence pour le bien public, qui tenait moins à l'âge qu'à l'égoïsme. Il était sur le vaisseau de l'État plutôt passager que pilote. » Trop attaché à ses plaisirs, pour s'occuper sérieusement des affaires publiques, Maurepas confia ce soin à un collaborateur de l'Encyclopédie, déjà connu pour ses doctrines hardiment novatrices.

Jacques Turgot, en qualité de philosophe, méprisait l'histoire et la tradition, et ne reconnaissait que le droit naturel et les conceptions théoriques. « Les droits des hommes réunis ne sont point fondés sur leur histoire, mais sur leur nature, disait-il dans un mémoire au roi. Avant dix ans, la nation ne sera plus reconnaissable, grâce aux lumières. Le chaos aura pris une forme distincte. Votre Majesté aura un peuple tout neuf, et le premier des peuples. » Il s'imaginait qu'on pouvait refaire une nation par des

raisonnements, et créer une société de toute pièce. au moyen d'une constitution en un certain nombre d'articles. Un écrit attribué à Monsieur, frère du roi, nous le dépeint ainsi : « Il y avait en France un homme né avec plus de rudesse que de caractère, plus d'entêtement que de fermeté, aussi étranger aux hommes qu'il n'avait jamais connus, qu'à la chose publique qu'il n'avait jamais aperçue : il s'appelait Turgot. C'était une de ces têtes demi pensantes qui adoptaient toutes les visions, toutes les manies gigantesques. On le croyait profond, il était creux ; nuit et jour, il rêvait philosophie, liberté, égalité, produit net. »

Les projets de réforme du nouveau ministre furent, on le conçoit, salués avec enthousiasme par les philosophes. « Je viens de lire le chef-d'œuvre de M. de Turgot, écrivait Voltaire à la veille de sa mort, il me semble que voilà de nouveaux cieux et une nouvelle terre. »

Son programme, enveloppé de considérations philosophiques dans le goût des encyclopédistes, comprenait : l'abolition des droits féodaux, des corvées, de la gabelle ; la liberté du commerce des grains, la suppression des maîtrises et des jurandes, et l'impôt territorial égal pour tous. Il y avait là quelques utiles réformes, à côté d'autres fort dangereuses. En tous cas, il était nécessaire de procéder lentement, sans secousse, et d'attendre du temps la sanction définitive. Mais ce n'était point ainsi que l'entendait Turgot ; il croyait qu'il suffisait de faire des édits, pour réaliser des réformes.

En supprimant brusquement les jurandes et les

maîtrises, par exemple, il ne réussit qu'à ruiner une organisation du travail établie par la coutume, au profit de l'ouvrier lui-même. Des abus s'y étaient introduits, des transformations étaient nécessaires, mais il fallait éviter à tout prix un bouleversement général, plus nuisible que les abus qu'on voulait corriger. Les ouvriers ne s'y méprirent pas, ils furent les premiers à protester, sentant fort bien que, sous ces apparences de réforme, se cachait pour le patron la faculté de s'affranchir de ses devoirs envers eux.

En proclamant la liberté du commerce des grains, Turgot ne fut pas plus heureux. « Je crains l'opposition du parlement, dit-il au roi. — Ne craignez rien, repartit vivement celui-ci, je vous soutiendrai. » Et il fit enregistrer les édits en lit de justice. Mais le peuple commençait à se soulever, car le résultat immédiat de la nouvelle réforme avait été de faire augmenter considérablement le prix du pain. Cette opposition donna à réfléchir à Louis XVI ; d'ailleurs il commençait à se défier des systèmes de son ministre. « Le passage du régime aboli au régime que M. Turgot propose actuellement, mérite attention, disait-il, mais si on voit bien ce qui est, on ne voit qu'en idée ce qui n'est pas, et on ne doit pas faire des entreprises dangereuses, si on ne voit pas le but. »

Le 12 mai 1776, Turgot présenta au roi un nouveau projet d'édit, qu'il avait fait précéder, suivant son habitude, d'une longue dissertation philosophique : « Encore un mémoire ! fit le roi avec humeur ; il en écouta cependant la lecture ; puis : « Est-ce tout ? demanda-t-il. — Oui, sire. — Tant mieux. »

Turgot se retira, Quelques instants après, comme il était à son bureau, occupé à rédiger un arrêt, on lui apporta un pli du roi; il l'ouvrit, c'était son renvoi du ministère. « Mon successeur achèvera, dit-il, en interrompant son travail; je me retire sans me reprocher ni faiblesse, ni fausseté, ni dissimulation.» Et, séance tenante, il écrivit au roi : « Tout mon désir, sire, est que vous puissiez toujours croire que j'avais mal vu et que je vous montrais des dangers chimériques. »

Ce n'étaient point les dangers qui étaient chimériques, mais les réformes proposées par Turgot, car elles n'atteignaient point le mal qu'elles prétendaient guérir. Ce mal, Turgot et ses amis n'en soupçonnaient même pas le caractère et l'intensité.

Depuis longtemps, les trois corps privilégiés : la royauté, la noblesse de cour et une partie du haut clergé, ne remplissaient plus les devoirs qui dans l'origine avaient justifié leurs privilèges ; ils donnaient trop souvent l'exemple de la corruption des mœurs et des idées. Beaucoup d'évêchés étaient attribués à des cadets nobles, qui dépensaient à la cour leurs énormes bénéfices, sans s'inquiéter de leurs ouailles. Un grand nombre d'abbayes, en proie à la *commende*, étaient livrées à des laïques cupides, qui ne se préoccupaient que de jouir, sans s'inquiéter de remplir envers les populations les devoirs traditionnels de protection et de charité.

De même pour la noblesse : les rois lui avaient enlevé successivement l'exercice de la justice, le commandement des armées, le gouvernement local et la part du gouvernement central, qu'elle exerçait

autrefois et qu'elle exerce encore en Angleterre. Ils avaient fait ainsi de la haute noblesse une classe de courtisans oisifs et corrompus ; de la petite, une classe de nécessiteux, mourant de faim sur ses domaines morcelés, incapable comme autrefois de protéger les populations, et par conséquent inutile.

Enfin la royauté elle-même avait perdu son ancien caractère : en s'attribuant toutes les fonctions sociales enlevées à la noblesse, à la bourgeoisie et aux corps de métiers, elle avait assumé un rôle au-dessus de ses forces. Ne pouvant le remplir, elle s'en déchargeait sur une bureaucratie administrative et fiscale, qui ramenait tout au centre, pressurait, gaspillait, et avait fini par rendre odieux le gouvernement royal autrefois si populaire. « Les détails confiés aux ministres sont immenses, écrit d'Argenson, qui fut lui-même ministre de Louis XV. Rien ne se fait sans eux, rien que par eux, et si leurs connaissances ne sont pas aussi étendues que leurs pouvoirs, ils sont forcés de laisser tout faire à des commis qui deviennent les véritables maîtres. »

« Une lente et profonde révolution, dit Taine, a détruit la hiérarchie intime des suprématies acceptées et des déférences volontaires. C'est une armée où les sentiments qui font les chefs et les sentiments qui font les subordonnés ont disparu. Déjà, avant l'écroulement final, la France est dissoute, et elle est dissoute parce que les privilégiés ont oublié leur caractère d'hommes publics. »

Cependant la vieille société française renfermait encore en elle d'admirables réserves de bon sens, de bonnes mœurs et de traditions fécondes, dans les

familles de noblesse rurale, de bourgeoisie urbaine et dans les classes populaires. Autrefois toutes ces individualités avaient leur rôle marqué dans le mécanisme de la vie locale. Faisant allusion au passé, le Parlement de Provence écrivait au roi en 1774 : « Chaque communauté parmi nous est une famille qui se gouverne elle-même, qui s'impose ses lois, qui veille à ses intérêts ; l'officier municipal en est le père. « Au siècle précédent, Racine, témoin dans une petite commune du midi des vestiges de l'ancienne organisation municipale avait écrit : « C'est une belle chose de voir le compère cardeur et le menuisier gaillard, avec la robe rouge comme un président, donner des arrêts et aller les premiers à l'offrande. Vous ne voyez pas cela à Paris. »

Quel dévouement au bien public, quel amour de la patrie générale redoublé par l'attachement à la patrie locale, quelle pépinière d'hommes d'états, quelles mœurs, quelle sagesse dans ces modestes et obscures familles de province. Malheureusement depuis deux siècles la centralisation administrative et fiscale accomplissait son œuvre funeste, en substituant peu à peu dans toutes les fonctions locales des fonctionnaires rétribués aux propriétaires du sol.

D'ailleurs ces anciennes familles fidèles aux meilleures traditions sociales ne sont-elles pas discréditées et tournées en dérision par les oisifs de la cour et des grandes villes. « Le titre de gentilhomme campagnard est devenu presque ridicule parmi nous, écrit le marquis de Mirabeau en 1758. Le nom de provincial est une injure, et les gens de bon air sont offensés quand on demande de quelle province est

leur famille, comme si être Dauphinois ou Poitevin n'était pas être français. Cette misérable supériorité de l'habitant de la capitale sur celui des provinces est rendue en monnaie, dans la province, par le citadin au villageois et au campagnard. »

En face de cette désorganisation profonde, on comprend combien étaient insuffisantes les réformes théoriques de Turgot et des philosophes. Les assises de l'édifice tombaient en ruine, et ils proposaient de modifier le style de la façade et de la toiture.

Le successeur de Turgot, le banquier Necker, qui prit la direction des finances en 1776, ne devait pas être plus heureux.

Génevois d'origine et protestant, il avait gagné une fortune considérable dans la maison de banque qu'il dirigeait. C'était un financier comme Law, mais avec plus de prudence. Absorbé par les affaires, il avait peu donné dans les théories des philosophes et des économistes. Tandis que Turgot ne voyait dans la société qu'une association d'idées, il n'y voyait, lui, qu'une réunion d'intérêts, une sorte de banque générale. Turgot ne voulait pas d'emprunt ; Necker, au contraire, fonda son système sur des emprunts successifs, qu'il devait élever à près de 500 millions en cinq ans.

« Cet esprit solitaire et abstrait, dit Marmontel qui le connaissait bien, recueilli en lui-même, naturellement exalté, se communiquait peu aux hommes, et peu d'hommes étaient tentés de se communiquer à lui ; il ne les connaissait que par des aperçus trop isolés ou trop vagues, et de là ses illusions. »

Le clergé ayant essayé quelques remontrances

contre l'entrée au pouvoir d'un protestant : « Nous vous l'abandonnons, répondit Maurepas, si vous voulez payer les dettes de l'État. » Il fallait, en effet, se procurer de l'argent à tout prix, pour faire face aux affaires intérieures, et pour soutenir contre l'Angleterre ses sujets d'Amérique révoltés.

Necker rencontrait cependant autour du roi, et auprès de Maurepas lui-même, d'incessantes difficultés : « On ne saura jamais, dit-il, la constance dont j'ai eu besoin; je me rappelle encore ce long et obscur escalier de M. de Maurepas que je montais avec crainte et mélancolie, incertain du succès d'une idée nouvelle dont j'étais occupé, et qui tendait le plus souvent à obtenir un accroissement de revenu par quelque opération juste mais sévère; c'était là qu'il fallait entretenir de réforme et d'économie un ministre vieilli dans le faste et dans les usages de la cour. J'obtenais à la fin quelques complaisances pour la chose publique. Je les obtenais, je le voyais bien, à titre de récompense des ressources que je trouvais au milieu de la guerre. Je rencontrai auprès du roi plus de courage. Jeune et vertueux, il pouvait, il voulait tout entendre. La reine aussi m'écoutait favorablement; mais autour de Leurs Majestés, mais à la cour et à la ville, à combien d'inimitiés et de haine ne me suis-je pas exposé!... Je risquai à tout moment ma fragile existence. »

Les adversaires les plus redoutables du ministre étaient les grands financiers et les courtisans, qui se sentaient plus particulièrement menacés par ses procédés administratifs. « M. Necker veut gouverner le royaume de France comme sa petite république de

Genève, disait-on ; il fait le désert autour du roi, chaque emprunt est la récompense d'une destruction. — Précisément, répondait M. de Maurepas, il nous donne des millions, pourvu que nous lui accordions la suppression de quelque charges. — Et s'il vous demandait la permission de faire couper la tête des intendants ? — Peut-être nous le lui permettrions, disait en riant le vieux ministre. Trouvez-nous comme lui la pierre philosophale, et je vous promets que Sa Majesté vous fera entrer au ministère le même jour. »

Ces grands seigneurs de cour, dont Necker réduisait les pensions exorbitantes, n'étaient guère dignes d'intérêt. « Je conviens, dit dans ses *Mémoires* le baron de Besenval, que les déprédations des grands seigneurs qui sont à la tête des dépenses de la maison du roi sont énormes, révoltantes. Necker a pour lui l'avilissement où ils sont tombés ; il est tel qu'assurément ils ne sont pas à redouter, et que leur opinion ne mérite pas d'entrer en considération dans aucune spéculation politique. »

Pour se débarrasser de toutes ces oppositions, Necker crut habile d'en appeler à l'opinion publique : « L'esprit de société, l'union des égards et de la louange, disait-il, ont élevé en France un tribunal où tous les hommes qui attirent sur eux les regards sont obligés de comparaître ; là, l'opinion publique, comme du haut d'un trône, fait et défait les réputations... ; il faut donc la soutenir, cette opinion, il faut l'éclairer, il faut l'appeler au secours des idées qui intéressent le bonheur des hommes. »

C'est dans cet esprit qu'au début de l'année 1781,

il publia son fameux *Compte Rendu au roi.* C'était la première fois, qu'à l'exemple de l'Angleterre, on portait devant le public l'exposé détaillé de la situation financière du royaume. « La cause principale de la prospérité des finances de l'Angleterre, au sein même de la guerre, disait le ministre, réside dans la confiance qu'éprouvent les Anglais pour leur administration et la source du crédit du gouvernement. »

Malgré cet acte de franchise et cet appel à la confiance de la nation, l'exposé dissimulait, sous l'accumulation des chiffres, le déficit réel du budget, pour faire croire à un excédant de dix millions. Aussi Maurepas prit-il occasion de la couleur du papier qui recouvrait le *compte-rendu* pour donner carrière à son esprit. « Avez-vous lu le compte-bleu? » demandait-il; et quand on persistait à le louer devant lui : « Je sais bien, disait-il en haussant les épaules; nous sommes tombés de la *Turgomanie* dans la *Nécromanie.* » Cependant l'effet du *compte-rendu* fut considérable; dans la seule année 1781 l'emprunt s'éleva à 236 millions.

Necker pensa qu'il fallait profiter de cette confiance pour appliquer son fameux projet d'assemblées provinciales composées de membres des trois ordres. C'était frapper au cœur la puissance des parlements. L'opposition se réveilla avec plus de force. « Il s'est établi une lutte entre le régime de la France et le régime de M. Necker, écrivait M. de Vergennes dans un mémoire au roi. Si ses idées l'emportent, il est tout prêt, avec ses plans genevois et protestants pour établir en France un système dans la finance, ou une ligue dans l'État, ou une

fronde dans l'administration établie. Son compte-rendu, en dernier résultat, est un pur appel au peuple, dont les pernicieux effets à cette monarchie ne peuvent être encore ni sentis ni prévus. Il a conduit les affaires du roi dans des routes si contraires à celles de ses prédécesseurs, qu'il se trouve en ce moment-ci suspect au clergé, odieux aux grands de l'État, poursuivi à outrance par la haute finance, honni dans la magistrature. »

Necker jugea qu'il ne pouvait rester au pouvoir que si le roi répondait à toutes ces attaques par une marque éclatante de confiance. Il lui demanda de l'admettre au conseil privé, avec le titre officiel de ministre, dont il n'avait jusqu'alors que l'exercice. Maurepas représenta au roi que les lois interdisaient l'entrée dans les conseils à un étranger et à un protestant. Necker prit immédiatement son parti : « La conversation que j'ai eue avec M. de Maurepas, écrivit-il à Louis XVI le 25 mai 1781, ne me permet plus de différer à remettre entre les mains du roi ma démission. J'en ai l'âme navrée et j'ose espérer que Sa Majesté daignera garder quelques souvenirs de cinq années de travaux heureux, mais pénibles, et surtout du zèle sans bornes avec lequel je m'étais voué à la servir. »

La démission fut acceptée d'autant plus facilement que, la guerre d'Amérique touchant à son terme, la présence de Necker et ses talents financiers devenaient moins nécessaires.

La guerre d'Amérique, commencée par la révolte des colonies anglaises du nouveau monde contre leur métropole, devait en effet se terminer le 3 sep-

tembre 1783 par l'indépendance des États-Unis, solennellement proclamée dans la paix de Versailles. Malheureusement, cette révolution eut sur la marche des idées en France une influence fâcheuse. Le préambule de la déclaration d'indépendance formulée le 4 juillet 1776, au congrès de Philadelphie, commençait ainsi : « Tous les hommes ont été créés égaux et ont été doués par le Créateur de certains droits inaliénables. Pour s'assurer la jouissance de ces droits. les hommes ont établi parmi eux des gouvernants dont la juste autorité émane du consentement des gouvernés. Toutes les fois qu'une forme de gouvernement quelconque devient destructive des fins pour lesquelles elle a été établie, le peuple a le droit de la changer et de l'abolir. »

De pareilles doctrines, qui ébranlaient dans sa base tout gouvernement monarchique, trouvèrent de l'écho en France et des esprits déjà préparés par les écrits de Voltaire et de Rousseau. « La loi n'est rien, lisait-on dans un pamphlet de l'abbé Raynald, si elle n'est pas un glaive qui se promène indistinctement sur toutes les têtes, et qui abat ce qui s'élève au-dessus du plan horizontal sur lequel elle se meut. »

Les avertissements ne manquèrent pas à Louis XVI : « Monarque imprudent, disait une brochure publiée en Angleterre, vous armez pour soutenir l'indépendance de l'Amérique et les maximes du congrès. Il est une puissance qui s'élève aujourd'hui au-dessus des lois : c'est celle des raisonnements ambitieux; elle conduit une révolution en Amérique, peut-être elle en prépare une en France... L'Angleterre ne sera que trop tôt vengée de vos desseins hostiles,

quand votre gouvernement sera examiné, jugé, condamné d'après les principes qu'on professe à Philadelphie et qu'on applaudit dans votre capitale. »

II

1782-1789.

De Calonne au ministère. — Ses pratiques financières. — L'assemblée des notables. — Loménie de Brienne. — Les édits et le parlement, — Rappel de Necker. — Mouvement en faveur des *États généraux*. — La question de la représentation des ordres. — Convocation des Etats généraux. — Les pronostics d'une révolution.

« L'homme impossible à remplacer est encore à naître, » disait Maurepas, avec son insouciance habituelle, à ceux qui s'effrayaient de la retraite de Necker. Pour justifier son affirmation, il s'empressa de donner sa place à Joly de Fleury. Mais celui-ci, dans son court passage aux affaires, ne réussit qu'à augmenter la dette de 30 millions. Maurepas mourut dans l'intervalle, sans laisser un bien grand vide, même dans l'esprit du roi. « Ah ! dit ce dernier, je n'entendrai plus tous les matins mon ami au-dessus de ma tête. »

Il restait toujours à trouver un ministre capable de combler le déficit dans lequel s'abîmait la monarchie. L'influence de la reine se fit sentir dans le nouveau choix.

La jeune et gracieuse Marie Antoinette était aimée de tous ceux qui pénétraient dans son intimité ; elle était belle, bonne, charitable, encourageait les arts, et les hommes de talent; malheureusement elle multipliait trop autour d'elle, les pensions et les emplois inutiles.

On lui reprochait aussi de s'affranchir volontiers des lois de l'étiquette, au risque de choquer la vieille cour. Mais il faut reconnaître que cette étiquette était parfois aussi gênante que ridicule. « Un jour d'hiver, raconte M[me] Campan, il arriva que la reine déjà toute déshabillée était au moment de passer sa chemise. Je la tenais toute dépliée ; la dame d'honneur entre, se hâte d'ôter ses gants et prend la chemise. On gratte à la porte, on ouvre ; c'est madame la duchesse d'Orléans ; ses gants sont ôtés, elle s'avance pour prendre la chemise, mais la dame d'honneur ne doit pas la lui présenter ; elle me la rend, je la donne à la princesse ; on gratte de nouveau ; c'est madame la comtesse de Provence ; la duchesse d'Orléans lui présente la chemise. La reine tenait ses bras croisés sur la poitrine et paraissait avoir froid. Je l'entendis qui disait plusieurs fois entre ses dents : C'est odieux, quelle importunité ! » Il est difficile de ne pas être du même avis.

Cependant la jeune reine semblait parfois se départir de la dignité que lui imposait son rang. « Il me revient de toutes parts, lui écrivait sa mère l'illustre Marie Thérèse, que vous avez diminué de vos attentions et politesses à dire à chacun quelque chose d'agréable et de convenable, et à faire des distinctions entre les personnes. On prétend même que vous commencez à donner du ridicule au monde, d'éclater de rire au nez des gens ; cela vous ferait un tort infini et à juste titre, et ferait même douter de la bonté de votre cœur ; pour complaire à cinq ou six jeunes dames ou cavaliers vous perdriez le reste. Je ne crains pour vous, étant si jeune, que le trop de

dissipation. Jamais vous n'avez aimé la lecture, ni aucune application, cela m'a souvent causé des inquiétudes. Depuis plus d'un an je n'entends parler que des courses de chevaux, des chasses de même et toujours sans le roi et avec bien de la jeunesse non choisie, ce qui m'inquiète beaucoup vous aimant si tendrement. »

Avec l'âge, Marie Antoinette devint plus sérieuse, et laissa voir tout ce qu'il y avait en elle de qualités réelles et jusqu'à quel point elle était capable de dévouement et de sacrifice.

Louis XVI, esprit réfléchi et triste, prenait peu de part aux divertissements de sa jeune épouse. Il aimait mieux les livres et les travaux mécaniques. « Vous conviendrez que j'aurais assez mauvaise grâce auprès d'une forge, écrivait Marie Antoinette à ce sujet, je n'y serais pas Vulcain et le rôle de Vénus pourrait déplaire au roi beaucoup plus que mes goûts qu'il ne désapprouve pas. »

Les tantes de Louis XVI se tenaient à l'écart de la jeune reine. Force était donc à celle-ci de chercher ailleurs des amis, qui selon son expression, pussent « l'aimer pour elle-même. » C'est ainsi qu'elle s'attacha la princesse de Polignac, à laquelle elle accorda le titre de gouvernante des enfants de France. Parmi les intimes de cette dernière se trouvait un intendant général, M. de Calonne. Elle sut si bien le faire valoir auprès de la reine qu'elle réussit à lui faire donner la succession de Turgot et de Necker.

M. de Calonne, était « grand, assez bien fait, l'air leste, le visage agréable, la figure mobile », mais léger, prodigue et d'une moralité médiocre. Il plaisait

à la cour dont il avait les manières et le langage. Ses principes économiques étaient au moins étranges : « Un homme qui veut emprunter, disait-il, a besoin de paraître riche, et pour paraître riche, il faut éblouir par ses dépenses. Agissons ainsi dans l'administration publique. L'économie n'est bonne à rien ; elle avertit ceux qui ont de l'argent de ne pas prêter au trésor obéré, et elle fait languir les arts que la prodigalité vivifie. » Dès lors, joignant la pratique à la théorie, il « prodigua de l'argent, dit Necker, multiplia les largesses, ne se défendit d'aucune facilité, d'aucune complaisance, fit de l'économie un sujet de dérision et osa professer que l'immensité des dépenses, animant la circulation, était le véritable principe du crédit. »

Avec de pareilles doctrines on comprend dans quel état devaient être ses affaires personnelles. « Sire, dit-il un jour au roi, les contrôleurs généraux ont bien des moyens de payer leurs dettes ; j'en ai pour le moment deux cent vingt milles livres promptement exigibles, j'ai voulu le dire à Votre Majesté et tout attendre de ses bontés. » Après un moment d'étonnement, Louis XVI se leva, prit une liasse de billets et la lui remit.

Cet étrange système de gouvernement rendit pendant quelques temps à la France les apparences de la prospérité. De toutes parts, on bâtissait aux frais du trésor, les pensions et les charges abolies étaient rétablies, les dettes des grands seigneurs payées. « Quand je vis que tout le monde tendait la main, disait l'un d'eux, je tendis mon chapeau. » Le nom de Calonne devenait populaire et on l'acclamait sur les places publiques.

Mais il s'aperçut bientôt lui-même qu'il ne suffisait pas d'élever les dépenses pour augmenter les recettes. Obligé de trouver une autre solution, il s'en ouvrit au roi dans un mémoire. « Sire, lui dit-il, je ne retracerai pas l'affreuse situation où étaient les finances quand Votre Majesté a daigné me les confier; je suis bien éloigné de me prévaloir du succès des opérations qui ont rétabli l'abondance du numéraire. Mais ce que je dois rappeler à Votre Majesté, c'est le terrible embarras qui se cache sous l'apparence de la plus heureuse tranquillité, c'est la nécessité de prendre bientôt un parti, pour arrêter un déficit de cent millions par an. Le plan que j'ai formé me paraît le seul qui puisse résoudre un problème aussi difficile, et je demande à Votre Majesté de m'accorder son appui pour avoir la force d'y parvenir. »

Le plan qu'il proposait n'était pas nouveau ; il consistait à réunir une assemblée des notables, pour en obtenir l'abolition des privilèges, l'égale répartition de l'impôt, la suppression des douanes intérieures et la création d'assemblées provinciales. « Mais c'est du Necker tout pur que vous me proposez là, s'écria Louis XVI à ce programme. — Dans l'état où sont les choses, Sire, c'est ce qu'on peut faire de mieux, » répondit Calonne sans se déconcerter.

Le roi hésita d'abord, mais enfin il prit une décision et l'annonça à son conseil le 29 décembre 1786 : «Messsieurs, dit-il, je convoque pour le 29 janvier une assemblée composée de personnes de diverses conditions, et des plus qualifiées de l'État, afin de leur communiquer mes vues pour le soulagement de mes peuples. » Le lendemain, il écrivait à Calonne : « Je

n'ai pas dormi cette nuit, mais c'était de plaisir. »

En conseillant au roi de réunir une assemblée de notables, Calonne n'avait pas songé que ces privilégiés auxquels il allait demander l'abolition des privilèges pourraient bien lui faire une vive opposition. En effet, à l'exception de six ou sept, les cent quarante-quatre notables appartenaient au clergé ou à la noblesse. Ils ne firent aucune difficulté pour approuver l'extension des assemblées provinciales, mais quand on leur demanda une subvention territoriale, ils exigèrent avec raison la communication du budget et l'évaluation exacte du déficit : « Il n'existe aucune autorité, déclara un procureur général au parlement d'Aix, qui puisse admettre l'impôt territorial tel qu'il est proposé, ni cette assemblée, quelque auguste qu'elle soit, ni les parlements, ni les états particuliers, ni même le roi ; les états généraux seuls auraient ce pouvoir. »

Calonne refusa formellement de rendre des comptes. L'assemblée s'en plaignit vivement au roi, par l'organe de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse et président du clergé.

Renvoyer le ministre était chose facile, mais par qui le remplacer? M. de Montmorin conseilla de rappeler Necker : « Tant que Necker existera, dit-il, il est impossible qu'il y ait un autre ministre des finances, parce que le public verra toujours avec chagrin cette place occupée par un autre que lui. » Le roi était sur le point de céder, mais il se ravisa et choisit Loménie de Brienne, dont l'influence sur l'assemblée était considérable.

« L'archevêque de Toulouse, dit Mme de Stael avec

une pointe de sévérité jalouse, avait, grâce à son costume sacerdotal, l'extérieur réfléchi d'un homme d'État. Ses grandes manières, son esprit vif et tranchant, une certaine facilité superficielle, enfin le soin qu'il avait pris de faire beaucoup vanter son administration en Languedoc, lui avaient conquis à la cour une réputation qu'il étendit encore plus loin; mais il ne la soutint pas. Il avait les défauts de Calonne, ses goûts frivoles, ses habitudes de plaisir, sa confiance présomptueuse; il avait de moins la fécondité d'esprit et le talent de plaire. On lui trouva cependant un mérite, celui de l'avoir renversé. »

Quand ils se trouvèrent en présence du budget, les notables déclarèrent qu'ils n'avaient pas de mandat pour abolir des privilèges et établir de nouveaux impôts. « Nous nous en remettons à la sagesse du roi, dirent-ils; il décidera lui-même quelles taxes offriront le moins d'inconvénients, et si les besoins de l'État obligent à imposer de nouveaux sacrifices aux peuples. » Après cette déclaration d'impuissance, ils se séparèrent le 27 mai 1787.

Brienne, demeuré seul en face d'un effrayant déficit, se retourna vers le parlement et présenta, en séance royale, plusieurs édits à enregistrer, notamment un impôt sur le timbre et une subvention territoriale. Lorsque le garde des sceaux Lamoignon eut exposé la nécessité de ces mesures, Robert de Saint-Vincent, janséniste fougueux et vieux parlementaire, se leva : « Qui pourrait, sans effroi, entendre parler d'impôts? s'écria-t-il; et de quelle somme? de 420 millions! Sire, le remède aux plaies de l'État, c'est la convocation des États généraux.

Vos ministres voudraient éviter cette assemblée, dont ils redoutent la surveillance. Leur espérance est vaine. Avant deux ans, les besoins de l'État vous forceront à la convoquer. »

Le roi interrompit la discussion : « Monsieur le garde des sceaux, faites enregistrer les édits, » dit-il, suivant la formule usitée dans les lits de justice. Le lendemain plusieurs des opposants furent arrêtés et conduits en prison.

L'opposition éclata aussitôt dans les divers parlements et dans la plupart des provinces. Brienne crut l'apaiser, en annonçant, par arrêt du 8 août 1788, que les États généraux seraient convoqués le 1er mai de l'année suivante; mais cette concession était trop tardive. Le roi lui demanda sa démission et rappela Necker.

Cette mesure ne suffit pas à rétablir les affaires. Les esprits les moins perspicaces pressentaient une catastrophe. Au mois d'avril 1789, le secrétaire des commandements de la reine, Augeard, alla voir l'ancien contrôleur général Machault : « Je le trouvai plongé dans la douleur la plus profonde, écrit-il. M. Augeard, me dit-il, je suis bien vieux, mais je verrai le tombeau de la monarchie avant de descendre dans le mien. » Un autre jour, Augeard entretenait la reine des projets de Necker : « Est-ce que vous croyez que M. Necker veut nous tromper? lui dit Marie-Antoinette. — Je ne sais pas Madame, si la volonté de M. Necker est de tromper vos Majestés; mais je suis sûr qu'il se trompe. C'est la même chose pour l'État. — Comment! M. Necker nous ferait jouer notre royaume à quitte ou double?

— Madame, je vous estimerais bien heureuse : Vos Majestés auraient une chance pour elles ; je ne leur en connais aucune. — Miséricorde ! que me dites-vous là ?... Et elle se mit à pleurer et à essuyer ses yeux avec son mouchoir. »

Jamais en effet la situation n'avait semblé plus désespérée. Le mouvement qui entraînait l'opinion vers un ordre de choses nouveau devenait irrésistible. Chaque jour paraissaient de nouvelles brochures plus hardies, plus passionnées, plus révolutionnaires que les précédentes. Celle du comte d'Entraigues, *Mémoire sur les États généraux, leurs droits et la manière de les convoquer*, commençait ainsi : « Ce fut sans doute pour donner aux plus héroïques vertus une patrie digne d'elles que le Ciel voulut qu'il existât des républiques, et peut-être pour punir l'ambition des hommes, il permit qu'il s'élevât de grands empires, des rois et des maîtres. » Une autre brochure composée par l'abbé Siéyès et intitulée : « Qu'est-ce que le tiers état ? Rien. — Que doit-il être ? Tout, » était une violente attaque contre les deux premiers ordres, auxquels cependant l'auteur appartenait comme le comte d'Entraigues.

On comprend quel effet de pareils écrits devaient produire sur l'opinion. « Lorsque j'arrivai à Paris où je n'étais pas entré depuis plus de trois ans, dit Malouet, voyant la chaleur des discussions politiques, celle des pamphlets circulant, l'ouvrage de M. d'Entraigues, celui de l'abbé Siéyès, les troubles de Bretagne et du Dauphiné, mes illusions disparurent ; je fus saisi de toutes les terreurs. Je trouvai M. Necker avec un commencement d'effroi, mais se

flattant toujours qu'il aurait les moyens de continuer, de diriger et de mener tout à bien. »

Le tiers état, quoique le plus nombreux des trois ordres, n'aurait-il aux États généraux qu'une représentation égale à celle de la noblesse et du clergé? Telle était la question qui passionnait les esprits et dont la solution pouvait avoir une grande influence sur la marche des événements. Consultée sur ce point, une nouvelle assemblée des notables se prononça contre la double représentation du tiers état.

Mais Necker était d'un autre avis : « C'est une grande erreur, dit-il dans ses Mémoires, que de prétendre lutter avec des vieilleries contre toute la vigueur des principes et de la justice naturelle, lorsque cette justice reprend son élan et se trouve secondée par le vœu naturel d'une nation. » Ce vœu était, selon lui, la double représentation; en conséquence, il adressa à Louis XVI un rapport dans ce sens. Quelques jours après parut un édit. « Le roi, y lisait-on, ayant entendu le rapport qui a été fait dans son conseil par le ministre de ses finances a ordonné ce qui suit : Les députés seront au moins au nombre de mille, proportionnellement à la population et aux contributions de chaque bailliage. Le tiers état aura une représentation double, c'est-à-dire égale à celle des deux autres ordres réunis. » Le jour de l'élection fut définitivement fixé au 27 avril 1789.

Dans toute la France, on procéda à la rédaction des *cahiers* de doléances et à la nomination des députés. L'élection devait être à deux degrés; tout Français âgé de vingt-cinq ans et soumis à la capitation pouvait y prendre part.

Les réunions des délégués chargés d'élire les députés donnèrent lieu, en beaucoup d'endroits à des scènes tumultueuses. « L'assemblée d'élection de Riom ne fut pas la plus orageuse, dit Malouet; mais elle le fut assez, pour vérifier toutes mes conjectures et me donner un véritable regret d'y être venu et d'avoir obtenu la députation. Je fus au moment de donner ma démission, quand je vis des petits bourgeois, des praticiens, des avocats sans aucune instruction sur les affaires publiques citer le *Contrat social*, déclamant avec véhémence contre la tyrannie, contre les abus et proposant chacun une constitution. Je me représentais tout ce que pouvaient produire de désastreux, sur un plus grand théâtre de telles extravagances, et je vins à Paris fort mécontent de moi, de mes concitoyens et des ministres qui nous précipitaient dans cet abîme. »

Le 5 mai 1789 les mille trente-neuf députés qui devaient former les États généraux se réunirent à Paris. Ils étaient pleins d'enthousiasme et se croyaient réellement appelés à reconstituer la société française sur de nouvelles bases. Cependant tous les esprits n'étaient pas aussi rassurés; de tristes pressentiments, des prédictions effrayantes circulaient à Paris et en province, annonçant de grandes catastrophes.

« Il me semble que c'était hier, et c'était cependant au commencement de 1788, raconte La Harpe dans un récit sans doute arrangé après l'évènement, mais qui peint du moins l'esprit de l'époque. Nous étions à table, la compagnie était nombreuse. Après le dessert, Champfort nous avait lu ses contes

impies et libertins, et les grandes dames l'avaient écouté sans avoir même recours à l'éventail. De là, un déluge de plaisanteries sur la religion... La conversation devient plus sérieuse; on se répand en admiration sur la révolution qu'avait faite Voltaire, et l'on convient que c'était là le premier titre de sa gloire. Un des convives nous raconta, en pouffant de rire, qu'un coiffeur lui avait dit, tout en le poudrant : « Voyez-vous, monsieur, quoique je ne sois qu'un misérable carabin, je n'ai pas plus de religion qu'un autre. » On conclut que la révolution ne tarderait pas à se consommer, qu'il faut absolument que la superstition et le fanatisme fassent place à la philosophie.

« Un seul des convives n'avait point pris part à toute la joie de cette conversation. C'était Cazotte, homme aimable et original, mais malheureusement infatué des rêveries des illuminés. Il prend la parole et du ton le plus sérieux : « Messieurs, dit-il, soyez satisfaits, vous verrez tous cette grande révolution que vous désirez tant. Mais savez-vous ce qu'il en arrivera pour chacun de vous? — Ah! voyons, dit Condorcet, avec son air et son rire sournois et niais, un philosophe n'est pas fâché de rencontrer un prophète. — Vous, monsieur de Condorcet, vous expirerez sur le pavé d'un cachot; vous, monsieur de Champfort, vous vous couperez les veines de vingt-deux coups de rasoir; vous, monsieur Vicq d'Azir, vous vous ferez ouvrir les veines six fois dans un jour; vous, monsieur de Nicolaï, sur l'échafaud; vous, monsieur Bailly, sur l'échafaud; vous, monsieur de Malesherbes, sur l'échafaud; vous, monsieur

Roucher, sur l'échafaud. — Mais nous serons donc subjugués par les Turcs et les Tartares? — Point du tout; vous serez alors gouvernés par la seule philosophie et la seule raison, par des philosophes qui auront à tout moment à la bouche les phrases que vous débitez depuis une heure, répéteront toutes vos maximes, citeront comme vous les vers de Diderot et de la *Pucelle*. — Voilà bien des miracles, dit La Harpe et vous ne m'y mettez pour rien! — Vous y serez pour un miracle tout aussi extraordinaire, vous serez alors chrétien. — Pour ça, dit alors la duchesse de Grammont, nous sommes bien heureuses de n'être pour rien dans les révolutions. — Votre sexe, madame, ne vous en défendra pas cette fois. Vous, madame la duchesse, vous serez conduite à l'échafaud, avec beaucoup d'autres dames, dans la charrette et les mains liées derrière le dos. — Vous verrez qu'il ne me laissera pas seulement un confesseur. — Non, madame, vous n'en aurez pas, ni vous ni personne; le dernier supplicié qui en aura, par grâce, sera... Il s'arrêta un moment. — Eh bien, quel est donc l'heureux mortel qui aura cette prérogative? — C'est la seule qui lui restera, et ce sera le roi de France. »

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE NEUVIÈME

RUINE DE LA FÉODALITÉ APANAGÉE

Louis XI. Charles VIII. Louis XII.

François Ier

CHAPITRE PREMIER

LIGUE DES GRANDES MAISONS FÉODALES CONTRE LA ROYAUTÉ.

Louis XI et Charles le Téméraire

CHAPITRE II

ASSUJETTISSEMENT DE LA NOBLESSE

Les guerres d'Italie

LIVRE DIXIÈME

LA RÉVOLUTION RELIGIEUSE

Catholiques et Protestants

CHAPITRE PREMIER

LE LIBRE EXAMEN

Luther et Calvin

CHAPITRE II

LES GUERRES DE RELIGION

Catherine de Médicis et les Guises

CHAPITRE III

TRIOMPHE DU CATHOLICISME

Henri IV

LIVRE ONZIÈME

ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE MODERNE

Richelieu et Mazarin.

CHAPITRE PREMIER.

SOUMISSION DE LA NOBLESSE.

Marie de Médicis et Richelieu.

CHAPITRE II

ABAISSEMENT DE LA MAISON D'AUTRICHE.

Richelieu et Mazarin.

CHAPITRE III

RÉACTION IMPUISSANTE DE LA NOBLESSE.

Mazarin et la Fronde.

LIVRE DOUZIÈME

APOGÉE DE LA MONARCHIE MODERNE

Louis XIV.

CHAPITRE PREMIER.

SUPRÉMATIE DE LA FRANCE A L'EXTÉRIEUR.

Condé et Turenne.

CHAPITRE II

SUPRÉMATIE DE LA ROYAUTÉ A L'INTÉRIEUR.

Colbert et Louvois.

CHAPITRE III.

ÉBRANLEMENT A L'EXTÉRIEUR ET A L'INTÉRIEUR.

Dernières guerres de Louis XIV.

LIVRE TREIZIÈME

DÉCADENCE DE LA MONARCHIE MODERNE

Louis XV. — Louis XVI.

CHAPITRE PREMIER.

CORRUPTION DES MŒURS ET DES IDÉES.

La Régence. — Les Philosophes.

CHAPITRE II.

ÉBRANLEMENT DES INSTITUTIONS.

Turgot et Necker.

SAINT-QUENTIN. — IMPRIMERIE JULES MOUREAU.



